

**François Frigon de Batiskan**      Robert Frigon<sup>2</sup>

Ce texte présente notre ancêtre François Frigon et ses descendants, avec notes sur la traite des fourrures, le défrichage des terres, les moulins et les métiers de nos pionniers.

*Abstract*

*This article presents our ancestor and his descendants, with notes about fur trading, soil clearing and harvesting, wood mills and those trades of the early settlers.*

Dernière révision de ce texte : 1994

**FRANCOIS FRIGON DIT L'ESPAGNOL**  
**MARIE-CLAUDE CHAMOIS**  
**LEUR DESCENDANCE**

*Abstract*

*François Frigon from Batiscan*

*This article presents our ancestor and his descendants, with notes about fur trading, soil clearing and harvesting, wood mills and those trades of the early settlers.*

**DÉDICACE**

Désirant rendre hommage à leur ancêtre, **François Frigon** dit **l'Espagnol**, ainsi qu'à leur aïeule **Marie-Claude Chamois**, sa femme, les descendants et descendantes de ces pionniers de Batiscan, tributaires de leur courage et de leurs efforts et désirant aussi les remercier de leur présence en Nouvelle-France au millésime 1670, lui offrent ce modeste travail.

## BATISKAN

**Claude-Marin Saugrain** dans son "**Dictionnaire de la Nouvelle-France**", publié en 1726 à Paris, décrit ainsi Batiscan:

"BATISKAN, Paroisse considerable de la Nouvelle France, à l'entrée du Gouvernement de Trois-Rivières, à cinq ou six lieuës de cette Ville à l'Orient, & à la bande du Nord du fleuve Saint Laurent. Cette Paroisse a au moins deux lieuës de longueur au bord de ce beau fleuve, qui y est large de plus d'une lieuë, dans un país plat, dont les points de vuës sont charmants. Les Jesuites sont Seigneurs de cette Paroisse."

Le destin tenait à cette région "aux points de vues charmants" pour qu'elle devienne le berceau d'une grande famille estimée de ses concitoyens.

**François Frigon** et **Marie Chamois**, couple générateur des Frigon d'Amérique, en s'établissant à Batiscan vers 1672, ne prévoyaient pas le véritable éclatement sur la terre ancestrale de multiples branches familiales provoquées par le mariage de leur fils aîné **Jean-François Frigon**. Faire connaissance avec ce couple, c'est l'objectif visé par cette monographie qui sera suivie, nous l'espérons, par une généalogie complète comme le souhaitait Monsieur Raymond Douville dans sa brochure "**La vie miséreuse d'un colon des premiers temps François Frigon**". (Editions du Bien Public).

N'y aurait-il pas un fond de nostalgie ou un brin de culpabilité en chacun de nous lorsqu'au seuil de la vieillesse et à la veille de rejoindre les ancêtres on s'assure d'en connaître le plus possible sur leur existence avant de les affronter devant le Grand Tribunal? La recherche de ses origines en passant par les registres civils ou religieux répond certes à un désir sincère: celui d'informer la parenté et de transmettre le savoir aux descendants.

## AVANT-PROPOS

Au cours d'une longue existence, il arrive quelquefois d'éprouver une sorte de vénération pour un personnage présent ou passé parce qu'il nous aura marqué par une action, une conduite ou un écrit. Découvrir **Benjamin Sulte**, fut pour nous toute une révélation.

Maints historiens ont discourus sur l'histoire du Canada; nous ne les nommerons pas; mais aucun n'a tenu les vrais propos, ceux qui concernent les habitants, les pionniers de ce pays comme Sulte l'a fait, décrivant le défricheur face à sa forêt, identifiant les premiers colons et leur famille. Il est, comme lui-même se plaît à l'écrire, l'"**historien de l'habitant**".

Dans son "**Histoire des Canadiens-Français**", publiée en 1882, **Sulte** lève le voile sur les agissements des spéculateurs de passage, gens à courte vue, et il porte des jugements sévères sur les appétits de certains groupements religieux, ce qui lui a valu des critiques acerbes. Mais, fidèle à ses objectifs, il brosse un tableau remarquable, non épuré, des conditions d'existence en Nouvelle-France et ses articles portent sur "les moeurs" et la "vie domestique, sociale et politique" des premiers habitants de la colonie. Cela explique les nombreuses références puisées dans les oeuvres de cet auteur, auxquelles nous renvoyons le lecteur.

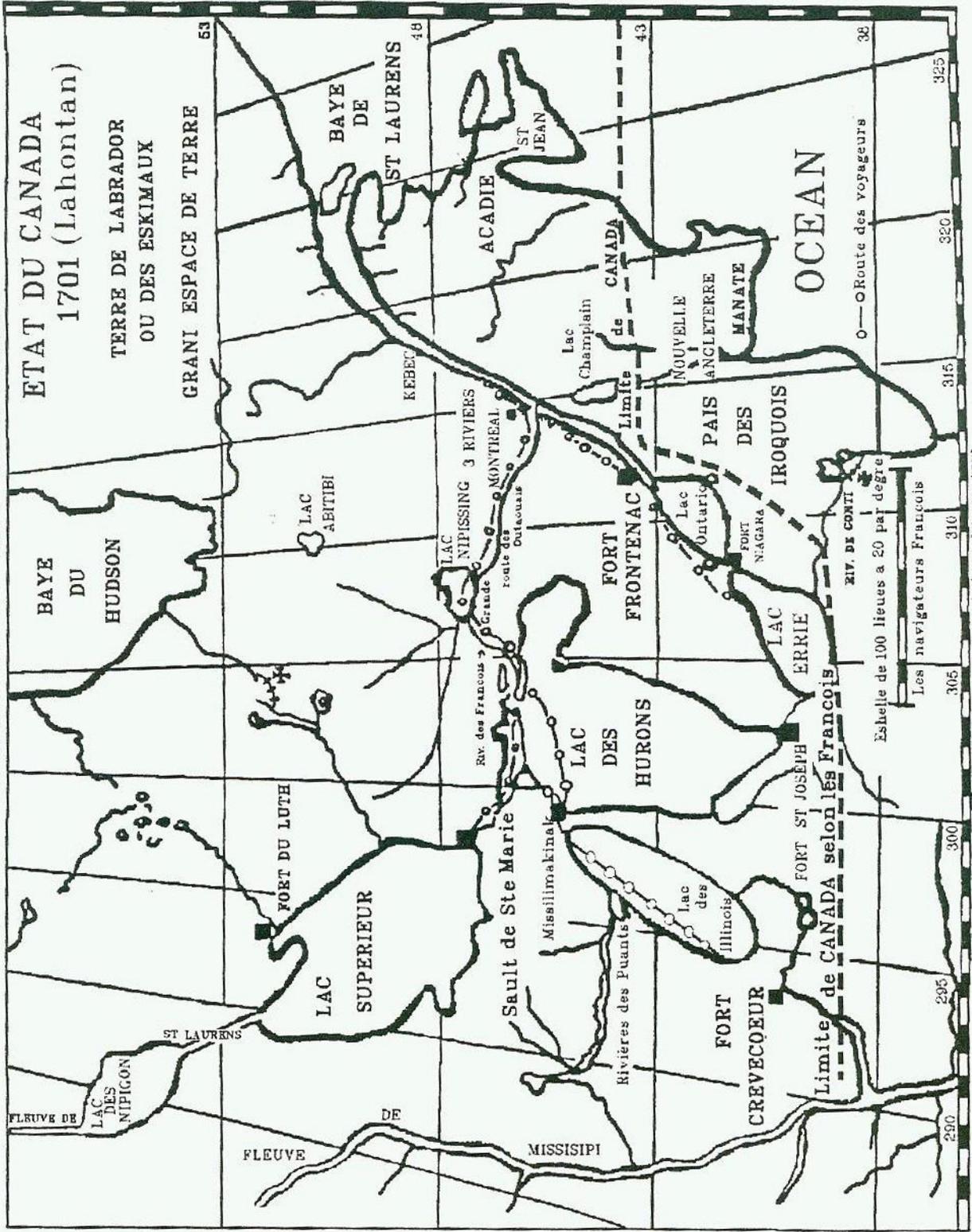
Le territoire trifluvien et mauricien nous touche plus directe-ment que les gouvernements de Québec et de Montréal par exemple, attendu que ce milieu, le deuxième plus ancien du Canada<sup>114</sup>, servira de berceau, pendant un siècle et demi, à tous les petits Frigon qui naîtront entre 1674 et 1830. Cela explique aussi les observations anecdotiques sur la ville et le gouvernement des Trois-Rivières, glissées au moment opportun dans notre ouvrage.

Il conviendra aussi de brosser un tableau du climat économique et social et de décrire les conditions matérielles auxquelles étaient assujettis nos ancêtres dans la colonie. On indiquera sommairement les ressources disponibles et on parlera du genre de vie qu'il fallut mener par rapport aux circonstances. Mais cette courte incursion dans l'histoire du Canada sera limitée aux premiers temps de la colonie

---

<sup>114</sup> "Le **Canada** est la partie septentrionale de la Nouvelle France. Son nom vient de ce que quand les Espagnols reconnurent ses côtes & ses montagnes, qu'ils virent couvertes de neiges, ils le nommèrent **Capo de Nada**, c'est-à-dire **Cap de Rien** ne le jugeant point capable d'avoir des mines d'or et d'argent". **Dictionnaire de la Nouvelle France**. Saugrain (1726).

# CARTE GENERALE DE CANADA



Reproduit d'après un canevas du baron Lahontan (1701)

## CHAPITRE 1

### LE GRAND DÉRANGEMENT

#### Début d'une épopée

Au moment où devrait commencer notre récit, la France possédait la plus grande partie de l'Amérique mais seul le littoral de l'Atlantique était connu. Cette colonie, plus grande que le Canada actuel, portait le nom de Nouvelle-France et s'étendait de la côte du Labrador jusqu'au Mexique.

Les rois de France en confièrent l'administration à des compagnies pendant une cinquantaine d'années. Celles-ci, locataires de cet immense territoire, devaient l'explorer, en relever la géographie et en prendre possession au nom du Roi de France, instruire et évangiliser les sauvages puis, surtout, coloniser. Mais l'appât du gain, par le commerce des pelleteries, l'emporta sur les directives royales. Soumises aux pressions de la Cour ainsi qu'aux demandes des habitants et des missionnaires, il vint un temps où elles ne supportèrent plus les coûts d'opération. Les dépenses l'emportant sur les profits, elles se virent dans l'obligation de rétrocéder la colonie à la métropole.

Les commis aux écritures de l'époque s'accordent à prêter un rôle beaucoup trop mercantile à ces compagnies malgré les obligations de faire défricher et peupler par autant de colons que possible; l'échec de leur entreprise est corroborée par le Roi en 1663: "Mais au lieu d'apprendre que ce pays était peuplé comme il devait vu le long tems qu'il y a que nos sujets en sont en possession, nous aurions appris avec regret que non seulement le nombre des habitans était fort petit mais même qu'ils étaient tous les jours en danger d'en être chassés par les Iroquois..."<sup>115</sup>

L'impulsion donnée à la colonisation par Louis XIV eut comme mesure peu commune d'introduire en la Nouvelle-France à chaque année de 300 à 400 soldats et recrues. Le Roi "n'y veut rien épargner" écrira Mère Marie de l'Incarnation.

Pendant un certain temps, Louis XIV s'occupera de ses sujets d'outre-mer et prendra goût et intérêt à l'administration de ses colonies; malheureusement, les guerres d'Europe, lui enlevant un peu de son prestige, prendront le dessus sur les humbles et timides prières des administrateurs d'un très lointain établis-sement rattaché à la métropole.

La colonie était née en 1608 et les chroniqueurs de l'époque s'accordent à dire que soixante ans plus tard, les éléments essentiels à la construction d'un pays étaient en place. Et cela en dépit de l'indifférence de la métropole, de la tiédeur des compagnies vouées uniquement au gain et des incessantes attaques des Iroquois.

La Compagnie des Cent-Associés ayant remis la Nouvelle-France au Roi en 1663, Louis XIV plaçait sa colonie sous la tutelle d'un gouverneur, d'un intendant et d'un Conseil Souverain composé de ces deux personnes, en plus de l'évêque et de notables. Le gouverneur, représentant personnel de Sa Majesté, se vouait aux questions militaires et à l'exploration; l'intendant devait se préoccuper de finances, du commerce intérieur et extérieur, de la distribution des terres aux habitants. L'évêque devait s'intéresser aux questions religieuses.

---

<sup>115</sup> "Histoire des Canadiens-Français. Benjamin Sulte.



### Conseil Souverain (1663)

D'après Benjamin Sulte, au millésime 1700, la colonie était parfaitement fondée, le pays était établi. La population vivait selon un cadre et selon un mode devenus familiers consistant, pour d'aucuns, à chasser et trapper, pour d'autres, à défricher leur coin de pays après s'être construit une cabane. Le Canada, Etat en devenir et qui s'est fait tout seul, était né.

### Les affaires coloniales

Le **Conseil Souverain**, création de Louis XIV et de Colbert, remplaçait le parlement. Par édits et ordonnances, cette magistrature s'efforçait d'organiser et de maintenir une forme policée et régularisée d'existence, calquée sur la féodalité, mais selon une tenure seigneuriale adaptée à un pays en brousse.

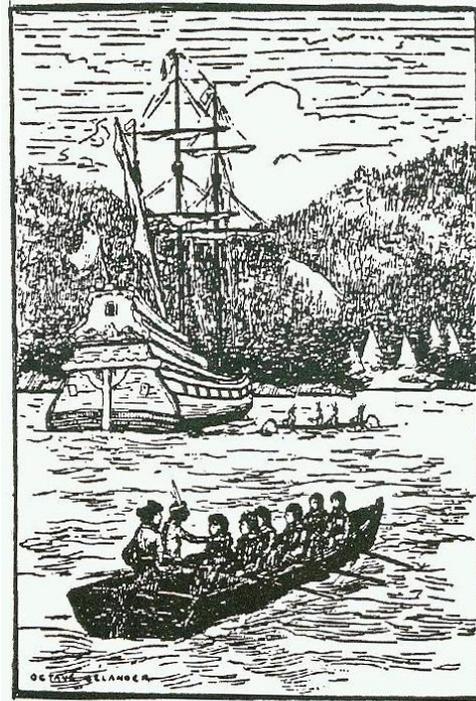
Ce **Conseil Souverain**<sup>116</sup> administrait le pays par délégation des pouvoirs à lui conférés par Louis XIV. Le roi, de concert avec Colbert, précise ses intentions dans une importante missive de mars 1663: "...il n'y avait point de justice réglée dans cette colonie, en sorte que l'autorité n'en était pas reconnue universellement, et que par le défaut de caractère de ceux qui étaient préposés pour la rendre, les jugemens qui intervenaient demeuraient le plus souvent sans

<sup>116</sup> "Jugements et délibérations du Conseil Souverain de la Nouvelle-France". Bibliothèque de l'Assemblée Nationale. Gouvernement du Québec.

exécution, Sa Majesté résolut il y a quelque tems de créer un conseil souverain au dit pays, lequel serait composé du gouverneur, de l'évêque et de cinq autres personnes, dont les expéditions ont été ici délivrées au dit sieur évêque; c'est pourquoi il sera bien important que le dit sieur Gaudais pendant le séjour qu'il fera sur les lieux, remarque avec soin de quelle manière l'établissement de ce conseil se fera, le choix des sujets qui sera fait pour en remplir les charges, l'approbation qui y sera donnée par les habitants, et si les plus gens de bien d'entre eux estimeront que par ce moyen l'on pourra les assurer contre les entreprises des méchants, punir ces derniers selon la sévérité des lois, et généralement établir une bonne justice et la maintenir parmi eux".<sup>117</sup>

L'acte conférant au Canada un Conseil Souverain donnait droit aux gouvernements de Trois-Rivières et Montréal de juger les causes mineures, de première instance; un juge prévost, premier personnage après le gouverneur, assistait ce dernier; c'était un officier de justice honoré de pouvoirs exécutoires, chargé de saisir les délinquants, d'exécuter les arrêts judiciaires et de recevoir les appels venant du peuple contre les seigneurs ou les voisins. Les plus connus sont Pierre Boucher, juge et gouverneur, Maurice Poulain, sieur de Lafontaine dont la veuve, Jeanne Jallaut fut propriétaire des Vieilles Forges, Michel Le Neuf Sieur du Hérisson, juge royal aux Trois-Rivières et Quentin Moral Sieur de Saint-Quentin, juge au Cap-de-la-Madeleine.

Quant aux questions religieuses, Louis XIV donne au Sieur Gaudais les directives suivantes: "Pour ce qui est de la religion, monsieur l'évêque de Pétrée étant venu ici pour rendre au roi de ce qui se pouvait pratiquer, pour étendre la foi parmi les sauvages de ces contrées-là, pour bien policer cette nouvelle église et pour cultiver les bonnes dispositions que les Français ont de se conformer entièrement aux maximes du christianisme, il serait superflu que le dit sieur Gaudais s'appliquât à cette matière, parce qu'elle est particulièrement du fait du dit sieur évêque, auquel Sa Majesté a donné et donnera ci-après toutes les instructions dont il aura besoin pour la conduite de son troupeau et pour l'avancement de ses pieux desseins.



Jacques Cartier  
en Gaspésie (1534).

La primauté est accordée à l'évangélisation des sauvages, d'une importance plus grande, il nous semble, que celle donnée au soin spirituel des habitants de la colonie. Sa Majesté semble confier, explicitement, autant de pouvoirs à l'évêque qu'au gouverneur. C'est une manoeuvre assez habile de la part du roi; cette dichotomie de l'autorité favorisera la métropole mais sera démoralisante pour les habitants.

<sup>4</sup> "**La grande aventure**". Gravure d'Octave Bélanger. Chemin de Fer National du Canada (1927).

C'est le 15 septembre 1663 que Mgr de Laval, M. de Mézy, le nouveau gouverneur, et M. Gaudais arrivent à Québec. Et la première séance du Conseil Souverain s'ouvre en cette ville, au Chateau Saint-Louis, le 18 septembre 1663. Voici le compte rendu de cette séance.<sup>118</sup>

"Veu par le Conseil Souverain ce jourd'huy estably en la ville de Quebecq l'Edict du Roy donné au mois d'Auril de la presente année signé Louis et plus bas Par le Roy [et] de Lyonne<sup>119</sup> et scellé en cire verte sur double lacqs de soye rouge et verte Et contre-scillé de mesme cire et lacqs, LE CONSEIL a ordonné et ordonne que le dict Edict sera leu publié et enregistré au registre du greffe du dict Conseil pour y auoir recours quand besoin sera Et estre obserué selon sa forme et teneur de point en point, Enjoignant a toutes personnes d'y obéir sous les peines de droict, Et pour la tenue du dict Conseil Et rendre les arrests nécessaires en iceluy ont esté nommez scauoir la personne de Jean Bourdon Sieur de St Jean et de St François Pour tenir et exercer la charge de Procureur-general de Sa Majesté Et en icelle requerir au dict Conseil ce qu'il jugera a propos pour le seruice de Sa Majesté interest du public et toutes autres choses a la charge appartenant Et donner ses conclusions ainsy qu'il verra bon estre en justice: Et pour tenir et exercer les charges de Conseillers au dict Conseil Louis Rouer Sieur de Villeray cy-deuant Lieutenant particulier en la jurisdiction de Quebecq, Jean Juchereau Sieur de la Ferté, Denis Joseph Ruelle Dauteuil Sieur de Monceaux, Charles Le Gardeur Escuyer Sieur de Tilly Et Mathieu Damours Escuyer Sieur Descaufour, Et pour greffier et secretaire du dict Conseil Jean Baptiste Peuvret Sieur de Mesnu Lesquels ont chacun a son esgard presté le serment en tel cas requis et accoustumé. Approué la rature commençant au dernier mot de la seiziesme ligne, et finissant a la moityé de la dix septiesme." **Signatures:** Mézy. Gaudias Dupont. Juchereau Laferté. LeGardeur. Bourdon. François euesque de petree. Rouer de Villeray. Ruelle D'Auteuil. Damours. Peuvret de Mesnu.<sup>120</sup>

Selon la volonté du roi, le Conseil Souverain devait "... y faire fleurir les lois, maintenir et appuyer les bons, châtier les méchants et contenir chacun dans son devoir." Sommairement, le roi désirait pour sa colonie un gouvernement de "bon père de famille".

Toute l'administration de la colonie était entre les mains du roi mais par délégation de pouvoirs, procédé qui se prête à de possibles abus. Le Conseil Souverain, par ses membres dont l'évêque de Pétrée, Mgr François de Montmorency de Laval était sans aucun doute le plus influent, en plus d'administrer le pays, édictait des lois et gouvernait dans les faits par édits et ordonnances. Il remplaçait le parlement.

C'était une époque fort troublée. La conduite des affaires coloniales était difficile. Une petite noblesse réclamait des faveurs des personnages en autorité. Les nombreux courtisans demandaient des seigneuries ou des permis de traite, lesquels furent distribués généreusement à des marchands ou bien à des officiers libérés de leurs obligations militaires, pour services rendus. C'était d'ailleurs un excellent moyen de les garder au pays.

---

<sup>118</sup> En raison de son importance, nous reproduisons en annexe quelques extraits des instructions que **Louis XIV** donna le 7 mai 1663 au sieur Gaudais-Dupont, commissaire, au moment où il allait s'embarquer pour le Canada en compagnie de Mgr de Laval et de M. de Mézy.

<sup>119</sup> **Hugues de Lionne** (1611-1671) Secrétaire d'Etat et ministre sous le règne de Louis XIV.

<sup>120</sup> Jugements et délibérations. Déjà cité. Rouer de Villeray fut seigneur de Rimouski et du Bic; une plaque de bronze, scellée sur un granit, honore sa mémoire en face de la petite église de Nazareth (Rimouski).

A cause du partage du pouvoir temporel et spirituel entre le gouverneur et l'évêque, ceux-ci étaient à couteaux tirés au sujet de banales questions de préséance, et les heurts provoqués créèrent beaucoup de confusion chez nos habitants, au moment même où la plus étroite collaboration entre les deux décideurs s'avérait des plus nécessaire.

La mésentente fut inévitable car les deux personnages se disputèrent les hommages et les honneurs. Et les chroniqueurs du temps décrivent des scènes fort disgracieuses. M. de Mézy pour un, se disputera avec l'évêque de Pétrée et on sait l'animosité qu'entretenait M. de Frontenac envers ce même évêque de Pétrée.<sup>121</sup>

A l'époque de **Louis XIV**, de 1643 à 1715 et durant le long règne de **Louis XV**, de 1715 à 1774, le rôle des gentilhommes fut considérable. Seuls les fils de noblesse pouvaient être appelés à commander dans les troupes du roi. L'administration civile et religieuse leur était confiée et réservée. Il en fut ainsi pour le partage des terres. C'est pourquoi, avant de coloniser, il fallut des seigneurs pour occuper le sol et en concéder des parcelles aux colons.

**Canadien en raquette.**  
(La Potherie, 1722).

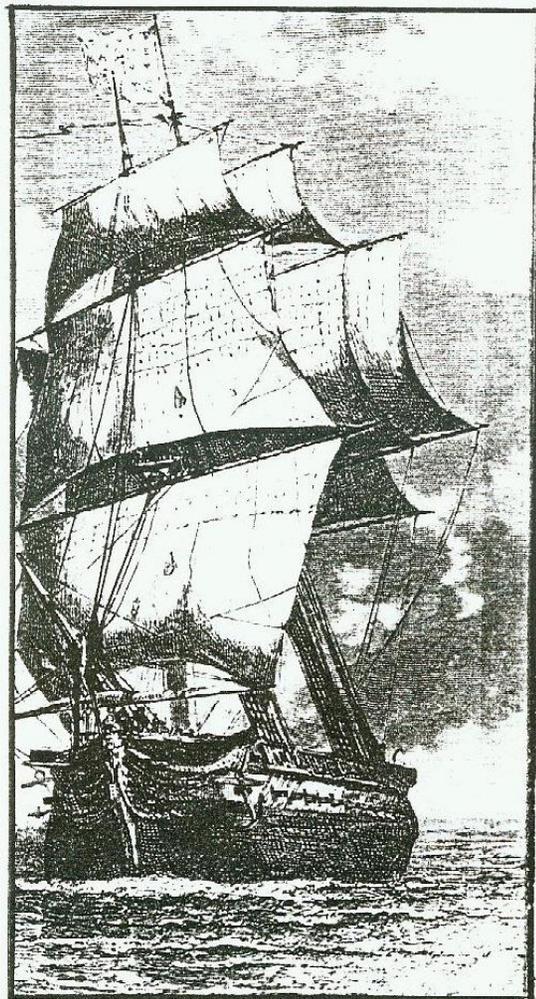


<sup>121</sup> "Après l'entente commune sur le choix des candidats et leur installation au Conseil Souverain, le gouverneur **M de Mézy**, sans doute assoiffé de pouvoir, démet par décision personnelle trois des sept conseillers. **Mgr de Laval** enregistre son désaccord. **M. de Mézy** répond en ordonnant au crieur public de proclamer des injures à l'évêque, et aux soldats de le fusiller au sortir de l'église". P. Raymond Tremblay. Le messager de Saint-Antoine. Septembre 1992.

A cette époque, les **flûtes**,<sup>122</sup> d'une jauge de 400 tonneaux, navires transports de troupes et de marchandises, apportaient de France au pays les petits accessoires du ménage qui ne se fabriquaient pas encore ici: aiguilles, miroirs, ustensiles de cuisine, outils, textiles. Ils s'en retournaient chargés de pelleteries.

Les documents manuscrits de l'époque citent souvent le nom du vaisseau qui transporte un personnage officiel, soit au départ de **La Rochelle** au printemps ou bien vers la fin de l'automne en quittant **Québec**. Le navire opérant au moindre coût et aussi le plus répandu était la "**flutte**". En voici une description, tirée des archives de la Marine.

**"Les fluttes, sont des bâtiments de charge, qui ne sont pas construits directement pour la guerre, et si on en parle ici c'est a cause de l'usage que l'on en fait quelque fois à la suite des armées. On emploie les fluttes, à porter les ustanciles et munitions de guerre à la suite des armées, elles y servent souvent d'Hopitaux, on en tire de grands services pour le transport des bois, et autres marchandises , dans les arsenaux, ainsi que pour l'approvisionnement des Colonies et des escadres, qui sont obligées de tenir longtemps la mer; les grandes fluttes, sont susceptibles de porter une artillerie assés forte, pour pouvoir en temps de guerre, remplir leur**



Flûte ou corvette.

**commission sans escorte; on en construit de differentes grandeurs, suivant le service que l'on en veut tirer; Elles ont souvent une d'eme [deuxième] Batterie basse. On ne les désigne point par le nombre de leurs canons, comme les Vaisseaux de guerre, mais par le poids de leur charge, en disant une flutte de 2, ou 3, ou 4, cents tonneaux".**

### L'enracinement

Il faut peupler la colonie. Devant le peu d'intérêt montré par les marchands de fourrures à l'égard de la colonisation, gouverneurs et intendants multiplient les requêtes auprès de la métropole. Ce vaste pays peut faire vivre une population supérieure à celle de la France. Ce qui manque, ce sont les ressources humaines: des soldats pour conserver le pays et des colons pour le développer.

**Pierre Boucher**, gouverneur des Trois-Rivières, est délégué, en 1662, par d'Avaugour auprès du Roi-Soleil pour lui démontrer que ce pays mérite d'être peuplé et pour embaucher des recrues. Sa persistance lui vaudra le soutien du roi. Il obtiendra des faveurs et deux navires remplis de

<sup>122</sup> Ce vaisseau portait aussi le nom de **corvette**".

recrues et de ressources.

Un véritable élan vers la colonisation est donné par l'arrivée du **Régiment de Carignan** et l'envoi des "**Filles du roi**". Les soldats nettoient les rives du Saint-Laurent de la présence des Iroquois tandis que les jeunes personnes du second groupe, aussitôt arrivées aussitôt mariées, fondent les familles qui seront la base même de la nation Canadienne-Française.<sup>123</sup>

Une longue guerre de harcèlement menée par les Cinq Nations contre les Français prend fin officiellement en 1701. Mais déjà l'apparition d'un fort contingent de troupes quelques années après le sacrifice héroïque des compagnons de Dollard au Long-Sault, les cruels peaux-rouges, après avoir disposé des Hurons, amis des Français, songeaient à la paix devant leur incapacité d'anéantir toute la population blanche de la Nouvelle-France.<sup>124</sup>

Aux soldats qui voulurent bien demeurer au pays, on concéda des parcelles de terrain. Ils se firent habitants ou coureurs des bois. Ils se joignirent à ceux qui étaient déjà installés et qui pour la plupart, selon Pierre Boucher, sont des "gens qui sont venus en qualité de serviteurs, et, après avoir servi trois ans chez un maître, se mettent à eux".

Les recrues sont domestiques auprès des Sulpiciens, des Jésuites, des religieuses de la Congrégation Notre-Dame ainsi que des seigneurs.<sup>12</sup> Ce sont des défricheurs ou bien des hommes de métier ou encore de jeunes garçons en apprentissage. En 1666/1667, plus du quart des engagés travaillent pour les seigneurs. Quelques-uns sont au service des marchands. D'autres travaillent sur une ferme manquant de main-d'oeuvre.

L'âge moyen des domestiques "engagés" est de 15 ans. S'il demeure au pays, vers ses dix-huit ans, l'engagé deviendra censitaire, en empruntant à son seigneur les outils de base pour ouvrir sa terre. Son toit sera une cabane. S'il reste au service de son seigneur, il peut envisager une vie misérable. Dans les deux cas, l'engagé commence son existence dans des conditions difficiles.

On peut facilement obtenir un terrain. Pour "ouvrir" sa terre, on emprunte au seigneur les outils, les animaux, les grains de semence. Dans un pays neuf où tout est à construire il faut bien s'installer avant l'hiver. Si le temps manque, on s'abritera chez un voisin. Mais on se préparera bien pour le printemps.

Les mariages sont nombreux et l'union est consacrée après une fréquentation surveillée de quelques semaines seulement. L'installation n'est pas aisée mais le problème est le même pour tout le monde. Il faut un petit capital, une maisonnette pour s'abriter des intempéries, un lopin de

---

<sup>123</sup> Mgr Albert Tessier coiffe un paragraphe de sa "**Neuve-France**" du titre de "**La merveilleuse année 1665**". C'est l'arrivée les 18 et 19 juin de cette année de quatre compagnies du **Régiment de Carignan** qui lui inspire cet enthousiasme.

<sup>124</sup> "Mais cette alliance des Français avec les Algonquins et les Hurons, [par Champlain] condition de sécurité de la colonie française dans un milieu de primitifs, n'était pas sans avoir ses graves inconvénients: notamment, elle fit de l'Iroquois et de ses alliés les ennemis jurés des Français". "**Aux sources de notre histoire**". Léon Gérin, Fides (1946).

<sup>12</sup> Engagé pour le Canada. "27.4.1716 NICOLAS FRANCOIS MOREAU, garçon de service, 16 ans, natif de Saint-Barthélémy, qui ne signe." [s'engage] "à Charles Deschambeau, écuyer, sieur de Fleury, demeurant à La Rochelle, propriétaire de "La Sirienne" de La Rochelle, commandée par le sieur François s'engage pour Québec pour 3 ans, aux conditions habituelles de 60 l par an (Soulard, notaire)." Extrait de la Revue d'histoire de l'Amérique Française, Vol 1V, No 1, juin 1950, p. 107

terre pour cultiver des légumes et de préférence une rivière poissonneuse à proximité.

Vers 1680, une nouvelle main-d'oeuvre s'amène sur le marché. Ce sont les enfants d'habitants nés au pays. La relève est assurée. Pour ces Canadiens, l'ancienne France est peu de chose et le Canada est le pays de leur enfance. Ils y resteront.

C'est ainsi que, même dans des conditions difficiles, nos ancêtres se sont accrochés au sol en reculant petit à petit une forêt composée de grands arbres qui donnait en même temps un abri aux habitants et une terre riche et fertile. Ce fut le commencement d'une grande épopée marquée du sceau de l'espérance en un futur vivable dans un nouveau pays.

Quand on songe qu'en 1710, la population de la seule Nouvelle-Angleterre s'élevait à plus de 300 000 personnes alors qu'il y avait à peine 16,000 résidents au pays et qu'à la conquête, le Canada d'alors ne comptait que 64 000 habitants, le moins que l'on puisse dire, c'est que le mouvement d'émigration de la France vers la colonie a été très limité. Par un simple calcul sur la base du taux remarquablement élevé de natalité dans la famille canadienne on suppose que la population s'est accrue tout naturellement sans l'apport marquant d'une immigration étrangère. Cette différence ne s'explique pas uniquement par les facteurs climatiques. "Le génie des peuples de la Nouvelle-Angleterre étant de travailler à bien cultiver leurs terres et de pousser leurs établissements de proche en proche...ces différentes façons de penser font que leurs colonies sont plus peuplées et mieux établies que les nôtres." <sup>13</sup> En 1721, la ville de Trois-Rivières, siège d'un gouvernement, "ne compte guère que sept ou huit cent personnes". <sup>14</sup> C'est peu compte tenu que la Nouvelle-France était colonisée depuis une centaine d'années.

Avec le recul, on pense à deux facteurs, qui n'étaient pas tout aussi évidents à l'époque, qui ne favorisèrent pas la colonisation. La bourgeoisie, les marchands, les seigneurs encourageaient le commerce des pelleteries et avantageaient les traiteurs. En second lieu, les religieux s'intéressaient surtout à l'évangélisation des aborigènes. Dans un pareil contexte, il était difficile, avant la venue de Jean Talon, <sup>15</sup> d'envisager la colonisation comme une priorité.

C'est donc à une allure assez lente que le mouvement colonisateur poursuivait sa marche en avant. On pouvait compter en 1681 quelques centaines d'habitations dans un rayon de 80 kilomètres de Trois-Rivières, au nord comme au sud.

### **Les ressources**

Les premiers Canadiens se tiraient d'affaires comme ils le pouvaient de sorte qu'ils vécurent, à partir de 1636, comme les paysans d'Europe, du produit de leurs récoltes. Dès 1645, le pain était fait et cuit à la maison par la ménagère.

Toute la matière première vient du sol et de la forêt. Les routes naturelles sont les cours d'eau quand ils sont libres des glaces et en hiver, c'est le traîneau, la raquette ou l'attelage de boeufs en attendant le cheval.

C'est lorsque le 17<sup>ème</sup> siècle devient sexagénaire qu'en Nouvelle-France commence

---

<sup>13</sup> Extrait d'une lettre de Jean Frédéric Phélypeaux (1701-1781) secrétaire d'Etat à la marine et aux colonies, destinée à Claude-Thomas Dupuy (1678-1738), intendant de la Nouvelle-France de 1726 à 1728.

<sup>14</sup> Pierre François Xavier de Charlevoix dans son "Histoire et description de la Nouvelle-France".

<sup>15</sup> Intendant de la Nouvelle-France de 1665 à 1668 puis à nouveau de 1670 à 1672.

véritablement un nouveau régime. La mère-patrie se conscientise face à ses sujets de la colonie. C'est la "fin des temps héroïques." <sup>16</sup> La machine de guerre, mandatée par Louis XIV pour protéger les colons contre l'Iroquois, avait accomplie sa mission. Et le mouvement d'immigration fortement encouragé par des gratifications royales aux soldats et aux "Filles du Roy", fut tel que le St-Laurent entre Québec et Trois-Rivières se borda de maisonnettes en rondins et en planches recouvertes d'un toit de chaume.

D'après Talon, la colonie était équilibrée en ressources. Fondée sur l'agriculture, elle pouvait subsister par elle-même. Il y avait même des surplus de blé et de céréales. Il indiquait les Antilles comme point d'écoulement pour les bois. Avant de quitter le Canada, en 1672, il écrivait avec fierté que l'habitant pouvait se vêtir des pieds à la tête des productions du pays.

De quoi vivaient nos ancêtres au dernier quart du millésime 1600? Rien n'est plus fiable que les témoignages écrits des contemporains pour se faire une idée du genre de vie que menaient François et Marie, nos aïeux, dans ce milieu de primitifs. Et ces témoignages sont nombreux.

La lecture des divers documents du monde des lettres et des relations que les historiens nous ont aimablement reproduits nous fournit des observations sur les denrées locales ou importées par le commerce de même que sur les espèces animales et végétales propres à la consommation. On sait que la terre est fertile et le climat chaud et humide des étés favorisant une croissance très rapide, alors une partie de la population cultivait.

L'habitant s'ajuste au milieu; on apprivoise l'hiver; on sale l'anguille et les viandes fraîches, domestiques ou issues de la chasse; on abat les bêtes dès les premières gelées et le stockage s'effectue dans une cabane, un caveau ou le grenier dès l'arrivée des grands froids; on tue l'hiver un boeuf, un cochon, des poulets et leur congélation est confiée à la nature.

Le blé d'inde, les pois, la citrouille en plus des petites conserves de fruits sauvages, comblent d'aise l'alimentation des habitants; nos ancêtres avaient transporté de France et propagé dans le pays un certain nombre d'arbres fruitiers surtout des pommiers. Leur maison fut bientôt entourée de vergers qui étaient à la fois un ornement et une source de bien-être et de revenus.

On sait que Talon inaugura les brasseries; mais la bière était connue et fabriquée avant son arrivée; il y avait aussi des tanneries et des brasseries à Montréal et Trois-Rivières (les Jésuites opéraient une brasserie dans cette dernière ville, Jean Blondel était le brasseur).

On tire de Benjamin Sulte, tome IV, qui lui-même cite la RELATION de 1668: "La crainte des ennemis n'empêche plus nos laboureurs de faire reculer les forêts, et de charger leurs terres de toutes sortes de grains, dont elles se trouvent capables autant que celles de France. Nos chasseurs vont bien loin, en toute assurance, courir l'original avec un profit signalé qu'ils retirent de cette chasse".

La mère de l'Incarnation écrivait, au mois d'octobre 1665: "Cette abondance néanmoins n'empêche pas qu'il y ait ici un grand nombre de pauvres; et la raison est que, quand une famille commence une habitation, il lui faut deux ou trois années avant que d'avoir de quoi se nourrir, sans parler du vêtement, des meubles et d'une infinité de petites choses nécessaires à l'entretien d'une maison; mais ces premières difficultés étant passées, ils commencent à être à leur aise, et s'ils ont de la conduite, ils deviennent riches avec le temps, autant qu'on le peut être dans un pays nouveau comme celui-ci. Au commencement, ils vivent de leurs grains, de leurs légumes et de leur chasse qui est abondante en hiver. Et pour le vêtement et les autres ustensiles de la maison, ils font des planches pour couvrir les maisons et débitent des bois de charpente qu'ils

---

<sup>16</sup> Benjamin Sulte, tome IV de son Histoire des Canadiens-Français.

vendent bien cher. Ayant ainsi les nécessités, ils commencent à faire trafic, et de la sorte ils avancent peu à peu; ainsi, il est incroyable combien ce pays se découvre (se défriche) et se peuple partout". En 1667, elle ajoutait que les militaires qui restaient au pays, "qui sont fort honnêtes gens, sont pour établir des colonies françaises. Ils y vivent de ménage, y ayant des boeufs, des vaches, des volailles. Ils ont de beaux lacs fort poissonneux, tant en hiver qu'en été, et la chasse y est abondante en tout temps".

On tire de Benjamin Sulte, dans son Histoire des Canadiens-Français, la note de bas de page suivante: "En relevant les nombreuses mentions que renferment les lettres des missionnaires et autres personnes, de 1640 à 1665, on voit clairement que les cultures du pays rendaient assez de blé et autres produits pour la nourriture de ses habitants." Cette observation de Sulte est renforcée par une opinion citée dans la Relation de 1652: "...à présent que le pays donne des blés pour nourrir ses habitants..." Et la terre "y étant fort bonne" selon Mère Marie de l'Incarnation, elle rendait ce qu'elle recevait en semences.

Nos ancêtres ont vécu de leurs récoltes. Les légumes seraient, selon une opinion du temps, "meilleurs qu'en France." Le blé, séparé au moulin du seigneur, constituait la principale denrée. Associé aux dérivés du porc, frais ou salé, et s'il s'ajoute à cela les produits de la chasse et de la pêche, ils n'avaient aucune crainte de manquer de nourriture. Ils font "assez bien leurs affaires".

La Mère de l'Incarnation mentionne que "...ici, les blés, les légumes et toutes sortes de grains croissent en abondance. La terre est une terre à froment, laquelle, plus on la découvre des bois, plus elle est fertile et abondante. Sa fertilité a bien paru cette année, parce que les farines de l'armée s'étant gâtées sur mer, il s'est trouvé ici des blés pour fournir à sa subsistance sans faire tort à la provision des habitants".

Qu'en est-il du vêtement? "Les habitants fabriquaient eux-mêmes les étoffes dont ils s'habillaient. Avec la laine, le lin, le cuir, ils confectionnaient toutes les pièces d'un costume d'homme ou de femme. Flanelle, droguet, toile, tricot ne tardèrent pas à sortir des métiers. La chaussure des sauvages convenait fort bien à la saison d'hiver; les bottes molles de cuir rouge canadien étaient en usage toute l'année; le produit de leur terre suffisait à tous leurs besoins".<sup>17</sup>

On adapte le costume au pays. Les hivers sont rigoureux. L'importance d'une protection contre le froid crée une mode de vêtement d'hiver: le grand manteau de l'habitant, qui protège contre les vents du Nord, est fabriqué au pays à partir des matériaux disponibles: le lin, la laine et la fourrure. "Par nécessité absolue, les Français adoptent le costume autochtone: tunique, mitasse, mouffles, casque de pelleteries et souliers sauvages".<sup>18</sup> Tout comme de nos jours, les vêtements d'hiver sont remisés au printemps.

---

<sup>17</sup> Benjamin Sulte, Histoire des Canadiens-Français, tome III.

<sup>18</sup> Sophie-Laurence Lamontagne, "L'Hiver dans la culture québécoise, XVII<sup>e</sup> - XIX<sup>e</sup> siècles".

«Les Filles du Roi»



Fond Thomas J. Laforest.

*Les Filles Du Roi*

L'Intendant Hocquart, un peu plus tard, dans un rapport destiné à ses supérieurs, exprime le fait que la tendance est au vêtement de fabrication locale: "...plusieurs sont tisserands, font de grosses toiles et des étoffes qu'ils appellent **droquet**, dont ils se servent pour se vêtir eux et leur famille".

### Les occupants

En introduisant le système seigneurial au Canada, les rois de France envisageaient une colonisation rapide de terres incultes. Ce système produisit une division égale des terres et fut sans doute le meilleur pour le développement de la colonie. Assez paradoxalement cependant, pour coloniser, il fallut des seigneurs, gentilhommes de bien qui liquidèrent leurs avoirs en France et vinrent s'établir au Canada.

L'édifice social dans la colonie reposait sur la base de l'entente entre le seigneur, locateur de domaines et ses censitaires, petits exploitants de ferme. Leurs intérêts convergeaient. Face à une nature brute, inhospitalière, le seigneur et son censitaire doivent s'allier pour affronter les dangers quotidiens, s'aider mutuellement dans le défrichage, le désertage et la culture des sols.

Gentilhomme peu fortuné, appartenant à la couche intermédiaire des occupants, il doit se faire soldat, officier, voyageur, et devra s'habituer au commerce des hommes, à la pratique des affaires. Aux Trois-Rivières et en Mauricie, le seigneur défrichait lui-même sa terre, avec l'aide de sa famille, à l'égal du paysan. A cet égard, on peut dire que la tenure seigneuriale a grandement facilité la colonisation.

Le seigneur s'installait sur ses terres et concédait des habitations moyennant une rente perpétuelle de quelques sous par arpents de surface; pour peu qu'il s'intéressait à son domaine, il parvenait à se constituer un revenu de quelques centaines de livres annuellement que lui rapportaient ses censitaires en dehors de sa propre production; il s'y joignait des redevances en nature comme des cochons, du blé et des volailles.

Les communautés religieuses et le clergé obtinrent d'immenses territoires sur lesquels s'installèrent des métayers. Selon **Franquet**, les gens d'église recevaient du roi des pensions annuelles assez généreuses; en 1752, il suggère d'en réduire le montant parce que "**dans les commencements [elles] étaient nécessaires à ces gens-là pour vivre, mais dont ils peuvent se passer aujourd'hui, parce qu'ils ont des biens fonds dont les revenus sont considérables. Ces biens consistent dans des fermes, des moulins et des seigneuries**". ("Voyages et mémoires sur le Canada". Franquet. Institut Canadien de Québec. Editions de l'Élysée).

Dans la région immédiate des Trois-Rivières, les Jésuites possédaient de vastes domaines, surtout au Cap et à Batiscau. Au même titre que les seigneurs, ils concédaient des habitations. La seigneurie du Cap-de-la-Madeleine a été donnée à la Compagnie de Jésus le 20 mars 1651 par Messire Jacques de la Ferté, conseiller et aumônier du Roi. Elle comprenait "**2 lieues le long du grand fleuve de St-Laurent, depuis le Cap nommé des Trois-Rivières en descendant sur le dit grand fleuve... sur 20 lieues de profondeur dans les terres du côté du nord**". Dès 1663, une quarantaine de terres avaient été concédées à des colons, ce qui fait du Cap une des plus anciennes paroisses de la colonie.

(Note: une lieue = 3,8 kilomètres ou 2.3 milles).

On pourra lire, en appendice, quelques notes sur l'enracinement dans le voisinage des **Trois-Rivières**. Il faut bien admettre que la **Cité de Laviolette** aurait été la négligée des historiens nationaux en regard à ses deux consoeurs et, heureusement, nous devons à **Benjamin Sulte**, **Mgr Albert Tessier**, **Raymond Douville** et plusieurs autres, par leurs écrits, une connaissance

plus étendue de leur cité.

Nous leur devons aussi cette analyse, bien sommaire, des premiers temps de la colonie, époque qui fut témoin des efforts de nos ancêtres: les seigneurs, les défricheurs, les fondateurs de florissantes paroisses où prirent souche les quelques centaines de familles qui sont à la base de la communauté francophone actuelle.

## CHAPITRE 2

### PIONNIER ET VOYAGEUR

#### L'esclavage de la traite

A l'époque où nous situons notre étude, une paix relative s'établissait graduellement entre les Français et les diverses nations du voisinage. On peut dire ici que Nicolas Perrot n'a pas été étranger à la pacification et que c'est surtout lui qui a été l'artisan principal du grand rassemblement de 1701 à Montréal.<sup>19</sup> Cette paix assurait la reprise du commerce des pelleteries.

**François Frigon** exerça le métier de traiteur en fourrures pendant une trentaine d'années, interrompant ses voyages pour installer sa famille à **Batiscan**. Il apprit le métier comme employé de **Michel Pelletier** dans sa jeunesse. Il devint un hardi voyageur habile à manier le mousquet, la hache et l'aviron. Il accompagna **Nicolas Perrot** dans ses expéditions. L'air farouche de cet **Agnier** ne devait pas impressionner notre ancêtre. Et l'attitude assez flegmatique de ce chasseur invitait plutôt à l'échange de "pétun", exercice préliminaire à toute négociation avec les **Premières Nations**. On sait déjà qu'une peau de castor valait "un pelu"; une peau d'élan ou de loutre était aussi évaluée en termes de "pelus". Au retour du hardi voyageur, il recevait du commerçant l'équivalent de sa collecte en

marchandises.



Au chapitre des biens à convoiter et à acquérir, les fourrures représentaient une première place dans l'échelle des valeurs à cause des gains rapides qu'engendrait ce genre de commerce, qui n'était pas sans risques cependant et que l'on considère comme une plaie sociale de l'époque. Difficile de blâmer la culture du temps à ce sujet.

<sup>19</sup> **Nicolas Perrot**, pionnier de Bécancour, célèbre coureur de bois et explorateur, nous laissa des mémoires intéressants sur les moeurs des sauvages de l'ouest américain.

<sup>20</sup> "**Neuve-France**", Mgr Albert Tessier. Edition du Bien Public. Trois-Rivières (1956).

Difficile aussi de ne pas faire un parallèle entre les riches fourrures vendues par le marchand et la pauvreté des habitants qui les transportaient. Un sage observateur comme Mgr de Laval constate avec amertume, à son arrivée au pays, "qu'au point de vue moral, le commerce des pelleteries avait introduit des abus révoltants. Blancs et Indiens perdaient leur dignité et leur santé".<sup>20</sup>

On peut attribuer la forte attraction de l'Ouest sur les habitants aux légendes des Indiens, toujours portés à amplifier les vérités et les mensonges, et aux récits des voyageurs, compagnons des explorateurs Lasalle, Jolliet et Perrot. Ces intrépides voyageurs ont pagayé sur les rivières au cours rapide et remplies d'écueils à l'affût d'aubaines de troc avec les indigènes, tout en prenant possession d'immenses territoires au nom du roi de France.

La domination française avait créé un type social: le coureur de bois, le traitant, le héros de l'aviron, habile aussi dans le maniement de la hache et du mousquet. Véritable homme des bois, courageux et infatigable.

Il est certain aussi que ce commerce aura ralenti la colonisation de la Nouvelle-France. On peut reprocher à ceux qui gambadent dans la forêt une forte insouciance de l'avenir et aux autres qui pagaient sur les rivières un manque de prévoyance. Si cette vie errante avait pour eux quelques charmes, elle exposait leur famille à une solitude dangereuse.

On estime qu'en 1680 de 500 à 800 hommes voyagent ainsi dans les bois.<sup>21</sup> Ce nombre ne diminuera que lorsqu'il sera nécessaire de se munir d'un permis. Citons Mgr Albert Tessier: "La course aux fourrures fascinait les habitants. Les hommes dans la force de l'âge résistaient mal à l'attrance des gains faciles et aux attraits de la vie libre des bois, loin de tout contrôle. Ils désertaient les terres par centaines, s'enfonçaient dans la forêt, donnaient aux Indiens le mauvais exemple et entravaient l'action civilisatrice des missionnaires. Vers 1680, on estime que le quart de la population adulte du pays vivait dispersée un peu partout dans la forêt, privant ainsi la Nouvelle-France de ses meilleures énergies".



Indiens préparant le grand voyage. William Armstrong.

Les postes de traite que sont Tadoussac, Trois-Rivières et Lachine sont graduellement

<sup>21</sup> "**Habitants et marchands de Montréal au XVII<sup>e</sup> siècle**". Louise Dechêne. Plon, éditeurs (1974).

abandonnés par les nations amies par crainte des Iroquois. Qu'à cela ne tienne. Les Indiens ne venant plus, les marchands délègueront des traiteurs avec mandat de négocier les échanges.

Le commerce des fourrures graduellement devient le fait d'aventuriers "**coureurs des bois**" qui louent leurs services aux marchands. Ces derniers leur avancent du matériel de troc en plus du ravitaillement (d'une valeur de 1000 l à 2000 l), puis les voyageurs se lancent dans les pays de l'Illinois.<sup>22</sup>

La fourrure est à la portée de la main, les Indiens aiment la chasse et la trappe et les peaux constituent une denrée d'échange. On traite des peaux contre des fusils, du textile, des alènes, des couteaux et toutes sortes de babioles.

Voici comment se faisait ce commerce.

"Les chasseurs n'avaient ni le droit de vendre le produit de leur chasse à des étrangers, ni celui d'en fixer le prix. La compagnie qui vendait ses marchandises au prix qu'elle voulait, fixait aussi elle-même le prix de chaque espèce de fourrure. La peau de castor servait d'étalon à la valeur des autres fourrures".

"Une peau de castor, par convention, se nommait un pelu. La peau d'un animal qui avait la moitié moins de valeur que celle du castor était appelée un demi-pelu, et il en fallait deux pour égaler celle d'un castor".

"Au magasin de la compagnie un commis comptait les peaux et disait au chasseur: vous avez tant de pelus, 500 ou 600. Maintenant, si une verge de drap valait six pelus, le chasseur donnait douze pelus pour deux verges. Un gallon de rhum était pareillement compté pour tant de pelus. Jamais il n'était question à la compagnie de payer un sou en argent pour des pelleteries; c'est ce qu'on appelait la traite: c'est-à-dire échange de fourrures pour des marchandises".<sup>23</sup>

Les registres font état d'un créancier qui paie son fournisseur avec 106 peaux de loutres qui lui donnent droit à des crédits sur diverses autres marchandises. A cette époque, il pouvait se transiger annuellement plus de 200 000 peaux de castor. En France, on en fait surtout des chapeaux. D'autres fourrures et pelleteries ont aussi une bonne valeur marchande: l'original et l'élan sont les peaux les plus recherchées.

Pour aller à Mikillimackinac et à Détroit de même qu'aux Illinois par la route du nord (l'Outaouais), cela demande aux canotiers au moins deux mois et ils devront traverser 30 portages. Ces canots transportent 3 hommes. Vers 1715 de plus grands canots peuvent porter de 5 à 6 hommes

---

<sup>22</sup> **Contrat type pour une société de voyageurs:**

""Paul Bouchard, Jean Coton et François Bigras s'associent pour aller au pays des Outaouais et font conventions suivantes: ils monteront une canotée de marchandises lesquelles seront en communauté et traitées du mieux qu'ils pourront; les dépenses du canot, marchandises, vivres et gages (un engagé complète l'équipage) seront payées sur la masse de la dite communauté; la perte s'il s'en trouvait, "ce que Dieu ne veuille", sera supportée par tiers et les profits, "qu'il plaira à Dieu de leur donner", seront pareillement partagés entre lesdites parties.""

**(Minutes notariales, 30 mai 1714, Antoine Adhémar).**

<sup>23</sup> "**Histoire de l'Ouest Canadien**". Abbé G. Dugas. (Beauchemin). L'édition que nous avons a été méritée comme 2ième prix de **composition** par Antoinette Roy le 19 juin 1916, élève à l'Ecole Normale de Rimouski. Le principal du temps était Mgr F.-X. Ross. Ce dernier est aussi l'auteur d'un manuel de pédagogie.

et 3000 livres de charge.

Les départs durent de six à huit mois et souvent une année car il faut compter deux mois pour l'aller, ce qui ne donne pas toujours l'opportunité de revenir avant l'hiver. Et pendant ce temps, l'habitant n'est pas disponible à cultiver sa terre. Ne pourrait-on pas dire que ce commerce ruinait la colonie et l'empêchait de se développer?

### **Pionnier de Batiscan**

L'honorable J. E. Caron, sous-ministre de l'Agriculture, disait, le 3 septembre 1918, lors du dévoilement du Monument Louis-Hébert: "Les Anciens ne connaissaient que trois états de vie; le service des autres, la profession des armes et la culture des champs: la croix, l'épée et la charrue".

Que n'aurait-il pas dû ajouter aussi le travail de la forêt ou bien encore le commerce des fourrures, c'est-à-dire: la hache et l'avrion? Le XV<sup>e</sup> siècle a produit le coureur des bois. Un autre type social s'est aussi développé un siècle plus tard: le bûcheron. Nos pères connaissaient la forêt et savaient l'exploiter. Elle faisait partie de leur vie. Ce sont les ressources du pays et les nécessités de l'existence qui façonnèrent les métiers de la forêt.

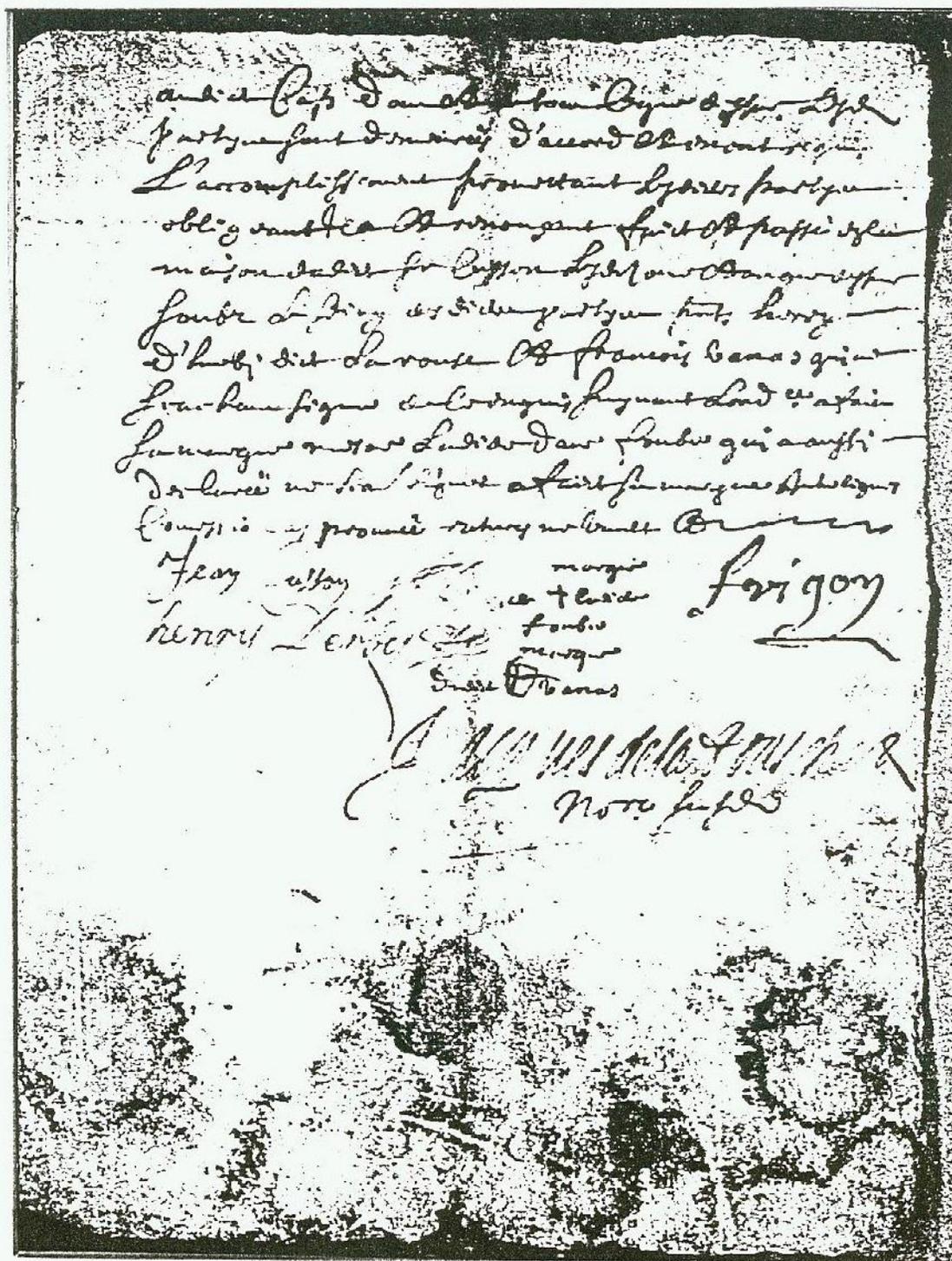
Dans cette ligne de pensée, il est permis de supposer que **François Frigon** préférait le travail de la forêt à celui de la terre. Ce jugement tout hypothétique s'appuie sur les nombreuses transactions manuscrites inventoriées dans les greffes des notaires de la Mauricie. On pense observer qu'il aimait abattre des arbres pour libérer la terre, puis vendre sa concession pour à nouveau s'attaquer à la forêt.

Nous avons connaissance d'une première transaction notariée de la main de **Jacques de La Tousche**, le 24 mai 1667. C'est une concession "**arantée**" par Jean Cusson à François Frigon, couvrant quatre pages de contrat manuscrit, dont la dernière, microfilmée puis photocopiée, est reproduite ci-dessous et montre même les moisissures du papier en décomposition. Le lecteur est invité à décoder l'écriture.

Voici l'essentiel de la transcription en langage clair de cet acte, trouvée au **Vieux Presbytère de Batiscan**, tout probablement faite par M. Raymond Douville.

"L'an mil six cents soixante&sept le vingtquatrième jour de may apresmidi pardevantnous No<sup>re</sup> (notaire) en la juridiction seigneurie et prevosté du Cap dela Magdeleine et temoins soussignes fut présent en sa personne le **Sieur Jean Cusson** dudit Cap et de la seigneurie de Batiscan lequel acejour donne a rente ladite habitation sittuee aladite seigneurie de Batiscan contenant icelle deux arpens de front ou environ et quarante arpens de profondeur suivant et conformement au contrat donné par le seigneur dudit lieu audit Cusson icelle baillée au nommé **François Frigon** a ce present et acceptant pour en jouir par ledit Frigon a perpetuite et non rachetable nonobstant toutes choses a ce contraire. Iceluy Frigon paiera de rentes pour la susdite concession six minots de bled français bon & valable rendu a la maison dud. Cusson aux propres comptes, frais & depens dudit Frigon à perpetuite. S'oblige de plus ledit Cusson remettre entre les mains son contrat qu'il a signe du Seigneur dudit lieu lequel Frigon entre en possession de la susdite habitation ci-dessus. S'oblige aussi ledit Cusson de payer pour cette annee seulement les rentes dues au Seigneur de la Seigneurie par la suite ledit Frigon s'oblige de les payer. ledit Frigon paiera les six minots annuels de bled froment audit Cusson à commencer à la feste de Noel de mil six cent soixante huit d'année en année à perpetuite le tout fait du consentement de **Dame Marie Fauber** femme et compagne dudit Cusson sittuée audit Cap. Fait et passé en la maison du Sieur Cusson lesdit jour & an que dessus

sous le seing des dites parties en présence de **Henry Derby dit La Ronce** & **François Vanas**.



L'ancêtre ne gardera pas cette concession. Jeune célibataire, il n'était pas encore prêt à fonder un foyer. Ou bien encore il ne put trouver les "six minots de bled français bon et valable" comme l'exigeait le contrat. Jean Cusson la reprend et le 27 décembre 1667, devant le notaire LaTousche, un échange est conclu entre Jean Cusson et Pierre Guillet dit Lajeunesse. Ce dernier est un charpentier reconnu. Habitant du Cap-de-la-Madeleine, il envisage sans doute plus d'espace pour l'installation de sa nombreuse descendance.

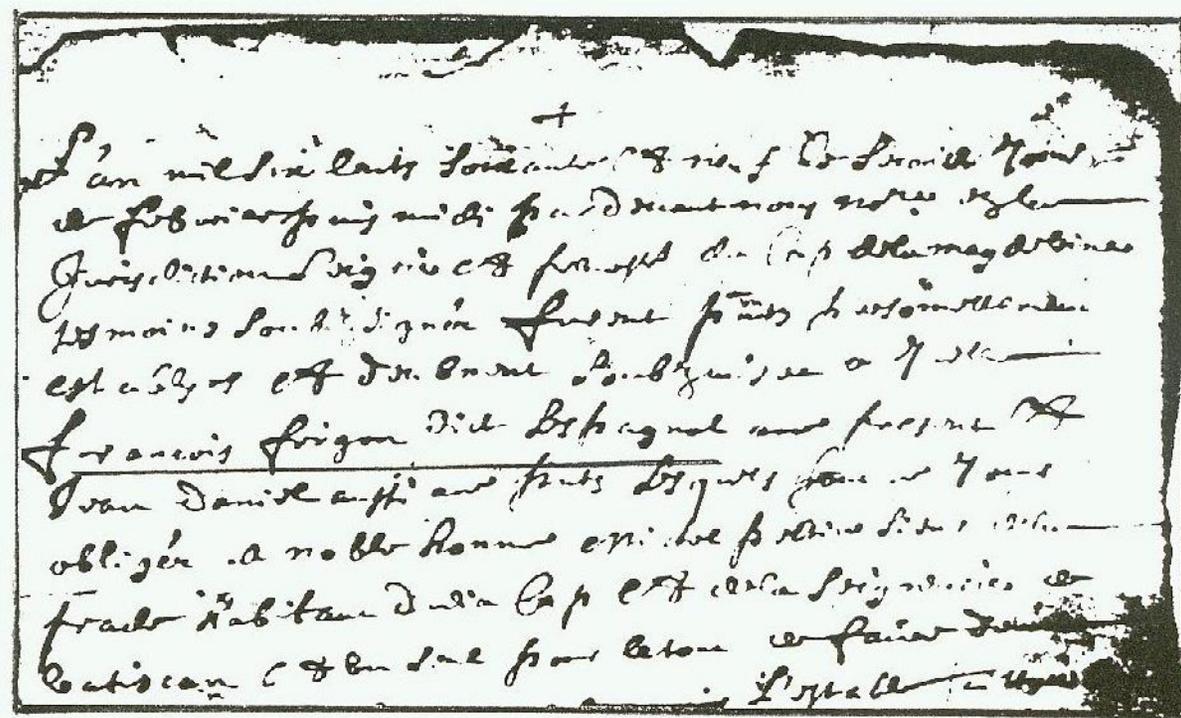
Signalons que la toute première mention dans un acte notarié du "**nommé François Frigon**" date de quelques mois auparavant alors qu'il fournit son témoignage lors de l'enquête sur la

traite de l'eau de vie au Cap-de-la-Madeleine en janvier 1667. L'accusé, **Nicholas Gatineau dit Duplessis**, avait vendu de la boisson aux sauvages. Il sera d'ailleurs condamné à une amende et le repentir ne lui pèsera pas lourd.

L'adolescence de François Frigon nous est inconnue. Aucun document mentionne la date de son arrivée au pays ni même ses origines. Par ailleurs, on suppose qu'il aurait signé un engagement avec Michel Peltier sieur de LaPrade, seigneur de Gentilly, vers l'âge de treize ou quatorze ans. Tout probable que "**noble homme**" Michel Peltier l'aurait recruté à Paris.

La lecture des actes notariés permet de croire qu'il s'engage pour trois années, en 1664 ou 1665, auprès de son "maître", le sieur de La Prade, pour travailler sur ses terres au Cap et à Batiscan. En 1666, le recensement aux Trois-Rivières le signale comme l'un des deux domestiques du sieur Peltier. Il est alors âgé de 18 ans.

L'année suivante, un autre recensement est effectué. La maison-née de Michel Peltier, au Cap, est ainsi dénombrée: Michel Peltier, 36; Jacqueline Chambois, 29; domestiques: LaRivière, 24; Lespagnol, 17; La Ronce (Henry Derby), 20; 18 arpents en valeur". On ne peut se tromper sur l'identité de cet Espagnol. Il s'agit bien de notre ancêtre, François Frigon. D'ailleurs Jacques de LaTousche, le notaire, dans plusieurs des actes identifiant les parties en cause, ajoute le surnom "au nommé François Frigon" **dit Lespagnol** comme attesté ci-dessous dans un acte du 2 février 1669 par lequel Michel Peltier passe un marché avec l'ancêtre et Jean Daniel.



En 1667, François demeurait "dans une cabane" avec Jean Cusson, le futur tabellion. Il signe comme témoin à plusieurs contrats de mariage faits devant notaire.<sup>24</sup> C'est d'ailleurs cette même année, qu'il loue la concession de Jean Cusson à Batiscan.

Une autre concession lui est donnée par le R.P. André Richard, supérieur des Jésuites au Cap,

<sup>24</sup> En 1667 il signe comme témoin aux actes du notaire **Jacques de LaTousche**. Il est aussi présent au mariage de Michel **Feuillon (Fillion)** et de **Louise Bercier** le 19 octobre 1668. Il signe en remplacement du **Sieur de La Prade** pour lequel il travaillait.

le 3 juillet 1671. Il s'agit d'une terre de quatre arpents de front à Batiscan. François s'y établira et y fondera un foyer. Elle sera la terre ancestrale.

Les actes du notaire Jacques de La Tousche témoignent de transactions effectuées par François et quelques-uns de ses copains.<sup>25</sup> Le 29 décembre 1675 il signe un bail à ferme avec **Jean Lemoyne**, seigneur en partie de Ste-Anne, afin d'exploiter "tous les herbages qui sont sur ses terres". N'avait-il pas assez d'espace sur ses propres terres pour nourrir son bétail?<sup>26</sup>

Il eut aussi quelques difficultés avec les animaux car il dût emprunter, en octobre 1678, deux boeufs à la **Compagnie de Jésus**. Ces boeufs appartiennent semble-t-il au seigneur de Villiers, **Charles LeGardeur**. Il devra remettre deux boeufs de même valeur dans quatre ans. (Grefte Cusson). Cependant, au recensement de 1681, il déclare 5 bêtes à cornes, ce qui est la moyenne pour l'ensemble de ses voisins.

Le répertoire du notaire **Antoine Adhémar** titre un acte de vente en date du 31 mars 1682 de François Frigon aux frères **Mathurin et Louis Guillet**. Un autre terrain défriché par François passe à des voisins ou des parents.

Il achète une terre de Jean Lemoyne, le 22 février 1690, pour la somme de 1200 livres payées comptant par **Aubert de la Chesnaye** avec qui François Frigon transigeait ses marchandises de traite.<sup>27</sup> Ici, on peut supposer qu'un de ses voyages au pays des Illinois aurait rapporté des profits.

Des rentes étaient dues à la Société de Jésus sur la terre qui lui avait été concédée. Il obtient, le 11 avril 1692, une permutation de rentes du **Père Raffeix**, agissant au nom de la communauté religieuse. "Depuis qu'il l'avait achetée, il n'avait pas payé ses cens et rentes".<sup>28</sup>

Il possédait une autre terre à Batiscan qu'il vend, le 8 septembre 1714 à **Damien Thifaud**. Le même Damien Thifaud est impliqué dans une transaction avec Françoise Frigon, veuve de Joseph Moreau, le 15 juillet 1715.

On se gardera bien de porter des jugements sur les actions de notre ancêtre. C'est un droit que nous n'avons pas. Les quelques opinions qui sont émises le sont sous toutes réserves, sans connaissance de cause, et sont puisées dans les monographies déjà citées. Elles tendent à dessiner sa personnalité.

Sylvio Dumas dit qu'il avait de l'ambition. Il avait sans doute aussi de l'entregent et sa société plaisait. On en tient pour preuve les notables qu'il aurait cotoyé: **Nicolas Perrot**, les notaires

---

<sup>25</sup> Le 2 février 1669, il s'engage avec Jean Daniau à faire des pieux sur la concession de Michel Peltier, sieur de La Prade, à Batiscan. Un de ses compagnons de travail se nomme **Jean-Baptiste Gallant**.

<sup>26</sup> Répertoire de **Michel Roy dit Châtellerault, 1668-1709**. Voici comment Jacques Saintonge l'interprète: "Le 29 décembre 1675, l'ancêtre s'apprête à oeuvrer dans la seigneurie de Sainte-Marie, du côté de Sainte-Anne-de-La-Pérade. Il passe alors avec **Jean Lemoyne**, seigneur d'une partie de ce domaine, un bail à ferme qui l'engage à faire pacager les animaux du seigneur et les siens, en retour de quoi il promet de couper le blé qui y poussera". **Nos ancêtres, Cahier No 5.**

<sup>27</sup> Raymond Douville, déjà cité.

<sup>28</sup> Raymond Douville, déjà cité.

Jean Cusson, Jacques de LaTousche, François Trottain et Charles Lesieur. Cela suppose qu'il possédait un certain bagage de connaissances apprises sur les bancs de l'école.



Fond Thomas J. Laforest  
(Palm Harbor, Flc.)

On peut aussi lui attribuer une certaine aptitude à l'apprentissage des langues étrangères. **François Frigon dit l'Espagnol** parlait-il cette langue? Était-il originaire d'Espagne? Ses contacts avec les sauvages incitent à penser qu'il pouvait converser avec les Hurons ou bien les Algonquins. C'est peut-être en cette qualité qu'il se serait joint aux expéditions de Nicolas Perrot.

Il aimait se faire des relations et avait un caractère aimable. Raymond Douville prétend qu'il était trop bon garçon et que ses copains profitaient de lui. C'était peut-être la réponse à un besoin grégaire. N'était-il pas orphelin? Il possédait aussi cette aptitude d'adaptation à un nouveau

milieu considérant ses nombreux déplacements.

En 1710, François Frigon a près de soixante ans. Il doit songer à ses vieux jours. Le 18 mars de cette même année, il fait donation de ses biens à son fils Jean-François. Laissons la parole à Raymond Douville, l'historien qui nous le fit connaître: "...huit jours plus tard, François Frigon convoque à nouveau ses enfants en l'étude du notaire Trotain, c'est-à-dire à la maison voisine. Tous se font un devoir d'être présents, car l'acte de donation d'un pionnier devenu vieux à l'un de ses enfants était, à cette époque, un des événements les plus importants dans la destinée d'une famille. C'est chez son aîné Jean-François que François Frigon veut terminer ses jours. Tout d'abord, il lui cède sa terre: "**à Scavoir une habitation de deux arpents de large sur quarante de profondeur, située en la seigneurie de Batiscan, audit donateur appartenant, avec tout le dézert qui est sur ycelle habitation et les bâtiments, maison, grange et étable et tous les meubles qui sont dans la maison, avec deux boeufs, une vache et deux petits tauraux, harnais de cheval et charrette...**"

"D'autre part, Jean-François Frigon et son épouse s'engageaient à payer les dettes de l'ancêtre, qui s'élevaient à pas moins de 1680 livres. C'est donc plutôt par affection filiale que par amour du gain que Jean-François s'engageait à prendre soin de son père le reste de ses jours. Le vieux pionnier devait 400 livres aux héritiers de **Charles Aubert de la Chesnaye**, 80 livres à **Jean Baril**, 74 livres aux héritiers de **François Chorel de Saint-Romain**, 25 livres à **Damien Quatresols**, 40 livres à **François Babie**, 30 livres à Madame **Beaudoin**, de Québec, 15 livres au Sieur **Cuillerier**, de Montréal, et enfin 680 livres à ses enfants, plus divers petits montants que les donataires s'engageaient à rembourser".

Après une vie bien remplie, il décède en 1724 (sépulture le 13 mai à Batiscan). Notre ancêtre laissa un fils, Jean-François, né en 1674, qui se maria deux fois et mit au monde au moins treize enfants. Tous les Frigon d'Amérique descendent de Jean-François.

### Voyageur aux Illinois

Selon **Raymond Douville** et **Aegidius Fauteux**, de même que **Sylvio Dumas** et **Jacques Saint-Onge**, François Frigon manquait d'intérêt pour le travail de la terre. Il avait, semble-t-il, effectué de nombreuses excursions sur les rivières Batiscan et Sainte-Anne et déjà, dès sa prime jeunesse, il avait négocié, avec les Indiens, quelques transactions favorables à son employeur Michel Peltier de La Prade.<sup>29</sup>

Lorsque Marie Chamois décide d'entreprendre la conquête de son héritage, il confie ses enfants aux voisins et pense faire la traite dans les pays d'En-Haut. Probablement troublé par ce départ et obligé de rembourser des dettes d'emprunt ou d'honneur, il suppose que la traite des fourrures, principale industrie de l'époque, lui permettra d'honorer ses engagements.

N'aurait-il pas aussi accompagné **Nicolas Perrot** dans le voyage aux Illinois de 1670? Si tel est le cas, il aurait donc une certaine connaissance des ruses et astuces des Indiens et des expédients requis tous fins prêts pour bâcler une transaction dans leur langage.

En 1683, il s'associe à **Jacques Baby** dans le but d'effectuer un voyage de traite aux **Outaouais**. On pense qu'il n'a pas fait ce voyage. Aurait-il délégué un engagé pour le remplacer? En 1685, il accompagne Nicolas Perrot. Divers incidents surviennent au cours de ce voyage. On déplore la

---

<sup>29</sup> Raymond Douville, "**La vie de François Frigon, pionnier de Batiscan**", La Société des Dix. - Aegidius Fauteux, "**Marie Chamois ou l'histoire d'une honnête fille reniée par sa mère**", La Patrie, 16 septembre 1933. - Sylvio Dumas, "**Les Filles du Roi en Nouvelle-France**". - Jacques Saint-Onge, "**Nos Ancêtres**", Volume V.

perte de marchandises.<sup>30</sup>



Extrait de "Picturesque Canada".

Il est certain qu'un voyage est planifié pour l'été 1686 car un traité de société est enregistré au greffe de **François Genaple** le 26 mai 1686 alors que les personnes suivantes s'engagent à partager les pertes..."ce que Dieu ne veuille..." ou bien les profits..."qu'il plaira à Dieu de leur donner...": **François de la Conche, Jacques Defay, François Frigon, Jean et Antoine DesRosiers**.<sup>31</sup>

Le 16 août 1686, le même notaire rédige une "obligation" de François Frigon, Jean et Antoine DesRosiers et Jean-François Genaple de Bellefond à Jacques Defay.<sup>32</sup> En novembre 1686, François est au pays des Illinois. Son absence est confirmée par une pièce justificative datée du 5 novembre 1686 contenant la déposition de **Madame Jean Bourdon**, de Québec, faite devant le notaire François Genaple. A ce moment, l'ancêtre habite encore les rives de la Batiscan.<sup>33</sup>

En 1688, il effectue un voyage au cours duquel un incident aurait mis en cause des Iroquois, lesquels auraient été responsables de la perte d'un canot de marchandises. Il était de société avec Jacques Babie, Vivien Jean et Joseph Prieur. Ce dernier, marchand de Québec, avait sans doute avancé la marchandise.

<sup>30</sup> Jugement et Deliberations du Conseil Souverain, Tome III, p. 218. Cité par Raymond Douville.

<sup>31</sup> **Raymond Douville**. Déjà cité. Greffe du notaire **François Genaple**. Archives de la Province de Québec. Inventaire des Greffes des Notaires du Régime Français. Volume VII (1946).

<sup>32</sup> Greffe du notaire François Genaple.

<sup>33</sup> Greffe du notaire **François Genaple**. La minute se lit comme suit: "Attestation d'**Anne Gasnier** veuve **Jean Bourdon** en faveur de **Marie Chamois**". On peut lire cette déposition dans les textes déjà cités.

Les greffes des notaires contiennent des contrats de société en 1692 puis en 1695. Le greffe d'Adhémar révèle qu'il forme une société avec **Charles Lesieur de LaPierre**, notaire et procureur de la Compagnie de Jésus. Malheureusement, Charles Lesieur décède en 1697. Le même jour et sans doute à la même occasion, François Frigon enregistre une "obligation" envers Antoine Trottier, marchand de Batiscan. Antoine Adhémar enregistre, en date du lendemain, une autre obligation de François Frigon.<sup>34</sup>

Il signe chaque année. C'est le genre d'existence qu'il semble préférer. Peut-être qu'il voit dans ces expéditions la seule façon de faire des profits afin d'acquitter ses dûs. Il avait emprunté à deux reprises pour payer les voyages de Marie Chamois, sa femme. A cette fin, il hypothèque sa terre en 1692 pour acquitter des dettes qui se font "pressantes".<sup>35</sup>

En 1695, il achète d'**Antoine Trottier-Desruisseaux**, avec ses deux associés, **Charles Lesieur** fils et **Pierre Trottier**, des marchandises pour une somme de "huit mil seize livres, dix sols, huit deniers". La somme sera remboursée au retour de leur voyage. Antoine Trottier doit, en vertu de ce contrat, assurer la subsistance de sa famille et leur fournir des vêtements en attendant son retour qui sera "moyennant Dieu, l'année prochaine mil six cent quatre-vingt-seize".<sup>36</sup>

A ce moment, son fils aîné l'accompagne. Ce dernier est maintenant âgé de 21 ans. Demeurent à la maison: **Madeleine**, qui vient d'épouser **Jean Prime dit Laventure** (elle est âgée de 19 ans), **Françoise**, 17 ans, **Jeanne**, 12 ans et **Antoine** qui va sur ses 10 ans.

Vers 1703, **Jacques Baby** fils visite **Détroit** dans le dessein d'y faire le commerce des fourrures. Son père, le fondateur de la famille Baby, était arrivé au pays avec le régiment de Carignan. C'était un officier brillant "qui s'est illustré dans les armes, dans la politique, dans le commerce". Il s'établit à Champlain à son licenciement.<sup>37</sup>

Les familles Frigon et Baby se connaissaient car la femme de ce dernier, **Jeanne Dandonneau**, accepte d'être la marraine de la petite Jeanne Frigon, née le 15 septembre 1683.<sup>38</sup> François Frigon devait probablement accompagner Jacques Baby au cours de ce voyage à Détroit.

Tout comme **Nicolas Perrot**, ces voyages ne l'enrichissent pas. Il accumule ses propres dettes qui s'ajoutent à celles de sa femme. Même s'il se fait accompagner de ses gendres, Jean Prime et Joseph Moreau ainsi que de son fils aîné Jean-François en 1695. Serait-il un médiocre commerçant? A tout le moins, il avait assez d'orgueil pour faire honneur à tous ses engagements.

---

<sup>34</sup> Société entre François Frigon, Charles Lesieur et Pierre Trottier (12 juin 1695). - Obligation de François Frigon à Antoine Trottier (12 juin 1695). - Obligation de François Frigon, Charles Lefebvre et Pierre Trottier à Antoine Trottier (13 juin 1695). Greffe d'Adhémar.

<sup>35</sup> Répertoire de **Michel Roy dit Châtellerault**. Obligation de **François Frigon**, de Batiscan, à **Jean Baril**, de la somme de 210 livres tournois à la **Saint Michel** (28 octobre 1692).

<sup>36</sup> Greffe Adhémar, 12 juin 1695. Ce voyage ne fut pas très heureux car Antoine Trottier devait faire appel au Conseil Souverain pour se faire rembourser une somme de 200 livres sur de la nourriture et des vêtements fournis aux enfants de François. (Jug. et Delib. du C. S., Tome IV, p. 1068). Cette requête fut présentée au Conseil Souverain le 18 août 1704.

<sup>37</sup> "**Les Canadiens de l'ouest**". Joseph Tassé. L'édition consultée fut méritée en prix par **Justine Plourde**, élève à l'**Ecole Normale Laval** (22 juin 1886).

<sup>38</sup> Registre paroissial de Batiscan. Sous la signature de P. Vachon, prestre.



"La rabaska". Archives publiques du Canada.

Selon Raymond Douville, "il signe chaque année l'engagement pour le pays des fourrures. L'étude du notaire Adhémar conserve son engagement du 27 mai 1701 pour se rendre au Détroit. De même en 1705 et 1707. Ces deux dernières années, ses gendres Jean Prime dit Laventure et Joseph Moreau l'accompagnent pour aller au Fort Pontchartrain sur le lac Erie".<sup>39</sup>

Puis il ajoute: "**Joseph Moreau** part en voyage de traite dans la région de Michillimakinac en 1708 et ne revient pas. Il meurt en cours de route: accident, noyade, on ne sait trop. Mais ce dont on est sûr, c'est qu'il laissait à Batiscan son épouse et trois fillettes dans la misère. **François Frigon** prend alors à son compte les dettes de son gendre pour empêcher que sa concession ne soit saisie par le rapace **François Rivard-Montendre**".

Il est des hommes qui font une carrière longue et brillante, d'autres qui mènent une vie effacée. Certains, après un départ bruyant s'éteignent comme des feux de paille. D'autres, après avoir longtemps été ignorés, finissent par être reconnus comme des bâtisseurs. La carrière de François Frigon, son existence assez malheureuse, son origine inconnue, la destinée mystérieuse de Marie Chamois, son épouse, continueront encore longtemps d'intéresser les amateurs de la petite histoire.

Nous formulons le même souhait que Raymond Douville lorsqu'il écrit en conclusion de son travail sur notre ancêtre: "Ces données sommaires permettront peut-être à un descendant—du moins nous le souhaitons—de dresser la généalogie de cette belle famille de chez nous".

---

<sup>39</sup> Pontchartrain, c'est le nom que les voyageurs donnaient à la ville de Détroit. Il y avait, au moment de la conquête, plus de 500 colons établis de part et d'autre de la rivière du Détroit. C'était un lieu de ravitaillement pour tous les traiteurs du nord-ouest américain. Après le St-Laurent, ce lieu fut le meilleur centre de colonisation française. "**La pénétration du Continent américain par les Canadiens français**". Benoît Brouillette.

## DÉPART DES «JEUNES MARIÉS»



Fond Thomas J. Laforest  
(Palm Harbor, Flo)

## CHAPITRE 3

### LA PUPILLE DU ROY

#### Le baron Lahontan

Si on ignore, pour le moment, l'origine de François Frigon, en revanche des documents de valeur nous renseignent sur l'enfance malheureuse de **Marie Chamois**. Et puisqu'elle fit partie d'un groupe de "**Filles du Roy**", il conviendra, je pense, d'examiner, à la lumière des témoignages de contemporains, la valeur morale de celles qui ont porté l'ancêtre de la plupart de nos concitoyens.

"C'est le baron de **Lahontan** qui, le premier, fit imprimer et colporta cette fable ridicule, que les anciens colons du pays se marièrent à des filles de mauvaise vie que l'on avait envoyées de France, comme une cargaison vivante sur les navires du roi; ses racontars nous ont fait un tort considérable".<sup>40</sup>

**Louis-Armand de Lom d'Arce**, fils d'un noble du Béarn, est né le 9 juin 1666 de l'union de **Isaac de Lom d'Arce** et de **Jeanne-Françoise Le Fascheux de Couttes**, soeur d'un prélat bien connu à la Cour. Fils de noble, il vécut une enfance perturbée par les difficultés financières de la famille. Lahontan père avait entrepris et mené à bonne fin de gigantesques travaux de drainage sur le **gave du Pau** qui lui coûtèrent sa baronnie et sa fortune. Au décès de son père, le jeune Louis-Armand n'avait que huit ans.

Après des études cahoteuses, des protecteurs le placent dans les Gardes de la Marine. Sans aucun doute, il avait entendu parler des Amériques par les pêcheurs basques de retour des bancs de Terre-Neuve au port de Bayonne et les aventures du **baron de Saint-Castin**, lui aussi originaire du Béarn, ne lui étant pas inconnues, c'est comme soldat qu'il quitte la France un beau jour de 1683 dans le dessein de combattre les Iroquois. Il arrive à Québec le 8 novembre avec des troupes commandées par le gouverneur **Lefebvre de La Barre**.

Il passe l'hiver 1684 sur une ferme à Beaupré chez un habitant. Il s'y sent bien à l'aise car il écrit: "Les paysans vivent ici, sans mentir, plus commodément qu'une infinité de gentilhommes en France. Quand je dis paysans, je me trompe, il faut dire habitants, car ce titre de paysans n'est pas plus reçu ici qu'en Espagne, soit parce qu'il ne payent ni sel ni taille, qu'ils ont la liberté de la chasse et de la pêche, ou qu'enfin leur vie aisée les met en parallèle avec les nobles. Tout le monde y est bien logé et bien meublé. On y fait des feux prodigieux pour se garantir du froid".<sup>41</sup>

Lahontan visite les bourgs de Québec et de Montréal et, après avoir participé à l'infructueuse expédition "**de la Barre**", contre les Iroquois, il passe l'hiver 1685 à Boucherville et reste dans le voisinage de Montréal plus de trois années, nourri et entretenu par les habitants.

Comme tout soldat, il doit être de garde, participer à des expéditions punitives contre les Iroquois et escorter les Canadiens qui exercent le métier de la traite. Il occupe ses loisirs à chasser avec les sauvages et s'intéresse à leurs conversations. Il en profite pour apprendre la langue. **Denonville** l'avait en assez haute estime pour le nommer commandant au fort St-Joseph.<sup>42</sup>

---

<sup>40</sup> J.-Edmond Roy, "**Le baron de Lahontan**", Mémoires de la Société Royale du Canada.

<sup>41</sup> J.-Edmond Roy. Déjà cité.

<sup>42</sup> **Le Fort St-Joseph**, c'est un autre nom donné à la ville de **Détroit**, fondée par **Lamothe-Cadillac** en 1701. Le même endroit s'est aussi nommé **Pontchartrain**.

Il ne semble pas s'être illustré de façon particulière car on ne trouve pas de témoignages sur sa conduite et bien qu'il fut à Québec en 1690 lors de l'attaque de l'amiral **Phipps**, brillamment repoussée par **Frontenac**, ce dernier n'en parle pas cependant qu'il distribue des louanges à une brochette de gentilhommes Français et Canadiens.

En 1693, il est envoyé à **Plaisance, Terre-Neuve**. Son séjour à cet endroit comme adjoint au commandant sera marqué par des chicanes avec ce dernier. Il doit quitter l'île en vitesse à bord d'un navire de pêche qui le déposera sur les côtes de France. Pour éviter de se faire arrêter comme déserteur, il passe au Portugal, puis en Espagne. Il est condamné à errer dans les pays d'Europe afin d'éviter de faire connaissance avec La Bastille.

Et c'est en Hollande, en 1703, qu'il publie le récit de ses voyages en Nouvelle-France, ouvrage qui devint vite populaire car on s'intéressait en ce moment à l'Ouest américain et à ces grands espaces qui devaient mener à la mer de Chine. Il décède vers 1715 en laissant cet héritage douteux qu'est la relation de ses voyages, publiée en plusieurs langues.

L'acte d'accusation du baron de Lahontan se lit comme suit:

"Après la réforme de ces troupes, on y envoya de France plusieurs vaisseaux chargés de filles de moyenne vertu, sous la direction de vieilles béguines qui les divisèrent en trois classes. Ces Vestales étaient pour ainsi dire entassées les unes sur les autres, en trois différentes salles, où les époux choisissaient leurs épouses de la manière que le boucher va choisir les moutons au milieu d'un troupeau. Il y avait de quoi contenter les fantasques dans la diversité des filles de ces trois sérails, car on en voyait de grandes, de petites, de blondes, de brunes, de grasses et de maigres; enfin chacun y trouvait chaussure à son pied. Il n'en resta pas une au bout de quinze jours. On m'a dit que les plus grasses furent plutôt enlevées que les autres, parce qu'on s'imaginait qu'étant moins actives elles auraient plus de peine à quitter leur ménage, et qu'elles résisteraient mieux au grand froid de l'hiver, mais ce principe a trompé bien des gens. Quoi qu'il en soit on peut ici faire une remarque assez curieuse. C'est qu'en quelque partie du monde où l'on transporte les plus vicieuses européennes, la populace d'outre mer croit à la bonne foi que leurs péchés sont tellement effacés par le baptême ridicule dont je vous ai parlé, qu'ensuite elles sont censées filles de vertu, d'honneur et de conduite irréprochable. Ceux qui voulaient se marier s'adressèrent à ces directrices auxquelles ils étaient obligés de déclarer leurs biens et leurs facultés, avant que de prendre dans une de ces classes celles qu'ils trouvaient le plus à leur gré. Le mariage se concluait sur le champ, par la voie du prêtre et du notaire, et le lendemain le gouverneur-général faisait distribuer aux mariés un boeuf, une vache, un cochon, une truie, un coq, une poule, deux barils de chair salée, onze écus avec certaines armes que les grecs appellent "xeras". Les officiers, plus délicats que leurs soldats, s'accommodaient des filles des anciens gentilhommes du pays ou de celles des plus riches habitants".<sup>43</sup>

Nos historiens ont démontré que la description faite par le baron Lahontan de nos aïeules maternelles était fautive et sans aucun motif valable. Ces jeunes filles délaissées par la société du temps en France avaient pour la plupart été instruites de la religion et en particulier les orphelines recueillies par les maisons de charité.

**J.-Edmond Roy**, dans sa monographie sur Lahontan, dit ceci: "...à partir de 1662 jusqu'à 1670, on peut retracer d'année en année le nombre des filles qui vinrent au Canada, leur nom, leurs

---

<sup>43</sup> J.-Edmond Roy, déjà cité.

qualités, leur pays d'origine, leur état de fortune, à quelle famille elles appartenaient. Et que l'on remarque que ce fut pendant ces huit années que se forma le gros de la population canadienne. Les PP. jésuites, dans leur journal de chaque jour, la Mère de l'Incarnation, dans ses lettres, le gouverneur et l'intendant, dans leurs correspondances avec le ministre, notent soigneusement l'arrivée de chaque convoi. La surveillance la plus sévère est exercée dans le choix des personnes au point de vue physique et moral. Jamais émigration ne fut plus intelligemment organisée. Jamais peuplement d'un pays ne s'exerça avec un soin plus minutieux. Colbert, le grand ministre, présidait de la métropole à la formation de ce peuple nouveau qui devait continuer les traditions de la France de ce côté-ci de l'Océan. Laval et Talon complétaient son oeuvre dans la colonie".

En 1663, la **mère de l'Incarnation** donne le renseignement suivant dans une de ses lettres: "Arrivée de M. de Mézy et de l'évêque de Laval, avec cent familles composées de cinq cents personnes, avec des avances pour un an pour défrayer les dépenses de leurs terres". Il tombe sous le sens que les avances d'argent, d'animaux, de nourriture ne sont autorisées qu'après une enquête minutieuse sur les antécédents de ces familles émigrantes.

En 1665, en date du 2 octobre, le **Journal des Jésuites** donne un témoignage très révélateur de la qualité des couples fondateurs: "Le vaisseau de Normandie arrive avec quatre-vingt-deux, tant filles que femmes, entre autres cinquante d'une maison de charité de Paris, où elles ont été très bien instruites. Item cent trente hommes de travail tous en bonne santé".

"Il médisait de toutes les femmes et disait ne pas croire à l'amour" selon **J.-Edmond Roy**. On en prend pour preuve ce beau mariage qu'il évita à l'hiver 1692 alors qu'il avait consenti à signer un engagement marital avec **Geneviève Damours**, fille de Mathieu Damours, riche armateur et négociant de Québec. Il renonce à tous les avantages que lui auraient procuré une telle union pour "garder sa liberté".

Ces accusations portées par Lahontan et reprises par d'autres pamphlétaires du XVIII<sup>e</sup> siècle sont mensongères. Elles doivent être dénoncées avec vigueur. Au contraire, ces jeunes filles, déjà très éprouvées par l'existence et qui ne souhaitaient pas mieux qu'une vie paisible dans un climat familial autre que celui qu'elles avaient connu, recueillies par des religieuses, vivant dans une atmosphère de catholicité très rigide, n'étaient pas des filles de mauvaise vie.

Pour ce que nous savons actuellement sur **Marie Chamois**, bien que n'étant pas orpheline alors qu'elle s'embarquait pour le Canada, elle était encore trop jeune pour être corrompue. D'autant que son premier contrat de mariage avec **Pierre Forcier** a du être annulé pour une cause qui n'avait rien à voir avec les moeurs. Elle était encore une enfant.

En dépouillant les registres civils et religieux, il est intéressant de reconnaître à travers des liens de filiation d'autres liens secondaires qui dénotent une certaine dépendance quant au choix de son conjoint ou de sa conjointe. Le pays avait besoin de bras. Et on ne connaîtra jamais quelle influence discrètement exercée par les parents sur leurs enfants aura permis de grossir la cellule familiale.

En raison des attaches familiales avec nos ancêtres, nous dirons un mot de **Pierre Guillet dit Lajeunesse**, né en 1626 en France. Arrivé jeune au pays en compagnie de son frère Mathurin, il épouse au Cap-de-la-Madeleine en 1648 **Jeanne Saint-Père** qui lui donne une bonne dizaine d'enfants. Charpentier et travailleur infatigable, respecté de ses concitoyens, il deviendra un cultivateur prospère. Il déclare 78 arpents en valeur au recensement de 1667.

L'aïeule maternelle de la descendance Guillet, femme de **Etienne de Saint-Père**,

mariée en France et probablement veuve, arrive à Québec en 1647 avec ses deux filles, Jeanne et Catherine. Les deux frères s'allient aux deux soeurs: Catherine lie sa destinée à **Mathurin Guillet** et Jeanne convole avec **Pierre Guillet**.

Mathurin est tué par les Iroquois, probablement lors de l'attaque de 1652 sur Trois-Rivières, repoussée par **Pierre Boucher**. Sa veuve, Catherine, convole en secondes noces avec **Nicolas Rivard sieur de La Vigne**, arrivé au Canada en 1649. Il était Capitaine de Milice au Cap-de-la-Madeleine en 1660.

Pierre Guillet perd son épouse Jeanne et se remarie le 11 octobre 1670 avec une "Fille du Roy", **Madeleine De Launay**. Elle apporte au ménage des biens personnels estimés à 600 livres et 50 livres du Roi. Ce nouveau couple n'eut pas d'enfants semble-t-il. Ils habiteront Bécancour pendant un certain temps.<sup>44</sup>

Voici donc une "Fille du Roi", âgée de 35 ans, qui ne craint pas la besogne. Ce veuf avait une dizaine d'enfants dont Geneviève, la dernière, avait deux ans déclarés au recensement de 1667. Est-ce qu'une fille aux moeurs légères, chassée de son pays pour cause, accepterait une commande aussi accablante? Madeleine De Launay n'est certes pas une des créatures décrites par LaHontan.

**Mathurin Guillet**, fils de Pierre, est sans doute un copain de François Frigon. Ils ont le même âge. Ils s'échangent des biens. Mathurin prête à Marie Chamois en 1684 l'argent nécessaire à son voyage en France. Mais auparavant, il épousera une fille de **Jean Lemoyne**, seigneur du fief Sainte-Marie. Héritier du dynamisme de son père, il deviendra un hardi commerçant et trafiquant de fourrures.

**Anne Guillet**, fille de Pierre, deviendra l'épouse de **Jean Moreau**. Ils sont les parents de **Joseph Moreau**, lequel s'unissait le 8 février 1700 à **Françoise Frigon**. Jeanne Guillet, une autre des filles de Pierre, uniera sa destinée à **Mathieu Rouillard dit Prénoveau**, Capitaine de Marine. Trois de leurs enfants s'allieront avec la famille du notaire Trotain, voisin et ami de François Frigon.

D'autres liens secondaires avec la grande famille des **Guillet** se tissent avec le temps:

**Jeanne Frigon**, autre fille de François, épouse le 19 février 1710 **Mathurin Rivard**, fils de **Robert Rivard** (frère de Nicolas) et de **Madeleine Guillet**.

**François Frigon**, premier né issu du mariage de Jean-François Frigon avec Madeleine Moreau, épouse à Bécancour le 30 août 1735 **Marie-Jeanne Deshaies**, fille de **Pierre Deshaies** et de **Marguerite Guillet**.

**Jean Baril**, créancier de François Frigon pour une somme de 210 livres, avait épousé **Marie Guillet** en 1674. Et Jeanne Frigon est la filleule de **Louis Guillet**, son oncle.

"Il ne manque pas de gens en Europe et en Amérique qui croient encore que la colonie de la Nouvelle-France fut peuplée à l'origine par des repris de justice et des filles perdues" écrivait J.-Edmond Roy il y a un siècle. Et à l'exemple du **Capitaine Bonhomme**, on pourra leur dire "que les sceptiques soient confondus".

---

<sup>44</sup> "**Les Filles du Roi**", Sylvio Dumas.

En raison de la protection mutuelle que commandait la situation de guerre avec les Iroquois, et aussi en raison du contexte difficile de cette époque d'enracinement, les circonstances du moment imposaient tout un cortège d'obligations morales.

### Marie-Claude Chamois

Marie-Claude Chamois était "**Fille du Roy**", arrivée avec la recrue de 1670 en Nouvelle-France. Dans son magnifique ouvrage sur les "**Pupilles du Roi**", Sylvio Dumas nous renseigne beaucoup sur l'origine et la destinée de 774 d'entre elles. Elles viennent au Canada pour se marier. On ne sait pas cependant<sup>45</sup> comment les étapes du pré-mariage se déroulaient.

Une monitrice regroupe les "**volontaires**" en partance pour le Canada au port de **La Rochelle**. On possède le nom de l'une d'elles, "**la demoiselle Estienne**", laquelle les accompagne durant la traversée. Elles sont recueillies à leur arrivée à Québec par les religieuses et logées dans les maisons de notables puis réparties chez les seigneurs. Les courtes fréquentations sont surveillées par la seigneuresse et après consentement mutuel, on passe chez le notaire pour contracter mariage.

Comme le rapportent Sylvio Dumas, Raymond Douville et Aegidius Fauteux, son histoire est captivante et ne laisse pas indifférent. Même que **Benjamin Sulte** en publie un bref résumé en 1896 dans **Le Monde Illustré**, édition du 11 janvier.

Vers 1669, une fillette âgée de 13 ans, protégée de l'**abbé Perceval**, vicaire à la paroisse Saint-Paul à Paris, est conduite à l'Hôpital de la Pitié par une demoiselle **Gabrielle Emeri**. On l'amène trois jours plus tard au refuge de la **Salpêtrière** où elle est enregistrée sous le nom de **Marie-Victoire** "qui ne connaît ni père ni mère".

Au printemps 1670, Marie-Victoire s'enrôle pour le Canada en compagnie de 165 autres jeunes filles ou femmes qui veulent bien refaire leur vie. Après une traversée difficile de plus de deux mois, au cours de laquelle plusieurs personnes meurent de privations de toutes sortes, la **flûte** arrive à Québec en août 1670. Marie est dirigée vers **Trois-Rivières** pour y rencontrer un des colons de là-bas et fonder un foyer.



Filles du Roi reçues par Louis XIV (C.W. Jeffreys).

Devant le notaire Ameau, elle décline sa véritable identité. Nous citons de Dumas le paragraphe suivant:

<sup>45</sup> Sylvio Dumas. "Les Filles du Roi en Nouvelle-France". Cahiers d'histoire No. 24. La Société Historique de Québec.

"Pardevant Séverin Ameau.... furent presens en leurs personnes Pierre Forcier de St Aubin de Nantes fils de Guillaume Forcier et de Sebastienne Gaultier, et marie Victoire Chamois de la paroisse de St Jean en Greve à Paris fille de deffunct Henry Chamois Secretaire du Roy en son vivant et de Jacqueline... ses père et mère".

Marie Chamois consent le 16 octobre 1670 à épouser **Pierre Forcier**. Le mariage religieux n'a pas lieu. On ne sait pas pourquoi. Pierre Forcier épousera une autre "Fille du Roy", **Marguerite Girard**, dans la région de Sorel vers 1675.

Elle épouse peu après François Frigon. Déjà nous entrons dans l'inconnue. Quand et à quel endroit a lieu le mariage et quelle est l'origine de notre ancêtre? Cet acte notarié nous fournirait la réponse. Les circonstances ne nous aident pas pour situer cet événement dans l'espace et dans le temps. Les pièces relatives à cet actes d'union sont introuvables.<sup>46</sup>

Elle appartenait à une famille bourgeoise de Paris. Son père, protégé du **comte Harcourt**, avait une charge de secrétaire du Roi. En décédant en 1660, il laissait une somme appréciable de biens. Etant la dernière des quatre enfants du couple Chamois-Girard, elle apprend en 1684 que le second de ses frères est décédé à Paris. Une soeur, Marie, femme de Pierre Mareuil, était morte sans laisser d'héritiers et son autre frère avait précédé son père dans la tombe.

"Marie Chamois! C'est un personnage qui n'a pas jeté un grand éclat sur notre histoire. Je ne crois pas de me tromper en pensant que de ceux qui me lisent quatre-vingt-dix-neuf sur cent l'entendent évoquer aujourd'hui pour la première fois. Même nos annales généalogiques n'ont pas su conserver son nom. Mgr Tanguay en a fait une Marie Chamboy dans son Dictionnaire où d'ailleurs il n'a enregistré que la naissance de ses enfants, n'ayant pu retrouver la date de son mariage avec François Frigon".<sup>47</sup>

Le couple s'installe dans la région de Batiscan, sur un lot que l'ancêtre avait obtenu de la Société de Jésus en 1671. Un premier enfant naît en 1674. Il se nomme Jean-François. De lourdes charges pèsent déjà sur les épaules de ce bambin car, en plus d'être le protecteur et le sauveur de la famille, il devra supporter seul tout le poids des bons et mauvais coups qu'auront pu commettre tous les Frigon d'Amérique. Rendons-lui hommage.

Laissons la parole au raconteur Fauteux qui décrit, dans un récit teinté de romanesque et de tragique, les avatars de l'existence troublante de notre aïeule. Car écrivant pour **La Patrie** édition de ce samedi 16 septembre 1933, il se devait de divertir ses lecteurs et pour inaugurer cette chronique qu'il titre "**Les carnets d'un curieux**", cette histoire lui semble la plus propice.

"Pour tous les voisins, rares encore, qui l'entouraient, Marie Chamois n'était qu'une brave fille sortie comme les autres de l'Hôpital de la Pitié, ce grand établissement charitable où on logeait les jeunes filles qui ne connaissaient pas leurs parents ou qui en avaient été abandonnées. Mais à François Frigon lui-même, son mari, elle avait dû lui apprendre comment elle avait été indignement privée par sa propre mère des

---

46 "En ce qui concerne le registre paroissial du Cap-de-la-Madeleine pour les années 1660 à 1673 qui desservait toute la partie orientale du gouvernement de Trois-Rivières, de Champlain aux Grondines, ce registre est disparu". Micheline Lécuyer, Institut généalogique J.L. & Associés Inc., avril 1991. Correspondance de Raymond A. Frigon.

47 "Marie Chamois ou l'histoire d'une honnête fille reniée par sa mère". Aegidius Fauteux, La Patrie, 16 septembre 1933.

droits qui lui appartenait comme fille d'une honorable famille, comment placée pour sa protection et sous un autre nom que le sien dans une maison charitable, elle avait mieux aimé renoncer à sa patrie, entreprendre un voyage périlleux et passer dans un monde nouveau que de poursuivre plus longuement une semblable existence".<sup>48</sup>

Déjà vers 1683 un voyage se préparait. Le 14 mai de cette année-là, François Frigon donne une procuration à son épouse devant le notaire Adhémar à Champlain. Puis une autre procuration différant de peu dans les termes est enregistrée au greffe du notaire Genaple, à Québec, le 2 novembre 1685. Citons le chercheur Raymond Douville. "**François Frigon, logé en cette ville en la maison du Sieur Thomas Frérot, rue du Cul-de-Sac**", demande au tabellion de rédiger un acte par lequel "il constitue sa Procuratrice générale et spéciale Hon- neste femme **Marie Claude Chamois sa femme qu'il autorise pour leffet des presentes; à laquelle il donne pouvoir de régir gouverner et deffendre tous et chacuns les biens qui se peuvent appartenir en l'ancienne France ou Elle est preste de passer pour leurs affaires; recevoir de leurs débiteurs toutes les sommes et deniers quils peuvent ou pourront leur devoir pour quelques causes que ce soit; Et par spécial prendre et apprehender ce qui peut estre venu et eschu a sa ditte femme procuratrice de ses Pere et Mere ou autres parents quelconques par succession donation ou autrement, etc...**"

En novembre 1685 elle part pour Paris réclamer de sa mère, Jacqueline Girard, seule survivante de cette bizarre famille, la part d'héritage lui revenant. Sa mère ne veut pas la reconnaître. Elle refuse même de la voir, de l'entendre. Elle l'accuse d'imposture.

Après de vaines tentatives pour faire valoir ses droits auprès de la Girard, Marie Chamois décide de réclamer en justice son titre de fille légitime d'Honoré Chamois et son droit à la succession du père. Des procès sont inscrits au rôle, Cour de Paris, logés par l'une ou par l'autre et c'est finalement le 21 avril 1693 que ce différent familial prend fin par un jugement du tribunal de dernière instance au Parlement de Paris. Marie Chamois l'emporte. Jacqueline Girard, la mère ingrate, devra remettre entre les mains de sa fille les biens d'Honoré Chamois.

Par bonheur pour notre aïeule maternelle, un jeune avocat, qui deviendra célèbre en matière de jurisprudence, sera chargé d'éclairer les juges de dernière instance sur tout le dossier lequel comportait aussi des jugements prononcés en faveur de Marie Chamois. C'était Jacqueline Girard qui en appelait de la décision rendue par une cour inférieure.

**Henri-François Daguesseau** s'était formé une opinion sur l'histoire racontée par Marie Chamois et ce n'est certainement pas par l'appât du gain qu'il se fit son défenseur car venue à Paris sans le sou elle n'en pouvait donner davantage à son avocat. "Il mit alors son immense talent et son éloquence à la défense de cette fille persécutée et trahie par sa propre mère".<sup>49</sup>

Laissons la parole à ce brillant avocat. Nous en saurons plus sur Marie.

---

48 Aegidius Fauteux. Déjà cité.

<sup>49</sup>Henri-François Daguesseau, chancelier de France, 1668 - 1751. Selon Sylvio Dumas, il naquit à Limoges en 1668. Avocat général au Parlement de Paris en 1690, il fut nommé procureur général en 1700 puis chancelier de France en 1717. Disgracié et exilé en 1718 pour s'être opposé au système de Law, il le fut de nouveau en 1723. Rentré en grâce quatre ans plus tard, il ne reprit ses fonctions qu'en 1737. Excellent jurisconsulte et brillant orateur, il reforma la législation et rédigea trois ordonnances célèbres. Erudit et remarquable écrivain, il a publié plusieurs ouvrages sur des sujets d'histoire et de philosophie. D'Aguesseau a laissé une réputation d'homme droit et intègre. Il mourût à Paris en 1751.

"Quoique cette cause vous ait été expliquée avec tous les ornements et toutes les couleurs qui peuvent la rendre vraisemblable, nous croyons néanmoins pouvoir dire d'abord que, lorsqu'on examine la variété des circonstances, la nouveauté des incidens que le caprice de la fortune ou l'artifice de la supposition y a fait entrer, si l'on sait si l'on doit la considérer comme l'ouvrage ingénieux d'une fiction agréable, ou comme le récit sincère d'une véritable histoire. Une fille obligée, dès l'âge de treize ans, à chercher, dans les hôpitaux, une sûreté qu'elle n'a pu trouver dans la maison de sa mère; réduite à la triste nécessité de se charger de la honte et des apparences du crime, pour y éviter de le commettre, contrain-te enfin à fuir, dans un autre monde, les malheurs qui la menaçoient en celui-ci, paroît aujourd'hui dans votre audience, après une absence de seize années, et elle implore le secours de la justice, pour réparer, par l'autorité de vos jugemens, l'injure qu'elle prétend que la fortune a faite à la vérité de sa naissance".

"Le nombre et l'enchaînement des faits qu'elle articule, la force de ses titres, l'autorité des témoins qu'elle a fait entendre, semblent décider la cause en sa faveur et lui assure la qualité et les droits de fille légitime".

"D'un autre côté, le peu de vraisemblance que ces faits paroissent avoir, les contrariétés apparentes qu'on prétend trouver dans les principales circonstances, les soupçons qu'on a voulu répandre contre les témoins, et encore plus la voix de la mère, le désaveu formel qu'elle fait de sa fille, cette espèce de jugement naturel et domestique qu'elle a prononcé contre elle, rendent la cause douteuse et la décision difficile".

"Pour découvrir, au travers de tant de ténèbres, la lumière de la vérité, nous nous attacherons en cette cause beaucoup plus à l'explication des faits, qu'à l'examen des questions que l'on pourroit y faire entrer; et dans cette vue, nous croyons devoir distinguer d'abord deux sortes de faits qui seront le sujet à cette contestation; les uns sont constants et leur vérité est attestée par toutes les parties; les autres, au contraire, paroissent douteux, et c'est dans la preuve de ces faits que doit consister la décision de cette cause".

Et D'Aguesseau écarte la possibilité d'une imposture, d'un coup monté par Marie Chamois.

"Sur ce point encore, rien n'accuse la dame Frigon, et tout au contraire la justifie. La jeunesse, l'état de la famille dans laquelle on suppose qu'elle a voulu entrer par artifice, l'éloignement des lieux, l'intervalle du temps qui s'est écoulé depuis le jour qu'elle a pris cette qualité jusqu'au jour de sa réclamation; il n'y a pas une seule de ces circonstances qui ne fasse voir la droiture et la sincérité de ses intentions".

"Comment se persuader, en effet, qu'une jeune fille de 14 ans éloignée de son pays, sans amis, sans secours, condamnée à un exil perpétuel, ait eu assez de malice pour vouloir préméditer dès lors un concert de fraude et d'imposture Et si l'on veut qu'elle l'ait prémédité il faut se demander encore par quel motif secret elle a choisi la famille d'Honoré Chamois pour y exécuter son projet; comment même le nom de Chamois a pu lui être connu; comment enfin sa malice a été assez aveugle pour ne pas chercher plutôt à entrer dans une maison illustre capable ou de flatter son ambition par sa noblesse ou son avarice par ses biens".

"Mais par quel excès de témérité a-t-elle pu s'assurer ou que Marie-Claude Chamois, dont elle voulait usurper la place, serait morte dans le temps qu'elle exécuterait son dessein, ou qu'elle voudrait bien ne point paraître pour lui laisser prendre un nom que

la nature ne lui aurait point donné?".

"Dans quel pays enfin forme-t-elle une entreprise si téméraire? C'est dans l'Amérique, dans un lieu où elle établissait pour tou-jours sa fortune, par le mariage qu'elle venait d'y contracter. Et dans quel temps exécute-t-elle ce dessein conçu dès 1670? Elle diffère pendant quinze années entières; elle ne revient en France qu'en l'année 1685. Peut-on concilier la témérité de l'entreprise avec la lenteur de l'exécution?".

Face à une possible imposture, son argumentation est de nature à confondre les plus sceptiques. Citons maintenant un paragraphe de **Sylvio Dumas**: "C'est alors que d'Aguesseau met en jeu toutes les ressources de son talent. Il raconte en détail l'enfance malheureuse de l'intimée dans la maison de sa mère, sa fuite, son séjour, sous un nom d'emprunt, à la Salpêtrière, son départ pour la Nouvelle-France et son mariage avec **François Frigon**, alors qu'elle devient la fille légitime d'**Honoré Chamois** et de **Jacqueline Girard**. Voici comment d'Aguesseau explique le changement d'état de Marie-Claude Chamois".

"En l'année 1670, la même personne qui, dans l'hôpital, avoit toujours porté le nom de Marie-Victoire, qui pendant son séjour en cette maison avoit toujours ignoré sa naissance, sa condition, ses parens, qui ne connoissoit pas même son père et sa mère, change d'état en arrivant en Amérique; elle quitte le nom de Marie-Victoire pour prendre celui de Marie Chamois".

"Le voile, qui lui cachoit sa naissance, se rompt; elle connoit son père et sa mère; elle donne à l'un le nom d'Henri Chamois, à l'autre celui de Jacqueline Girard; et, dans un pays qui, par son éloignement, pouvoit être justement appelé une terre d'oubli, elle se souvient de toutes les circonstances de sa vie, qu'elle avoit ou ignorées ou dissimulées dans sa patrie".

"Ce n'est point dans des actes de peu d'importance, que l'intimée prend possession de ce nouvel état".

"C'est en se mariant avec le nommé Frigon; c'est-à-dire, dans le plus solennel de tous les contracts et le plus honorable de tous les engagements de la société civile".

"Il est vrai qu'il se trouve quelque différence entre les véritables noms et ceux que l'intimée a fait insérer dans le contrat de mariage. Son prétendu père y est appelé Henry, quoique son véritable nom fût celui d'Honoré. Au lieu de nommer sa mère Jacqueline Girard, elle l'appelle Giraut. Nous examinerons, dans la suite, si c'est à l'erreur du notaire ou à l'ignorance de l'intimée que cette faute doit être imputée".

"Il est toujours certain que cette dernière différence ne se trouve que dans le contrat de mariage, et que dans l'acte de célébration, le nom de Jacqueline Girard a été fidèlement inséré".

"Depuis 1670, la prétendue Marie-Claude Chamois a demeuré dans le silence. Nous ne voyons, du moins, aucun acte qui l'ait interrompu; elle prétend qu'elle a écrit plusieurs fois à sa mère, qu'elle a reçu plusieurs lettres, mais elle n'en rapporte aucune; et ce fait est un de ceux que nous examinerons incontinent dans le détail des preuves de l'état de l'intimée".

"Enfin, après une absence de seize années, elle quitte l'Amérique, elle revient en France, elle paroît dans sa famille, quelques per-sonnes la reconnoissent, sa mère la désavoue".

C'est alors qu'un document tout à l'avantage de Marie Chamois est produit par les procureurs de l'intimée. Elle avait mandaté son mari, **François Frigon**, d'amener Madame **Jean Bourdon**, de Québec, à témoigner par procuration de la connaissance que Jacqueline Girard avait de sa fille en Amérique. Une attestation est faite devant le notaire François Genaple le 5 novembre 1686. Voici la partie essentielle de ce document:

"PARDEVANT François Genaple notaire gardenotes duRoy a Québec en la Nouvelle France sous(né) fut présente **Dame Anne Gasnier** veufve de feu sieur **Jean Bourdon** vivant seig® de St François et Procureur gnal (général) au cons(l) Souverain de ce Pays, laquelle a dit et déclaré qu'à la Requisition a elle faite par lettres missives de François Frigon habitant de Batiscan a présent en voyage au Pays des Illinois... Elle certifie et ateste en son ame et conscience qu'environ les années 1671, 72 et 73 Elle a recue pendant chacune desd. années lettres de Paris a elle escrites et adressées par une personne nommée la **feufve Chamois**, par lesquelles Elle la prioit de s'informer de **Marie Chamois sa fille** venue en ce Pays quelques années auparavant, et de vouloir employer son credit auprès des puissances de ce Pays pour la faire repasser en France; d'autant qu(elle) n'avoit passé en ce pays que par les pratiques de son beaufrère et de sa soeur quy s'estoient efforce de sen defaire par ce moyen; declarant en outre lad. Dame Bourdon q(elle) scait que lad. veufve Chamois a encor escrit la même chose en faveur de lad. fille a **Mr Talon** lors Intendant de ced. Pays avec toutes les instances, prieres..."<sup>50</sup>

Cette preuve ne pouvait avoir été fabriquée par des personnes mal intentionnées. Elle est supportée par la signature d'un Notaire Royal. Poursuivons l'argumentation de l'estimable d'Aguesseau:

"Les témoins qui ont été entendus, sont encore plus forts par le poids de leurs dépositions, que par leur nombre, nul reproche contre eux, leur qualité non suspecte; tout conspire à donner à leur témoignage l'autorité la plus capable de faire impression".

"L'un est directeur de l'hôpital, le professeur de l'intimée, celui qui lui a donné les premières instructions de sa religion, qui l'a reçue dans l'hôpital, qui l'a vu partir pour le Canada. L'accusera-t-on de prêter son ministère à cet ouvrage d'iniquité et d'imposture?"

"L'autre est le mari de la nourrice de Marie-Claude Chamois, faussement accusé de démence; il a vu l'intimée dans son bas âge; il a été averti de sa retraite; il a regretté sa perte; il témoigne la joie qu'il a de la revoir aujourd'hui".

"La troisième est la nommée Rivault; c'est celle qui a été instruite de tous les malheurs de l'intimée; c'est elle qui la conduite chez le sieur vicaire de Saint-Paul; c'est par ses soins qu'elle a con- servé la vie et l'honneur".

"Le dernier est Pierre Mareuil, beau-frère de l'intimée".

"Les témoignages des parens sont d'un grand poids dans des affaires de cette nature."

"Tous la reconnaissent, tous se souviennent de l'avoir vue dans le temps où elle étoit constamment Marie-Claude Chamois."

---

<sup>50</sup> Cité à la fois par Aegidius Fauteux, Raymond Douville et Sylvio Dumas.

"Enfin le sieur Neillet explique la demeure à l'hôpital, les lettres de la fille de la mère".

"Ainsi, tous les faits s'accordent parfaitement. Ils sont confirmés par la déclaration de la dame Bourdon. Que peut-on opposer à tant de preuves réunies?"

Cette brillante démonstration basée sur des faits prouvés et avec l'aide de témoins dignes de foi établissait d'une manière convaincante la véritable identité de Marie-Claude. Le 21 avril 1693, le tribunal du Parlement de Paris maintenait la qualité de fille légitime d'Honoré Chamois et de Jacqueline Girard.

A partir de cette date, on ne sait rien d'autre sur Marie Chamois. Serait-elle revenue en 1704? Il semble que oui. Car un autre départ s'organise pour 1705. Elle serait repartie à l'automne pour ne plus revenir semble-t-il.

Un autre acte malheureux vient de se jouer dans le vie de notre ancêtre. Il continue ses voyages au Détroit jusqu'en 1710 alors qu'il prend une retraite bien méritée. Qui nous dira ce qu'il advint de Marie Chamois?

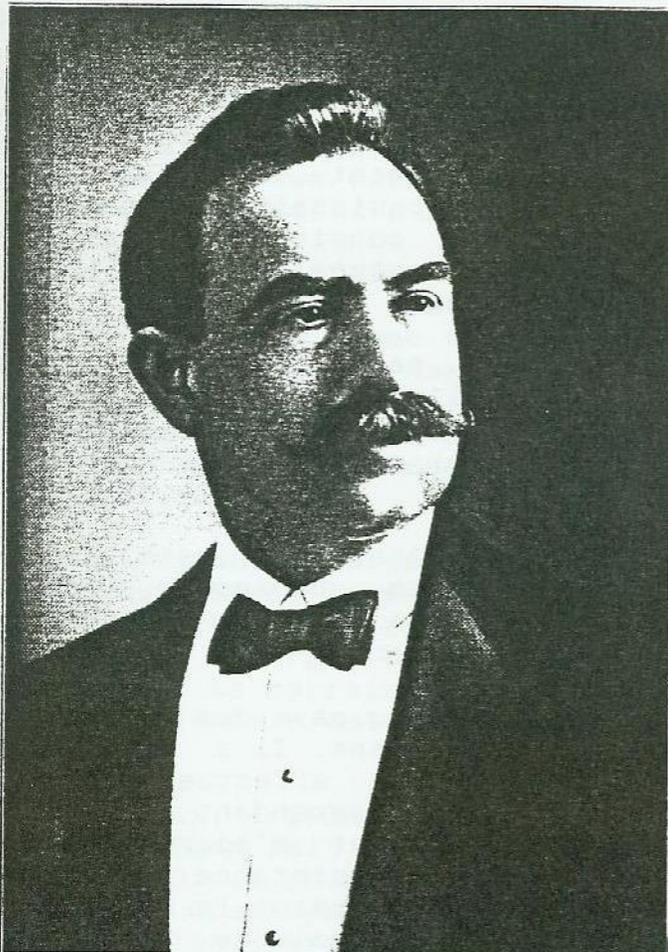
Qui nous dira ce qu'il advint de Marie Chamois? Les chercheurs intéressés sont prié de se faire connaître.

#### Traversée de l'Atlantique.

Les Archives Publiques du Canada possèdent deux aquarelles de C.W. Jefferys brossant, pour une, Louis XIV recevant les "Filles du Roy" en partance pour le Canada et pour l'autre, leur arrivée à Québec. Très romantiques ces deux tableaux. La réalité devait être autre chose.

Les voyages en mer à partir du port de La Rochelle, lieu d'embarquement de ces demoiselles, jusqu'aux abords de Québec, duraient de deux à quatre mois. Ballottées très souvent plus qu'autrement par une mer démontée, les "flottes" devaient se ballader en tous sens et puisqu'il fallait gouverner face au vent dans le cas de mauvais temps, des retards considérables étaient causés par des changements de direction.

La nourriture fraîche se conservait quelques semaines, mais avec le temps, les viandes salées et la farine se gâtaient. Le manque d'hygiène et la promiscuité devenaient causes de maladies contagieuses comme la dysenterie et le typhus. Un navire risquait de perdre plus du quart de ses passagers pour peu que le voyage soit retardé. Qu'il en fallut du courage à nos pionniers et pionnières pour vaincre toutes ces difficultés.



ALBERT P. FRIGON

Voici un Frigon doué d'une vision peu commune de notre grand pays.<sup>51</sup> Né en 1872 à Montréal, fils de Benjamin Frigon et de Philomène Cassan, il fit carrière dans les finances et les entreprises à développement. Très nombreuses furent ces dernières dans lesquelles il avait des intérêts, dont la Saint Francis Railway Co.

Au social, il fut membre de divers organismes dont la Société Saint-Jean-Baptiste et les Chevaliers Colomb. Il fut aussi membre honoraire du 65<sup>e</sup> Régiment.

Premier maire du Sault-au-Récollet en 1910 et commissaire d'écoles, il avait à coeur le progrès et l'avenir de Montréal. Comme président d'une Commission de la Chambre de Commerce, il a déployé beaucoup d'énergie pour obtenir le creusement du canal de la Baie Georgienne.

Albert Pierre Frigon était partenaire de la firme St-Cyr, Gonthier et Frigon, banquiers et commerçants en gros; vice-président de Viauville Lands Ltd et président d'une variété d'autres firmes. Son opinion sur divers aspects de problèmes financiers était recherchée.

Il a épousé Malvina Perreault, fille de Jérémie Perreault et de Victoria St-Dizier dont il eut deux enfants, Jeanne et Germaine.

---

<sup>51</sup> "History of Montreal. Biographical. 1535-1914". Atherton. Dans ses notes biographiques relatives à Albert Pierre Frigon, l'auteur écrit ceci: The ancestors of the family were all from France and the genealogy can be traced back to the fifteenth century".

## CHAPITRE 4

### AMARRAGE AU SOL

#### Création d'une dynastie

L'aurore du dix-huitième siècle découvre une **Nouvelle-France** bien engagée dans la voie du développement. Un élément intéressant de la tenure seigneuriale consistait justement à faciliter l'acquisition de terres en censives à charge de quelques minots de blé froment à fournir annuellement au seigneur plus deux chapons bien gras à **la St-Michel**.

En Mauricie, le mouvement colonisateur, parti de Trois-Rivières, s'étendit d'abord sur la rive nord à l'est du St-Maurice, bien avant l'ouest de cette rivière. Cependant, en 1710, toutes les terres bordant le St-Laurent avaient été concédées depuis longtemps.

Les fils de ces colons de la première génération s'installent qui au nord, qui au sud. En face, **Les Becquets, Bécancour, Nicolet, Yamaska** prennent corps, comme au nord, **La Pérade, Batiscan, le Cap** puis **Yamachiche** et **Maskinongé** se peuplent.

Pour le père **François Frigon**, les courses au pays des Illinois se terminent vers 1710, et vers ses soixante ans. Il a droit à une vieillesse paisible. Son fils, **Jean-François**, effectuera quelques autres voyages mais il y mettra vite fin cependant à cause de responsabilités familiales accrues. Il faut s'accrocher à la terre, l'obliger à produire, en tirer sa subsistance. Le sol est presque partout fertile dans cette région bordant le St-Laurent. On peut y vivre et adapter son existence aux saisons.

Jean-François, jeune garçon en 1680, grandit avec sa voisine, **Madeleine Moreau**. Elle est la fille de Jean Moreau et de Anne Guillet. **Françoise Frigon**, seconde fille du couple-souche, est courtisée par Joseph, le frère de Madeleine. Ces fréquentations aboutissent à un mariage double en l'église de Batiscan le 8 février 1700.

**Gédéon Catalogne**, Ingénieur du Roi, sur sa carte cadastrale de 1709, indique ponctuellement les terres de **Moreau (le vieux)** et de **Moreau (le jeune)** comme voisines de la **veuve Jean Lemoyne** dont la propriété est contiguë à celle de François Frigon.

Quelques années plus tôt, le 27 avril 1695, **Madeleine**, l'aînée des filles, avait épousé un soldat, **Jean Prime dit Laventure**. Puis, **Jeanne**, la cadette, épouse le 19 février 1710, **Mathurin Rivard**, fils de **Robert Rivard** et de **Madeleine Guillet**.

Des liens de connaissance et de parenté uniront ces familles pendant plusieurs générations. Les **Guillet**, les **Frigon**, les **Moreau** et les **Rivard** se connaissent. On entretient des relations de bon voisinage et d'entraide. Leurs enfants, qui ne sont pas différents des nôtres, prennent leurs ébats ensemble et jouent au "**chirurgien**" ou bien à la "**guerre aux Indiens**".

Une manière de vivre s'installe graduellement dans la petite localité de Batiscan, pourvue d'une organisation paroissiale, avec sa milice, son église et son curé résident. Les fermes s'agrandissent, les enfants se multiplient, de nouveaux couples s'unissent et fondent à leur tour une famille.

Les voyages de traite n'empêchent pas François Frigon de s'inscrire de temps à autre au registre de catholicité de sa paroisse. Il signe comme témoin lors de cérémonies nuptiales. Le 29 janvier 1691, au mariage de **Antoine Choquet** qui unit sa destinée à **Anne Trotain**, puis le 6 juillet 1693, alors que **Jean Brisset** épouse **Geneviève Trud**. A ce mariage assistent **René Godefroy**

**Tonnancour, Joseph Crevier, Jean Baril et François Trotain St-Severin.**

**François Frigon** est présent en sa qualité de parrain au baptême de la petite **Marie-Françoise Brisset**, fille de **Jean Brisset** et de **Geneviève Trud**. Jean Brisset est un compagnon de voyage de notre ancêtre. La liturgie prend place en l'église de Batiscan le 20 avril 1694. La marraine est **Catherine Baril**. Marie Chamois est encore en France à cette date comme on sait, à la défense de son héritage.

Devenu vieux, criblé de dettes, incapable de les rembourser, François Frigon fait don de ses biens à son fils Jean-François le 18 mars 1710, à charge pour ce dernier d'entretenir son père sa vie durant. C'est par devant **François Trotain**, voisin et ami, que la déclaration sera faite et consignée. Toute la famille est réunie pour la circonstance.

Cette petite communauté familiale n'est par très imposante. Elle est déjà marquée par les épreuves et les plus pénibles restent à venir. La mère, Marie-Claude Chamois est absente. On suppose qu'elle est encore en France. Donne-t-elle signe de vie? On l'ignore. Est-elle décédée? On ne le sait pas. Les documents ne mentionnent pas son existence.

**Françoise (Marie-Louise) Frigon**, la seconde de ses filles, née en 1676 et l'épouse de **Joseph Moreau**, perd son mari au cours d'un voyage de traite (entre 1707 et 1710). Quatre enfants sont nés de ce mariage. Un garçon décède quelques jours après sa naissance. La subsistance de la mère et de ses trois fillettes échoit manifestement aux deux familles éprouvées.

L'autre fils de Marie Chamois, **Antoine**, est âgé de 25 ans en 1710. Possiblement affecté d'une infirmité, rempli sans aucun doute de bonne volonté, il aimerait bien aider, c'est certain. Un handicap quelconque freine ses efforts. Il décèdera deux ans plus tard.

Mais auparavant, le 10 mars 1710, il aura soin de dicter au **notaire Trotain** un acte par lequel il donne purement et simplement tous ses biens de "son bon gré et volonté" à son frère Jean-François ainsi qu'à sa belle-soeur Marie-Madeleine Moreau. Il possède une habitation de cinq arpents de large sur quarante de profondeur située dans la seigneurie de St-Pierre. Ses voisins sont justement Jean Prime, son beau-frère et son propre frère Jean-François.

Pourquoi ne pas le citer au complet? Nous remercions **M. Raymond Douville** pour la recherche.

Fut présent Antoine Frigon, demeurant à Batiscan, âgé de vingt-quatre ans et sept mois et demi, pourquoi jusqu'au temps des vingt-cinq années le Sr. François Frigon son père l'autorise et stipule pour lui en cette partie, lequel Antoine Frigon de son bon gré et volonté, a reconnu et confessé avoir donné, cédé, quitté, transporté et délaissé du tout et maintenant et à toujours par donation pure, simple et irrévocable faite entre vifs... Au Sieur Jean-François Frigon son frère et Marie-Madeleine Moreau, sa belle-soeur, de sondit mari bien et dûment autorisée, demeurant à Batiscan, pour eux et leurs hoirs à ce acceptant, c'est à scavoir une habitation de cinq arpents de large sur quarante de profondeur dans le bois située dans la seigneurie de Saint-Pierre, audit demandeur appartenant, prenant par-devant vers le nord-ouest sur le bord du fleuve Saint-Laurent et d'autre bout vers le sud-est aux terres non encore concédées, tenant du côté du sorouest à la concession de Jean Prime, son beau-frère, et du côté du nord-est à celle desdits donataires, ainsi qu'elle se poursuit et comporte, étant de toutes parties de fond en comble ycelle concession en la censive du Sr. Gilles Masson Seigneur de ladite Seigneurie, envers lui chargée de deux chapons et deux boisseaux de blé froment de rente annuelle et perpétuelle par chaque an payable tous les ans au jour et fête de St-Martin onzième novembre, sans autres charges et hypothèques quelconques... Cette donation ainsi faite à la charge que led. Sr Frigon

et Moreau sa femme, donataires, s'obligent et seront tenus nourrir, auberge et entretenir led. Frigon donateur sa vie durant tant sain que malade, selon sa condition, et après sa mort le faire inhumer avec les autres fidèles dans le lieu de la paroisse et payer les frais funéraires de son enterrement.- S'oblige et sera tenu led. donateur d'agir en la maison desdits donataires et ailleurs au besoin pour le service desdits donataires et de leurs hoirs et ayant cause autant que sa santé le permettra, vu son incommodité, en toutes choses licites selon Dieu à la raison et au consentement desdites parties. A été convenu et arrêté que ledit Antoine Frigon donateur aura tous les ans pendant sa vie trois mois par chaque année pour aller travailler sur ladite habitation, à les prendre dans les quatre saisons de l'année.- Cette dite donation ainsi faite par led. donateur à ses frères et belle-soeur pour reconnaître et récompenser iceux donataires des bons et utiles secours qu'ils lui ont toujours rendus et qu'ils lui continuent journellement, et d'ailleurs parce que telle est sa volonté et intention de leur faire le présent don... Fait et passé étude dudit notaire avant-midi ce dixième mars mil sept cent dix en présence desdites parties et des Sieurs Jean Baril demeurant aud. Batiscan, et de Pierre L'Herme, huissier de Batiscan et de Ste-Anne, dem. à Sainte-Marie, de présent en ce lieu, signé en la minute des présentes avec lesdits donataires et le Sr. François Frigon père. Et le dit donateur a déclaré ne savoir signer.

On constate qu'il avait en haute estime les donataires à cause des "bons et utiles secours qu'ils lui ont toujours rendus". Il insiste aussi pour déclarer que "telle est sa volonté", sans doute pour apaiser certaines personnes de son entourage. On remarque aussi qu'il ne savait pas signer.

Lorsque le père à son tour décide de donner ses biens, la communauté familiale comprend:

**François Frigon**, l'aïeul, âgé de 60 ans.

2. **Jean-François Frigon**, âgé de 36 ans et sa femme

3. **Madeleine Moreau**, 34 ans. Leurs enfants:

4. **François-Marie**, âgé de 10 ans

5. **Claude-Joseph**, âgé de 7 ans

6. **Marie-Josephte**, âgée de 5 ans

7. **Françoise Frigon**, veuve Joseph Moreau, âgée de 29 ans, Ses enfants:

8. **Marie-Josephte Moreau**, âgée de 8 ans

9. **Marie-Jeanne (Françoise) Moreau**, âgée de 5 ans

10. **Madeleine Moreau**, âgée de 3 ans

11. **Madeleine Frigon**, âgée de 34 ans. Son mari

12. **Jean Prime dit Laventure**

13. **Jeanne Frigon**, âgée de 27 ans. Son mari

14. **Mathurin Rivard**

15. **Antoine Frigon**, âgé de 25 ans, célibataire.

En quarante années d'union, si on compare avec la majorité des couples unis à cette époque, c'est une très petite communauté familiale. Une addition importante aurait été apportée par les filles, Françoise, si celle-ci n'eut été veuve prématurément et Madeleine qui n'eut pas, semble-t-il, d'enfants connus.

**Antoine** décédant dans le célibat, **Jean-François**, le fils aîné, perpétue la lignée. On lui doit, et

cela, il ne peut le prévoir, le véritable éclatement démographique de familles Frigon survenant un siècle plus tard à **St-Prosper**. Bien fait comme revanche de l'adversité.

L'acte de donation de ses biens à l'un de ses enfants, est une cérémonie solennelle et réunit tous les membres de la famille plus deux témoins sachant signer.

Cet acte nous pouvons le reproduire en entier grâce aux patientes recherches de **M. Raymond Douville**.

Par-devant François Trotaïn, notaire royal et garde-notes au Cap de la Madeleine, Champlain, Batiscan & Ste-Anne en la Nouvelle France résidant à Batiscan, Soussigné, témoins cy-bas nommés, fut présent le Sieur François Frigon, habitant de Batiscan y demeurant, lequel se voyant fort âgé et chargé de plusieurs dettes, et hors d'état de pouvoir travailler ny vaquer à ses affaires pour pouvoir subsister, aurait fait venir ce jour Jean-François Frigon, son fils aîné, Madeleine Frigon, femme de Jean Prime et le Sr Jean Prime, son gendre, Françoise Frigon veuve de feu Joseph Moreau, Jeanne Frigon, femme de Mathurin Rivard et le dit Rivard aussy présent, et Antoine Frigon tous ses enfants; la dite Madeleine et ladite Jeanne Frigon de leurs dits maris bien et dûment autorisées pour l'effet qu'il s'ensuit, lesquels susnommés comparants, veu et considéré les moyens de pourvoir au soulagement et à la subsistance dudit Sieur François Frigon leur père, et ne pouvant trouver d'autre moyen que conjointement avec lui, sans aucune force ny contrainte, ont avec ledit Sieur François Frigon leur père délibéré et consenti volontairement ce qui s'ensuit, c'est à savoir que ledit Sieur François Frigon a reconnu et confessé avoir donné, cédé, transporté et délaissé dès maintenant et à toujours par donation pure et simple et irrévocable faite entre-vifs ou autrement en la meilleure forme et manière que faire se peut.... au Sieur Jean-François Frigon son fils et à Madeleine Moreau sa bru-femme, d'iceluy Jean-François Frigon ycelle Magdeleine Moreau de son dit mary bien et dûment autorisée pour l'effet des dites présentes pour eux et leurs hoirs & ayant droit à l'avenir, c'est à savoir une habitation de deux arpents de large ou environ sur quarante de profondeur, située en la seigneurie de Batiscan audit donateur appartenant avec tout le désert qui est sur ycelle habitation et les bâtiments, maison, grange et étable et tous les meubles qui sont dans la maison, avec deux boeufs, une vache et deux petits tauraux, harnais de cheval et charette, et ainsy que le tout se comporte à présent.... prenant ycelle habitation sur le devant vers le sud sur le bord du fleuve Saint-Laurent, et de l'autre bout vers le nord à la rivière de Batiscan, tenant du côté du à l'habitation des héritiers de feu le Sr Jean LeMoyne, et du côté nord-est à celle des héritiers de feu Morneau, étant ycelle habitation en la censive des révérends Pères de la Compagnie de Jésus.... A la charge par les dits donataires et leurs hoirs et ayant cause, nourrir, auberger et entretenir ledit donateur leur père sa vie durant en leur maison et comme eux tant sain que malade, et en prendre tous les soins que peuvent et doivent de bons enfants envers leur père en sorte qu'il vive longtemps avec eux, et à son décès le faire inhumer avec les autres fidèles honorablement selon sa condition, et payer les frais funéraires de son enterrement; comme aussi nourrir, auberger et entretenir ledit Antoine Frigon leur frère aussy sa vie durant, ainsi que sondit père sans toutefois que l'obligation qu'ils ont contractée cy devant avec yceluy Antoine Frigon par une autre donation d'en prendre pareil soins puisse servir que d'une seule et même chose, avec égard comme aussy par lesdits donataires payer les dettes dont ledit donateur est redevable montant à la somme de seize cents quatre-vingt livres, à savoir, aux héritiers de feu M. de La Chenaye, quatre cents livres, à Jean Baril, de Batiscan, quatre vingt livres, aux héritiers de M. de St-Romain, soixante-quatorze livres, au sieur Damien Quatresous, vingt-cinq livres, à Monsieur Babie, quarante livres, à Madame Beaudoin, de Québec, trente

livres, au Sieur Cuillerier, de Montréal, quinze livres, et aux dits donataires, six cent quatre-vingt livres, à savoir six cents livres par l'ordonnance de Monseigneur l'Intendant recours (?) à yceluy, et quatre-vingt livres d'autre part payé par ledit donataire à M. de la Chenaye à l'acquit dudit donateur son père, suivant le mémoire qu'il a produit devant nous notaire soussigné et témoins cy-bas nommés, lesdits enfants sus-nommés présents comme aussy payer ce qui se trouve reconnu être dû aux autres enfants d'ycelui donateur, hors celle dudit Antoine Frigon.

Moyennant quoi lesdits enfants cy-devant nommés ont dit et déclaré par ces présentes qu'ils ont dès à présent renoncé au douaire de Marie-Claude Chamois, leur mère et à toutes autres conventions matrimoniales à eux accordées par leur dit père par leur contrat de mariage et à tous autres droits mobiliers et immobiliers qu'ils pouvaient avoir prétendre et demander en ce que ladite habitation ci-dessus nommée par led. Sr François Frigon leur père au Sr Jean-François Frigon leur frère.

Fait et passé, étude dudit notaire après-midi, ce dixième mars mil sept cent dix, en présence des dites parties, et de Sr. Jacques Rouillard, de Batiscan, et de Pierre l'Herme, huissier, dud. Batiscan, dem. à Ste-Marie, de présent en ced. lieu témoins à ce requis.

Contrat insinué à **Trois-Rivières**, le 5 mai 1710. **Pottier**, greffier.

Empruntons quelques passages à M. **Raymond Douville**.<sup>52</sup>

"Finalement, à l'acte de donation de **François Frigon**, toute la famille est rassemblée, et le nom de **Marie Chamois** n'est pas mentionné. Le mystère reste donc entier. Quelle raison l'a empêchée de revenir dans sa famille après son procès, à la fin du siècle précédent?"

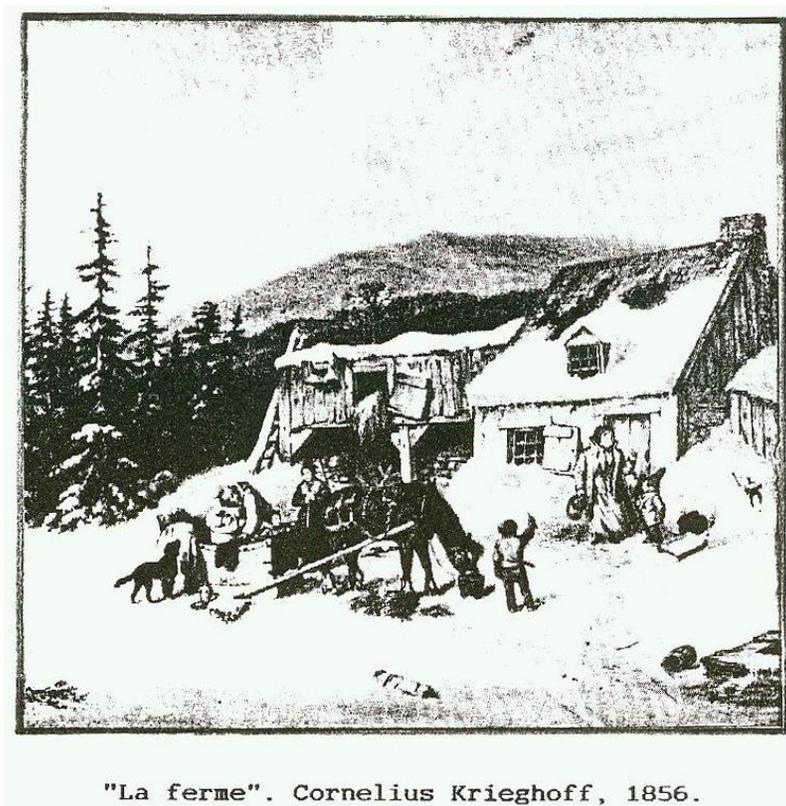
"Il semble que son mari et ses enfants n'ont jamais su ce qu'elle est devenue, et que **François Frigon** l'ignorait encore, lorsqu'il mourut, à l'âge de 75 ans, le 13 mai 1724, dans la paroisse dont il avait été l'un des pionniers". (*Note d'édition ajoutée en 2012 : on sait qu'elle est revenue voir sa famille en 1704 et qu'elle est retournée à Paris l'année suivante. François devait connaître ses raisons et les accepter car il ne fit aucune objection à cet état de fait*).

C'est de cette façon que s'achève une vie de labeurs. Doit-on en être attristé? J'opine à penser que François Frigon doit remercier sa **Bonne Etoile** pour avoir survécu aux multiples dangers de sa vie aventureuse. Et ses héritiers, en absorbant ses dettes, acceptent aussi ses avoirs. Son fils aîné, en 1710, se trouve soudainement propriétaire de quelques centaines d'arpents en bois debout et en labours, avec maison, grange, étable. Sans compter les meubles et les animaux domestiques. Pas si mal pour un métayer sans-le-sou arrivé au pays une cinquantaine d'années auparavant et engagé comme serviteur. L'ancêtre mérite notre respect.

Jean-François sauve de la sorte l'honneur de la famille. Pour ce fils héroïque, il devra s'accrocher au sol et faire jaillir de la terre une production maximale. Mais est-ce un changement majeur dans son existence? On pourrâit se le demander. Assurément, il devait déjà être le pourvoyeur de la communauté, les voyages du père rapportant peu.

---

<sup>52</sup> "François Frigon". La vie misérable d'un colon des premiers temps. Raymond Douville. Editions du Bien Public. 1978



"La ferme". Cornelius Krieghoff, 1856.

A cette époque, on s'épouse entre connaissances du voisinage et on ne s'éloigne pas trop des parents, pour conserver les liens familiaux. Durant la dernière moitié du dix-huitième siècle, notre parenté sera fort occupée à débroussailler les plaines fertiles de la Mauricie en plus de donner naissance à de nombreux enfants.

On en prend pour preuve un petit-fils de François, **Paul Frigon**, résident et censitaire du **fief Sainte-Marie**. A l'occasion du re-censement général de 1765, il se déclare "marié, possédant une maison et deux enfants mâles au-dessous de quinze ans, pas de filles ni d'enfants mâles au-dessus de quinze ans" mais se permet un domestique et, si ce qu'en disent les archives s'avère exact, aurait cent-soixante arpents en valeur dont trente-et-un sont en semence.

En 1726, **Batiscan**, sur la rive nord du St-Laurent, est déjà un gros bourg dans la seigneurie des **Jésuites**. **Jean-François Frigon** et **Gertrude Perrot** y élèvent une famille composée d'une quinzaine d'éléments issus tant du premier mariage de **Jean-François** que de sa deuxième union. Son père, le pionnier, est décédé depuis deux ans. On ne connaît pas la destinée de sa mère, **Marie-Claude Chamois**, partie en France en 1685 à la conquête de son héritage. Notre aïeul de la seconde génération défriche son coin de pays et son travail acharné suffira à nourrir sa nombreuse famille.

Assez embarrassant de résumer en quelques lignes la prestigieuse carrière du plus illustre de nos cousins, **Augustin Frigon**.<sup>53</sup> Né en 1888 de l'union de **Athanase-Joseph Frigon** et de **Maria-Angèle Lizée**, il obtient, après des études en génie à l'**Ecole Polytechnique** et au **Massachusetts Institute of Technology**, un doctorat en Sciences de la **Sorbonne** en 1922.

Désirant transmettre ses connaissances à d'autres, il enseigne longtemps à l'Ecole Polytechnique (1909-1928) dont il assume aussi la direction (1923-1935). En 1924, le

<sup>53</sup> Il était le père de **Raymond Frigon**.

gouvernement du Québec lui confie la responsabilité de l'enseignement technique. Pourvu de bonnes capacités intellectuelles, il est très sollicité et siège sur diverses commissions: eaux courantes, électricité, radiodiffusion. "**Durant un bon demi-siècle, il fut un de nos principaux chefs de file**".<sup>54</sup>

Son nom est lié à la radiodiffusion française au pays, domaine qu'il connaît bien car il faisait partie du Bureau des gouverneurs et pendant un certain temps, il sera président de **Radio-Canada**. Il était d'ailleurs directeur général de cette société en 1935. Il a aussi été membre du **Conseil National des Recherches** du Canada (1923-1939) et directeur de l'**Institut Scientifique Franco-Canadien**. Ses diverses fonctions de décideur dans le domaine de l'information l'amèneront en rapports avec **Maurice Duplessis** et ses tiraillements des champs de compétence respectifs du fédéral et des provinces. Après une vie active au service de son pays, il s'éteindra le 9 juillet 1952.



Augustin Frigon.

### Les bâtisseurs

Les courses en canot et l'exploration des espaces vierges font possiblement l'objet principal des conversations entre les jeunes mâles à l'aurore du dix-huitième siècle. Le thème principal en est le commerce des fourrures sans aucun doute. Est relégué au second rang le projet de s'implanter solidement sur une terre. A cause des fourrures, l'enracinement sera difficile, lent et cahoteux. Les nombreux échanges d'habitation en témoignent.

On peut supposer que tout jeune homme, grisé par les récits des voyageurs, rêvait de son aventure personnelle au centre de l'Amérique. Plusieurs des petits-fils de François Frigon tâtent temporairement du métier avant de prendre épouse. Les répertoires d'engagements pour l'ouest mentionnent à quelques reprises les frères **François-Marie, Claude-Joseph, Antoine et Pierre** qui s'engagent entre les millésimes 1729 et 1745. Ils sont encore célibataires et leurs randonnées cesseront avec le mariage et les responsabilités familiales.

Nous avons ici un exemple des appréhensions face à l'existence des garçons qui suivent le frère aîné lequel normalement héritera de la terre paternelle. Que font les autres? **Louis-Marie Frigon**, né le 11 septembre 1717, est le quatrième des fils de Jean-François Frigon. Il suit **Antoine-Pierre**, générateur de ma lignée. Que fera-t-il dans l'existence? Peut-être que la culture du sol ne l'intéresse pas. Peut-être aussi que les narrations de son grand-père, encore vivant,

<sup>54</sup> **Raymond Douville**. Déjà cité.

sèment dans ce jeune esprit le goût de l'aventure?

Toujours est-il que seul **Louis-Marie Frigon** exercera durant toute son existence le métier de voyageur et traitant en fourrures. Il restera d'ailleurs célibataire. En 1738, on aura noté qu'il s'engage à **Marin Hurtubise** "pour faire le voyage au poste des Illinois dans un canot chargé de marchandises, et le redescendre l'année suivante, chargé de pelleteries".<sup>55</sup>

A partir de 1760, les individus de sexe masculin descendants de **François Frigon** ou bien de leurs alliances, seront tous installés sur des terres et pour la majorité d'entre eux, les courses au pays des Illinois semblent du domaine du passé.

Les "habitants des Côtes" étaient féconds et c'est avec un certain étonnement que l'on constate, en dépouillant les registres, un véritable éclatement démographique, aidé en cela par les diverses alliances. Des liens parentaux ou de connaissance s'établissent par filiation indirecte ou bien encore à la suite de circonstances particulières en raison du contexte difficile de l'époque.

Au sujet des alliances, nous dirons un mot de quelques pionniers et pionnières qui ont participé aux pénibles débuts des paroisses de la Mauricie.

**CHARLES LESIEUR**, dit Lapierre, soldat, originaire d'**Ozeville** en Normandie, arrivé avec le Régiment de Carignan vers 1666, promet d'épouser devant Cusson, notaire, le 11 octobre 1671, **Françoise de Lafond**, 13 ans, fille d'**Etienne de Lafond** et de **Marie Boucher**, soeur de **Pierre Boucher**.

Entreprenant et ambitieux, il deviendra lui-même notaire à temps partiel et procureur des Jésuites; en cette qualité, il avait connaissance des transactions et possédait sans doute un certain flair pour les bonnes affaires. Il aime faire la traite. Il obtient des congés en même temps que **Joseph Perrot**, **Simon Coté**, **Nicolas Godé**, **Jean Aubuchon**, **François Hazeur**, **René Robineau de Bécancour**. Il deviendra un riche propriétaire.

Au décès de son beau-père, il hérite du titre de seigneur de l'arrière-fief de LaPierre dans le Cap-de-la-Madeleine. Notre ancêtre **François Frigon** s'associe avec lui pour commercer les fourrures. Malheureusement cette entente sera de courte durée car **Charles Lesieur** décède en 1697 à peine âgé de cinquante ans.

Au recensement de 1681, **Charles Lesieur**, 34 ans, habite le Cap-de-la-Madeleine, avec sa femme **Françoise**, 23 ans, et leurs enfants, **Charles**, 7 ans, **Pierre**, 4 ans, **Julien**, 2 ans et **Françoise**, âgée d'une année. Leur habitation est voisine de la propriété de **Marie Boucher**.

Le ménage Lesieur eut comme enfants:

1. **Charles**, né en 1674 et marié à **Charlotte Rivard** en 1700.
2. **Pierre**, né vers 1677. Il a été notaire à Batiscan.

---

<sup>55</sup> Répertoire de **François LePailleur**. **Louis-Marie Frigon** décède en 1761 à l'Hopital Général de Montréal à l'âge de 42 ans. La cérémonie de sépulture prend place à l'Eglise Notre-Dame de Montréal le 10 septembre. Aucun parent n'est mentionné à ses funérailles mais on indique la présence de trois membres du clergé, les Abbés **Gay**, **Poncin** et **Jollivet**. Auparavant, il assiste à des mariages, parraine quelques pupilles (22 février 1748, parrain de **Louis Marie Labrisonnière**, La Pérade), sera cité au baptême de **Paul Joseph d'Hotesse**, né le 28 mai 1750 et sera aussi le parrain de **Louis-Marie Lesueur**, fils de **Pierre Lesueur**, le 17 avril 1755. Les deux dernières cérémonies baptismales ont lieu à Montréal. Habita-t-il la métropole en résidence permanente?

3. **Julien**, né vers 1679 et marié en 1701 à **Simone Blanchet**.
4. **Augustin**, né en 1682. Habitant de Batiscan.
5. **Jean-Baptiste**, né en 1686 et époux de **Elizabeth Rivard**.
6. **Joseph**, né et baptisé à Batiscan en 1688.
7. **Marie-Catherine**, baptisée en 1691 à Batiscan.
8. **Antoine**, baptisé en 1693. Il épouse **Marie-Anne Rivard** en 1719.
9. **Marie-Françoise**, baptisée en 1695. Elle épouse **Louis-Joseph Rivard** en 1717.

**Charles** et **Julien**, en achetant de leur grand-oncle **Pierre Boucher** en 1702 la seigneurie des Grosbois ou Grande Rivière, seront considérés comme les véritables fondateurs de Yamachiche.

Certaines de nos aïeules, membres de la grande famille des Frigon, ont eu comme partenaires dans l'existence des descendants de **Charles Lesieur**.

Ainsi, Marie-Jeanne Moreau, fille de Françoise Frigon et de Joseph Moreau, épouse Pierre Lesieur, fils de Julien Lesieur et de Simone Blanchet.

Puis **Josephte Frigon** et sa soeur **Charlotte**, filles de Jean-François, uniront leur destinée aux deux frères **Lesieur**, **Augustin** et **Louis**, fils de **Jean-Baptiste Lesieur** de **Yamachiche**. La première en 1734 et la seconde en 1738.

Un peu plus tard d'ailleurs, **Louise Lesieur**, fille de **Louis Lesieur** et de **Charlotte Frigon**, uniera sa destinée à un autre Lesieur, **Antoine**, son cousin, prénommé comme son père et fils de **Marie-Anne Loranger** en 1755.

Une autre belle famille-souche de Batiscan porte le nom de Trottier. **JULES TROTTIER**, arrivé en 1646 au pays, s'installe aux Trois-Rivières avec sa femme **Catherine Loiseau** et leurs enfants.

**Jules Trottier** décède au même endroit en 1655 âgé de 64 ans. Son épouse le suivra dans la tombe un an plus tard.

Les membres de cette famille sont:<sup>56</sup>

1. **Gilles**, né en 1628 et décédé en 1658 à Montréal.
2. **Sainte**, née et décédée en France.
3. **Julien**, né en 1636 à Igé, épouse **Marie Sédillot**.
4. **Antoine**, né en 1640 à Igé, épouse **Catherine Lefebvre**.
5. **Pierre**, né en 1644 à Igé, épouse **Suzanne Migaud**.
6. **Jean-Baptiste**, né en juillet 1646 sur le navire et baptisé à Québec le 27 septembre 1646. Il épouse **Geneviève Lafond**.

Le benjamin, **Jean-Baptiste Trottier**, né en mer au cours d'un voyage que l'on peut qualifier d'interminable, sera l'arrière grand-père de mon aïeule **Marie-Anne Trottier**, épouse d'**Antoine Frigon**.

Les fils s'installent à Batiscan. Dynamiques, vivants et pittoresques sans aucun doute, ils ouvrent des terres et y aménagent avec leurs épouses. Julien Trottier prend pour femme à Québec Marie Sédillot en 1660. Deux de ses filles s'allient aux Rivard: **Elizabeth** épouse en 1678 **Nicolas Rivard** tandis que sa soeur **Catherine** uniera sa destinée à **Pierre Rivard**.

---

<sup>56</sup> Selon Jetté.

**Antoine Trottier, Sieur DesRuisseaux**, épouse en 1663 **Catherine Lefebvre**. Brasseur d'affaires, marchand, propriétaire de terrains et d'habitations, il est un homme important à Batiscan, au même titre que **Jacques Babie** pouvait l'être à Champlain.

**Pierre Trottier** épousera **Suzanne Migaud** en 1663. Une de ses filles s'uniera à **Michel Lefebvre**. Le cercle des relations parentales et de connaissance s'agrandira toujours et comprendra maintenant, outre les Frigon, les Trottier, les Lesieur, les Rivard, les Moreau, maintenant des Lefebvre puisque **Ignace Lefebvre** épouse **Marie Trottier**, fille de **Pierre Trottier** et **Ignace Lefebvre**, le fils, épousera **Thérèse Frigon**.

Le benjamin Jean-Baptiste, né sur le navire venant de France, en 1646, quelque part entre La Rochelle et Québec, épouse Geneviève de LaFond, fille de Etienne de Lafond et de Marie Boucher la soeur de Pierre Boucher. Un de leurs fils, **Augustin Trottier**, épousera **Marie-Angélique Lefebvre** le 24 novembre 1705 à Batiscan. De cette union naîtra le 27 juin 1721 **Marie-Anne Trottier**, future épouse de **Antoine Frigon**.<sup>57</sup>

Enfin, en raison d'alliances Frigon/Lefebvre, on se doit de dire un mot de **PIERRE LEFEBVRE**, valeureux pionnier, parmi d'autres, des Trois-Rivières. Ajoutons aussi que plusieurs individus du même nom se trouvaient au Canada à la même époque et que diverses branches de nom patronymique Lefebvre nous arrivèrent de France. On ne s'intéresse pas pour le moment aux liens parentaux possibles entre elles.

Celui qui nous intéresse est originaire de Paris. Il est déjà au pays en 1643 car, selon Jetté, il est cité comme besognant dans le territoire mauricien et en 1647, il obtient une concession dans la seigneurie de Gentilly donnée plus tard à **Félix Thunay**, lequel deviendra son gendre.

Epoux de **Jeanne Aunois**, qu'il avait convolée en 1646, il est déjà un colon bien établi en 1667. Au recensement il déclare être âgé de 50 ans et sa femme Jeanne Aunois se dit âgée de 41 ans. Son habitation est de 80 arpents en valeur et il cite trois domestiques comme manoeuvres à tout faire. Il décède vers 1670 et son épouse lui survivra pendant une trentaine d'années.

L'unité familiale comprendra:

1. **Jacques**, né en 1647, épouse **Marie Beaudry** en 1670.
2. **Catherine**, née en 1648, épouse **Antoine Trottier** en 1663.
3. **Elizabeth**, née en 1651, épouse **Félix Thunay** en 1665.
4. **Michel**, né en 1654, épouse **Catherine Trottier** en 1683.
5. **Ignace**, né en 1656, épouse **Marie Trottier** en 1682.
6. **Ange**, né en 1658, épouse **Madeleine Cusson** en 1680.
7. **Pierre**, né en 1661, habitera Nicolet en 1720.<sup>58</sup>

Il eut plusieurs fils pour perpétuer son nom. Frères et soeurs épouseront des jeunes gens du voisinage. Et leur progéniture est nombreuse. Ces couples eurent en moyenne plus de dix enfants. Et comme on sait que **Jean-François Frigon** eut lui-même une bonne quinzaine d'enfants connus, rien d'étonnant alors que le mélange généalogique comprenne beaucoup de Lefebvre et de Trottier.

---

<sup>57</sup> Mention au registre paroissial au sujet d'une naissance attribuée à **Marie-Angélique Lefebvre**: "Anonyme masculin n et d et s 01-01-1716 à Batiscan l'enfant avait deux têtes".

<sup>58</sup> Selon Jetté.

Comme de fait, deux des fils d'**Antoine Frigon** épouseront des descendantes de **Pierre Lefebvre**. En 1782, **Joseph Frigon** unit sa destinée à celle de **Madeleine Lefebvre** (Sainte-Geneviève) et **Augustin Frigon** épouse aussi à Sainte-Geneviève **Marie Lefebvre** en 1780. Ce dernier ménage est le couple-souche de ma lignée à partir de la quatrième génération.

Vers 1740 les habitants de la Nouvelle-France commencent à pénétrer dans les profondeurs des terres lesquelles sont découpées selon le vieux modèle seigneurial c'est-à-dire en rectangles longs et étroits coupés par une route. Ainsi chaque habitant avait accès au chemin.

C'est avec les secondes et troisièmes générations que l'amour du sol se développe et s'empare des mentalités. Les Frigon se découvrent une vocation. Ils deviendront bâtisseurs de pays. En s'établissant à **Bécancour, Yamachiche, La Pérade, Sainte-Geneviève, Saint-Stanislas** puis **Saint-Prospér**, ils se répandent en Mauricie.

Des fils de **Jean-François Frigon** nés de ses deux épouses, **Madeleine Moreau** et **Gertrude Perrot**, l'aîné, François-Marie, désigné dans les registres de catholicité par le prénom de **François**, s'installe à Bécancour sur la rive sud du Saint-Laurent. Il n'a pas de garçons, mais ses filles épouseront des habitants du voisinage. **Claude-Joseph**, son frère, oscillera dans son choix d'enracinement entre Bécancour et Yamachiche pour favoriser ce dernier site. Il n'aura pas de postérité connue.

Mais c'est dans le voisinage des rivières **Batiscan** et **Sainte-Anne** que l'éclatement démographique est le plus prononcé. Les trois autres **frères Frigon, Antoine, Pierre et Paul** ne cesseront d'ouvrir des terres dans les profondeurs de Batiscan et de La Pérade. Ils ont des fils pour les seconder et perpétuer le nom.

Les demoiselles Frigon, et elles sont nombreuses, trouveront époux parmi les fréquentations de leurs frères et ne seront jamais trop éloignées de la maison paternelle. Les distances sont courtes entre les bourgs de la Mauricie. Même le fleuve Saint-Laurent n'apparaissait pas comme un obstacle car tout le monde était familier avec le canot, la voiture d'eau de l'époque. On pouvait facilement se voisiner et s'entraider.



Jean-Baptiste Frigon O.M.I.  
(1871-1930)

Le Père Jean-Baptiste Frigon, O.M.I., est né en 1871 de l'union de Joseph Frigon et de Dorilla Turcotte à Saint-Maurice, diocèse de Trois-Rivières. Il étudia au Séminaire de Trois-Rivières et au Collège Sainte-Marie de Montréal. Après des études théologiques à Lachine et à Ottawa, il est muté au Texas par ses supérieurs alors qu'il enseignera à Brownsville. Il sera ordonné prêtre le 25 décembre 1894 par Mgr Verdagner à Larédo.

Il oeuvra comme enseignant et missionnaire à Winnipeg, Duluth et termina son mandat ecclésiastique comme pasteur à la paroisse du Sacré-Coeur de Brownsville (E.U.).

Aumonier militaire, il est délégué par l'Eglise Américaine à trois reprises en France pour bénir les tombes des soldats Américains décédés au cours de la Grande Guerre.

## CHAPITRE 5

### LES PIONNIERS

#### Semences d'avenir

A cette époque, les **flûtes**, d'une jauge de 400 tonneaux, navires transports de troupes et de marchandises, apportaient de France au pays les petits accessoires du ménage qui ne se fabriquaient pas encore ici: aiguilles, miroirs, ustensiles de cuisine, outils, textiles, articles qui servaient de monnaie d'échange lors du troc avec les aborigènes. Ils s'en retournaient à l'automne chargés de pelleteries.

Selon **Champigny**,<sup>59</sup> les Canadiens qui courent les bois vivent "dans une oisiveté et le plus souvent dans une misère extraordinaire", tandis que "ceux qui se sont attachés à faire valoir les terres sont riches ou tout au moins vivent très commodément". Cette observation s'applique admirablement bien à plus de la moitié de la population mâle du district des Trois-Rivières, véritable pépinière de coureurs des bois. Et les bourgs de **Batiscan** et **La Pérade** fournirent plus que leur part de ces aventuriers.

Quelques pionniers, dont les fils voyagent encore dans les forêts, se sont assagis et s'installent en permanence dans un site de leur choix, sur une de leurs terres, car la plupart en auront plus qu'une, de préférence avec des beaux arbres. Le loyer est bas et les exigences seigneuriales en "bon blé froment" ou en "chapon bien gras" à la **St-Michel** ou à la **St-Martin** sont faciles à rencontrer pour l'habitant moyennement vaillant.

A cet égard, les recensements révèlent des aspects intéressants sur les habitants et certains de leurs biens cependant qu'il est déplorable de ne pas y trouver le site exact du propriétaire terrien. Il est difficile de localiser l'habitation d'un pionnier si ce n'est que par son voisin. Et encore là, le numérateur ne suivait pas toujours une voie logique conforme à la topographie des lieux. Les cadastres n'existaient pas encore et les lots n'étaient pas numérotés.

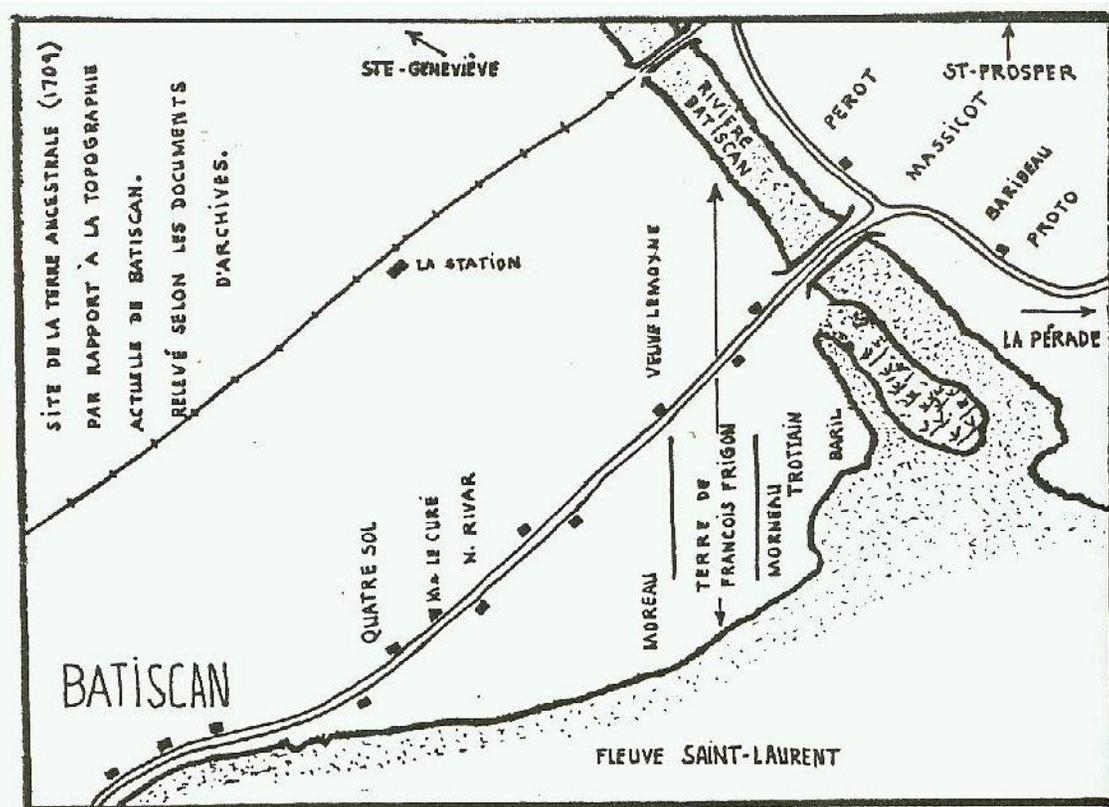
Le dénombrement de 1681 devait partir de la rivière Champlain en allant vers l'est jusqu'à la rivière Batiscan; on y retrouve cinquante-trois ménages ou familles et c'était à peu près le nombre de terres disponibles dans le bourg de **Batiscan**. Il y avait aussi des censitaires de chaque côté de la rivière, en gagnant vers **Sainte-Geneviève**. Ce n'est donc pas sur la foi d'un recensement nominatif que l'on peut situer avec précision la terre d'un ancêtre.

Ni non plus sur la foi d'un acte notarié. Le tabellion identifie une propriété par le nom de ses voisins et par rapport à des points cardinaux; et le voisin n'est pas toujours le même car les propriétés changent de mains; d'ailleurs la plupart des habitants en possèdent plus qu'une, soit pour augmenter leur avoir soit pour les besoins futurs de la descendance qu'il faudra loger. Les colons de **Batiscan** obtinrent leur terre dès 1666, après de fortes pressions sur les Jésuites. Ils étaient une vingtaine à se partager le nouveau territoire et la plupart possédaient déjà des terres au **Cap** et à **Champlain**.

Faute de mieux, nous présentons un croquis simplifié d'une partie du village de **Batiscan** situant la terre acquise en 1671 par l'ancêtre **François Frigon**. Et nous supposons que c'est sur celle-là qu'il construisit son foyer, y amena **Marie-Claude Chamois**, sa femme, y éleva sa famille et légua le tout par donation à son aîné **Jean-François** en 1710.

---

<sup>59</sup> **Jean Bochart de Champigny**. Intendant de 1686 à 1702.



Selon la carte de Catalogne, la terre de l'ancêtre était située entre celle de Pierre Lemoine et celle de François Morneau. A quelques pas à l'ouest demeurerait Jean Moreau et à l'est le notaire Trotain. En biais, de l'autre côté de la rivière, Pierre Perrot avait son habitation.

Mais, l'année précédente, l'ingénieur **Gédéon de Catalogne**, aura eu soin de dresser les plans du district des Trois-Rivières, tout en longueur, et on constate que déjà à cette époque, plus d'une trentaine de censitaires habitaient le littoral de la rivière **Batiscan**, ce qui n'aide pas à clarifier le recensement de 1681. Ces habitants seront les pionniers de **Sainte-Genève**.

Voici l'intitulé de cette carte de 1709.

**"Carte du gouvernement des Trois-Rivières qui comprend en descendant le fleuve [fleuve] st laurent depuis la sortie du lac st pierre jusqu'à ste anne. leuée [levée] en 1709 par les ordres de monseigneur le compte de Ponchartrain commandeur des ordres du Roy ministre et secretaire destat par le Sr Catalogne lieutenant des troupes et dressée par Jean Baptiste Decoigne".**

Ce document identifie la terre ancestrale, la cinquième à partir de la rivière **Batiscan** en se dirigeant vers l'ouest. C'est possiblement le document le plus satisfaisant. Il devait avoir comme voisins, à l'ouest **Pierre Lemoine** ainsi que les **Moreau** père et fils et à l'est, **François Morneau**, le notaire **Trotain** et **Jean Baril**.

Nous croyons que cette habitation lui a été concédée le 3 juillet 1671 par le Père Richard. L'acte est écrit de la main de **Jean Cusson** dont la calligraphie n'est pas éclatante de lisibilité.

Voici la transposition en langage clair de cet acte.

**"Par devant Jean Cusson notaire royal en la seigneurie du Cap delamagdeleine**

et temoins soussignes fut present ensa personne le reverend pere Richard dela compagnie de Jesus superieur dela residence des missions duditcap et procureur de ladite compagnie lequel voullan faire proffiter les terres non encore concedees sittuees en ladite seigneurie de Batiscan et vu le pouvoir qu'il en a du reverend pere Francois Lemercier superieur de toutes les missions de ce pays de donner des contrats a tous ceux qui ont des habitations enla dite seigneurie et le dit reverend pere Richard donne et concede par les presentes a Francois Frigon a ce pns (present) et acceptant pour luy ces hoirs et ayant cause une concession contenant sur ycelle quatre arpents de frond sur le bord de la Riviere Batiscan et quarante (de) arpends de profondeur sils sy trouve jusqua la ligne quy separe les terres seign. des dits peres de celles de sainte anne, bornee comme ensuies c'est a scavoir du coste delouest ala concession d'Anthoine Roy et en est separee par une ligne qui court au nord est de norouest, et du coste de l'est aux terres non concedees et en es separee par une ligne parallele a la precedente et du coste du sud par un grand chemin de trente pieds qui va le long de la susdite riviere, et de l'autre bout --- du norouest aux terres des dits rvds peres seigneurs et en est separee par une ligne parallele audit chemin de la susdite concession etant denviron quarante arpens de profondeur sils sy trouve comme dis est scy dessus pour en jouir par le dit frigon luy ses hoirs et ayant cause pleinement et paisiblement et a perpetuite et en pure roture et aux charges et conditions suivantes scavoir est qu'il sera paye pour chaque an a l'hotel seigneurial des dits rvds peres sittue au cap au jour et fete de saint martin d'hiver onzieme novembre un boisseau de bled francais bon et valable de rente fonciere et de bail d'heritage non rachetable et deux chapons vifs ou leur juste valeur en argen et deux deniers de cens et rentes non rachetables pour la susdite concession, portant letout lots de rentes saisines et amende quand le cas y echerra selon la coutume de la ville vicompté et prevote de paris tenue en ce pays, de plus sera oblige le dit frigon de faire moudre au moulin banal des dits rvds p.(eres) et non ailleurs tous les grains qui ce mangeront dans sa maison et que s'il donne la dite concession a ferme le fermier sera oblige de faire comme dessus; les susdites rentes se payeront au cap de la magdeleine jusqu'a ce que les dits reverends peres ayant fait batir une maison seigneuriale abatiscan ou a st eloy pour lors les rentes seront payees en la maison de la dite seig.rie deplus obligé le dit frigon de faire batir sur la dite concession et dy avoir feu et lieu dans laisser jouir et fera travailler incessamment sur la dite concession afin que les dits devoirs puissent estre payes pour chaque an ou faute dequoi les dits rvds peres seig.rs pourront rentrer deplein pied dans la dite concession delaissee sans forme ni figure de proces; encore sera oblige le dit frigon de souffrir ouverture des chemins qui seront obliges par les officiers des dits rvds peres seig.rs sera de plus oblige de clore la dite concession sur tout le front afin que les bestiaux ne puissent faire aucun damage sous painne de payer les dits dommages sera aussy oblige le dit frigon de laisser un grand chemin sur le bord de la susdite riviere batiscan pour le commerce de ses voisins dau moins de trente pieds de large aprendre lors des grandes marees a toutes lesquelles choses le dit frigon s'oblige luy ses hoirs et ayant cause finalement ledit reverend pere richard donne et concede audit frigon droit de chasse dans l'etendue de la dite concession et vis a vis dycelles sur le bord de la susdite riviere jointement donne droit de pesche et de tout ce que dessus; les dites parties etant demeure dacord promettant obligeant et renoncant\_\_\_\_\_

fait et passe audit cap en l'etude dudit nottaire avant midy ce jourd'huy troisieme juillet milsix cent septente etun sous le seing du dit rd pere richard et

**de celui dudit frigon (Temoin: Maurice Rene).  
Signatures: Richard Frigon Cusson Rene**

La lecture d'un document aussi embrouillé ne permet pas de situer la terre de l'ancêtre. **Anthoine Roy** demeurait plus à l'ouest dans la seigneurie de Saint-Eloi; c'était possiblement une autre de ses concessions. Pendant un temps, le bourg de **Batiscan** fut divisé en deux seigneuries, de là la mention de **Saint-Eloy** dans l'acte de concession. Ce problème fut éventuellement solutionné.

Le nom de sa future femme n'apparaît pas dans cet acte; on est en droit d'avancer qu'il n'était pas encore marié en juillet 1671. Supposons qu'à ce moment, il songeait au mariage et que c'est en pressentant des obligations accrues comme époux qu'il fera l'acquisition de cette concession.

**François** s'intégrait à ce moment aux pionniers de Batiscan, des colons qu'il connaissait sans doute car cette petite communauté devait se prêter assistance et s'épauler pour faire face aux difficultés. Le paragraphe suivant, écrit par un des nombreux religieux de nom patronymique **Frigon** qui oeuvrèrent dans la communauté des **Frères du Sacré-Coeur**, évoque ces temps difficiles et cite les citoyens de Batiscan.<sup>60</sup>

**"Soulignons le courage de nos ancêtres qui vécurent au millésime 1660. Les Iroquois nous tiennent resserrés de si près qu'ils nous empêchent de jouir des commodités du pays. On ne peut aller à la chasse ni à la pêche qu'en crainte d'être tué ou pris par ces coquins-là et on ne peut labourer les champs et encore moins faire les foins qu'en continuel risque; car ils dressent des embuscades de tous côtés; il ne faut qu'un petit buisson pour mettre six ou sept de ces barbares à l'abri, ou pour mieux dire, à l'affut; qui se jettent sur vous à l'improviste, soit que vous soyez à votre travail, soit que vous y alliez. Une femme est toujours dans l'inquiétude que son mari qui est parti le matin pour son travail ne soit tué ou pris et que jamais elle le revoit. Quelle force de caractère il fallait avoir pour tenir le coup dans de telles conditions. Et dire que ce fut la vie de nos ancêtres, ceux-là mêmes qui ont arraché à la barbarie le sol sur lequel s'épanouissent aujourd'hui nos belles paroisses catholiques. François Frigon, époux de Marie-Claude Chamois, avait pour voisins à Batiscan, du côté nord-est, Jean Moreau époux de Anne Guillet, François Fortage, François Morneau, François Trottier, Jean Baril, François Dessureau, René Chartier, Noël Jérémie dit Lamontagne, du côté nord-ouest: Jean Crevier, Sieur Duvernay, Pierre Lemoyne, Damien Quatre-sous, Pierre de la Garde, Nicolas Rivard, Pierre Coutance, Mathieu Rouillard, Jean Grimard; s'ajoutèrent bientôt: François de Broyeux, François Cosset, Robert Rivard, Pierre Lescuyer, Jean Prime dit Laventure, autre gendre de François Frigon. Tous de bons amis, heureux de se réunir autour d'un bon feu de cheminée, par les longues soirées d'hiver. Chacun raconte ses prouesses alors que le vieux Robert Rivard raconte les aventures de son dernier voyage de traite."**

En 1681, François déclarait au recenseur de Batiscan posséder sept arpents en valeur sur sa ferme de quarante arpents; **après dix années d'efforts, c'est peu**; la moyenne calculée de ses concitoyens s'établit à treize arpents en valeur, soit près du double. Détestait-il les travaux des champs? Prêtait-il ses services comme manoeuvre en échange de biens de consommation? Rêvait-il déjà à ce moment de poursuivre sa vie aventureuse?

---

<sup>60</sup> Texte prêté par **Florina Croteau Frigon** de Sainte-Geneviève, **notre bonne grand-maman**.



*Fond Thomas J. Laforest  
(Palm Harbour Flo.)*

Le couple fondateur, composé de **François Frigon** et de son épouse, **Marie-Claude Chamois**, eut six enfants connus et la famille, à l'exemple des pionniers de la colonie naissante, aurait sans doute été plus nombreuse n'eut été du départ de l'aïeule maternelle en 1685 pour Paris. Semble-t-il qu'elle ne soit pas revenue.<sup>61</sup>

De leurs six enfants, seul **Jean-François Frigon** assure la continuité. Son jeune frère **Antoine**, décédé en 1712 à l'âge de 26 ans, ne s'est pas marié. Cependant, il ne faut pas exclure complètement l'hypothèse de naissances inconnues des registres, non consignées ou bien encore à cause de documents perdus, car cette période fut très mouvementée.

De façon épisodique, nous retrouvons le nom de l'ancêtre dans les archives notariales, expérimentant des traités avec des confrères marchands ou coureurs de bois, à la recherche de fourrures, ou bien fuyant la solitude d'un demi-foyer, abandonné par la maîtresse de maison.

Une de nos recherches devra porter sur le couple **Jean Prime dit Laventure**, soldat, qui épouse le 27 avril 1695 **Madeleine Frigon**, l'aînée des filles de François. Dans les archives, on ne trouve pas beaucoup d'activité à leur crédit. On sait qu'ils ont résidé tant à Les Becquets qu'à Batiscan. Et le 23 février 1725, **Jean Prime**, possiblement veuf, fait acte de donation devant le notaire Trottain, d'une habitation située dans la seigneurie de St-Pierre à **Joseph Rivard Lacoursière** "à charge par ce dernier de nourrir, loger, blanchir et entretenir tant de linges que de vêtements tant en santé que malade..." On peut supposer que ce Joseph Rivard était son neveu. Jean Prime vivait encore en 1734 et résidait au fief Levrard, car il est témoin à la sépulture du petit **Pierre Charrier St-Amand** le 13 mai de la même année.

### Origine de François Frigon

Les recherches d'historiens émérites tels **Marcel Trudel** et **Raymond Douville** de même que celles du doyen des généalogistes **Cyprien Tanguay** n'auraient pas rendu possible la découverte du lieu d'origine de notre ancêtre **FRANCOIS FRIGON**. Pour le moment, on ne peut que conjecturer à partir de certains indices.

La tradition orale, transmise de père en fils dans notre lignée, suppose une provenance de l'**Ile Jersey** dans la Manche. Cela se disait dans la famille. Par ailleurs, quelques généalogistes prêtent une origine patronymique commune aux **FRIGOT** et aux **FRIGON**, dont la source ancestrale paraît se situer dans une zone sur la Manche avec **St-Malo** et **Cherbourg** comme ports d'entrée et de sortie.

Or, du côté des recherches aux "Archives Départementales de la Manche", on note la présence d'une famille **FRIGOT**. Ces gens habitaient **Teurthéville-Bocage**, canton de **Quettehou**, en 1642.

Il faudra bien aussi un jour éclaircir cette autre inscription de l'Abbé Tanguay dans son dictionnaire d'un **François Frigon né à Teurthéville-Bocage** en 1742. Cette référence se trouve dans un document quelconque. Et il est connu que l'Abbé Tanguay "mentionne souvent ainsi des individus dont il a trouvé trace au hasard de ses travaux".

En dernière heure, nous apprenons que le patronyme **Frigon** a été découvert dans des archives départementales parisiennes. En 1615, **Joffroy Frigon** de **Boutigny**, épouse **Marguerite Grille**

---

<sup>61</sup> Voir un résumé de son existence dans "**La vie misérable d'un colon des premiers temps, François Frigon**" par Raymond Douville.- Et encore, "**Marie Chamois**" par Aégidius Fauteux, La Patrie, 16 septembre 1933.

à Vayres-sur-Essonne.<sup>62</sup>FAMILLE FRIGONDESCENDANCE DE L'UNION DE FRANCOIS FRIGON  
AVEC MARIE-CLAUDE CHAMOISPREMIERE GENERATION

Enfants B = baptême	Parrain\ Marraine M = mariage	Date S = sépulture	Endroit
Frigon François	Origine Inconnue	B. (?) 1649 M. (1671/1673) S. 13 mai 1724	(?) (?) Batiscan
Chamois Marie-Claude	Née à St-Gervais de Paris en 1656. On ne connaît pas la date de son mariage. Ni la date et le lieu de son décès. Père : _____ Mère : _____ Père : Honoré Chamois Mère : Jacqueline Girard		

(Note d'édition ajoutée en 2012 : On sait maintenant, suite au procès de Marie-Claude à Paris, que le contrat de mariage fut signé en octobre 1670 et le mariage religieux fut célébré en novembre 1670).

ENFANTS DU PREMIER COUPLE GENERATEUR

Des six enfants connus issus du couple générateur, cinq ont tout probablement été baptisés à Champlain ou au Cap-de-la-Madeleine.

Les enfants issus du mariage de **Jean-François Frigon**, notre ancêtre à tous, et de ses deux épouses **Madeleine Moreau** et **Geneviève Perrot** sont dénombrés aux pages précédentes. Ils formeront, dans l'arbre généalogique, l'envol de la troisième génération.

Mais **Jean-François** avait aussi trois soeurs, **Madeleine**, **Françoise** et **Jeanne**. La première épouse un soldat. On sait peu de choses sur leur destinée. **Françoise**, en s'unissant à **Joseph Moreau**, traiteur en fourrures, épouse aussi les risques liés aux aventures de son mari. Elle deviendra veuve prématurément. **Jeanne**, femme de **Mathurin Rivard**, se façonnera une vie plus paisible semble-t-il.

<sup>62</sup> Découverte de notre cousin **Raymond Frigon**. Lettre d'un correspondant de Paris (décembre 1993).

Enfants B = baptême	Parrain\ Marraine M = mariage	Date S = sépulture	Endroit
Frigon 1. Jean- François	Par.: ..... Mar.: .....	B. (?) M. 8 février S. (?)	1674 Batiscan 1700 Batiscan (?)
Jean-François Frigon épouse Marie-Madeleine Moreau en premières noces (8 fev. 1700). Elle est la fille de Jean Moreau et de Anne Guillet. En secondes noces, il épouse Marie-Anne Gertrude Perrot (4 juin 1715), fille de Pierre Perrot et de Geneviève Duclos à Ste-Anne-de-la-Perade.			
Frigon 2. Marie- Madeleine	Par.: ..... Mar.: .....	B. (?) M. 27 avril S. (?)	1676 Batiscan 1695 Batiscan
Elle épouse le 27 avril 1695 Jean Prime dit Laventure, soldat, fils de Jean Prime et de Jeanne Tulle (Languedoc).			
Frigon 3. Louise Françoise	Par.: ..... Mar.: .....	B. (?) S. 7 décembre	1679 Batiscan 1687 Batiscan
Frigon 4. Françoise M.-Louise	Par.: Pierre Comptant Mar.: Marie Chaton	B. 30 mars M. 8 février S. 23 mai	1681 Champlain 1700 Batiscan 1755 Machiche
Marie-Louise Françoise épouse le 8 février 1700 Joseph Moreau, fils de Jean Moreau et de Jeanne (Anne) Guillet.			
Frigon 5. Jeanne	Par.: Louis Guillet Mar.: Jeanne Dandonneau	B. 15 septembre M. 19 février S. (?)	1683 Batiscan 1710 Batiscan (?)
Jeanne Frigon épouse le 19 février 1710 Mathurin Rivard Feuilleverte, veuf de Françoise Trottier et fils de "feu Robert Rivard vivant Sr de Loranger et de Dame Marie-Madeleine Guillet, aussy de Batiscan". (Trottain)			
Frigon 6. Antoine	Par.: J.-Frs Frigon Mar.: Marie DeLafond	B. 28 juillet S. 29 juin	1685 Batiscan 1712 Batiscan

## SECONDE GENERATION 1.

Enfants B = baptême	Parrain\ Marraine M = mariage	Date S = sépulture	Endroit
Frigon 1. François- Marie	Par.: François Frigon Mar.: Anne Guillet	B. 25 novembre 1700 M. 30 août 1735 S. 30 décembre 1789	Batiscan Bécancour Bécancour
François-Marie Frigon épouse Marie-Jeanne Deshaies, fille de Pierre Deshaies et de Marguerite Guillet.			
Frigon 2. Claude Joseph	Par.: L.-Joseph Rivard Mar.: Françoise Frigon	B. 20 juillet 1703 M. 4 novembre 1732 S. (?)	Batiscan Bécancour
Claude-Joseph Frigon épouse Marie-Jeanne Leblanc, fille de René Leblanc et de Jeanne Bourbeau.			
Frigon 3. Marie Josephte	Par.: Jean Moreau Mar.: Jeanne Frigon	B. 30 octobre 1705 M. 18 novembre 1734 S. 4 mars 1802	Batiscan Louisevil. Yamachiche
Elle épouse en premières noces Augustin Lesieur Desaulniers, B. le 21 décembre 1709, fils de J.-Bte Lesieur et d'Elisabeth Rivard. Elle épouse en secondes noces, le 5 novembre 1753, Augustin DuPaul, veuf et fils de Augustin DuPaul et d'Ursule Bouvier. Sépulture de Augustin DuPaul le 18 avril 1756 (Machiche).			
Frigon 4. Marie Madeleine	Par.: Jean Moreau Mar.: Catherine Rivard	B. 15 août 1711 S. (?) 1789	Batiscan T.-Rivièr.
Entre chez les Ursulines de Trois-Rivières. Prend le nom de Soeur St-Joachim en 1734. <sup>69</sup>			

<sup>69</sup> L'acte de sa profession est une belle page de ces âges de foi. "Jean François Frigon, habitant, considérant les grâces dont il a plu au Seigneur de le combler d'avoir inspiré à Madeleine Frigon, sa fille, les sentiments dans l'état de religion qu'elle a embrassé, d'y avoir persisté de manière à parvenir à la profession religieuse dans le couvent des Dames Ursulines des Trois-Rivières, auxquelles elle a donné des preuves très authentiques d'un véritable et zélé dévouement à Dieu, non seulement pendant qu'elle a postulé, mais particulièrement pendant son

Enfants	Parrain\ Marraine	Date	Endroit
B = baptême	M = mariage	S = sépulture	
Frigon 5. Marie- Charlotte	Par.: ..... Mar.: .....	B. en 1712(13) M. 17 février 1738 S. 29 novembre 1745	ChAMPLAIN Yamachiche Yamachiche
Elle épouse Louis LeSieur Desaulniers, B. le 10 septembre 1714, frère d'Augustin. Louis Lesieur se remarie le 6 avril 1747 avec Louise Lemay. Il décède à Yamachiche le 17 fev. 1756			
<u>ENFANTS ISSUS DU MARIAGE DE JEAN-FRANCOIS FRIGON AVEC MARIE-GERTRUDE PERROT</u>			
Frigon 6. Antoine Pierre	Par.: Pierre Perrot Mar.: Catherine Moreau	B. 26 avril 1716 M. 26 février 1748 S. 22 mai 1802	BatisCAN BatisCAN S.Geneviè.
Il épouse Marie-Anne Trottier, fille de Augustin Trottier et de Angélique Lefebvre.			
Frigon 7. Louis-Marie	Par.: Louis Levrard Mar.: Jeanne Lemoyne	B. 11 septembre 1717 S. 10 septembre 1761	BatisCAN Montréal
Voyageur. Restera célibataire. Il decede à l'Hopital Général de Montréal.			
Frigon 8. Elizabeth (Françoise)	Par.: F.Marie Frigon Mar.: Elizabeth Perrot	B. 4 février 1719 M. 26 mai 1743 S. 28 septembre 1799	BatisCAN BatisCAN S.Geneviè.

qu'il a à rendre au Seigneur de lui avoir donné un enfant, qui se dépouille des biens de ce monde et l'abandonne entièrement, pour trouver les moyens de parvenir à ceux du ciel, a de son bon gré et volonté, fait cession, transporté, délaissé aux dites Dames à ce présentes et acceptantes: Dame Marie-Jeanne Poulin de Courval de St-François, supérieure; Marie-Josephte Trottier du Sacré-cœur, assistante; Marguerite Godfroy de Tonnancourt de la Croix, zélatrice; Ursule de la Corne de Thérèse de Jésus, dépositaire; de tous les biens auxquels elle a droit pour payer sa dot. En outre le dit Frigon s'oblige de payer comptant la somme de cinquante livres. Fait et passé aux Trois-Rivières, après-midi dans la salle de l'hôpital des dites Dames, ce jourd'hui, douzième mai 1736, en présence du Sieur Didace Mouet, Ecuier sieur de Moras; de François Rigaud y demeurant, témoins qui ont signé." Pressée, notaire royal. Tiré de "Autour du Clocher Natal" par E. Talusier.

Enfants B = baptême	Parrain\ Marraine M = mariage	Date S = sépulture	Endroit
	Elle épouse Jean-Baptiste Lafond, fils de Etienne Lafond et de Jeanne Jouineau (Juneau)		
Frigon 9. Pierre	Par.: Pierre Goin Mar.: Catherine Desureau	B. 1 avril 1720 M. 10 avril 1752 S. (?)	Batiscan Batiscan
	Pierre Frigon épouse M.-Charlotte Rivard Loranger, fille de René Rivard-Maisonville et de Charlotte Lafond-Mongrain.		
Frigon 10. Gertrude	Par.: Mathurin Rivard Mar.: Madeleine Quatresol	B. 22 février 1722 M. 8 mai 1750 S. (?)	Batiscan Batiscan
	Elle épouse Pierre Marchand, veuf de Marie Sauvage. Pierre Marchand avait la nationalité française et aurait pu retourner en France.		
Frigon 11. M.-Anne M.-Thérèse	Par.: René Loranger Mar.: Charlotte Lepellé	B. 13 octobre 1723 M. 23 août 1756 S. 4 mai 1794	Batiscan Batiscan Pte-du-Lac
	Elle épouse Ignace Lefebvre, veuf de Madeleine Beaubien.		
Frigon 12. M.-Louise	Par.: Joseph StMars Mar.: Madeleine Perrot	B. 30 mars 1725 M. 19 avril 1751 S. (?)	Batiscan Batiscan
	Elle épouse J.-Baptiste Delorme, Français. Il était veuf de Monique Charlotte Sauvage.		
Frigon 13. Geneviève	Par.: Adrien Perot Mar.: Josephte Frigon	B. 11 juillet 1726 M. 16 février 1756 S. 2 mai 1810	Batiscan Batiscan Tr.-Rivières
	Elle épouse Simon Bélisle Chèvrefils, veuf de Madeleine Trossilié (Trulier) dite Lacombe		
Frigon 14. Joseph	Par.: Joseph Feuilleverte Mar.: Josephte Frigon	B. 24 octobre 1729 M. (?) S. (?)	Batiscan

Enfants	Parrain\ Marraine	Date	Endroit
B = baptême	M = mariage	S = sépulture	
Frigon 15. Paul	Par.: Joseph Rouillard Mar.: Charlotte Trottain Il épouse Ursule Lefebvre, fille de Alexis Lefebvre et de Ursule Dubois dit Brisebois	B. 23 mars 1731 M. 31 janvier 1755 S. 10 avril 1780	Batiscan Batiscan La Pérade

La compilation des tableaux généalogiques que nous présentons a été facilitée par l'exploration de la série "Répertoire des Actes de baptême, mariage, sépulture et des Recensements du Québec Ancien" éditée par l'Université de Montréal sous la direction de Hubert Charbonneau et de Jacques Légaré.

Ces volumes sont bien connus des généalogistes. L'ensemble, organisé de façon systématique, constitue un vaste réservoir de renseignements sur la composition de nos familles canadiennes sous le régime français.

Nous trouvons certains renseignements assez curieux sur **Pierre Frigon**, cinquième fils de Jean-François, né en 1720. Avant son mariage, célébré à Batiscan en 1752, comme tout jeune de ce temps, il avait tâté des randonnées en canot vers le pays des Illinois. Les actes notariés, signés par les commerçants en fourrures et les voyageurs, témoignent de ses engagements pour l'ouest en 1738 et en 1745.

Voici la suite des couples de la seconde génération ainsi que des membres de leur famille. Il nous faudra fouiller davantage les registres civils et religieux pour compléter ces tableaux.

## SECONDE GENERATION 2.

### MADELEINE FRIGON

Madeleine Frigon et son mari Jean Prime dit Laventure se sont épousés le 27 avril 1695 à Batiscan. Ils n'eurent pas d'enfants semble-t-il car les registres ne mentionnent pas de naissances pour ce couple. Ils ont résidé à Bécancour.

## SECONDE GENERATION 3.

### FRANCOISE FRIGON

Françoise Frigon (Marie-Louise) épouse Joseph Moreau à Batiscan le 8 février 1700. Françoise suivra sa fille Marie-Jeanne (Françoise) mariée avec Pierre Lesieur. Résidents de Yamachiche. Elle ne vivra donc pas dans la misère et s'occupera deses petits-enfants.

Voici les enfants de ce couple.

Enfants B = baptême	Parrain\ Marraine M = mariage	Date S = sépulture	Endroit
Moreau 1. M.-Josèphe	Par.: Nicolas Rivard Mar.: M.-Jeanne Frigon	B. 30 janvier 1702 M. 2 novembre 1722 S. 20 avril 1743	Batiscan Bécancour Bécancour
Elle épouse Pierre Deshayes, fils de Pierre Deshayes et de Marguerite Guillet (Bécancour).			
Moreau 2. M.-Jeanne Françoise	Par.: Nicolas Rivard Mar.: Jeanne Lemoyne	B. 8 février 1705 M. 27 août 1736	Batiscan Bécancour
Elle épouse Pierre LeSieur, fils de Julien LeSieur et de Simone Blanchet. M.-Jeanne Françoise Moreau résidait à Batiscan. Le mariage eut lieu à Bécancour.			
Moreau 3. Madeleine	Par.: François Frigon Mar.: Madeleine Frigon	B. 25 janvier 1707 M. 19 juillet 1738	Batiscan Yamachiche
Elle épouse Maurice Lemaître, Lieutenant de Milice.			

SECONDE GENERATION 4.JEANNE FRIGON

Jeanne Frigon, quatrième fille du couple fondateur, épouse le 19 février 1710 à Batiscan Mathurin Rivard Feuilleverte. Ce dernier, né en 1667, décède en l'année 1737 (S. 6 juillet).

Rivard 1. Joseph	Par.: René Rivard Mar.: Françoise Frigon	B. 19 novembre 1712 M. (?)	Batiscan
Joseph Rivard épouse Marie-Catherine Cotte-Noire (Cotnoir). Celle-ci décède en 1756 (S. 3 mai). Joseph Rivard est inhumé à l'Ile-du-Pas.			
Rivard 2. François Xavier	Par.: J.-François Frigon Mar.: Françoise Rivard	B. 1 janvier 1715 M. 1740	Batiscan
Il épouse Thérèse Paplau (Papillo) dit Périgny.			

Enfants B = baptême	Parrain\ Marraine M = mariage	Date S = sépulture	Endroit
Rivard 3. Antoine Mathurin	Par.: Nicolas Rivard Mar.: Jeanne Lemoyne	B. 18 juin 1717 S. 12 avril 1786	Batiscan Batiscan
Rivard 4. J.-Baptiste	Par.: Alexis Loranger Mar.: Catherine Moreau  Il épouse Geneviève Lefebvre, fille de Joseph Lefebvre et de Jeanne Lafond (Ste-Geneviève).	B. 29 octobre 1719 M. 8 janvier 1752	Batiscan S.Geneviè.
Rivard 5. M.-Josèphe	Par.: François Trottier Mar.: Josèphe Frigon  Elle épouse Pierre Trottier Labrisonnière, fils de Noël Trottier Labrisonnière et de Marie-Françoise Lonval.	B. 17 juillet 1722 M. 17 mai 1745	Batiscan Batiscan
Rivard 6. Michel	Par.: Joseph Rouillard Mar.: Françoise Rivard	B. 28 mars 1727 S. 7 décembre 1787	Batiscan Batiscan

Résident de Batiscan, sa présence est signalée à maintes reprises dans les registres de la paroisse St-François-Xavier. Il signe comme témoin aux mariages de ses frères et soeurs, il accepte des parrainages lors de cérémonies baptismales, et curieusement, le 10 mars 1756, il est le parrain de **Pierre Basile**, né de père et de mère inconnus. La marraine est **Charlotte Roy**, fille du notaire **Michel Roy dit Chatellerault**.

Le 18 janvier 1757, est baptisé **Louis Jean Baptiste**, amérindien, âgé de 17 ans. Son tuteur et parrain est **Pierre Frigon** et la marraine est la belle-soeur de Pierre, **Françoise Loranger**. Le jeune Indien demeurait chez son parrain. Il décède d'ailleurs chez-lui le 25 du même mois.

Le généreux et pauvre Pierre perdra la même année un bambin du même prénom que son père, âgé de deux ans ainsi que sa petite fille Charlotte, décédée quelques jours après sa naissance.

## CHAPITRE 6

### LA CONQUETE DU TERROIR

#### Progression lente et douloureuse

Dans le même temps que les pionniers de Batiscan consolidaient leur habitation les seuls moyens de transport possibles étaient le canot et la barque que l'on montait d'une petite voile par temps favorable. Cependant, dès 1735, une route carrossable reliait **Québec** et **Montréal** sur la rive nord du Saint-Laurent. Les rivières étaient traversées en bac, propriété de particuliers, et il fallait payer son passage.<sup>64</sup>



Le marché Finlay (Québec), vers 1785.

Vers 1745, la colonie était entrée dans une période de mauvaises récoltes, de disettes, de maladies, de fléaux qui éprouvèrent les habitants et causèrent l'inflation des denrées. "L'année 1746, qui se terminait à Québec dans les exercices du Jubilé, finissait aussi dans les affres de la mort. Nos milices étaient revenues de leur expédition en Acadie avec un grand nombre de prisonniers anglais protestants. Miliciens et prisonniers avaient contracté à **Chibouctou** des fièvres malignes. Ils furent mis à l'Hôtel-Dieu en arrivant à Québec. La maladie contagieuse se répandit bientôt dans la ville, puis dans tout le pays, où elle continua ses ravages plusieurs années de suite".<sup>65</sup> En 1749, les germes de ces maladies pestilentielles flottaient encore dans l'atmosphère de la colonie.

<sup>64</sup> Mgr Albert Tessier. "**Neuve-France**".

<sup>65</sup> "**L'Eglise du Canada**". Abbé Auguste Gosselin. L'édition consultée fut méritée par **Antoinette Roy** comme 1er prix d'Histoire sainte et d'Histoire du Canada. 18 juin 1915. Ecole Normale de Rimouski.

**L'abbé Auguste Gosselin**, historien de l'Eglise du Canada, avait accès aux archives du Palais épiscopal de Québec, aux registres paroissiaux, aux annales des Ursulines et des Hospitalières de l'Hotel-Dieu ainsi qu'à la correspondance privée de Mgr Pontbriand. Le tome troisième de la série est un hommage à cet évêque de Québec mais parallèlement, en chroniqueur éveillé, l'abbé Gosselin trace le portrait du climat économique et de la gestion des affaires publiques au pays durant les derniers millésimes du Régime français.

"La pauvreté et la misère régnaient dans nos campagnes et dans nos villes" écrit-il; citant **Mgr Pontbriand**, il ajoute: "Cette année (octobre 1743), la récolte n'est pas plus abondante que l'année précédente. Nous avons eu une disette générale. Cette année sera encore très mauvaise".<sup>66</sup> Puis un nouveau fléau, celui des chenilles, s'abat sur la colonie: "Les prairies sont presque entièrement rasées par les insectes; dans certains endroits, les blés mêmes en ont souffert".

Les registres de cette période témoignent des nombreux décès à la naissance, tant des poupons que de leur mère. Notre peuple était malade et les secours de la France étaient nuls. "Les provisions envoyées de France (1744) ne sont arrivées que quinze jours avant la récolte" écrira la **Soeur Duplessis**. Ce fut bien pire l'année suivante. Il n'en vint pas du tout: "Nous n'avons point eu de vaisseau cette année (1745); ce qui ne s'est jamais vu en Canada depuis son établissement". Le Roi **Louis XV** était fort occupé par ses guerres de prestige, dont la dernière, la **Guerre de Sept Ans** (1756-1763) aboutit à la perte du Canada.

Ces conflits européens avaient ruiné la colonie. Les habitants en subirent les effets par la perte de leurs avoirs en argent de papier. Les historiens nous disent que les dernières années du Régime français couvrent de honte l'administration tant celle de la métropole que celle de la colonie. La France avait abandonné le Canada, fort occupée par ses propres désordres. Nous citerons la célèbre répartie attribuée à Bougainville, aide de camp de Montcalm, blessé à la bataille de Carillon, rapatrié en France, et en 1759 autre embarquement à destination des "**arpents de neige**" que méprisaient les gens au pouvoir et Voltaire.

"Envoyé par Montcalm pour réclamer des renforts, il s'entend répondre par le ministre: -**Quand le feu est à la maison, on ne s'occupe pas des écuries! -On ne dira pas du moins, monsieur, que vous parlez comme un cheval!** réplique Bougainville".<sup>67</sup> Du même souffle, nous empruntons une autre répartie caustique que Joseph Marmette prête à François de Bienville: "**Allons dire à la France que les frimas du Canada ne glaçant point le sang de ses enfants**".<sup>68</sup>

Le passage du Régime français au Régime militaire anglais ne fut pas sans causer de pénibles ajustements chez nos habitants. Les conflits avaient ruiné la colonie et la période d'incertitude quant au sort des armes prenait fin au grand soulagement des 70 000 habitants du pays.

---

<sup>66</sup> **Mgr Pontbriand** proposait que le Roi ait au Canada des greniers où dans les années d'abondance on mit en réserve une bonne quantité de blé pour les mauvaises années: "**l'expérience apprend**" disait-il, "**qu'ordinairement, après deux bonnes récoltes, il y en a une mauvaise**".

<sup>67</sup> "**Voyage autour du monde**" par Bougainville. Préface de D. Bénédite. Editions Rombaldi, 1970.

<sup>68</sup> "**François de Bienville**". Scènes de la vie canadienne au XV11è siècle. Joseph Marmette. Feuilleton de l'Action Catholique.

Les vainqueurs firent preuve de sagesse en s'attachant les prêtres et les seigneurs, considérés de tout temps comme les autorités locales et les aviseurs moraux du peuple. Les habitants épuisés et lassés des guerres acceptèrent de servir loyalement la couronne d'Angleterre portée par **Georges 111**. "Habitué à un régime d'autorité absolue, ils ne font que changer de maître".<sup>69</sup>

D'ailleurs les biens fonciers furent conservés et le gouverneur **Murray** maintint au civil les lois françaises alors en vigueur et il donna sa garantie par écrit que les habitants conserveront leur langue et leur religion. C'est cette homogénéité de race, de moeurs, de coutumes et de croyances, formant un tout étanche, qui aurait fait fléchir **Murray**. Il n'était pas en position de force.

En matière criminelle, les lois britanniques s'appliqueront. L'accomodement est acceptable. Les litiges locaux de moindre importance seront réglés par le Capitaine de Milice du lieu, personnage important, qui conservera ses armes, et agira de concert avec le Curé et les marguilliers. On pourra s'accoutumer à la paix et à une vie laborieuse. Il en sortira des cultivateurs utiles et intelligents.



M. de Bougainville.

### Intermèdes

Les recherches généalogiques mènent infailliblement au dévoilement d'alliances insoupçonnées, de liens collatéraux et même à de curieuses mentions qui exposent la faiblesse de certains de nos aïeux. Les longues excursions imposant des arrêts fréquents chez les habitants, histoire de récupérer ses énergies, la chaleur intense émanant du foyer, le petit coup de vin chaud et la nature humaine étant ce qu'elle est, on se doit d'excuser ceux et celles qui auraient succombé aux tentations. Ainsi, quelques notables de Batiscan n'ont pas été exempts de la souillure du péché commis avant la cérémonie nuptiale. Les registres de catholicité ne cachent pas les enfants naturels nés hors mariage. Citons quelques cas.

(1) **Madeleine Duclos**, proche de la quarantaine, fille de **François Duclos** et de **Jeanne Cerisier**, accouche d'un enfant naturel à Batiscan. Le père est **Julien Trottier**, fils d'**Antoine Trottier** et de **Catherine Lefebvre**. Le fils, Julien, prénommé comme son père, sera baptisé à Batiscan le 13 décembre 1716. Ce qui n'empêche pas **Julien Trottier**, père, d'épouser

<sup>69</sup> "Histoire du Canada pour tous". Jean Bruchési.

**Catherine Rimbault** à Batiscan en 1718. Le ménage eut huit enfants.

(2) **Antoine Trottier**, fils de **Jean-Baptiste Trottier** et de **Geneviève Lafond**, reconnaît comme sien une bambine née de **Marie-Josèphe Robert**, veuve de **François Baribeau**. La petite Angélique décède en 1726, n'ayant vécu qu'un mois. Il avait épousé à Batiscan en 1715 **Catherine Massicotte**, fille de Jacques Massicotte et de Catherine Baril. Catherine semble lui pardonner son péché car elle lui donne neuf enfants.

(3) En 1763, le petit **François Lefebvre** naît de **Catherine Lefebvre** et le père est **François Lefebvre**, possiblement un cousin. Mention au registre: "Les parents sont dits non mariés ensemble". Les parents fautifs font amende honorable en s'unissant religieusement à Sainte-Geneviève en 1765. Ils ont "reconnu et légitimé leur fils".<sup>70</sup>

Ces accidents de parcours n'entament aucunement toute l'estime que l'auteur de ces lignes professe à l'endroit des pionniers que sont les **Lefebvre**, les **Trottier**, les **Rivard**, les **Moreau**, les **Duclos** et les **Lafond**. A force de les étudier on finit par les connaître et les aimer, ceux et celles qui ont façonné notre pays et dont il faut avoir souvenance.

Une autre belle famille tissa des liens, par ses descendants, dans la toile généalogique de la parenté. Il s'agit d'un notable de Batiscan dont la descendance s'uniera à des proches de **François Frigon**.

**FRANCOIS DUCLOS**, originaire de Manerbe en Normandie, est cité aux recensements de 1666 et 1667 comme habitant le Cap-de-la-Madeleine. Il épouse en décembre 1665 **Jeanne Cerisier**, originaire de la Touraine, probablement au Cap de la Madeleine. Elle est née en 1641 et se présente en 1664 sur les quais de Québec comme "Fille du Roy", servante de **Louis Rouer de Villeray**. On sait que ce dernier fut pendant deux ans secrétaire de Pierre Boucher.

Elle donna huit enfants à son mari:

1. **Nicolas**, né en 1666, épousera **Madeleine Lafond**.
2. **Anne**, né en 1668, prend **François Gignac** comme époux.
3. **Geneviève**, née en 1671, épousera **Pierre Perrot**.
4. Louise, née en 1673, épouse Gabriel-Nicolas Lefebvre.
5. François, né en 1675, épouse Marie-Charlotte Duteau.
6. **Madeleine**, née en 1676, mère du petit Julien Trottier.
7. **Marguerite**, née en 1679, épouse **Jacques Duteau**.
8. **Charles**, né en 1682.

Le fils aîné, **Nicolas**, deviendra juge de la seigneurie de Batiscan et seigneur du fief de la Cinquième-Rivière acheté de Pierre Boucher en 1724.

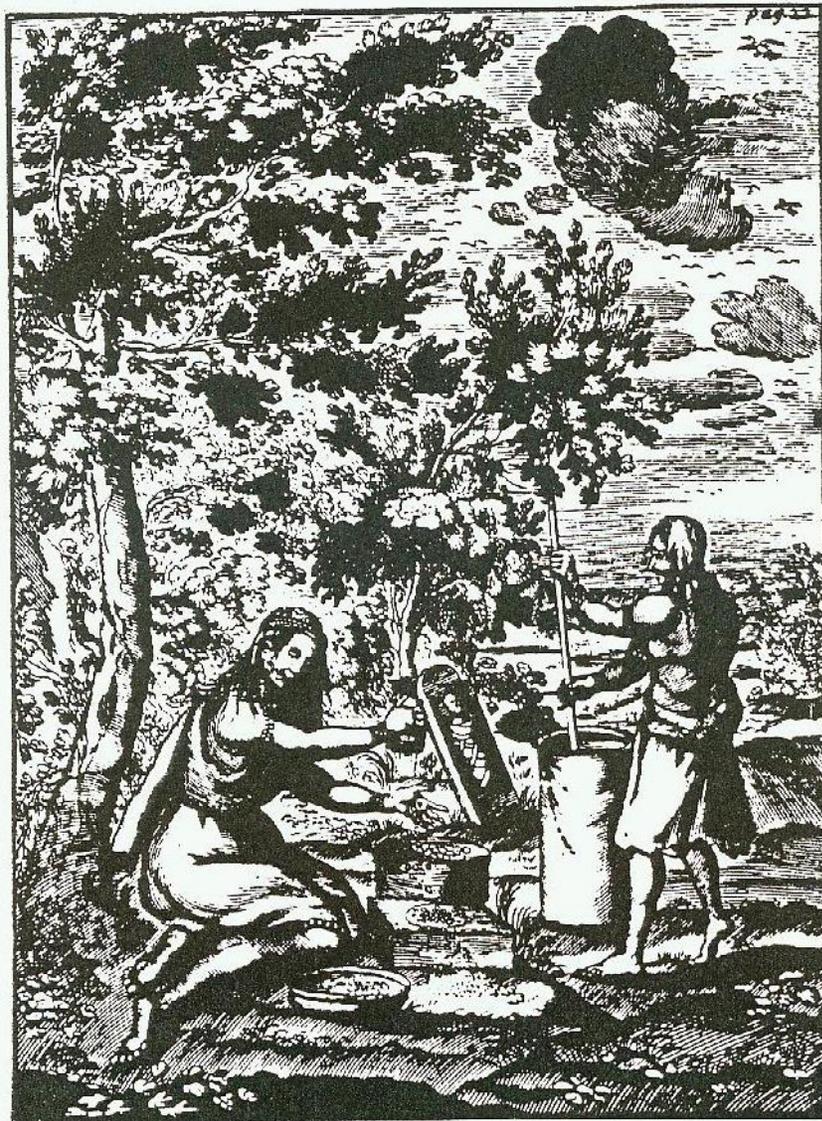
**Geneviève**, la seconde des filles du couple Duclos/Cerisier, par son mariage avec **Pierre Perrot**, deviendra la belle-mère de **Jean-François Frigon**. On sait qu'il eut comme seconde épouse Gertrude Perrot, fille de Pierre Perrot et de Geneviève Duclos.

Les liens de connaissance sont vraiment commodes pour agencer les mariages. C'est ainsi que le ménage de **Gabriel-Nicolas Lefebvre**<sup>71</sup> et **Louise Duclos**, fille de **Jeanne Cerisier**, donc

<sup>70</sup> **L'intendant Hocquart** écrivait en 1748: "Dans la liste qui nous a été remise des enfants bâtards de ce gouvernement (Montréal), nous avons été surpris d'en voir quatre nés en 1743, six en 1744, dix en 1745...". Edits et ordonnances, t. II, p. 395. Cité par l'Abbé Auguste Gosselin.

<sup>71</sup> Il s'est noyé dans la rivière Batiscan fin novembre 1735 en traversant à pied sur une glace

soeur de Geneviève, union célébrée en 1689 à Batiscan, héritera d'un fils, **Louis-Alexis**, qui épousera **Ursule Dubois**. Nicolas et Louise deviendront, par le mariage de leur fille **Ursule** avec **Paul Frigon** en 1755, les bisaïeux adoptifs de Paul Frigon; mais ils sont aussi grand-oncle et grande-tante de Paul.



Deux méthodes pour moudre les grains de maïs par les Hurons: entre deux pierres ou dans un mortier de bois. Père François du Creux. Paris (1664).

Assez souvent la petite histoire régionale qui raconte la vie du pionnier cite l'épouse comme pouvoyeuse des enfants de l'auguste fondateur. Très peu de détails sont fournis par les chroniqueurs du temps sur les femmes de ces vaillants bâtisseurs de pays. La bonne épouse qui ne ménage pas les sacrifices tout en protégeant le capital du mari, lui donne aussi des enfants lesquels contribuent à la croissance du patrimoine (enfanter, c'est un peu investir). Profitons de l'occasion pour témoigner du grand dévouement de ces pionnières bâtisseuses de pays. Cet hommage d'appréciation envers les aïeules nous mène à dire un mot des **Forges de Saint-Maurice**.

### Epouses d'hommes de fer

L'histoire des Forges est assez fascinante pour que plusieurs écrivains relatent l'épopée de la première industrie lourde en Amérique. "La petite république des Forges a compté, à diverses

---

trop mince. Il était âgé de 70 ans. **"Morts tragiques et violentes au Canada"**. Léonard Bouchard.

époques, cinquante, cent et cent-trente maisons. Les usines sont noires, les maisons jaunes, gris pâle, rouges parfois, et toutes si propres, que pour l'entretien de ces demeures et le soin de leur toilette personnelle, les gens des Forges sont passées en proverbe" écrira un chroniqueur.<sup>72</sup>

Respectons les limites de notre compétence et très brièvement, disons que c'est le 10 juin 1668, que le gouverneur du temps donne à **Maurice Poulain**, sieur de la Fontaine, procureur du Roi aux Trois-Rivières, la permission d'exploiter un domaine seigneurial le long de la rivière St-Maurice. Un descendant, **Poulin de Francheville**, obtint de Louis XV, en 1730, le monopole de l'exploitation des dépôts trifluviens. Le haut-fourneau fut officiellement allumé le 20 août 1738.<sup>73</sup> Il semble que l'on coula quelques pièces de canon en 1748.

Les articles de ménage que l'on y fabriquaient rendirent de précieux services aux habitants. Un officier anglais, **Danbury**, en visite en notre pays en 1776, mentionne que l'habitant, pour se préserver des froids vifs de l'hiver "**...colle du papier sur les fentes des fenêtres et sur toutes les crevasses par où le moindre filet d'air peut pénétrer. Au lieu de feu dans la cheminée, on se sert de poëles de fer, ce que je regarde comme très malsain... c'est pourquoi le teint des Canadiens est si pâle...**"

Pour exploiter la fonderie, des hommes de métier sont recrutés en France. Ils agiront comme contremaîtres de départements et formeront des ouvriers. Leur expertise est reconnue et ils sont bien payés. Deux de ceux-ci épouseront des demoiselles Frigon, tandis qu'un troisième, Canadien de naissance, entrera dans la famille à cause de la guerre semble-t-il.

Les trois soeurs sont les filles de **Jean-François Frigon** et de **Gertrude Perrot**. La première, **Gertrude Frigon**, née en 1722, épousera **Pierre Marchand**, marteleur, le 8 mai 1750; **Louise Frigon**, née en 1725, épousera le 19 avril 1751 **Jean-Baptiste Delorme**, maître-marteleur; puis **Geneviève Frigon** épouse le 16 février 1756 **Simon Bélisle Chèvrefils**, armurier. **Madame Janine Trépanier-Massicotte**, dans son historique de Saint-Stanislas, fait entrer cette dernière union dans les "Mariages de guerre".<sup>74</sup> Les cérémonies nuptiales ont lieu à Batiscan.

Il faut dire aussi que ces trois messieurs sont des veufs, qu'ils sont logés aux frais de l'Etat, qu'ils sont des bons "partis" et qu'ils ont du "goût" pour choisir des demoiselles Frigon. Leur compétence est reconnue par les nouveaux maîtres du pays et le **gouverneur Burton** donne des instructions afin de ne pas interrompre les opérations de l'usine; ces spécialistes de la transformation de la matière, nés en France, étaient autorisés à retourner dans leur pays après la conquête. Ce qu'ils n'ont pas fait.

### Au royaume de Carufel

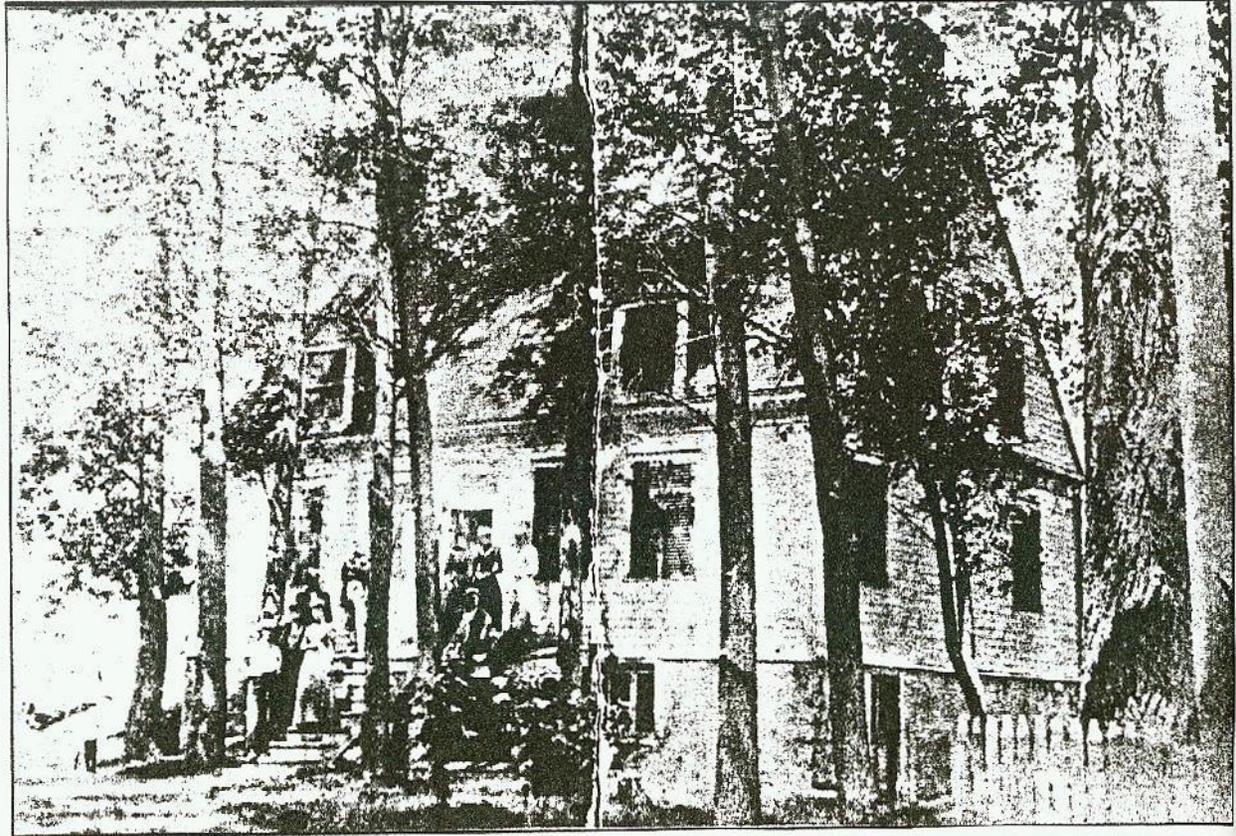
Un peu auparavant, nous avons évoqué l'existence des premiers résidents de Yamachiche, **Charles et Julien Lesieur**, de même que la trop courte société formée entre **François Frigon** et leur père, **Charles Lesieur**, notaire et Procureur des Jésuites. Puisque ces familles se connaissaient, il tombe sous le sens que certains de leurs enfants s'uniront. Et c'est par un descendant de **Julien Lesieur dit Duchaine** que notre parenté passe le plus près d'un titre seigneurial.

---

<sup>72</sup> "**Les Ursulines de Trois-Rivières**". Tome 1, p. 382.

<sup>73</sup> **Léo Ilial**, comédien canadien, personnifiait le maître fondeur **Jean-Baptiste Delorme**, époux de **Louise Frigon**, dans la populaire série de Radio-Canada "**Les Forges de Saint-Maurice**".

<sup>74</sup> "**Chez-nous en Nouvelle-France, 1688-1787**". Le Comité historique de Saint-Stanislas.



Manoir des Lesieur vers 1760.

Les seigneuries furent accordées tout particulièrement au milieu du **Régime français** et d'une manière assez désinvolte à la faveur d'un coup d'éclat et par l'intermédiaire d'une bonne relation ou d'un proche parent. Rien d'étonnant à ce que les premiers seigneurs se soient fait accorder de grandes quantités de terre. Au surplus, il y en avait en abondance.

Ainsi **Pierre Boucher**, très avantagé par son prestige, en obtint pour tous les membres de sa famille, y inclus son fils alors âgé de trois ans. En vendant le fief des Grosbois à ses deux neveux, **Charles** et **Julien Lesieur**, en 1702, pour la somme de huit cents livres, il réalisera un bon petit profit comptable sans avoir déboursé un seul sol pour valoriser sa concession.

Cette concession lui avait été donnée par **Talon**, Conseiller du Roi. Elle portait le nom de "**Fief des Gros Bois**", en raison des chênes magnifiques qui s'étaient reproduits sur les bords de la rivière Yamachiche. En 1699, Pierre Boucher en donnera une partie, douze arpents sur quarante-deux de profondeur, à **Nicolas Gastineau dit Duplessis**, son beau-frère.

Les premiers habitants de Yamachiche furent donc **Charles Lesieur** (n. en 1674, m. en 1701, s. 1739) et **Charlotte Rivard Loranger**, son épouse, ainsi que son frère **Julien Lesieur** (n. en 1679, m. 1701, s. 1715) et sa femme **Simone Blanchet**. A ce moment, les Iroquois n'étaient plus à craindre et dans ce magnifique habitat, les coseigneurs s'installèrent en même temps que les premiers censitaires, les trois frères **Etienne**, **Jean-Baptiste** et **Pierre Gélinas**. D'autres colons se joignirent au groupe assez rapidement. Et la petite colonie se mit à l'ouvrage tant et si bien que le village de Yamachiche surpassa Trois-Rivières en population pendant un certain temps. **Marie-Jeanne Françoise Moreau**, née en 1705 de l'union de **Françoise Frigon** et de **Joseph Moreau**, épouse le 17 août 1736 **Pierre Lesieur dit Duchaine**, né en 1705, fils de **Julien Lesieur** et de **Simone Blanchet**. Au décès de son père en 1715, Julien avait une dizaine

d'années et Simone Blanchet, sa mère, était la seigneuresse d'une partie du fief des Grosbois.<sup>75</sup>

**Pierre Lesieur** en sa qualité de fils aîné héritera du titre de coseigneur et sa femme, **Françoise Moreau** deviendra coseigneuresse. Elle donnera un fils à son mari, aussi prénommé Pierre, qui naîtra en 1739. Ce petit seigneur avait comme grand-maman **Françoise Frigon**, fille de notre ancêtre, qui demeurait à ce moment à Yamachiche, probablement chez son gendre. Elle eut donc le temps de gâter son petit-fils puisqu'elle ne décèdera que le 23 mai 1755, âgée de 73 ans. La bonne grand-maman devait traiter avec grande bonté ce petit chérubin né de sa fille.

**Françoise Frigon** avait aussi deux de ses nièces et un neveu qui s'étaient établis à **Yamachiche**, terre d'abondance par excellence. **Marie-Josephte Frigon**, fille aînée de Jean-François, s'unissait à **Augustin Lesieur Desaulniers** en 1734 et **Charlotte Frigon**, fille de Jean-François et de Madeleine Moreau, épousait **Louis François Desaulniers** en 1738. Les deux époux étaient frères, fils de Jean-Baptiste Desaulniers et petit-fils de Charles Lesieur, l'ancêtre des Desaulniers de Yamachiche.

En 1745, **Claude Frigon** habitait Yamachiche et **François**, son frère, habitait Bécancour. Ils étaient propriétaires d'une terre à ce dernier endroit qu'ils vendent à Jacques Martin dudit lieu pour la somme de 300 livres. Ils résidaient tous les deux à Bécancour en 1728 et 1731 (**Répertoire de Michel Petit, notaire**).

On observe un déplacement de la proche parenté de notre ancêtre vers de nouveaux et riches territoires comme **Yamachiche** ou **Bécancour**. En autant que les familles de nom patronymique Frigon sont concernées, donc de descendance masculine, il n'y en eut pas ni à Yamachiche ni à Bécancour. Cependant les épouses de nom patronymique Frigon, donc de descendance féminine, donnèrent une quantité appréciable d'enfants des deux sexes qui contribuèrent à développer le gros bourg de **Yamachiche** et la moins populeuse paroisse de **Bécancour**.

Et **Claude Frigon**,<sup>76</sup> après un court stage dans la Seigneurie de Lintôt, alors qu'il exploitait une terre en société avec son frère François, vend sa part et s'installe à Yamachiche. Il préférera ce dernier habitat semble-t-il.

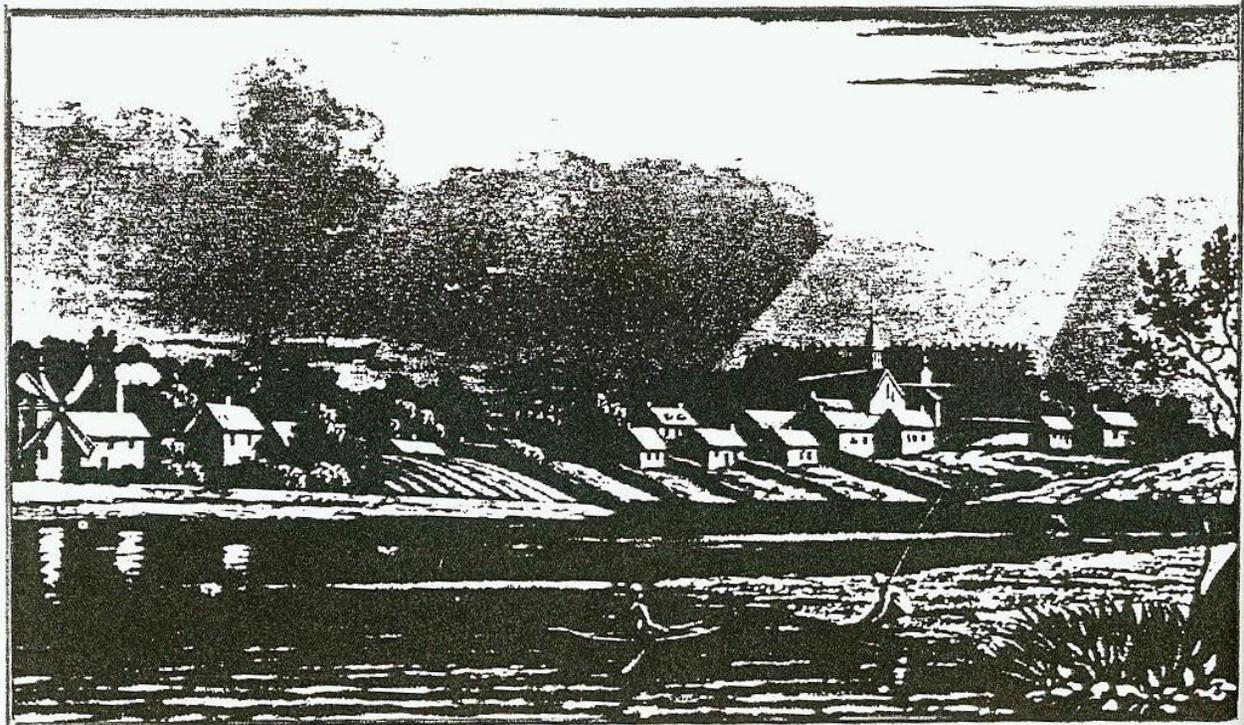
Il avait marié une demoiselle **Leblanc**, à Bécancour, en 1732. On ne trouve pas d'enfants de ce couple. Claude eut cependant une vie sociale très active dans sa paroisse d'adoption. Il devait demeurer près de l'église ou bien encore il fut marguillier ou sacristain car il paraphe à maintes reprises le registre de catholicité comme témoin ou encore comme parrain.

Les seigneuries se morcelaient assez rapidement car au décès du seigneur, une moitié revenait de droit au fils aîné tandis que les autres enfants se partageaient l'autre moitié. En suivant ce raisonnement, comme les familles étaient nombreuses, les seigneuries s'étiolaient cependant que les descendants héritaient tout de même de magnifiques terres boisées.

---

<sup>75</sup> La seigneurie est abandonnée par les descendants des seigneurs **Lesieur** vers les 1830 et vendue par le shérif.

<sup>76</sup> Nous reproduisons ce beau témoignage de **Benjamin Sulte** sur la graphie des **Frigon**. "**Claude Frigon est parrain d'un enfant au registre de Machiche en 1751; il signe d'une bonne manière. Tous les Frigon que je connais ont une belle main d'écriture**". Extrait du chapitre titré "**Des Trois-Rivières à Machiche avant 1760**", ajout de Benjamin Sulte (octobre 1892) à la monographie de l'abbé N. Caron, "**Histoire de la Paroisse d'Yamachiche**".



Village de Nicolet (1815). Dessin de J. Bouchette.

Le 31 mai 1781, les héritiers du fief Gros Bois descendent à Québec en cariole et surgissent au Chateau Saint-Louis pour rendre un "Acte de Foy et Hommage" devant Frédéric Haldimand, "Capitaine général et gouverneur en chef de la Province de Québec et Territoires en dépendant, en Amérique, Vice amiral et Garde du grand sceau d'icelle; Général et Commandant en chef des Troupes de Sa Majesté". Les titres sont reconduits avec droit de chasse et pêche.

Sont présents: Antoine Lesieur, Charles Lesieur, Pierre Toutant ainsi que Marie Anne Lesieur et Marie Lesieur. Il sont les héritiers de feu Charles Lesieur dit Lapierre, coseigneur. Aussi présents: Pierre Lesieur dit Duchaine, Jean-Baptiste Lesieur ainsi que des épouses, des tantes et des soeurs: Marie-Françoise Lesieur, Marie-Madeleine Lesieur, Marie-Josèphe Lesieur et Charlotte Lemaître.

Des parcelles de la seigneurie, vendues en pièces détachées par leur propriétaire, la réduiront considérablement. Seule, **Charlotte Lemaître** garda sa part d'héritage qui lui venait de son père, époux de **Catherine Lesieur Duchaine**. Elle épousera **Joseph Gadiou dit St-Louis**, exploitant de fermes ambitieux et dynamique qui deviendra, selon l'Abbé N. Caron, un important et influent propriétaire de Yamachiche.

Les Lesieur sont souches de grandes familles de Yamachiche. "Charles, l'aîné, ne porta que le nom de LESIEUR; mais Julien prit le nom de DUCHAINE; Jean-Baptiste prit le nom de DESAULNIERS; Joseph prit le nom de COULOMB et Antoine prit le nom de LAPIERRE". Les descendants de la Mauricie portant un des noms mentionnés doivent aller chercher leur ancêtre canadien chez Charles Lesieur, procureur fiscal des Jésuites.<sup>77</sup>

Ces descendants et leurs alliances ont peuplé, outre **Yamachiche**, les villages de **Maskinongé**, **Louiseville** et **Pointe-du-Lac** et possèdent encore aujourd'hui de magnifiques habitations.

<sup>77</sup> **Abbé N. Caron**. Déjà cité.

### Episodes de guerre

Les Canadiens méritaient bien un repos après la chute de **Québec** et la cession de leur pays à l'**Angleterre** par la **France** en 1763 mais une nouvelle inquiétude s'ajoute en 1775. Au Sud, les **Bostonnais** s'agitent, courroucés par la levée de taxes sur les importations par la mère patrie afin de rembourser des dettes de guerre.

En **Mauricie**, les cloches des églises ont résonné très souvent pour lancer un appel aux armes ou bien encore pour avertir les habitants d'un danger imminent. Les villes de **Montréal** et **Québec** essayèrent leur part de conflits meurtriers provoqués par des puissances étrangères. La ville de **Trois-Rivières** fut épargnée en 1759 mais un combat sérieux, mettant aux prises les **Britanniques** et les **Bostonnais**, s'y déroula au matin du 8 juin 1776. Cette bataille fit trois cents victimes.

Durant cette **guerre de l'Indépendance** américaine, la population canadienne adopta la meilleure attitude possible dans les circonstances: être du même bord que le conquérant du moment. C'était la position la plus rassurante, les historiens la qualifiant de **neutralité inconfortable**.

Une supplique dictée par **John Hancock**, Président du Congrès Américain, imprimée à **Philadelphie** le 24 janvier 1776 par **Fleury Mosplet** et **Charles Berger**, adressée "**Aux Habitants de la Province du Canada**", est affichée aux portes de certaines églises, est lue en chaire par quelques curés mais est ignorée par bon nombre de prêtres. Elle proteste contre "**l'absolutisme britannique**".<sup>78</sup>

Entre autres arguments, le manifeste mentionne que "...votre Liberté, votre Honneur et votre Bonheur, sont essentiellement & nécessairement liés à l'Affaire malheureuse que nous avons été forcé d'entreprendre, pour le soutien de nos Privilèges". On propose une assistance mutuelle et on suggère la réunion des forces militaires contre le Général Carleton afin "de voir disparaître de dessus cette terre, l'Etendard de la Tyrannie".



Militaire Français  
du XVIII<sup>e</sup> s.

<sup>78</sup> Archives nationales du Canada: Bibliothèque (Négatif C-111468).

La supplique n'eut pas pour conséquence un soulèvement armé de la population canadienne. Nos pères redoutaient, avec raison d'ailleurs, une complète assimilation et la perte de nos valeurs traditionnelles dans le grand gouffre américain. Ce qu'ils voulaient à ce moment, c'était travailler à construire un pays. Ils étaient convaincus que changer d'allégeance ne rapporterait aucun bénéfice.

Cette indifférence provoqua la colère des **Bostonnais** qui envahirent le **Canada** avec deux armées, devant encercler et conquérir le pays. **Trois-Rivières** doit vivre sous l'occupation pendant plusieurs mois et les citoyens sont forcés de collaborer avec les rebelles.

Après l'échec lamentable des **Américains**, le gouverneur **Carleton** mandate quelques individus pour enquêter sur le comportement des Canadiens durant l'invasion. La Commission **Baby-Taschereau-Williams** siège en Mauricie à l'été de 1776 pour entendre les plaintes des citoyens, les commissaires distribuant les blâmes et les récompenses, **"au nom du Roi"**.<sup>79</sup>

Au matin du 7 juin, la Commission siège à **Sainte-Anne-de-la-Pérade**. L'officier en charge de la Milice, le Capitaine **Louis Guin** est maintenu. Les lieutenants **Nicolas Déry** et **Pierre Baribeau** sont remplacés. **Paul Frigon** est nommé enseigne.

En après-midi, la séance s'ouvre à cinq heures dans l'église de "Batiscant" desservie par le Curé Lefebvre. Sont destitués: Alexis Marchand, Claude Carignan, Pierre St-Cyr, Jean Trottier et Joseph Duval. Pierre Frigon, Lieutenant de Milice, qui avait obtenu sa commission du Roi l'année précédente, est destitué. "Il paraît que Pierre Frigon n'a été cassé cet hivert par la paroisse que par ce qu'il avait fait executer les ordres du Roy avec trop de fermeté; quoiqu'il ait servi les rebels en sa qualité d'officier, ses sentiments ont toujours été les mêmes pour le parti du Roy".<sup>80</sup>

**Citons encore: "Le sieur Alexis Marchand a servi les rebels en qualité de capt. avec zèle & affection. Il fit dit-on, beaucoup de difficulté d'accepter la commission du Roy l'automne passé. Il s'est choisis ses sergents après avoir été reçu capt. pour les rebels par election de la paroisse ainsy que les officiers nommés cy dessus. Il envoya Pierre Sainsire [St-Cyr] son enseigne dire à Pierre Frigon que s'il ne rendait la commission qu'il avait reçu l'automne passé du Roy il enverrait quatre fusilliers le prendre pour le conduire aux Trois Rivières devant le commandant bostonnais".**

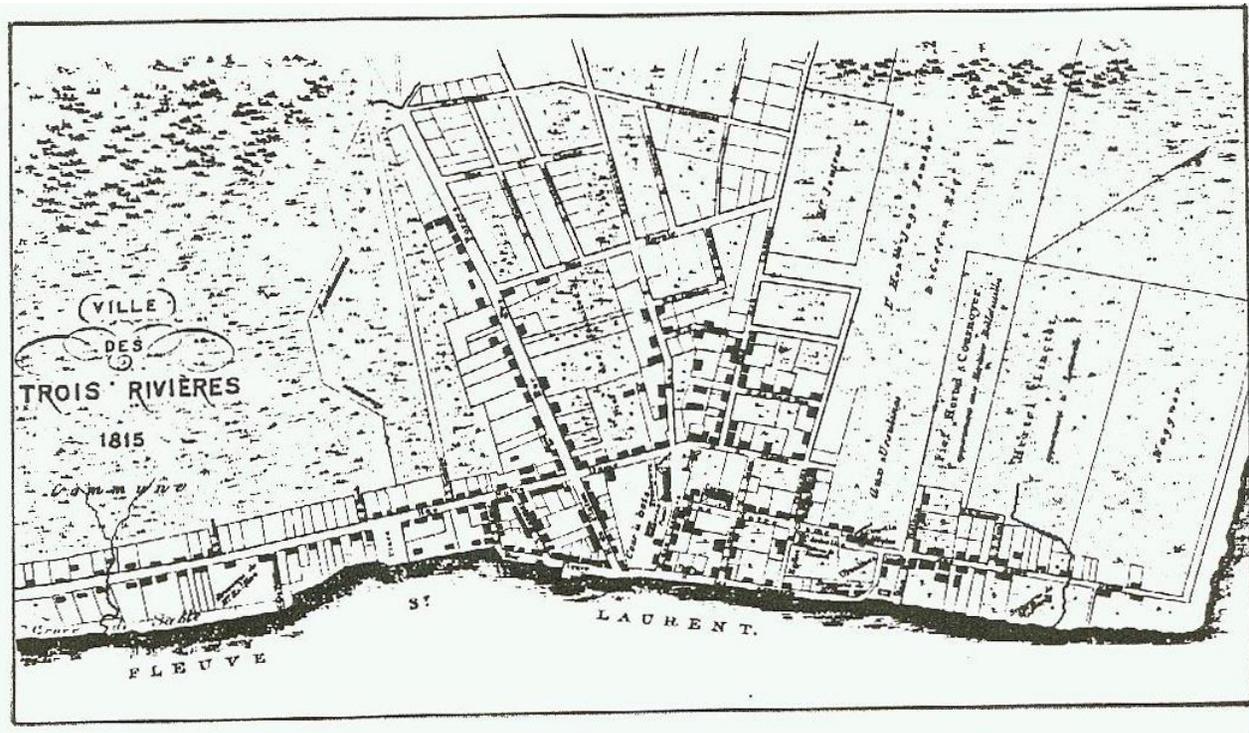
Les commissaires écrivent dans leurs remarques que la collaboration avec l'ennemi se résumait à des transports de marchandises pour les "rebels"; on fait griefs aux citoyens de n'avoir pas résisté **"aucune résistance"** aux Bostonnais et **"d'avoir obéi avec bonne volonté"** aux ordres des envahisseurs. **Nos trois savants commissaires, eux, auraient-ils résisté?**

Le 18 juin 1812, les **Etats-Unis** déclarent la guerre à la **Grande-Bretagne** et à ses colonies du Canada. A ce moment, la France de Napoléon et l'Angleterre se disputaient la maîtrise des mers. La marine de sa Majesté britannique arraisonnait les navires américains qui exportaient le coton, le bois, le blé, le riz, le bétail. Un certain jour, des marins américains trouvent la mort sous le feu d'un croiseur britannique.

---

<sup>79</sup> **"Le Journal de Baby"**. A été découvert par **Aégidius Fautoux**. Il est conservé à la **Bibliothèque Saint-Sulpice**. Les Commissaires étaient: **François Baby, Gabriel Taschereau et Jenkins Williams**.

<sup>80</sup> La méthode utilisée pour élire les Officiers de Milice semblait une sorte de votation à main levée par les paroissiens. Un tel contexte se prêtait bien à la satisfaction de quelques petites vengeances personnelles.



L'affront ne peut être pardonné et, majoritairement et avec enthousiasme, les membres du Congrès exigent une réparation par les armes. Le prétexte est valable aussi pour les colonies. Excellente occasion pour s'emparer du Canada. Les **Américains**, sans trop de préparation et comptant sur leur supériorité numérique, envahissent à nouveau le Canada. Leur armée ne dépasse pas **Chateauguay**, arrêtée par **Salaberry** et ses trois cents Voltigeurs.

Contrairement à la guerre de l'Indépendance, le peuple tout entier s'est rallié à la cause de l'**Empire Britannique** contre les **Américains**. L'inconnu fait toujours un peu peur et les cinquante premières années du **Régime anglais**, vécues dans un cadre rigide, constituaient un gage de stabilité à partir duquel la population pouvait statuer.

La **France** s'était alliée aux Amériques et les épisodes sanglants de la **Révolution française** faisaient frémir le clergé qui par la voix de **Mgr Plessis**, né en 1763, donc après la conquête, exhorte nos compatriotes à résister à l'invasion américaine. "Opposant farouche de la **Révolution française** et de tout ce qu'elle signifie, il voit en la **Grande-Bretagne** un défenseur des valeurs traditionnelles et établies".<sup>81</sup>

Durant les premiers millésimes du **Régime anglais**, l'administration du pays avait été confiée à des personnages crapuleux appointés par le **Gouverneur** sous la pression des marchands anglophones. Une oligarchie anglicane minoritaire menait donc les destinées du pays pour le bénéfice des marchands.

Avec le temps, les plus instruits, les plus renseignés de nos **Canadiens** nés après la conquête, donc affranchis des stigmates du vaincu, s'uniront au clergé pour forcer le **Gouverneur** à composer avec l'élément francophone du pays. On exigera plus de reconnaissance de la **Métropole** et du gouvernement colonial.

<sup>81</sup> "**Identités coloniales**". **Le Canada de 1760 à 1815**. Bruce G. Wilson, Archives Nationales du Canada. Mandement de Mgr Plessis, 22 avril 1813. (Négatif no C-130549).

Puis un projet d'union des deux Canadas, préparé par le **Parlement de Londres**, visant l'anglicisation des francophones et répartissant le fardeau des dettes très élevées du **Haut-Canada** sur l'ensemble des citoyens, suscite une colère générale. Le même projet prévoit la nomination des curés par le Roi.

La députation francophone, consciente de la gravité du projet, proteste énergiquement. En août 1837, **Lord Gosford** dissout la Chambre d'Assemblée après qu'elle eut refusé d'accorder les subsides qu'il réclamait. L'**Acte d'Union** est proclamé le 5 février 1841. Le Canada, pays immense, coiffant l'Amérique du Nord, se construit graduellement.

### Le Canada ouvre les portes

Les famines, à un degré moindre cependant, n'épargnèrent pas nos compatriotes dans les années 1830. Il est reconnu et accepté maintenant que l'habitant avait outrageusement abusé de la richesse des sols. Le blé ne poussait plus. Cette denrée ne trouvait plus dans la terre la richesse utile à son épanouissement ni la vigueur nécessaire pour résister au charençon, l'insecte ravageur qui étioila la céréale.

Or toute l'économie rurale reposait sur le blé, principale denrée d'exportation vers l'**Angleterre**. Dans le **Bas-Canada**, des entrepreneurs audacieux avaient érigé des installations matérielles d'envergure pour entreposer le blé puis le transporter au printemps par bateaux jusqu'à Québec. Une nombreuse main-d'oeuvre y travaillait.

La disette de cette denrée indispensable provoqua la misère et le chômage. Quatre cent mille boisseaux de blé furent importés en 1835 et la même quantité en 1836. Les récoltes de 1837 ne furent pas meilleures. Puis une forte immigration Irlandaise, transportant avec elle les germes du choléra et du typhus,<sup>82</sup> ajouta aux inquiétudes. Durant l'été de 1834, une nouvelle épidémie de typhus balaya la province causant plus de 6000 morts. Impuissante devant tant de désastres, la population se mit en colère. Ce fut le prélude des troubles de 1837-1838.

En dépit de tous ces malheurs, la population ne cessait d'augmenter, bien que l'espérance de vie, à cette époque, était de cinquante ans... (sic). Cette croissance phénoménale de la population était due, d'une part, à un taux de natalité très élevé mais d'autre part à un apport massif d'immigrants en provenance de l'**Irlande**.

En 1831, 60 000 immigrants arrivent à Québec, transportés à l'aller sur les mêmes navires qui exportaient vers l'**Angleterre** les bois de l'**Outaouais** et de la **Mauricie**. Un immense pays comme le Canada pouvait accepter des immigrants et la population savait se montrer sympathique et accueillante. Mais une crise mondiale affectait tous les pays, y compris le Canada, et le moment était mal choisi. Les chroniqueurs rapportent le nombre étonnant de 74 000 immigrants pour la seule année de 1847.<sup>83</sup>

Les causes de la **Rébellion** de 1837-1838 sont multiples et les sociologues en ajoutent toujours.

---

<sup>82</sup> "Les soulèvements de 1837 au Bas-Canada suivirent de près une révolution agricole qui atteignit son apogée entre 1835 et 1837, transforma radicalement l'agriculture chez les Canadiens français et modifia en profondeur la vie de l'Habitant. Depuis les premiers temps du régime français, la culture du blé était, comme dans les vieux pays, la base de l'économie rurale. Au milieu des années 1830 cependant, de nombreuses régions furent contraintes d'abandonner cette culture". **W.H. Parker, Canadian Historical Review, XL, 3 (septembre 1959)**.

<sup>83</sup> De nombreux **orphelins Irlandais** furent placés dans des familles québécoises. Deux régions en particulier se signalèrent dans l'accueil de ces pauvres enfants: **Nicolet** et **Rimouski**.

Il n'est pas besoin de longuement réfléchir pour se rendre compte que la cause probable aurait été la famine. Un peuple qui mange bien et n'est pas persécuté ne se révolte pas. Et s'il existe un ressentiment, c'est qu'il existe un malaise. Il est aussi d'usage de pointer du doigt des coupables.

En terminant, empruntons ce court texte à **W.H. Parker**, déjà cité. "Depuis les premiers temps du régime français, la culture du blé était, comme dans les vieux pays, la base de l'économie rurale. Au milieu des années 1830 cependant, de nombreuses régions furent contraintes d'abandonner cette culture... Les comtés les plus touchés furent en général ceux qui avaient la plus forte production: les terres basses autour de Montréal et les terres fertiles de la rive sud du Saint-Laurent, en aval de Québec. Dans certaines parties de ces régions, **les récoltes** n'étaient plus, vers 1840, que **le dixième** de ce qu'elles avaient été vingt ans auparavant. Par contre, dans les comtés colonisés par les immigrants, la production du blé, bien que faible, ne cessait d'augmenter".

N'y aurait-il pas eu aussi un peu de jalousie manifestée à l'endroit des immigrants anglophones qui occupèrent le beau territoire de l'**Ontario** sud, au climat plus modéré? Ils apportaient d'Europe les techniques contemporaines de culture du sol favorisant une plus forte croissance par opposition à la manière vieillotée en usage au **Bas-Canada**. Ils faisaient mieux "leurs affaires".

### Fondateurs de paroisses

Nous aborderons l'aspect plus direct de la conquête du terroir par nos ancêtres des premières générations. C'est en consultant les registres paroissiaux que nous sommes informés des déplacements de certains ménages, et pour des raisons que nous ne connaissons pas, nos ancêtres bougèrent beaucoup.

Ces déplacements sont difficiles à expliquer. Pourquoi par exemple après la mort de **Paul Frigon** en 1780, à l'âge de 48 ans, aucun de ses fils n'assure la pérennité sur la terre de La Pérade? Sa veuve, **Ursule Lefebvre**, se trouve soudainement à charge d'une famille de huit enfants. Son aîné a une vingtaine d'années mais les plus jeunes sont encore bébés. Elle pourra tenir le coup pendant quelques années. Mais possible qu'elle devra vendre sa terre. Quoiqu'il en soit, après 1800, seule **Marie Josephte Frigon**, épouse d'**Abraham Joubin dit Boisvert**, élèvera sa famille à La Pérade.<sup>84</sup>

C'est un véritable malheur qui frappe cette belle famille dont la prospérité était montante. **Paul Frigon** possédait une concession de 160 arpents dont le tiers était en culture. Il avait reçu du **Roi Georges** sa commission d'**Enseigne de Milice** et avait été élu marguillier de sa paroisse. Il était sollicité comme parrain car son nom figure très souvent aux registres de catholicité. Il semblait jouir d'une considération générale de la part de ses concitoyens.

Sa mort met brusquement fin à une carrière qui semblait fort prometteuse. On constate qu'aucun descendant de **Paul Frigon** n'a fait souche à **La Pérade**. On en trouve possiblement l'explication par la vente de la ferme familiale, conséquence de cet événement dramatique.

Les archives retracent le fils aîné de Paul, **François-Xavier Frigon**, à Louiseville, en 1806, alors qu'il contracte mariage avec **Marie-Anne Génois**. Il est âgé de 48 ans. A ce moment, tous les

---

<sup>84</sup> Le 25 janvier 1792, **Ursule Lefebvre**, veuve **Paul Frigon** et son fils **François Frigon**, demeurant à Sainte-Marie, vendent à **Jean-Baptiste Guillaume dit Decormier**, demeurant à Québec, une habitation de 4 arpents de front par 40 arpents de profondeur située à Sainte-Marie. (Greffe Levrard).

membres de cette famille doivent déjà avoir quitté **La Pérade** car ses autres frères s'installent qui pour un à **Yamachiche** et qui pour d'autres à **Louiseville**.

Par ailleurs, **Antoine Frigon**, second petit-fils du patriarche, avait épousé **Marie-Anne Trottier** en 1748. Elle lui donna trois garçons qui firent souche dans le voisinage de la terre paternelle. Par cette descendance masculine, la pérennité est assurée à **Sainte-Geneviève** et à **Saint-Prosper**. **Antoine Frigon**, deuxième du même prénom, **Louis Augustin Frigon** ainsi que **Joseph Frigon** par leur descendance masculine donneront naissance à plusieurs lignées qui ne seront jamais interrompues.



**Famille de Olivier Frigon et de Virginie Vézina. Il est de la lignée d'Antoine et de Marie-Anne Trottier. Ce couple s'épouse en 1862 à Saint-Prosper. Identifiés sur cette photo, prise vers 1910, assis, au centre, Olivier Frigon et son épouse Virginie Vézina. Debout à l'arrière: Joseph, Xavier, le Frère Borromée, François et Téléphore. Deuxième rangée, Mathilda Frigon, épouse de Xavier. Le patriarche décède en 1920 et est inhumé à Sainte-Anne-de-la-Pérade le 19 juillet.**

La relève est assurée pour cette branche de l'arbre généalogique. La jeunesse se lance à la conquête des basses terres et leur progression, inexorable, les mènera au pied des Laurentides et bien au-delà. Encore de nos jours, des descendants d'**Antoine Frigon** opèrent des sucreries à **Saint-Prosper** tandis que de florissantes fermes situées au **Village Jacob** et à la **Rivière à Veillette** sont opérées par des Frigon.

Malheureusement, deux des fils nés de la seconde génération, donc petits-fils de l'ancêtre, n'auront pas de descendance masculine. **François-Marie Frigon**, époux de **Marie-Jeanne Deshaies** de Bécancour, résidait à cet endroit. Elle lui donnera trois filles. Puis **Pierre Frigon**, cultivateur à Batiscan, marié à **Charlotte Rivard-Loranger**, eut quatre filles et un unique fils qu'il perdit au berceau.

**Claude-Joseph Frigon**, époux de **Marie-Jeanne Leblanc**, n'eut pas d'enfants et on sait que

**Louis-Marie Frigon**, traiteur pour le compte des marchands de fourrures de Montréal, est demeuré célibataire.

Quant aux demoiselles Frigon issues des couples de la première, deuxième et troisième génération, leur contribution au peuplement de la colonie est supérieure à celle des garçons. Elles donneront naissance à une cinquantaine de bambins portant le nom typiquement régional de **Moreau, Lafond, Desaulniers, Désilets, Deshaies, Delorme, Bélisle, Marchand**. En attendant bien entendu que les **Massicotte** et les **Cloutier** se joignent à la parenté.

Les registres de catholicité des bourgs enveloppant **Trois-Rivières** gardent en mémoire le nom de chacune de ces courageuses jeunes mères, soutien de la nation, qui auront à supporter le poids de la maternité augmenté des labeurs quotidiens. Et il ne faudrait pas sous-estimer leur résistance aux adversités. **Marie-Josephte Frigon**, née en 1705, décèdera en 1802, quarante-six ans après avoir perdu son second mari, **Augustin Du Paul**.

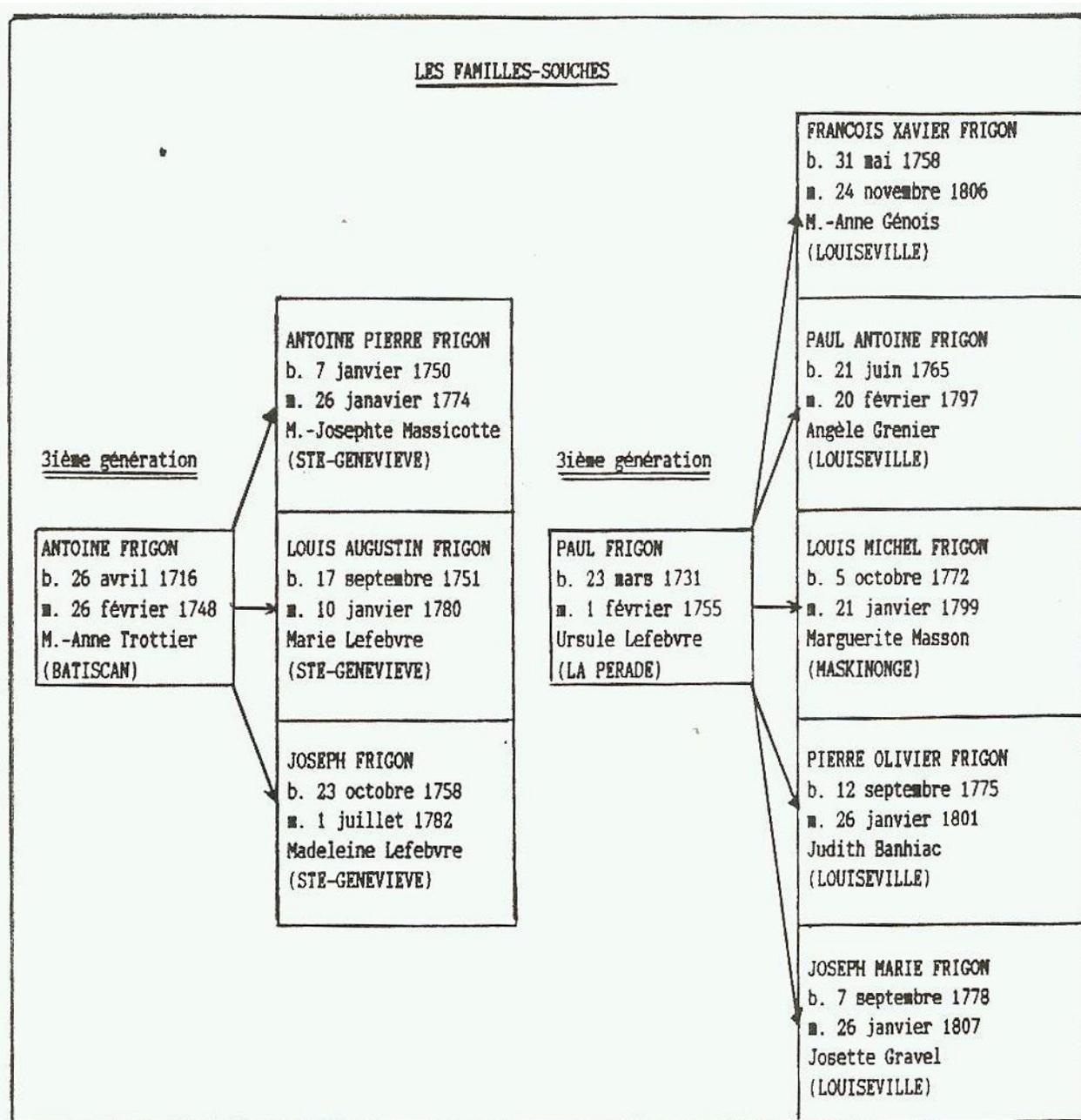
Un regroupement de la parenté s'effectue à **Yamachiche** à partir de 1734 à l'occasion du mariage de **Josephte Frigon** avec **Augustin LeSieur-Desaulniers**, premier mari de **Josephte Frigon**. Puis sa nièce, **Marie-Jeanne Moreau**, épouse **Pierre LeSieur dit Duchaine** en 1736. Petit-fils de **Charles LeSieur**, celui-là deviendra coseigneur du fief des Gros-Bois. Les Frigon se rejoignent donc à Yamachiche et ce noyau prendra de l'importance avec les ans.

Ne pourrâit-on pas supposer que la descendance féminine de notre ancêtre exerçait une forte influence sur les mâles de la parenté et ces dames, porteuses des gènes de **Marie Claude Chamois** et héritières de son caractère n'imposaient-elles pas très adroitement leur volonté? Nous observons, tout au moins parmi les dames Frigon de notre connaissance, des attributs de leadership qui semblent faire défaut, sauf à quelques rares exceptions, aux individus de sexe masculin.

Quoiqu'il en soit, le tableau des familles-souches que nous présentons montre cinq descendants masculins de **Paul Frigon** qui fondent un foyer à Louiseville. Comme on sait, sa veuve, **Ursule Lefebvre**, vendait sa propriété de La Pérade en 1792 et rejoignait ses enfants et sa parenté dans cette localité de la Mauricie.

Le tableau de la page suivante montre que trois fils du couple **Antoine Frigon - Marie Anne Trottier** font souche dans le voisinage de **Batiscan** et de **La Pérade** où ils peupleront et donneront naissance à d'autres villages dont **Saint-Prospère** vers 1850. Les cinq fils du couple **Paul Frigon - Ursule Lefebvre** s'installeront au **Royaume de Carufel**; un de leurs descendants, **Cyrille Frigon**, exploite une ferme léguée de père en fils à proximité de **Louiseville**.

C'est ainsi que s'écoulait l'existence simple de ces fils de la terre, vaillants défricheurs, fondateurs de paroisses, sous le patronage du seigneur et la tutelle du curé, gardien de la foi et de la moralité.



Le hasard fait curieusement les choses. Trois personnes actives dans la collecte des données sur la grande famille des Frigon descendent de: Antoine Pierre dans le cas de Pierre Frigon (Saint-Hubert), Louis Augustin pour l'auteur de ces lignes et Joseph dans le cas de Raymond Frigon (Ottawa).

Il nous plaît de reproduire deux textes dont l'un traite de la donation d'un terrain par **Jacques Hertel** à la fabrique de **Bécancour** pour la construction d'une église et l'autre paraît être une homélie du **Père Couturier** indiquant qu'il avait bien en mains le contrôle de la moralité publique.<sup>85</sup>

**Pardevant le notaire royal de la juridiction royale des Trois-Rivières y résident**

<sup>85</sup> Archives du Séminaire de Nicolet.

**soussigné,**

Furent présents Jacques Hertel, Ecuyer, Sieur de Cournoyer, Capitaine d'une Compagnie du Détachement de la Marine entretenue pour le service de Sa Majesté en ce pays, veuf de feu Dame Marguerite Godfroy de Lincto, Madame Marie Claire Godfroy de Lincto, veuve de feu Benjamin, Ecuyer, Sieur de la Boissiere (?),

Capitaine du détachement de la Marine entretenue pour le service de Sa Majesté à l'Isle Royale, tant en son nom que comme procuratrice de René Godfroy, Ecuyer, Sieur de Lincto, Capitaine d'une Compagnie de troupes en ce pays, Marie Françoise Godfroy de Lincto, et le Sieur Jean Baptiste Jutras, au nom et comme ayant épousé Demoiselle Claire Godfroy de Lincto, demeurant en cette ville, et cohéritiers chacun pour une part dans les fiefs et dépendances de la rivière de St-Michel, contigu à celle de Bécancour, lesquelles parties après avoir réfléchi entre elles et la majeure partie de leurs tenanciers sur la nécessité qu'il y aurait d'avoir une église dans la dite seigneurie à la construction de laquelle les tenanciers du fief de Bécancour seraient et sont portés comme paroissiens et en dépendent et ayant conféré entrelles qu'elles ne devraient rien négliger pour mettre en exécution une telle entreprise et donner à la fabrique un moyen facile pour se soutenir par un bien-fond à elle accordé et terrain convenable pour y édifier la dite église:

**Ont les dites parties comparantes donné et concédé pour la fabrique de l'église à construire, deux arpents de front sur six de profondeur, sis et situé dans le fief de Lincto, borné d'un coté à la dite rivière St-Michel, et au Nord-Est aux terres du Domaine de la dite seigneurie, d'un bout à la concession du nommé Pierre Deshayes, et au Nord-Ouest au dit domaine, pour, par la dite fabrique jouir, faire et disposer en toute propriété ses successeurs et ayant cause des dits deux arpents ci-déjà mentionnés aux charges, clauses et conditions de garantie de la part des dites parties comparantes qui s'obligent de faire jouir de la dite fabrique; laquelle, en reconnaissance et pour toute redevance du dit terrain accorde à la dite fabrique pour l'édification de la dite église à laquelle tous les paroissiens de Bécancour seraient sujets, s'oblige à perpuité à dire ou à faire dire par chaque année le jour et fête de Toussaint un Deprofundis pour le repos de l'âme de chacuns comparants et leurs descendants, le tout convenu entre icelles parties qui n'ont rien de plus à coeur de voir s'effectuer cette entreprise, avec l'approbation de Monseigneur Illustrissime et Révérentissime Henri Dubreuil De Pontbriant, évêque de Québec, suffrogant immédiat du St.Siège et Conseiller du Roy en tous ses conseils.**

**Fait et passé aux Trois-Rivières, étude du dit notaire, l'an mil sept cent quarante deux le quatorze août, en présence de Sieur Jean François Lagarche, capitaine des ports de cette ville et Claude Leproust, caporal dans les troupes de cette garnison, témoins qui ont signé avec les parties comparantes à la minute des présentes, lecture faite, ainsi. (signé, Cournoyer - Lincto de Champlain - Lincto, veuve Dorvilliers - Claude Leproust et Pressé, Notaire Royal.**

**Collationné à la minute par le Greffier soussigné dépositaire des actes du dit M. Pressé aux Trois-Rivières le vingt six mai mil sept cent cinquante un. (Signé; Pillars, Greffier).**

L'Abbé Nicolas Couturier est né à Montréal en 1705. Il fut curé de Bécancour pendant un certain temps, il y est décédé et inhumé en 1773. En marge de son texte, il est écrit: "**Explication des marées par le Père Nicolas Couturier**".

{Tu reviendras continuellement jusqu'ici où tu briseras tes flots tumultueux}.

C'est l'ordre précis que le Tout-puissant donna à la Mer dès le commencement afin qu'elle ne submergeât pas la Terre; ne cherchons point d'autre cause du flux et du reflux, que ce Commandement de l'Être Suprême.

La Mer fait ses efforts à ce qu'il semble pour empiéter sur nous lorsqu'elle pousse violemment ses flots sur nos Côtes, et cette main invisible la retient et la repousse dans son propre sein; ces essais permis et ces menaces furibondes que la Mer en courroux nous intente tous les jours, sont comme un prélude de ce qui doit arriver aux impies à la fin des jours, où il est dit: Et pugnabit pro eo orbis terrarum contra insensatos {et l'univers terrestre combattra pour lui contre les insensés}; mais en même temps nous avertissent de la sagesse et de la bonté du Créateur qui lui a imposé des bornes; car sans cela elle submergerait la terre et rien ne pourrait résister à son impétuosité; c'est Le Leviatan proposé à Job par Dieu même; sans doute cause intelligente qui mouve la mer et qui l'agite; si cela n'étoit, se seroit en vain que Le tout puissant lui auroit fait ce commandement; et de là vient que cette cause nous a été inconnue jusqu'icy, parce qu'on n'a pas assez médité; il faut s'aider de la révélation dans les causes mêmes naturelles.

Nicolas Couturier. Avec paraphe.

### Statistiquement parlant

Puisqu'il est question de fondation de paroisses, profitons-en pour donner un relevé sur l'état de la population entre 1760 et 1765, relevé faisant suite aux directives émises par le gouverneur **Murray** immédiatement après la conquête. Les données sont tirées des statistiques transcrites par **Benjamin Sulte** et reproduites dans son "**Histoire des Canadiens-Français**". Le gouverneur **Ralph Burton**, dans son rapport au gouverneur **Murray** en 1760, donne des détails intéressants sur la population du Gouvernement des Trois-Rivières. Ce gouvernement s'étendait sur un parcours d'à peu près cinquante milles le long du fleuve (quatre-vingt kilomètres). En largeur, il allait de **Sainte-Anne-de-la-Pérade** à **Maskinongé** sur la rive nord, et de **St-Pierre-les-Becquets** à **Yamaska** sur la rive sud. Il comprenait dix-huit paroisses formant une population totale de 6472 personnes, dont 4188 individus demeurent dans les onze paroisses de la rive nord.

Nous avons choisi un découpage géographique dans le Gouvernement des Trois-Rivières, formant un quadrilatère bordant les deux rives du fleuve Saint-Laurent, région faisant l'objet de notre attention à cette étape de notre récit et principale aire de l'activité des familles Frigon.

Nous présentons les tableaux suivants. En révélant l'ensemble des biens fonciers et du cheptel de l'habitant de cette époque, ils témoignent d'une certaine aisance car les données ne tiennent pas compte du produit de la chasse et de la pêche.

N'étant pas un recensement nominatif, les recenseurs n'y ont relevé que le nom du chef de famille. A cet égard, il est différent des autres dénombremments et est quelque peu décevant. De plus, il semble avoir été effectué en deux étapes, entre 1760 et 1765. Cinq familles Frigon y sont signalées:

- a) A Yamachiche, Claude Frigon possède une maison. Il est marié et sans enfants.
- b) A Batiscan, Pierre Frigon possède sa maison. Il est père de trois enfants "femelles" (sic).
- c) A la Grande Côte de Batiscan, Antoine Frigon est le père de trois garçons et d'une fille.
- d) A Bécancour, François Frigon est le père de trois filles.

e) A Sainte-Anne (La Pérade), Paul Frigon est recensé avec sa famille et ses biens.

MENAGES, POPULATION, SEXES, ETAT DE MARIAGE.-- 1765										
Localité	Foyers	Popula- tion	Sexes		Conjoints veufs(ves)			Enfants célibataires		
			H	F	H	F	Total	H	F	Total
Deschambault	80	428	203	225	79	80	159	124	145	269
Grondines	50	254	120	134	43	50	93	77	84	161
La Pérade	102	563	296	267	112	103	215	184	164	348
Batiscan	130	636	332	304	131	121	252	201	183	384
Champlain	45	228	130	98	46	33	79	84	65	149
Saint-Maurice	55	273	130	143	60	55	115	70	88	158
Cap de la Madeleine	30	170	90	80	32	24	56	58	56	114
Trois-Rivieres	126	6244	309	335	130	153	283	179	182	361
Pointe du Lac	33	182	91	91	33	35	68	58	56	114
Yamachiche	140	636	332	304	154	133	287	178	171	349
Maskinongé	70	353	189	164	83	70	153	106	94	200
Yamaska	107	524	277	247	108	97	205	169	150	319
Nicolet	113	510	250	260	110	115	225	140	145	285
Saint-François	77	417	211	206	80	79	159	131	127	258
Baie Saint-Antoine	90	467	247	220	99	96	195	148	124	272
Bécancour	65	332	177	155	72	62	134	105	93	198
Gentilly	34	173	88	85	36	34	70	52	51	103
Les Becquets	43	219	110	109	43	39	82	67	70	137
Deschailions	32	183	93	90	32	32	64	61	58	119
<b>Totaux</b>	<b>1422</b>	<b>6792</b>	<b>3675</b>	<b>3517</b>	<b>1483</b>	<b>1411</b>	<b>2894</b>	<b>2192</b>	<b>2106</b>	<b>4298</b>

Population du district des Trois-Rivières vers 1765. A noter: la somme de H + F est différente du total.

On observera, dans le tableau, une assez bonne répartition des individus des deux genres avec un léger surplus de mâles, ce qui étonne un peu au sortir d'une guerre. Mais souvenons-nous que ce conflit qui affectait le Canada, était le fait d'**Anglais** et de **Français**, donc un prolongement d'une guerre européenne. Et des gros bourgs comme Yamachiche et Batiscan disposaient d'hommes vigoureux et forts qui auraient été de bons soldats.

On peut aussi déplorer, dans ce recensement, l'absence du nom de l'épouse et des enfants; on aurait aussi aimé y voir l'inventaire des métiers ou habiletés manuelles des individus. Quant à l'éducation et l'enseignement, il n'en est absolument pas question.

Nous observons qu'il y a un peu plus de foyers que de maisons. Certains jeunes couples demeuraient alors chez des parents. De plus, on constate que toute l'économie reposait sur les petites exploitations agricoles autogérées. Et la surface moyenne de terre concédée par foyer est de 94,5 arpents, cependant qu'à Batiscan, cette moyenne est un peu réduite à 71,6 arpents. Ce qui expliquerait en partie le flux migratoire de jeunes couples issus des pionniers et des pionnières de Batiscan pour s'ouvrir une habitation dans des régions vierges car dans leur coin de pays, tous les vides étaient comblés depuis longtemps.

Cependant qu'à La Pérade, au bourg voisin, la surface moyenne de terre concédée par foyer était de 114 arpents alors qu'au sud, presque en face, à Bécancour, le chef de famille disposait de plus d'espace car la concession moyenne par foyer était de 160 arpents.

DEMEURES, DEFRICHEMENTS ET BÉTAIL. --- 1765								
Localité	Agriculture			Bétail				
	M a i s o n s	S c r i p t u r e	M s i e r i e s	C h e v a u x	B o e u f s	V a c h e s	M o u t o n s	C o c h o n s
Deschambault	74	7200	617	91	92	151	272	184
Grondines	42	5824	755	66	28	94	89	93
La Pérade	102	11664	2323	154	154	301	401	278
Batiscan	125	9313	2390	148	110	323	244	347
ChAMPLAIN	42	5481	1257	77	49	134	29	136
Saint-Maurice	55	3205	809	89	29	107	115	184
Cap de la Madeleine	29	3945	1019	53	15	105	30	116
Trois Rivières	118	5830	1119	100	111	231	78	276
Pointe du Lac	32	2070	621	39	32	74	2	81
Yamachiche	134	7661	2475	177	153	280	197	481
Maskinongé	67	7599	1192	105	48	161	96	213
Yamaska	99	10846	1046	129	62	187	260	278
Nicolet	101	9233	1122	101	59	195	263	249
Saint-François	72	7821	1104	128	58	254	351	244
Baie St-Antoine	80	11770	1075	109	94	172	410	350
Bécancour	62	10432	1211	92	51	204	106	176
Gentilly	54	5024	378	38	29	69	46	80
Les Becquets	43	5351	343	80	32	75	115	113
Deschailions	30	4240	436	26	26	61	131	70
	1361	134509	21292	1802	1232	3178	3235	3949

Le tableau qui suit est le même que le précédent sauf que les données sont reproduites sous forme de rapport.

**Le tableau révèle le gros village de Yamachiche comme étant le plus productif de tout le district de Trois-Rivières, suivi du gros bourg de Batiscan.**

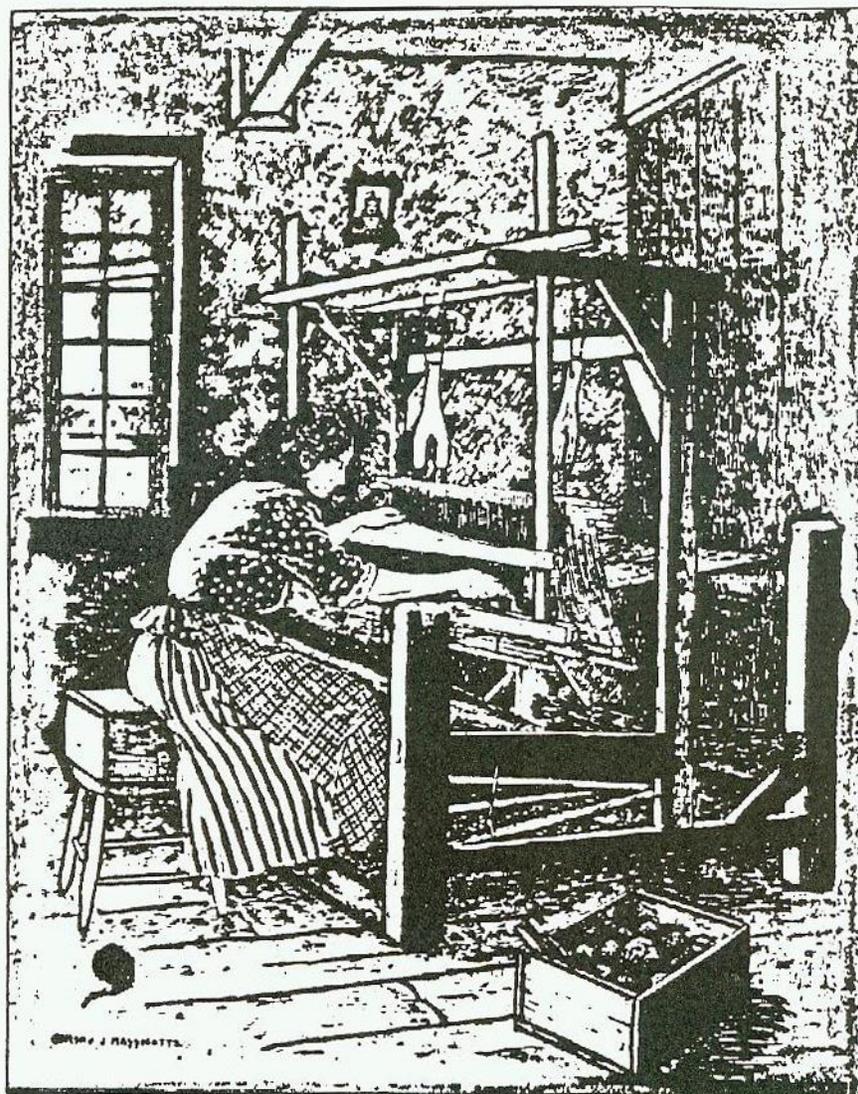
Nous avons déjà dit que les premiers canadiens ont vécu du produit de leurs récoltes. Mais on a trop tendance à oublier les produits de la chasse et de la pêche. Les rivières Batiscan et Sainte-Anne grouillaient de poissons de toutes espèces et les meilleurs mets provenaient de l'esturgeon et de l'anguille. La forêt toute proche fournissait de la viande fraîche: orignaux, chevreuils, ours noirs; les cieux étaient parsemés de volatiles bien appétissants lorsque bien apprêtés. On supposera aussi que les habitants avaient réussi à conserver leur fusil, outil de survivance et non pas instrument de guerre. En 1765, Pierre Frigon de Batiscan déclarait posséder un fusil en outre de deux boeufs, trois vaches, un veau, deux chevaux et trois cochons.

DEMEURES, DEFRICHEMENTS ET BÉTAIL. -- 1765								
Localité	Agriculture			Bétail				
	M a i s o n n s	H p a a b r i t n a a n i t s s o n	Rapport de la surface cultivée ----- surface conçédée (%)	C p h a e r v a f u e x y e r	B p o a v r i n f e e y e r	V p a a c r h e f s e y e r	M p o a u r t o f n e s y e r	C p o a c r h o f n e s y e r
Deschambault	74	5,78	8,57	1,14	1,15	1,88	3,40	2,30
Grondines	42	6,04	12,96	1,32	0,56	1,88	1,78	1,86
La Pérade	102	5,52	19,92	1,50	1,51	2,95	3,93	2,73
Batiscan	125	5,08	25,66	1,14	0,85	2,49	1,87	2,67
Champlain	42	5,43	22,93	1,71	1,08	2,98	0,64	3,02
Saint-Maurice	55	4,96	25,24	1,62	0,53	1,95	2,09	3,35
Cap de la Madeleine	29	5,86	25,83	1,77	0,50	3,50	1,00	3,87
Trois Rivières	118	2,06	19,19	0,80	0,88	1,83	0,62	2,19
Pointe du Lac	32	5,68	30,00	1,18	0,96	2,24	0,06	2,45
Yamachiche	134	4,75	32,31	1,26	1,09	2,00	1,41	3,44
Maskinongé	67	5,27	15,67	1,50	0,68	2,30	1,37	3,04
Yamaska	99	5,30	9,64	1,20	0,58	1,75	2,43	2,60
Nicolet	101	5,05	12,15	0,89	0,52	1,73	2,33	2,20
Saint-François	72	5,80	14,12	1,66	0,75	3,30	4,56	3,17
Baie St-Antoine	80	5,84	9,13	1,21	1,04	1,91	4,56	3,89
Bécancour	62	5,35	11,61	1,42	0,78	3,12	1,63	2,71
Gentilly	54	3,20	7,52	1,11	0,85	2,03	1,35	2,35
Les Becquets	43	5,09	6,41	1,86	0,74	1,74	2,68	2,63
Deschaillons	30	6,10	10,28	0,81	0,81	1,91	4,10	2,19

Nos ancêtres puisaient dans leur environnement les vivres et les matières premières qui assurèrent leur subsistance. Au printemps, la sève des érables était transformée en tire ou en sucre que l'on ajoutait aux "confitures" de fraises, framboises et bleuets récoltés durant l'été, et ces savoureux desserts complétaient le repas.

Concluons par cette évocation bien pastorale tirée d'une de nos lectures, témoignage idyllique des moeurs du temps. Cette époque d'artisanat familial est évoquée de façon pittoresque par le **Père Alexandre Dugré**: "Quand le blé vient, l'on fait le pain de ménage; quand le bétail peut vivre, on se paie des laitages. L'on achète rien pour deux bonnes raisons: faute d'argent et faute de magasins. Tout pousse du sol et l'on transforme tout: le lin devient toile, devient serviettes, draps, chemises; avec le chanvre on sait même filer des câbles; la paille devient chapeau et tapis; le cuir devient bottes, souliers sauvages, babiche, pièces de harnais, mitaines, genouillères, pentures de porte, fonçures de chaises. La femme sait prendre la laine sur le dos des moutons et lui fait subir tous les stages jusqu'au dos du mari; les rouets et les métiers sont

établis en permanence et les pièces d'étoffe sont les brevets de capacité des ménagères".<sup>86</sup>



Edmond-Joseph Massicotte, "Le métier".

### Croissance modérément harmonieuse

Le bilan démographique présenté aux pages précédentes montre les quelques villages de la **Mauricie** civilement et religieusement organisés à l'époque de la **Conquête**. C'est à un rythme très rapide que ces gros bourgs se comblent durant les quelques millésimes suivants, conséquence d'une explosion démographique et d'une immigration massive.

Les jeunes couples ne répugnaient pas à quitter ces bourgs trop peuplés et encombrés pour s'ouvrir un nouveau territoire, considérant le faible coût d'une concession. On quitte **Batiscan** et **La Pérade** pour émigrer plus au nord et plus à l'ouest.

Les nouveaux censitaires devront s'installer en périphérie et un moment viendra où les francs-tenanciers demanderont à leur évêque l'autorisation d'y ériger canoniquement une nouvelle paroisse avec curé résident.

<sup>86</sup> "Neuve-France". Mgr Albert Tessier.

Le seigneur du lieu donnera généreusement une centaine d'arpents de terrain à dessein d'y ériger l'église, le presbytère et le cimetière. Un village naîtra. On peut s'imaginer les bâtiments de ferme groupés comme pour se garder de l'hiver; on voit le village dans le lointain et par-delà la colline, le fleuve **Saint-Laurent** tranquille et puissant.

Les seigneuries deviennent donc des paroisses. Les habitants, le seigneur et le curé forment une communauté dont les membres s'entraident. Le **gouverneur Murray** écrivait en 1766: "**La noblesse est nombreuse et se pique de son ancienneté aussi bien que de sa gloire militaire. Ces nobles sont seigneurs de toutes les terres cultivées, et quoique pauvres, ils sont en position, dans ce pays, où l'argent est rare et le luxe encore inconnu, de maintenir leur dignité. Leurs censitaires qui ne payent à peu près qu'une piastre par année pour tout droit, sont à l'aise et vivent bien. Ils ont été habitués à respecter leur noblesse et à leur obéir... Ils ont supporté ensemble les travaux de la guerre, et leur mutuelle affection s'est renforcée après la conquête**".<sup>87</sup>



Edmond-Joseph Massicotte, "Le tressage de la paille".

La vie de la communauté était alors réglée sur les saisons, dominée par le seigneur, surveillée par le curé et ce n'était sans doute pas si mal puisque le pays enregistre une progression constante dans son développement matériel et humain.

Il nous déplaît à ce moment-ci d'écorcher un peu le message harmonieux que notre littérature semble projeter. Et c'est en consultant le répertoire des naissances et des sépultures du village de **Sainte-Genève de Batiscan**, que nous est venue l'idée d'introduire un tableau et un graphique suivis de quelques observations.

<sup>87</sup> "Histoire des Canadiens-Français". Benjamin Sulte.

BILAN DEMOGRAPHIQUE

Tableau tire des données inscrites aux répertoires des naissances et des décès pour la paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan entre les millésimes 1727 et 1850. Il nous semble intéressant de comparer les sépultures avec les baptêmes d'un groupe d'âge en particulier, les bambins de 0 à 5 ans.

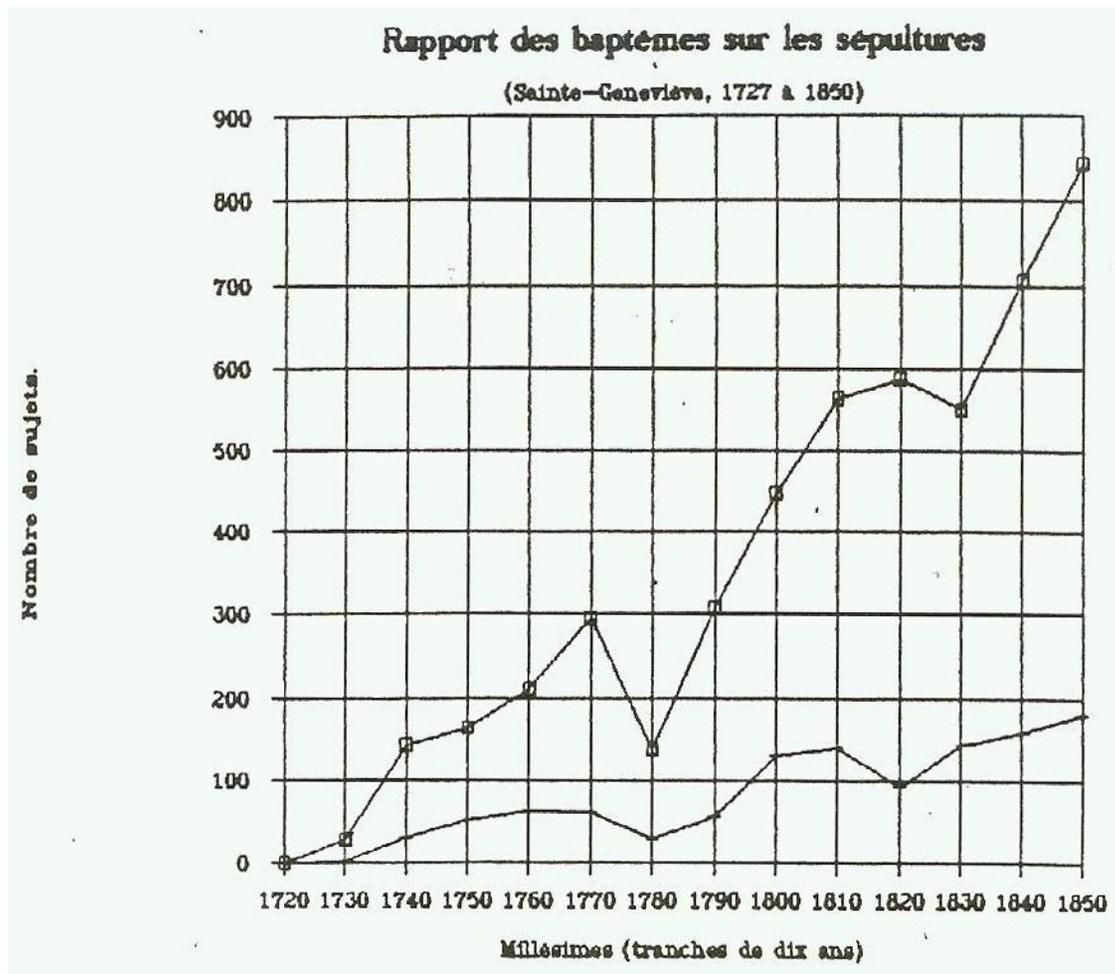
SAINTE - GÈNEVIÈVE								
Millésimes	Baptêmes	Décès 0 à 5 (ans)	Rapport déc/nais (%)	Décès 5 à 10 (ans)	Décès 10 à 20 (ans)	Décès 20 à 40 (ans)	Décès 40 à 60 (ans)	Décès 60 + (ans)
1727 à 1730	27	1	3.7%	0	0	1	0	0
1730 à 1740	143	29	20.3%	4	1	2	2	5
1740 à 1750	164	52	31.7%	5	13	8	2	4
1750 à 1760	211	63	29.8%	2	10	17	9	11
1760 à 1770	295	61	20.7%	1	1	7	6	10
1770 à 1780	138	28	20.2%	0	2	5	7	11
1780 à 1790	308	57	18.5%	3	6	9	8	20
1790 à 1800	448	130	29.0%	20	17	31	14	27
1800 à 1810	563	139	24.7%	16	8	33	23	38
1810 à 1820	587	92	15.7%	11	14	14	17	46
1820 à 1830	550	143	26.0%	12	29	25	21	34
1830 à 1840	706	159	22.5%	18	27	25	24	57
1840 à 1850	844	180	21.3%	8	10	34	16	67
<b>Totaux</b>	<b>4984</b>	<b>1134</b>		<b>100</b>	<b>138</b>	<b>211</b>	<b>149</b>	<b>330</b>

Qu'il y ait eu autant de décès chez les nouveaux-nés et les jeunes enfants bouleverse les personnes bien disposées. Même si le résultat net des naissances sur les décès est positif, ces données sont quelque peu irritantes. Les explications que l'on pourrait avancer, malheureusement, ne redonnent pas la vie. A en juger par le nombre effarant de décès infantiles, on peut dire qu'en ce temps-là, la médecine était dormante. Le réveil ne viendra que plus tard.<sup>88</sup>

Il n'est pas surprenant de constater une véritable hécatombe de jeunes enfants et de bébés décédés aux premiers instants de leur jeune existence. On en prend pour témoignage le graphique dégagé des données sur **Sainte-Geneviève de Batiscan**.

On constate avec surprise, pour tous les millésimes concernés, que la somme des décès de tous les individus âgés de plus de 5 ans n'est jamais supérieure au total des enfants décédés avant l'âge de 5 ans. Il est probable que ses chances de survivre étaient bonnes si l'enfant dépassait cet âge critique de cinq ans.

<sup>88</sup> Avant la découverte des sulfamides et des antibiotiques, la pneumonie, maladie très grave, tuait en moins de quelques jours 50% des individus qui en étaient atteints.



Les creux anormaux dans les courbes des naissances et des sépultures entre 1770 et 1790 n'ont pu être expliqués en dépit de nos interrogations. Cependant, on sait que l'Abbé Huot, curé de Champlain, desservait en 1786 aussi bien Batiscan que Ste-Geneviève. On devra imputer quelques naissances et quelques sépultures à d'autres paroisses, devant l'absence de curé résident (ou bien de chapelle) à Ste-Geneviève.

En 1733, il y eut une épidémie de picotte (l'année précédente un tremblement de terre suivi d'un raz de marée effrèya toute la population). Par ailleurs, la disette générale de 1810, d'une durée de sept ans, et la grande pauvreté qui s'en est suivie, ne trouvent pas d'évidence dans ces courbes.

Les épidémies de typhus de 1832 et de 1847 auraient possiblement épargné le village de Ste-Geneviève autrement on observerait des sauts brusques dans la courbe des sépultures. Même constat en ce qui a trait à l'épidémie de petite vérole de 1791.

A remarquer aussi le nombre impressionnant de baptêmes (844) entre les millésimes 1840 et 1850. Ce qui est très élevé pour un village mais ce qui est très probablement caractéristique de tous les villages **du Québec** de la même importance et de la même époque.

Un exercice statistique particulier a été pratiqué sur les individus de plus de 60 ans; la moyenne d'âge au décès est de 74,5 ans avec un nombre sensiblement égal d'individus des deux genres. On vivait vieux. Ce n'est pas exact de dire que la durée probable de vie à cette époque était de 50 ans.

Au Québec, l'enseignement de la médecine date des années 1830 alors que le **Collège McGill** et l'**Université Laval** offraient des cours d'anatomie aux étudiants intéressés. Les plus connus de ces médecins enseignants étaient les docteurs **Joseph Morrin** et **Joseph Painchaud**.

Dans l'intervalle cependant, les soins aux malades relevaient d'une médecine active, empirique, selon la mode du temps. Purgations, lavements, solutions ou infusions de plantes médicinales, absorption de substances émétiques. La saignée constituait le seul moyen de débarasser l'organisme des humeurs toxiques.

En ce temps-là, rhumes et engelures étaient soignées avec des plantes médicinales. On disait d'un médecin qu'il devait bien connaître l'histoire naturelle et la botanique. D'ailleurs, au début du siècle actuel, un médecin de Manseau, petite localité de la rive sud, mandatait, lors des vacances scolaires, des jeunes gens qui devaient cueillir dans le voisinage des herbages renfermant des propriétés curatives.

La pratique médicale était plutôt empirique et la nature et le hasard accomplissaient le travail thérapeutique nécessaire. Il fallait posséder une santé robuste pour résister aux épidémies de même qu'aux pneumonies attrapées par imprudence face à notre vigoureux climat. Et la tuberculose, Moissonneuse de la Mort, contribua à meubler les cimetières. Les chétifs ne survivaient pas.<sup>89</sup>

C'est à se demander si nos bons aborigènes du voisinage, les Attikamègues, ne possédaient pas autant de connaissances, transmises par les aïeules, que nos responsables de la santé publique dans la colonie.<sup>90</sup>

---

<sup>89</sup> Le choléra entra à Québec par les navires de haute mer qui y transportaient des immigrants. Les années 1832, 1834, 1847, 1849, 1851 et 1852 ont été très meurtrières dans la colonie. En 1849, c'est par **Kingston** et les **Etats-Unis** que l'épidémie s'introduit au Canada. **A Québec**, pour cette seule année, on lui doit 1185 victimes.

<sup>90</sup> "Le **Dr Pierre-Martial Bardy**, de **Saint-Athanase**, comté de Rouville, donnait, en 1834, une recette pour traiter le choléra. Il recommandait **des frictions sèches, des briques chaudes aux pieds pour combattre les refroidissements, des mitaines de flanelle. Il prescrivait 24 ou 25 grains de calomel et du poivre rouge. Il vantait les effets de la saignée, utilisait le sulfate de quinine en doses de 10 à 12 grains mais se refusait à employer l'opium, qu'il considérait comme dangereux. Et il guérissait ses cholériques**". Dr Sylvio Leblond, Médecine et médecins d'autrefois, Les Presses de l'Université Laval.

## CHAPITRE 7

### CONSTRUCTION DE L'ARBRE

#### Naissance des branches

Nous avons pensé introduire dans notre monographie des réflexions historiques, anecdotiques ou biographiques lesquelles serviraient de découpage à une longue liste nominative de descendants et descendantes. Nous ne voulions pas publier un répertoire des couples et de leur famille, cela apparaissait trop commode et pourra être fait plus tard. Nous espérons que ces retours effectués sur le passé feront mieux connaître le tissu social dans lequel vécurent nos ancêtres.

Nous continuons le dénombrement des entités familiales en démarrant avec la troisième génération. Le tableau est incomplet. Les données ne sont pas faciles à recueillir. C'est par le dépouillement des répertoires des mariages, des naissances et des sépultures édités par les soins des bénévoles du comité historique de chaque village que l'on peut le mieux rendre justice à notre parenté quant aux lieux et dates d'événements importants dans leur existence. Malheureusement, les répertoires des sépultures ne sont pas toujours édités. En sorte que notre travail n'est jamais fini.

L'occasion est belle pour remercier toutes ces personnes bénévoles de **Batiscan, La Pérade, Sainte-Généviève** et **Saint-Prosper** qui ont participé à la confection des répertoires.

Enfants B = baptême	Parrain\ Marraine M = mariage	Date S = sépulture	Endroit
<u>TROISIEME GENERATION 1.</u>			
<u>FRANCOIS (François-Marie) FRIGON.</u>			
C'est le troisième du même prénom. Premier né de l'union de Jean-François Frigon et de Madeleine Moreau, né en 1700, il épouse le 30 août 1735 à Bécancour, Marie-Jeanne Deshaies, fille de Pierre Deshaies et de Marguerite Guillet.			
Frigon 1. Françoise Marguerite	Par.: René Leblanc Mar.: Françoise Deshaies	B. 15 avril 1737 S. 12 juin 1737	Bécancour Bécancour
Frigon 2. M.-Josèphe (Josette)	Par.: Pierre Deshaies Mar.: Josèphe Deshaies Arceneau	B. 7 mars 1739 M. 17 juillet 1762	Bécancour Bécancour

Les hasards de l'existence mettent en présence des personnes qui ignorent totalement que des liens parentaux les unissent, de très loin il va s'en dire, par le jeu des alliances. Nos recherches sur les ancêtres, qui ont surtout peiné dans le creuset mauricien et nicolétain, nous ont mené à quelques reprises au **Musée des Religions**, à **Nicolet**, où sont conservées les archives du Séminaire. L'archiviste responsable est Madame **Marie Pelletier**.

Enfants B = baptême	Parrain\ Marraine M = mariage	Date S = sepulture	Endroit
	Elle épouse Adrien Raux, fils de Joseph Raux et de Catherine Lefebvre. Cette dernière est la fille de Jacques Lefebvre et de Marie-Anne Leblanc. Ce couple Raux\Frigon hérite de la terre de François Frigon, à Bécancour, par donation (8 août 1768).		
Frigon 3. Marguerite Catherine	Par.: Baptiste Deshaies Mar.: Catherine Provencher	B. 2 décembre 1740 M. 20 juin 1761	Bécancour Bécancour
	Elle épouse Louis Desilets-Desrosiers, fils de J.-Baptiste Desilets et de M.-Jeanne Florent-Leclerc. Ce couple habitera aussi Champlain.		
Frigon 4. Françoise	Par.: Baptiste Leblanc Mar.: Agathe Deshaies	B. 12 mars 1744 M. 26 novembre 1764 S. 29 octobre 1765	Bécancour Bécancour Bécancour
	Elle épouse François Bourbeau, fils de François Bourbeau et de Charlotte Béland.		
Frigon 5. Louise	Par.: Benjamin Dureau Mar.: Céleste Bourbeau	B. 26 décembre 1745 S. 3 juillet 1746	Bécancour Bécancour

Son grand-père, **M. Georges-Henri Deshaies dit Saint-Cyr**, auteur d'une monographie de famille ayant pour titre "**Vieilles familles de Nicolet**", dressa la liste de la descendance à partir de **Pierre Deshaies**, d'origine inconnue, "qu'on découvre au recensement de 1666, étant alors âgé de 19 ans et domestique chez la veuve **Marie Boucher**, épouse de feu **Etienne Pépin, Sieur de Lafond**, propriétaire d'une terre au nord de l'actuelle rue Ste-Cécile à Trois-Rivières".<sup>91</sup>

**Pierre Deshaies**, fils du précédent, épouse le 2 novembre 1722 à Bécancour, **Josephite Moreau**, née en 1702, fille de **Joseph Moreau**, voyageur décédé aux Illinois, et **Françoise Frigon**, née en 1681, troisième fille de notre ancêtre. En remontant dans la lignée de **Madame Marie Pelletier**, il se trouve donc que **Françoise Frigon** a été une de ses aïeules maternelles.

Ces petites monographies régionales, en plus de répertorier une descendance à partir d'une famille-souche, sont agréables à lire et jettent de la lumière sur les incidents de la petite histoire qui n'est pas racontée dans les manuels.

<sup>91</sup> "**Vieilles familles de Nicolet. Les Deshaies dit Saint-Cyr. Les Roy**" par Georges-Henri Deshaies dit Saint-Cyr. Editions du Bien Public (1978).

Enfants B = baptême	Parrain\ Marraine M = mariage	Date S = sépulture	Endroit
<u>TROISIEME GENERATION 2.</u>			
<u>CLAUDE-JOSEPH FRIGON.</u>			
<p>Claude-Joseph Frigon, né le 20 juillet 1703 de l'union de Jean-François Frigon avec Madeleine Moreau qui épouse Marie-Jeanne Leblanc à Bécancour le 4 novembre de l'an 1732.</p> <p>On ne trouve pas d'enfants de ce couple dans les registres consultés. Ni dans ceux de Batiscan ni dans ceux de La Pérade. Ils auraient cependant résidé à Bécancour et à Yamachiche.</p>			
<u>TROISIEME GENERATION 3.</u>			
<u>JOSETTE (Marie-Josèphe) FRIGON.</u>			
<p>Enfants de Josette Frigon, née le 30 octobre 1705 de l'union de Jean-François Frigon avec Madeleine Moreau. Elle épouse le 18 novembre 1734 a Yamachiche Augustin LeSieur Vilard (dit Desaulniers).</p>			
Lesieur 1. Josephe	Par.: François Ricard Mar.: Elisabeth Rivard	B. 9 mars 1736 M. 28 avril 1755	Yamachiche Yamachiche
Elle épouse Louis Fauché, fils de Joseph Fauché et de Marguerite Marcotte.			
Lesieur 2. Augustin	Par.: Baptiste Lesieur Mar.: Catherine Moreau	B. 9 février 1738 S. 17 juin 1739	Yamachiche Yamachiche

Enfants B = baptême	Parrain\ Marraine M = mariage	Date S = sepulture	Endroit
Lesieur 3. Françoise	Par.: Charles Desaulniers Mar.: Françoise Beaucour	B. 4 mars 1740 M. 26 février 1759	Yamachiche Yamachiche
	Elle épouse J-Baptiste Hardy, fils de Baptiste Hardy et de Madeleine Lyonnais. Baptiste Hardy résidait à Saint-Augustin.		
Lesieur 4. Elisabeth	Par.: Baptiste Lesieur Mar.: Gertrude Frigon	B. 11 mars 1742 M. 22 novembre 1762	Yamachiche Yamachiche
	Elle épouse François Gauthier, fils de Joseph Gauthier et de Cacherine Hamel. Il seront des residents de Ste-Croix.		
Lesieur 5. Louise		B. 17 avril 1744 S. 19 avril 1744	Yamachiche Yamachiche
Lesieur 6. Louise	Par.: Antoine Lesieur Mar.: Louise Lesieur	B. ? 1745 M. 30 avril 1764 S. 17 avril 1765	Yamachiche Yamachiche Yamachiche
	Elle épouse Louis Berthiaume, fils de André Berthiaume et de Marie Bouvier.		
Lesieur 7. Jeanne	Par.: Pierre Gaillou Mar.: Jeanne Leblanc	B. 25 janv 1747 M. 5 octobre 1767	Yamachiche Yamachiche
	Elle épouse Joseph Jugnac (Gignac).		

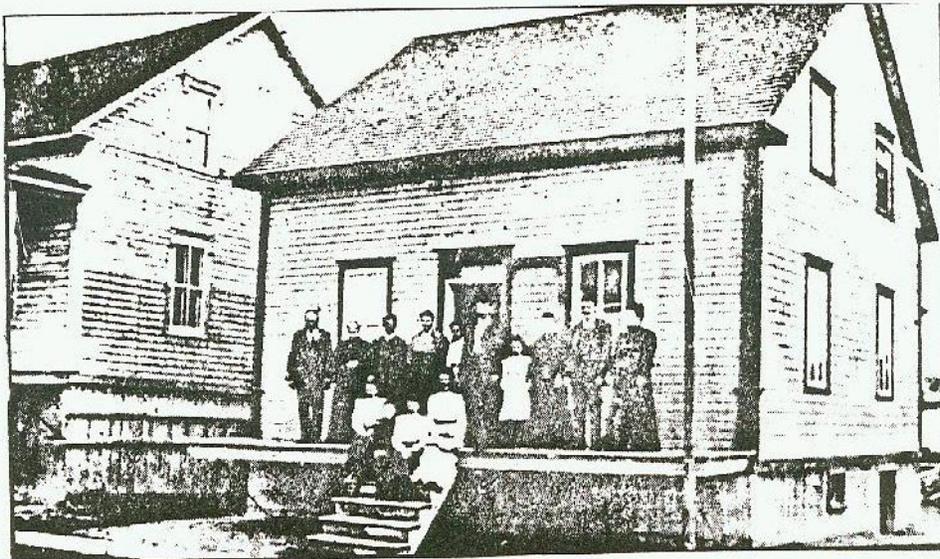
TROISIEME GENERATION 4.CHARLOTTE FRIGON.

Fille de Jean-François Frigon et de Madeleine Moreau, née en 1712, elle épouse à Yamachiche le 17 février 1738 Louis Lesieur Desaulniers. Son décès eut lieu en 1745. Louis Lesieur aura six enfants de sa seconde femme Louise Lemay qu'il épousera le 16 avril 1747.

Enfants B = baptême	Parrain\ Marraine M = mariage	Date S = sepulture	Endroit
Lesieur 1. Louise	Par.: Baptiste Desaulniers Mar.: Catherine Moreau	B. 26 mars 1739 M. 23 juin 1755 S. 4 mars 1756	Yamachiche Yamachiche Yamachiche
Elle épouse Antoine Lesieur dit Lapierre fils de Antoine Lesieur dit Lapierre et de Anne (Rivard) Loranger.			
Lesieur 2. Charlotte	Par.: Augustin Desaulniers Mar.: Jeanne Frigon	B. 4 mars 1741 S. 22 juillet 1741	Yamachiche Yamachiche
Lesieur 3. Charles	Par.: Charles Desaulniers Mar.: Thérèse Frigon	B. 15 mai 1742 S. 23 juillet 1764	Yamachiche Yamachiche
<u>TROISIEME GENERATION 5.</u>			
<u>ANTOINE (Pierre) FRIGON.</u>			
Famille de ANTOINE FRIGON, né le 26 avril 1716, premier-né de l'union de J.-François Frigon avec Gertrude Perrot. Il épouse a Batiscan le 26 février 1748 Marie-Anne Trottier, fille de Augustin Trottier et de Angélique Lefebvre.			
Frigon 1. M.-Anne Françoise	Par.: Baptiste Trottier Mar.: Gertrude Frigon	B. 3 décembre 1748 S. 25 décembre 1748	S.Geneviève S.Geneviève
Frigon 2. Marguerite	Par.: Joseph Frigon Mar.: Marguerite Trottier	B. 3 décembre 1748 S. 23 décembre 1748	S.Geneviève S.Genevieve
Frigon 3. Antoine Pierre	Par.: Pierre Frigon Mar.: Françoise St-Cyr	B. 7 janvier 1750 M. 26 janvier 1774 S. 22 octobre 1808	S.Geneviève S.Genevieve S.Genevieve
Il épouse Josephte Massicotte, fille de Jean-Baptiste Massicotte et de Marie Masson. Elle décède à l'âge de 64 ans (S. 3 juillet 1813). Le couple habitait Ste-Geneviève.			

Enfants B = baptême	Parrain\ Marraine M = mariage	Date S = sépulture	Endroit
Frigon 4. Louis Augustin	Par.: Augustin Massicotte Mar.: Geneviève Frigon	B. 17 septembre 1751 M. 10 janvier 1780 S. 18 mai 1834	S. Geneviève S. Geneviève S. Geneviève
Augustin Frigon épouse Marie Lefebvre, fille de Jean-Baptiste Lefebvre et de Catherine Massicotte. Marie Lefebvre décède à l'âge de 90 ans à Ste-Geneviève (S. 31 décembre 1847). Le couple habitait Ste-Geneviève.			
Frigon 5. M.-Joseph	Par.: Joseph Lefebvre Mar.: Josephe Massicotte	B. 10 juin 1753 M. 15 février 1779 S. 19 avril 1839	S. Geneviève S. Geneviève S. Geneviève
Elle épouse Louis Rivard, fils de François et de Thérèse Perigny.			
Frigon 6. Marguerite	Par.: Jean Lagroix Mar.: Marie Trudel	B. 28 mars 1755 S. 13 avril 1755	S. Geneviève S. Geneviève
Frigon 7. Jacques	Par.: Jacques Massicotte Mar.: Marie Morand	B. 18 janvier 1756 S. 3 février 1756	S. Geneviève S. Geneviève
Frigon 8. Marguerite	Par.: Prisque Trépanier Mar.: Josette Brunnard	B. 17 juin 1757 S. 7 septembre 1758	S. Geneviève S. Geneviève
Frigon 9. Joseph	Par.: J.-Baptiste Trottier Mar.: Marguerite Rivard	B. 23 octobre 1758 M. 1 juillet 1782 S. 27 décembre 1800	S. Geneviève S. Geneviève S. Geneviève
Il épouse Madeleine Lefebvre fille de Joseph Lefebvre et de Magdeleine Massicotte. Madeleine Lefebvre décède le 28 novembre 1800. Elle porte le prénom de Marguerite dans les registres.			
Les enfants de ce couple, devenus orphelins dans leur enfance, ont tout probablement été adoptés par d'autres membres de la famille. Joseph Frigon			

Enfants	Parrain\ Marraine	Date	Endroit
B = baptême	M = mariage	S = sépulture	



est tout de même fondateur de plusieurs lignées formées par ses garçons. Nérée Frigon est un des descendants. Une photographie, datant de 1907, est reproduite ci-dessus. Elle montre, en partant de la gauche et debout, Nérée Frigon et son épouse Zéphise Jacob, mariés en 1865 à Sainte-Geneviève. Jean-Baptiste Veillette et Amanda Frigon, mariés en 1889 à Saint-Tite. Une demoiselle Mongrain; Henri Frigon; Louise Frigon; Justine Tessier. Joseph Frigon et Marie-Anne Trépanier. Ces deux derniers s'épousent à Saint-Tite en 1900. Henri Frigon et Justine Tessier se marient en 1891 à Saint-Narcisse. Louise Frigon devient l'épouse de Majoric Trépanier en 1903. Nérée Frigon était le grand-père de Paul-Aimé Frigon, gros contracteur de chantiers forestiers très connu à Saint-Tite.

Frigon 10. M.-Anne	Par.: Ignace Fronoveau Mar.: Françoise Frigon	B. 26 avril 1765 M. 9 juillet 1785 S. 24 septembre 1835	S. Geneviève S. Geneviève S. Geneviève
Elle épouse François Massicotte, fils de Charles Massicotte et de Françoise Rivard.			

Enfants	Parrain\ Marraine	Date	Endroit
B = baptême	M = mariage	S = sépulture	
<u>TROISIEME GENERATION 6.</u>			
<u>LOUIS MARIE FRIGON.</u>			
Ce quatrième fils de Jean-François Frigon, né de Gertrude Perrot, a été un trafiquant en fourrures et serait demeuré célibataire. Il décède en 1761 à l'Hôpital Général de Montréal à l'âge de 42 ans.			
<u>TROISIEME GENERATION 7.</u>			
<u>MARIE ELIZABETH FRANCOISE FRIGON.</u>			
Enfants nés de l'union de Françoise Frigon et de Jean-Baptiste Lafond. Elle est la quatrième fille de Jean-François Frigon. Née le 4 février 1719 elle épouse le 26 mai 1743 Jean-Baptiste Lafond, fils d'Etienne Lafond et de Jeanne Juneau. Elle vécut quatre-vingts ans.			
Lafond 1. Marguerite Françoise	Par.: Antoine Frigon Mar.: Françoise Trottier	B. 27 juillet 1743	Batiscan
Lafond 2. Jean-Baptiste	Par.: Antoine Lafond Mar.: Françoise Frigon	B. 23 juillet 1746	La Pérade
Lafond 3. Marie-Françoise	Par.:	B. 28 avril 1750	Batiscan
Lafond 4. Marie-Josèphe	Par.: Louis Frigon Mar.: Charlotte Loranger	B. 6 février 1752 M. 2 février 1767	S.Geneviève S.Geneviève
Elle épouse à Ste-Geneviève, Pierre Brousseau. Le répertoire des naissances de Ste-Geneviève fait mention d'un Joseph-Marie Lafond né des mêmes parents le 1er janvier 1752.			
Lafond 5. Antoine	Il épouse le 15 avril 1773 Angélique Périgny, fille de Pierre Périgny et de Angélique Hamel.		

Enfants B = baptême	Parrain\ Marraine M = mariage	Date S = sépulture	Endroit
<u>TROISIEME GENERATION 8.</u>			
<u>PIERRE FRIGON.</u>			
Enfants nés de l'union de Pierre Frigon et de Marie-Charlotte Rivard-Loranger (Batiscan, le 10 avril 1752). Pierre Frigon est le cinquième fils de Jean-François. Il n'eut pas de descendance masculine.			
Frigon 1. Marie Marguerite	Par.: Nicolas Duclos Mar.: Genevieve Frigon	B. 19 mai 1753 M. 10 février 1777	Batiscan Batiscan
Elle épouse Claude Trottier, fils de Jean Trottier et de Thérèse Déry (Déry).			
Frigon 2. Pierre	Par.: Pierre Mongrain Mar.: Claire Leclair	B. 8 septembre 1755 S. 3 décembre 1757	Batiscan Batiscan
Au registre, le nom de la mère est Marie Geneviève Maisonville.			
Frigon 3. Marie Charlotte	Par.: Mar.:	B. 5 septembre 1757 S. 29 août 1758	Batiscan Batiscan
Frigon 4. Marie Véronique	Par.: Mar.: Louise Thiessie	B. 22 juin 1760 M. 2 février 1778	Batiscan Batiscan
Son parrain est Jean Baptiste Guillaume Leprévot de Basserole. Elle épouse Pierre Dacier, fils de Pierre Dacier et de M.-Simone Potère.			
Frigon 5. Marie Charlotte		B. 4 novembre 1762	Batiscan
Au registre, sa mère est notée Charlotte Massicotte (plutôt la marraine...)			

Enfants B = baptême	Parrain\ Marraine M = mariage	Date S = sépulture	Endroit
Frigon 6. Scholas- tique	Par.: Mar.:	B. M. 1 août 1791	Batiscan
Elle épouse Pierre Déry, fils de Joseph Déry et de Geneviève Papillau.			
<u>TROISIEME GENERATION 9.</u>			
<u>GERTRUDE FRIGON.</u>			
Famille de Gertrude Frigon et de Pierre Marchand, maître-marteleur aux Forges (M. 8 mai 1750). Il était veuf de Marie Sauvage.			
Marchand 1. Gertrude	Par.: François Godard Mar.: Joséphe Chatellereau	B. 22 avril 1751	St-Louis (Les Forges)
Marchand 2. J.-Baptiste	Par.: J.-Bte Delorme Mar.: Amable Boisjolie	B. 8 décembre 1752 S. 11 novembre 1755	St-Louis St-Louis
Marchand 3. Anne	Par.: Nicolas Chiron Mar.: Anne Gaudart	B. 27 janvier 1754	St-Louis
Marchand 4. Michel	Par.: Michel Chalier Mar.: Louise Frigon	B. 9 août 1755	St-Louis
Marchand 5. Louis	Par.: Baptiste Perreault Mar.: Madeleine Marchand	B. 24 août 1756 S. 16 avril 1758	St-Louis St-Louis
Marchand 6. Joséphe	Par.: François Challier Mar.: Charlotte Delorme	B. 3 juin 1758	St-Louis
Marchand 7. Marguerite	Par.: Louis Voligny Mar.: Antoinette Marchand	B. 30 décembre 1759 S. 26 mai 1760	St-Louis St-Louis

Enfants B = baptême	Parrain\ Marraine M = mariage	Date S = sépulture	Endroit
Marchand 8. Geneviève	Par.: Théodore Panneton Mar.: Geneviève Frigon	B. 5 juillet 1761	Imm. Concep- tion (Trois- Rivières)
Marchand 9. Angélique	Par.: Michel Baucin Mar.: Angélique Perreault	B. 29 août 1762	St-Louis
Marchand 10. Madeleine	Par.: Pierre Marchand Mar.: Madeleine Bisson	B. 4 février 1764	Imm. Concep- tion (Trois- Rivières)
<p><u>Note:</u> Marie-Anne Marchand, née du premier mariage de Pierre Marchand avec Marie Sauvage, épouse le 6 août 1762 Jean Sicard de Carufel, écuyer, fils de Jean et de Angélique Lupien.</p>			
<p><u>TROISIEME GENERATION 10.</u></p> <p><u>MARIE-ANNE (Thérèse) FRIGON.</u></p> <p>Née le 13 octobre 1723, sixième fille de Jean-François, elle épouse le 23 août 1756 Ignace Lefebvre, veuf de Madeleine Beaubien, à Yamachiche. En secondes noces, elle épouse, le 19 septembre 1762, Jean-Marie Girard.</p>			
<p><u>TROISIEME GENERATION 11.</u></p> <p><u>MARIE-LOUISE FRIGON.</u></p> <p>Septième fille de Jean-François Frigon. Elle épouse J.-Baptiste Delorme le 19 avril 1751. Il eut quatre enfants de sa première femme, Charlotte Monique Sauvage.</p>			
Delorme 1. Louise	Par.: Baptiste Dautelle Mar.: Gertrude Frigon	B. 12 février 1752	St-Louis
Delorme 2. Marguerite Geneviève	Par.: Pierre Milot Mar.: Geneviève Frigon	B. 8 février 1753	St-Louis

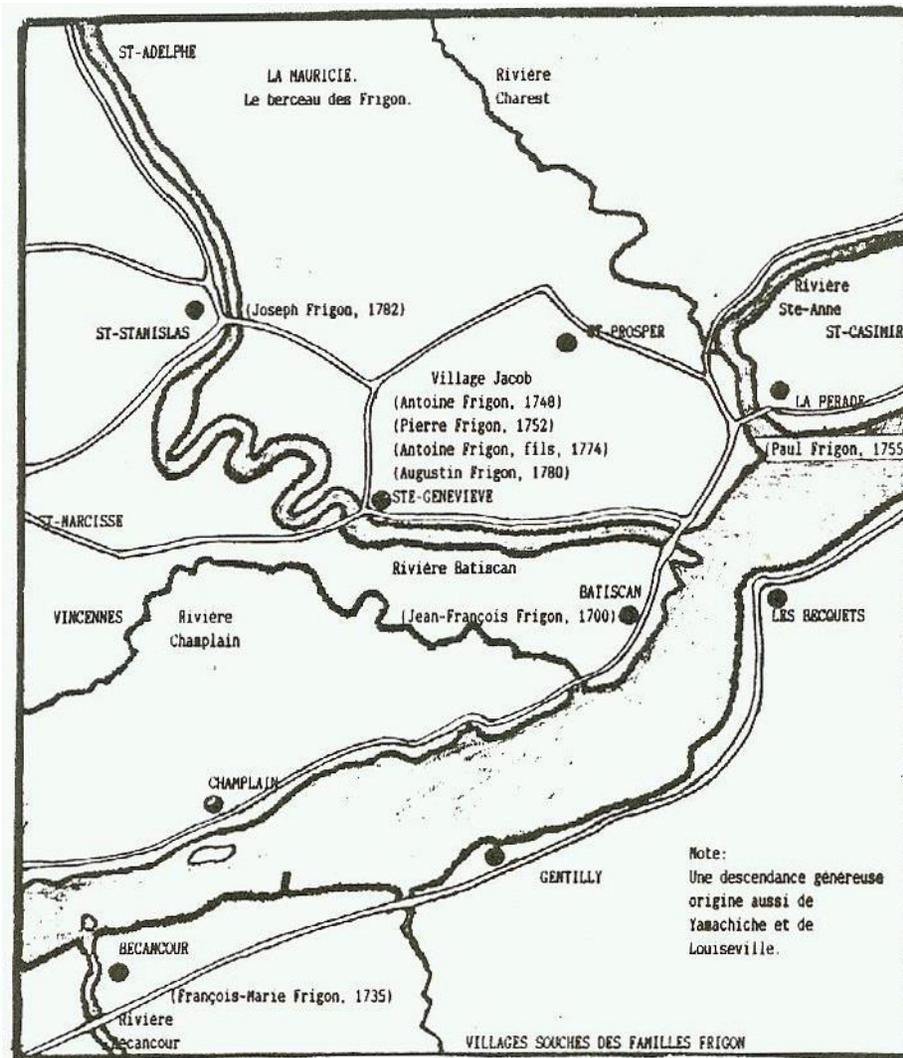
Enfants B = baptême	Parrain\ Marraine M = mariage	Date S = sépulture	Endroit
Delorme 3. Joséphé <sup>92</sup>	Par.: Charles Decert Mar.: Louise Mercereaux	B. 17 janvier 1754	St-Louis
Delorme 4. Pierre	Par.: Mar.:	B. 10 février 1755 S. 10 février 1755	St-Louis St-Louis
Delorme 5. Suzanne	Par.: Nicolas Robichon Mar.: Suzanne Bérard	B. 21 janvier 1756 S. 22 février 1756	St-Louis St-Louis
Delorme 6. Brigitte	Par.: Antoine Milos Mar.: Gertrude Frigon	B. 14 mars 1757 S. 13 novembre 1760	St-Louis St-Louis
Delorme 7. Marguerite	Par.: Michel Bossin Mar.: Antoinette Marchand	B. 22 mai 1758	St-Louis
Delorme 8. Charlotte	Par.: Louis Voligny Mar.: Charlotte Delorme	B. 4 août 1760 S. 28 août 1760	St-Louis St-Louis
Delorme 9. Elizabeth	Par.: Pierre Marchand Mar.: Marguerite Pépin	B. 19 septembre 1761	St-Louis

<sup>92</sup> "THOMAS LEWIS tomba amoureux de la fille du Maître-fondeur JEAN-BAPTISTE DELORME un français catholique. Josette DELORME était la fille de la deuxième épouse de DELORME, Louise FRIGON de BATISCAN, fille de Jean-François FRIGON. Ce mariage avec un Anglais Protestant fait à l'église anglicane, sans contrat de mariage, ne fit pas l'affaire de DELORME qui déshérita sa fille. Ils se réconcilièrent pourtant. Josette DELORME avait fait à sa tête et épousé l'homme qu'elle aimait. Elle avait des gênes de cette Marie Chamois, têtue, débrouillarde et décidée". Extrait d'une lettre de Madame Françoise Lewis destinée à Raymond Frigon. Montréal le 15 mars 1992.

Enfants B = baptême	Parrain\ Marraine M = mariage	Date S = sépulture	Endroit
Delorme 10. Hubert	Par.: Louis Brisson Mar.: Claire Pratte	B. 4 décembre 1762	Imm.Concep- tion (Trois- Rivières)
Delorme 11. J.-Baptiste	Par.: Antoine Buisson Mar.: Denise Chaput	B. 29 avril 1764	Imm.Concep- tion (Trois- Rivières)
<p>Note: un fils de Thomas Lewis et de Josette Delorme, John-Samuel Lewis, épouse Thérèse Sulte en 1797. Selon Benjamin Sulte, ce John-Samuel Lewis a été maître-mouleur puis marchand.</p>			
<p><u>TROISIEME GENERATION 12.</u></p> <p><u>GENEVIEVE FRIGON.<sup>73</sup></u></p> <p>Elle épouse le 16 février 1756 Simon Bélisle Chevrefils, armurier de Trois-Rivières. Il était veuf de Madeleine Trossillié (Trulier) dite Lacombe. Cette dernière est inscrite aussi sous le nom de Madeleine Trottier.</p>			
Bélisle 1. Geneviève	Par.: Paul Diel Mar.: Marie Lemaître	B. 17 février 1757	Imm.Concep- tion (Trois- Rivières)
Bélisle 2. M.-Louise	Par.: André Corbin Mar.: Louise Frigon	B. 10 août 1758	Imm.Concep- tion
Bélisle 3. Françoise Genevieve	Par.: François Decarie Mar.: Françoise Lefebvre	B. 6 mars 1760	Imm.Concep- tion

<sup>73</sup> Geneviève Frigon décède en 1810 aux Trois-Rivières (s. le 2 mai), âgée de 86 ans. Simon Bélisle, son époux, était déjà décédé (s. 19 avril 1784), âgé de 63 ans. Ce couple possédait des propriétés aux Trois-Rivières, dont une maison sise sur la rue Notre-Dame "qui gagne au fleuve" louée à Nathaniel Fresandon, chapelier. (Ref.: notes de M. Raymond Douville).

Enfants B = baptême	Parrain\ Marraine M = mariage	Date S = sépulture	Endroit
Bélisle Antoine 4.	Par.: Pierre Hardy Mar.: Charlotte Trudel	B. 19 janvier 1762	Imm. Conception
Bélisle Louise Archange 5.	Par.: Louis Viger Mar.: Louise Trudel	B. 7 novembre 1764	Imm. Conception



Cette reproduction d'une partie de la Mauricie illustre les quelques villages qui ont donné naissance aux diverses branches familiales. Mais ces rameaux proviennent du couple Antoine Frigon et Marie-Anne Trottier dont les enfants ont peuplé Sainte-Geneviève et Saint-Prosper. L'autre branche principale, celle dérivant du couple Paul Frigon et Ursule Lefebvre, tout autant chargée de fruits, essaimera surtout dans Yamachiche, Louiseville et Maskinongé.

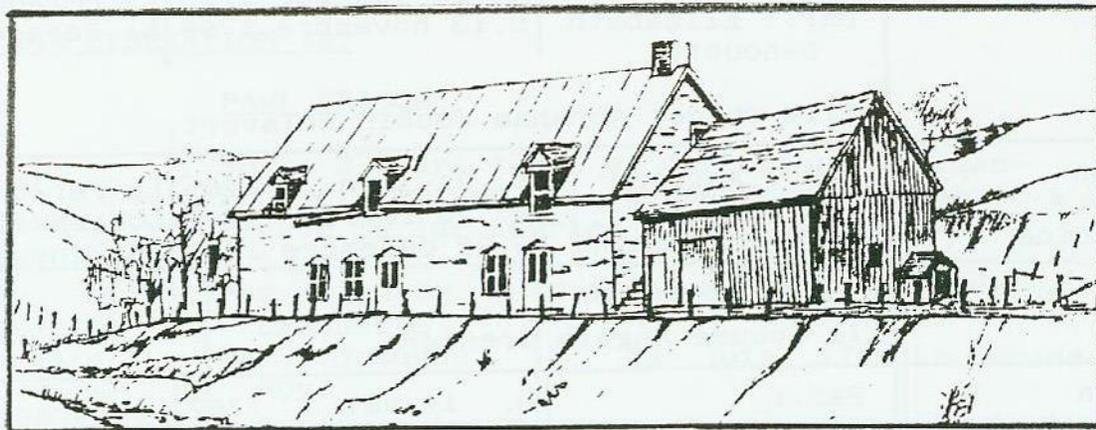
Enfants B = baptême	Parrain\ Marraine M = mariage	Date S = sépulture	Endroit
<u>TROISIEME GENERATION 13.</u>			
<u>JOSEPH MARIE FRIGON.</u>			
Né le 24 octobre 1729. Possiblement décédé en bas âge.			
Nous terminons le dénombrement des couples de la troisième génération. Le ménage Paul Frigon et Ursule Lefebvre représente, dans notre opinion, une cellule familiale type de cette époque avec ses treize enfants, dont neuf survécurent. Avant sa mort prématurée, Paul Frigon était un gros propriétaire terrien à Batiscan. Mais après la vente des avoirs par la veuve, toute la famille s'installera à La Rivière-du-Loup (Louiseville).			
<u>TROISIEME GENERATION 14.</u>			
<u>PAUL FRIGON.*</u>			
Né le 23 mars 1731, et dernier-né de Jean-François Frigon, il épouse Ursule Lefebvre à La Pérade le 1er février 1755.			
Frigon 1. Margeurite Euphrasie	Par.: Ignace Lanouette Mar.: Josèphe Roy	B.16 novembre 1756 S. 22 juin 1760	La Pérade La Pérade
Frigon 2. François Xavier	Par.: Baptiste Rivard Mar.: Josèphe Lefebvre	B. 31 mai 1758 M.24 novembre 1806 S. (?) août 1845	La Pérade Louiseville Louiseville
Selon certains registres, il épouse Marie-Anne Géois, veuve de Louis Loiseau Châlon, notaire.			

\* Il fut élu marguillier de la paroisse (Sainte-Anne-de-La-Pérade) en 1761 en remplacement de Michel Roy.

Enfants B = baptême	Parrain\ Marraine M = mariage	Date S = sépulture	Endroit
	Par après, le 15 juin 1818, il épouse Marie-Josephte Risbe dite La Grandler à Louiseville. <sup>☞</sup>		
Frigon 3. Théotiste	Par.: Jean Guillet Mar.: Geneviève Brisson	B. 5 juin 1760 S. 6 juin 1760	La Pérade La Pérade
Frigon 4. Marguerite	Par.: Pierre Frigon Mar.: Joséphe Roy	B. 13 juillet 1761 S. 16 août 1761	La Pérade La Pérade
Frigon 5. Mathilde Marguerite	Par.: Joseph Chatellereau Mar.: Thérèse Lanouette	B. 11 juillet 1762 M. 15 octobre 1781	La Pérade La Pérade
	Elle épouse Alexis Mailhot.		
Frigon 6. Josephte	Par.: Amable Nobert Mar.: Elizabeth Lanouette	B. 5 janvier 1764 M. 18 janvier 1785 S. 13 novembre 1798	La Pérade La Pérade La Pérade
	Elle épouse Abraham Joubin-Boisvert.		
Frigon 7. Paul Antoine	Par.: Antoine Rivard Mar.: Madeleine Rivard	B. 21 juin 1765 M. 20 février 1797 S. 22 décembre 1842	La Pérade Louiseville Maskinongé
	Il épouse Angèle Grenier.		
Frigon 8. Elizabeth Anne	Par.: Mar.:	B. 10 mai 1767 M. 6 avril 1788 S. 12 mai 1814	La Pérade La Pérade Batiscan
	Elle épouse Antoine Levreau de Langis.		
Frigon 9. Ursule	Par.: Mar.:	B. 5 mars 1771 S. 30 mai 1780	La Pérade La Pérade

<sup>☞</sup> Il décède à l'âge de 87 ans. On ne lui connaît pas d'enfants. Ursule Lefebvre, sa mère, lui fait don de ses biens le 7 juin 1788 (Grefte Levrard).

Enfants B = baptême	Parrain\ Marraine M = mariage	Date S = sépulture	Endroit
Frigon 10. Louis Michel	Par.:  Mar.:	B. 5 octobre 1772 M. 21 janvier 1799 S. 16 juin 1843	La Pérade Maskinongé Maskinongé
	Il épouse Marguerite Masson.		
Frigon 11. Antoinette Victoire	Par.:  Mar.:	B. 12 juin 1774  S. 16 novembre 1798	La Pérade Louiseville
Frigon 12. Pierre Olivier*	Par.:  Mar.:	B. 12 septembre 1775 M. 26 janvier 1801 S. 22 janvier 1833	La Pérade Louiseville Louiseville
	Il épouse Judith Banhiac (Lamontagne).		
Frigon 13. Joseph Marie	Par.:  Mar.:	B. 7 septembre 1778 M. 26 janvier 1807 S. 28 janvier 1856	La Pérade Louiseville Louiseville
	Il épouse Marie-Josephte (Josette) Gravel. 97		



Moulin Michel, à Bécancour, datant de 1739. Classé monument historique en 1985.

\* Le registre mentionne qu'il a été inhumé dans l'église; sans doute était-il un bienfaiteur de la paroisse.

97 Ce couple donnera trois religieuses à l'Eglise:-1. Emilie, religieuse de l'Hotel-Dieu de Montréal. -2. Aurélie, Soeur Grise et, -3. Eléonore, aussi Soeur Grise. Son aîné, Joseph Frigon, épousera en 1832, Hermine Walker.

## Chapitre 8

### CIMENTATION DU Canada

#### L'après-rébellion

En 1841 le Canada comptait une population de un million d'âmes réparties également dans les deux groupes linguistiques anglophone et francophone. Les premiers peuplaient le Haut-Canada. Toronto, Kingston et Hamilton n'étaient alors que des villages. Le Bas-Canada comprenait surtout des agriculteurs. Malgré les divergences de vues des deux groupes et en dépit de quelques incidents raciaux, les annales du temps témoignent du grand progrès religieux, politique, industriel et commercial réalisé sous le Canada-Uni.

Québec comptait 35 000 citoyens. Montréal en comptait 40 000. Sise au carrefour des grandes routes des voyageurs, la situation stratégique de Montréal lui valut assez tôt le titre de métropole du Canada: c'était le centre des affaires et du commerce. La ville de Trois-Rivières était un centre administratif régional et se peuplait cependant beaucoup plus lentement.

Les grandes questions nationales relevaient de l'administration civile mais le Gouverneur n'agissait pas sans tout au moins consulter le Chef de l'Eglise Catholique connaissant les liens tenaces unissant le clergé et les habitants. Les députés francophones à l'Assemblée du Canada-Uni s'intéressaient à l'économie dans les dépenses et à la répartition équitable des subventions gouvernementales entre les citoyens du Haut-Canada et ceux du Bas-Canada.<sup>98</sup>

C'est avec une extrême vigueur que les représentants francophones à l'Assemblée du Canada-Uni s'opposèrent à toute mesure menant à la perte des droits fondamentaux et traditionnels des citoyens du Québec français.<sup>125 99</sup> Conserver le parler français hérité des fondateurs du pays et écarter toute attaque dirigée contre le clergé catholique polarisaient les énergies. On fera échec à la défrancisation. Il faut louer leur perspicacité car ils déjouèrent tous les complots des gros propriétaires terriens majoritairement anglophones et anticléricaux qui contrôlaient l'exécutif.

De cette époque date la naissance du nationalisme québécois. La députation francophone, très vigilante, vigoureuse et combattive, ripostait à chacune des attaques contre le religion catholique, gardienne des droits chèrement acquis par le peuple fondateur.

#### Expansion colonisatrice.

Il vint un temps où l'espace disponible à l'intérieur des limites d'un village n'existait plus. Pour établir les enfants en âge de fonder un foyer, il fallut songer à s'éloigner de la couche chaude. Ce fut le début d'un dispersement de la parenté que l'on peut situer vers les 1830 lequel mènera les rameaux des principales tiges de l'arbre généalogique vers Montréal, puis sur la rive sud dans le voisinage de Nicolet et aussi en Nouvelle-Angleterre lorsqu'il y aura une voie ferrée y conduisant.

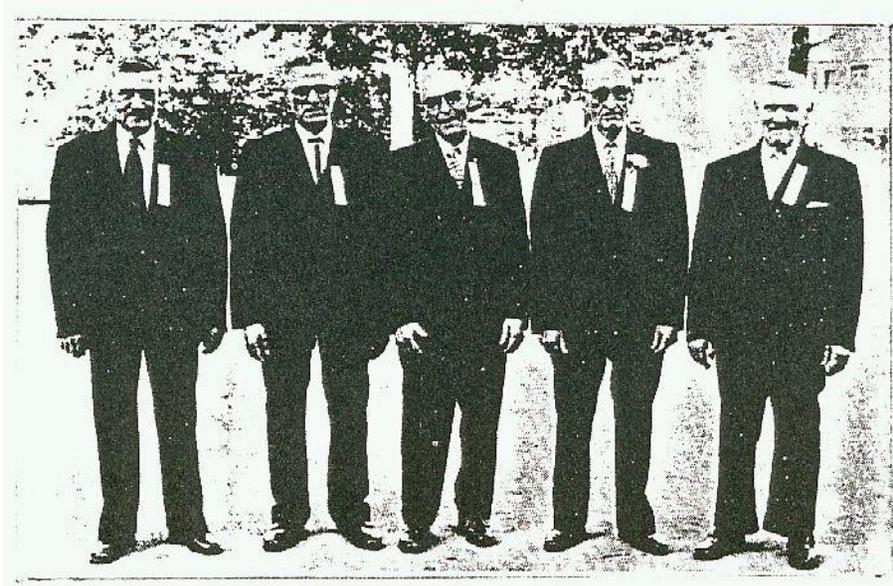
Avant d'occuper un nouveau territoire, le colon devra avoir une bonne connaissance du pays qu'il

---

<sup>98</sup> le 9 août 1842, la question des frontières entre le Canada et les Etats-Unis fut tranchée par un traité dont les signataires furent Lord Ashburton pour l'Angleterre et Daniel Webster pour les Etats-Unis. Le Canada perdait des millions d'âres de terre et dans la vallée de la Madawaska, plus de deux mille Canadiens-français et Acadiens devinrent Américains, un peu contre leur volonté.

<sup>99</sup> Il n'y avait qu'un seul bureau de votation par comté. Une seule condition limitait la votation dans le temps: si au bout d'une heure d'attente aucun voteur se présentait, la votation était close.

désire habiter ou à tout le moins avoir une bonne compréhension du milieu végétal et agraire transmise par un parent ou un ami ou bien encore par le seigneur du lieu. A notre époque, il est difficile d'imaginer toutes les misères et les peines subies par les pionniers de nos belles paroisses. Le précurseur y va tout d'abord pour "lever un camp" afin de s'y loger temporairement dans une humble cabane de bois rond pour s'y mettre à l'abri des intempéries. "Sous la rude cognée de ses bras vigoureux, les arbres de la forêt tombent un à un; une clairière se forme; puis, le printemps arrivé, il défrichera un lopin de terre et y jettera les premiers grains qui assureront la subsistance; au mois d'août, c'est avec orgueil et fierté qu'il récoltera les fruits de son travail".<sup>100</sup>



Les cinq fils de Jean Frigon et de Exilda Nobert. De gauche à droite : Prima, Philius, Omer, Xavier et Esdras (photo prise en 1961). Ils sont les descendants de Antoine Frigon et de Josephte Massicotte.

S'il a bien choisi son terrain et s'il est persévérant, le pionnier s'accrochera à son domaine et l'agrandira de saison en saison. Les conditions sont difficiles, mais elles sont identiques pour tous. Ce qui ne gêne pas trop. Malheureusement, beaucoup se découragèrent. Les terres abandonnées seront récupérées par des couples de la génération suivante. Dans cet environnement, pas toujours favorable, les lignées de descendants et descendantes se bâtiront à partir des branches détachées de l'arbre principal.

Durant ce temps, la colonisation pénètre très rapidement et très profondément à l'intérieur des terres car la population s'accroît de multiples manières. L'Acadie nous a fourni des contingents d'exilés qui ont essaimé partout au Québec. Les soldats Anglais, Irlandais, Ecossais et Allemands, licenciés des armées britanniques s'établissent au pays. Ces militaires prennent des Canadiennes pour épouse. Ils succombent sous leurs charmes. Leurs enfants adopteront les coutumes du pays. Et les circonstances sont telles que des demoiselles Cooke, Grant et Walker s'uniront à de vigoureux jeunes hommes du nom de Frigon. Et qui ne possède pas dans sa famille une parenté au nom bien Québécois de Fraser ou bien de Ross?

### **Éléments défavorables**

L'existence au milieu du dix-neuvième siècle était réglée par le calendrier et sur les saisons selon que ces dernières soient favorables ou non. Si l'été était clément, les greniers s'emplissaient et le

<sup>100</sup> "**Chez-nous en Nouvelle-France**". Jeannine Trépanier-Massicotte.

peuple évitait la famine l'hiver suivant. Dans le cas contraire, c'étaient les malades, les indigents et les pauvres qui souffraient car la rareté faisait gonfler les prix. Faut de mieux, on mangeait du pain aux patates, de l'anguille et des tourtes. Ces dernières abondaient.

Nos ancêtres ont connu périodiquement des disettes, des famines, attribuables en partie aux variations climatiques désordonnées d'une contrée nordique mais aussi quelques années d'abondance notées par les annalistes. Entre autres, la récolte de 1787 a dû être excellente car il s'est exporté 330 000 minots de blé et plus de 12 000 barils de farine.

Un climat malsain n'aurait pas toujours été le seul responsable des mauvaises récoltes. Certaines des années de médiocre production seraient dues aux insectes ravageurs comme la mouche hessoise, les chenilles, les sauterelles, surtout en période de sécheresse.

Les annalistes rapportent que certaines années, 1715 et 1717, il avait été suggéré d'organiser des processions dans les rues et de réciter des prières dans les églises pour recevoir de la pluie, ce qui devait fatalement arriver car en 1720 mention est faite de "pluies excessives"; ces pluies excessives signifiaient des récoltes désastreuses. Mais en 1723, nouvelle sécheresse.

On note que ces années de mauvaises récoltes et de famine soulevaient des troubles et la Milice devait intervenir. Même que les miliciens ne se gênaient pas pour visiter les fermes et s'emparer chez l'habitant aisé du surplus qu'il avait accumulé pour distribution aux plus démunis.

Question température, le froid était à ce point intense durant les hivers, que les annalistes notent la date de débâcle du St-Laurent et paraît-il que ce fleuve servait de patinoire en face de Québec et de route équestre entre Québec et Montréal. Très difficile à concevoir et à admettre de nos jours.

Le Père Crespel<sup>101</sup> rapporte six pieds de neige sur l'île d'Anticosti au cours de l'hiver 1736. Une année sans été est rapportée en 1816 alors que juin se présente avec de la neige et que dès le 21 août, l'hiver était commencé pour tout l'est du Canada. En 1827, du 1<sup>er</sup> au 4 janvier, il tomba quatre pieds de neige à Montréal et les bancs de cristaux glacés s'élevèrent de 10 à 12 pieds de hauteur.

Nous connaissons la rigueur de notre climat nordique et ses variations insupportables.<sup>102</sup> On dit que depuis le millésime 1900, les régions tempérées sont devenues plus chaudes par un degré Celsius. Les plus âgés d'entre nous ne sauraient faire la différence. Nous étions sans doute moins frileux, mais il nous semble que les étés dégageaient plus de chaleur. D'autant que la couche d'ozone, l'écran qui protège l'humain de certains rayons néfastes émis par le soleil, s'amincit selon les scientifiques. On recommande même de se garantir davantage de ces rayons.

Or, les périodes d'ensoleillement de juin 1992 ont été deux fois moindres que celles de juin 1991. Et les pluies excessives de juillet de la même année ne sont pas différentes de celles évoquées par les annalistes. Quoiqu'il en soit, la peau des Québécois est aussi sensible que les meilleurs

---

<sup>101</sup> **"Voies du R. P. Emmanuel Crespel, dans Le Canada et Son Naufrage en Revenant en France"**. Publié en 1742. Récit fascinant de l'hiver 1736 passé à l'île d'Anticosti suite au naufrage du navire de Mathieu D'Amours, "**La Renommée**", sur les récifs de l'île en novembre 1735. La copie que nous avons en mains a été donnée à **Justine Plourde**, grand-maman, élève de l'**École Normale Laval**, comme 2<sup>ième</sup> prix de calligraphie, le 22 juin 1886.

<sup>102</sup> Le sol n'est cultivable avec avantage que dans la vallée du St-Laurent dans cette enclave comprise entre les Laurentides au nord et les Appalaches au sud. De bonnes terres existent en dehors de cette enclave, mais la sévérité du climat rend difficile l'adaptation à la terre.

instruments et est capable elle aussi de rendre une mesure assez juste de la réalité.

### **Villages qui éclatent**

Les terres non encore concédées devenant rares ou incultes et les rentes annuelles plus élevées, nos ancêtres devront s'éloigner. Des descendants feront souche à Maskinongé, Yamachiche et Louiseville tout autant que dans la région immédiate de Batiscan. Il est probable aussi que dans certains cas le mari se fixait dans le voisinage des beaux-parents alors que les conditions d'installation étaient plus favorables. C'est donc par le jeu des alliances que certains d'entre eux orientent leur destinée.

Les quelques villages longeant la rivière Batiscan accueillent les Ignace Frigon, les Olivier Frigon, les Antoine Frigon, tous cousins: ils sont issus des couples de la quatrième génération. Leurs enfants s'allieront aux vieilles familles de la région tels les Massicotte, les Cloutier, les Rivard, les Saint-Arnaud, les Veillette, les Gagnon, les Trudel et le reste.



Dr Rosario Frigon

Fils de Joseph-Alphée Frigon, commerçant de Saint-Proper et de Eugénie Girard, né le 3 janvier 1878, il fait de bonnes études classiques et étudie la médecine à l'Université de Montréal. Il pratique à Montréal puis à Saint-Casimir de Portneuf pour s'installer définitivement à Shawinigan comme chirurgien rattaché à l'hôpital de cette ville dynamique et bourdonnante d'activités industrielles.

Il épouse en 1909 Alice Ouimet, fille de l'honorable Alphonse Ouimet. Il eut huit enfants. Conscient des nombreux besoins d'une ville en devenir, il s'intéressa à la popurvoir des services médicaux nécessaires. Il a aussi été président de la commission scolaire de Shawinigan,

Il est le frère du seul député de notre parenté à être élu au Parlement de la Province sous la bannière du parti libéral Joseph-Auguste Frigon, qui représenta le comté de Saint-Maurice.

Un géographe français, Conrad Malte-Brun, décrivait le mode de vie généralement répandu dans les seigneuries en 1827. Citons-le: "Ils fabriquent eux-mêmes les étoffes de laine et de lin dont ils s'habillent à la campagne; ils tissent ou tricotent eux-mêmes leurs bonnets et leurs bas, tressent leurs chapeaux de paille et tannent les peaux destinées à leur fournir des mocassins ou grosses bottes; enfin leur savon, leurs chandelles et leur sucre, ainsi que leurs charrues et leurs canots, sont les produits de leurs propres mains". Heureuse époque que celle-là qui rendait le citoyen indépendant.

Au début du 19<sup>e</sup> siècle, l'activité économique de ces petites localités reposait sur une production de subsistance basée sur l'agriculture et la forêt. L'ère des puissants capitalistes était au tournant, mais pour le moment les citoyens sont au même niveau d'aisance ou à peu près. Bien entendu, il y avait de la pauvreté lorsque la maladie s'installait dans une famille; on suppose que le fait devait être connu du curé ou du capitaine de milice et que la parenté et les voisins venaient en aide. Citons la réflexion de Nicolas-Gaspard Boisseau, notaire et juge de paix, tirée de ses "Mémoires": "Ils sont d'ailleurs très charitables (les habitants), au point que, si un d'entre eux brûle sa maison ou sa grange, vous la voyez quinze jours après rebâtie sans qu'il leur en coûte un sou; chacun se porte avec plaisir à secourir le malheureux, sans attendre que celui-ci vienne le demander".

Ces localités se pourvoient d'hôtel, de magasin-général, de scieries qui s'ajoutent au moulin banal appartenant au seigneur; le moulin communautaire est un bâtiment essentiel; c'est là que l'on fait moudre les céréales pour toute la durée du prochain hiver mais c'est aussi un lieu de rencontre pour les fermiers qui s'échangent des renseignements. Un peu plus tard, le moulin banal sera couplé à un moulin à scie qui transformera les gros billots en superbes planches.<sup>103</sup>

L'instruction est un peu négligée mais les annales paroissiales nous renseignent à ce sujet. En effet, certaines personnes sont identifiées comme instituteur ou institutrice. C'est donc qu'il se donnait des cours de base sur la lecture, l'écriture et l'arithmétique. Possiblement dans des résidences privées aux premiers temps de la colonie ou bien encore dans la "salle de l'habitant" du presbytère. La petite école de rang viendra plus tard.<sup>104</sup>

Petit à petit la communauté s'organise en municipalité; routes et chemins sont sous la supervision du Grand-Voyer, sorte d'inspecteur de district, chargé de faire observer la loi, mais "les travaux d'ouverture et d'entretien... y compris les clôtures, les fossés et les ponts seront à la charge et aux frais des propriétaires de la dite concession..."<sup>105</sup>

L'eau provient du puits ou de la rivière toute proche en attendant l'aqueduc, propriété de particuliers, construit de troncs d'arbres creusés, qui alimentera les principaux abonnés au village. L'entretien majeur de ces aqueducs artisanaux consistait à remplacer les noeuds qui sautaient par des chevilles de bois.

La coupe du bois deviendra assez rapidement l'activité économique majeure de la Batiscanie. Le citoyen travaille sur sa terre l'été et monte aux chantiers pour l'hiver, laissant les travaux de la ferme, moins considérables en saison morte à la femme et aux enfants. Le plus âgé agira comme chef de famille durant l'absence du père.

### **Jardins florissants**

C'est après le millésime 1800 que les branches commencent à se multiplier. Cette éclosion est provoquée par le mariage des frères de la quatrième génération: les trois fils du couple **Antoine Frigon** et **Marie-Anne Trottier** ainsi que les cinq fils du couple **Paul Frigon** et **Ursule Lefebvre**. Précisons ici que les enfants de ce dernier couple s'établiront à l'ouest de **Trois-Rivières**, à l'exception d'Olivier, tandis que les enfants du premier couple cité essaieront dans la **Batiscanie**.

---

<sup>103</sup> **Barthélémy Jolliett** (Joliette), dès 1824 fait aménager dans une bâtisse en pierre de deux étages un moulin à farine et une scierie.

<sup>104</sup> "Il y avait, à défaut d'écoles régulièrement organisées, des professeurs ambulants que les curés encourageaient, qu'ils payaient au besoin," L'Église du Canada après la conquête, 1775-1789. Abbé Auguste Gosselin.

<sup>105</sup> **Yamachiche et son histoire, 1672 - 1978**. J.-Alide Pellerin.

Nous avons déjà illustré dans un premier tableau la filiation des deux premières générations. (Voir page 100). Pour faire suite, nous présentons deux autres schémas montrant les couples générateurs de lignées. Ils sont l'objet des deux pages suivantes.

Chacun des éléments descendants du couple fondateur pourra retrouver la tige principale de sa branche. Ces tableaux s'expliquent aisément, il nous semble, même si l'on doit s'y arrêter un peu plus longuement pour les comprendre. Une flèche indique une descendance masculine et conséquemment la naissance d'une lignée. Entre 1670 et 1807, soit durant cent-trente-sept ans, il n'y eut que onze mariages masculins transmetteurs du patronyme ce qui est peu si on compare avec les autres familles pionnières du Canada français.

En rappel, précisons que des quinze enfants du patriarche de la seconde génération, **Jean-François Frigon**, seulement deux garçons, **Antoine** et **Paul**, continueront la filiation directe et perpétueront le patronyme.

Il a été fait mention, aux pages précédentes, de trois fils d'**Antoine Frigon** que lui a donnée son épouse **Marie-Anne Trottier**. Trois branches principales originent de ces garçons: **Antoine**, époux de **Josephte Massicotte**, **Augustin** et **Marie Lefebvre**, puis **Joseph**, mari de **Madeleine Lefebvre**. Ils auront de nombreux descendants qui essaieront dans tout le Canada et même aux Etats-Unis.

Les enfants d'**Antoine Frigon** s'installent dans le voisinage de leur père, à **Sainte-Gèneviève de Batiscan**, et le rang de la **Rivière Veillet** de même que le **Village Jacob** se peuplent de descendants.<sup>106</sup> On peut retracer ceux-ci, au début du dix-neuvième siècle, dans le voisinage de la **rivière Sainte-Anne** mais aussi sur les bords de la **rivière Batiscan**. **Ignace Frigon**, procréateur d'une prolifique descendance, défriche son coin de pays vers 1808 à Saint-Prosper sur la "**terre du Brûlé**". Il ne le sait pas, mais il est un des pionniers d'une future paroisse.<sup>107</sup>

En 1850, au moment de la fondation, le village de **Saint-Prosper** est le siège d'une abondante moisson d'enfants qui se disperseront à travers l'Amérique. Les **Frigon**, les **Cossette**, les **Cloutier**, les **Massicotte** et les **Jacob** ont été associés à la fondation de la paroisse. Il arrivera que des unions s'arrangent entre voisins et les alliances de souche régionale solidifient la parenté.

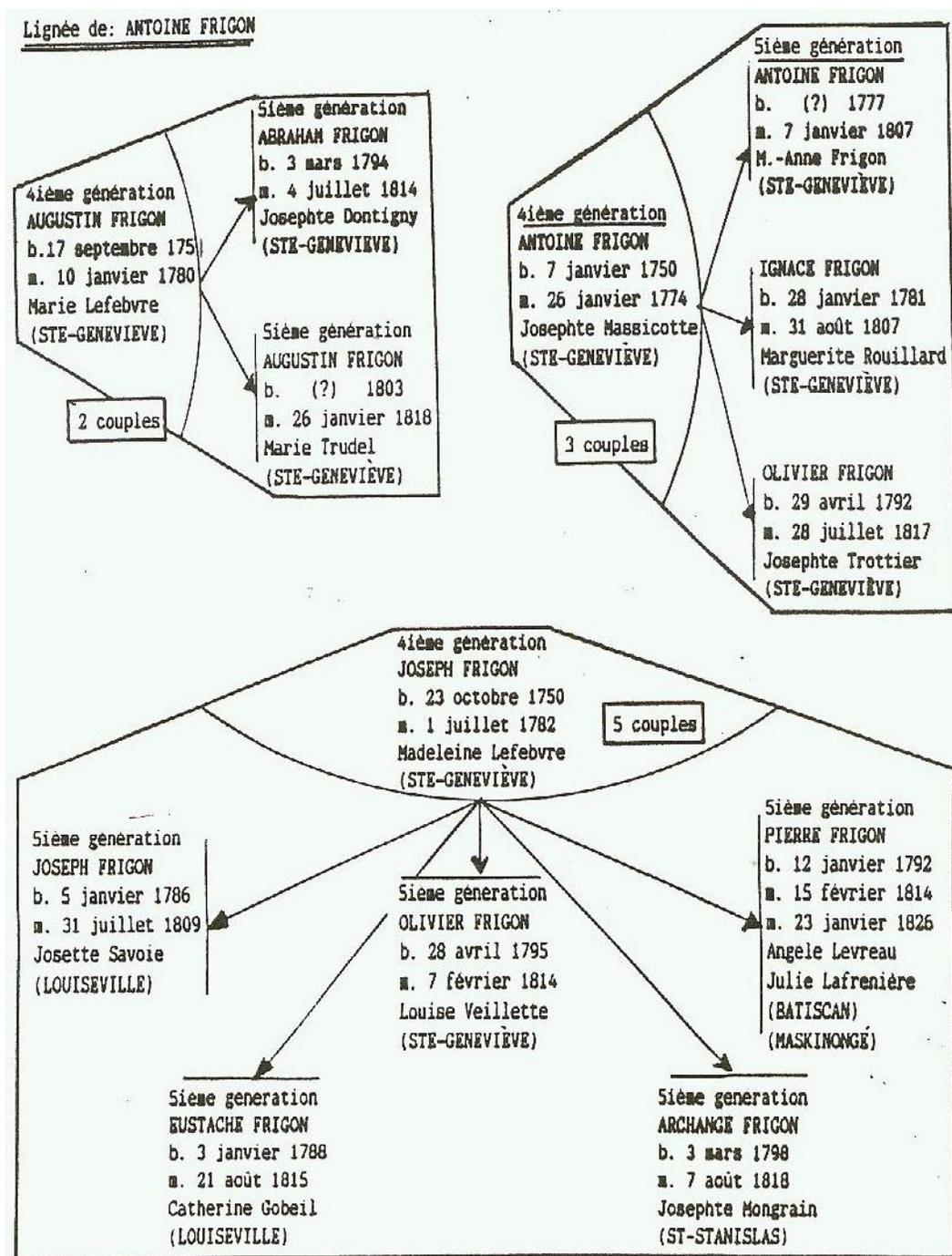
La descendance de ces couples de défricheurs issus d'un même rameau a été abondante. Nos ancêtres **Antoine Frigon** et son épouse **Marie-Anne Trottier** ainsi que **Paul Frigon** et son épouse **Ursule Lefebvre** peuvent se réclamer du précepte évangélique, "**croissez et multipliez-vous**". Sur la base de dix enfants en moyenne par couple, on estime à plus de 600 le nombre des bambins qui seraient nés au cours de quatre générations.

La poussée démographique déclanchée par ces hardis défricheurs est assez rapide et bientôt un îlot important de population incitera la communauté à se doter d'un autre lieu de culte. L'église de **Sainte-Gèneviève** est devenue trop petite et celle de **Sainte-Anne** se trouve trop éloignée. Et l'ouverture d'une paroisse dans un pays en expansion comme le Canada, favorise l'implantation

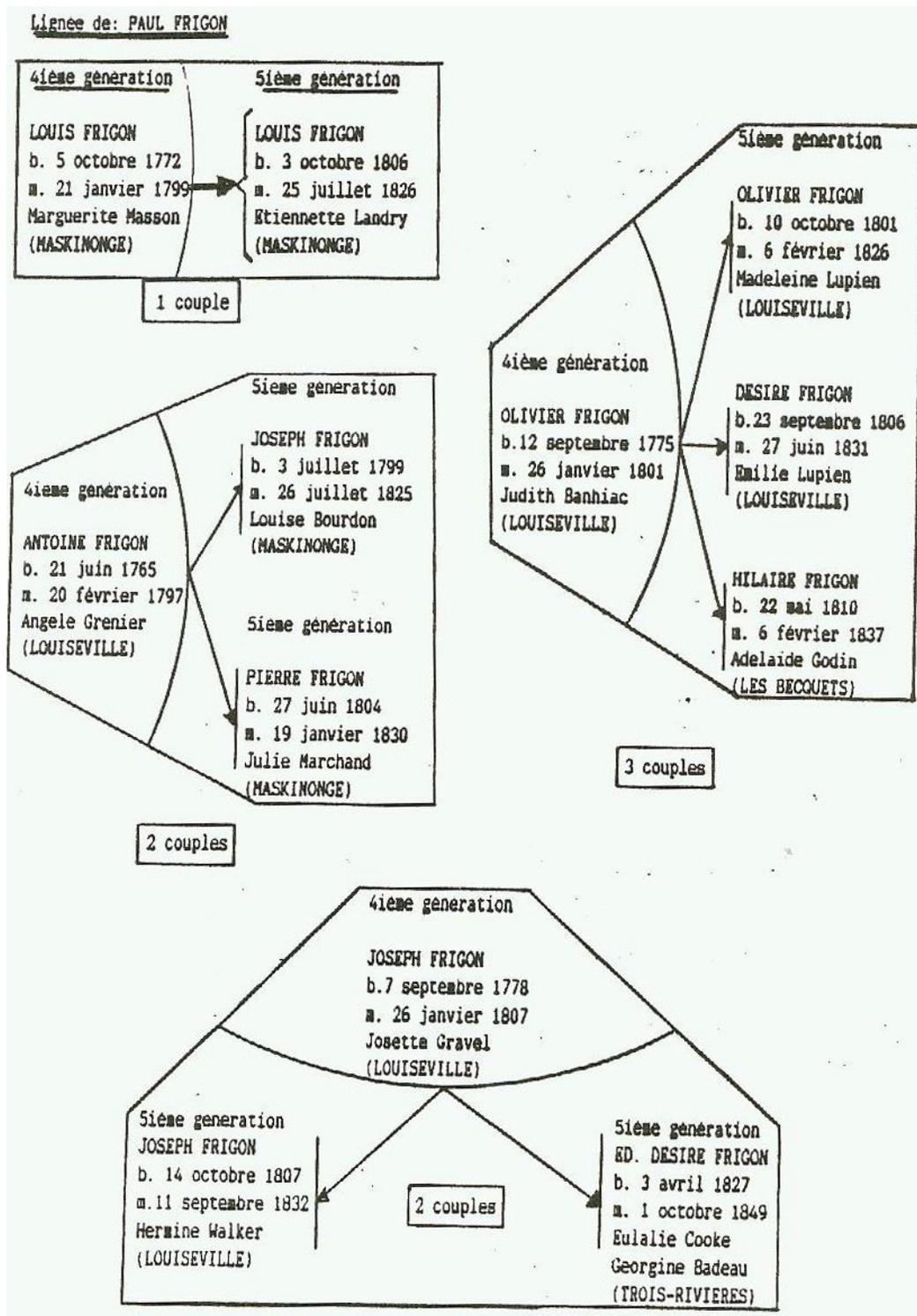
<sup>106</sup> Le 18 mars 1828, **Olivier Frigon**, fils de **Joseph** et de **Madeleine Lefebvre**, âgé de 33 ans et époux de **Louise Veillet**, se portait acquéreur, pour la somme de 1790 livres, d'une terre laissée par **Joseph Jacob** à son décès et vendue à la porte de l'église de **Sainte-Gèneviève**, par **Pierre Périgny**, oncle et tuteur des enfants de feu **Joseph Jacob**.

<sup>107</sup> "Je me rends de grand coeur à votre demande et votre paroisse portera le nom de **Saint-Prosper** à cause de votre prospérité". Lettre de **Mgr Joseph Signaï** en date du 26 juin 1848 en réponse à la demande d'un groupe de citoyens des Hautes-Terres de La Pérade demandant une paroisse avec curé résident.

des jeunes couples.



Filiation du couple Antoine Frigon et Marie-Anne Trottier. Il s'agit ici du premier-né de Gertrude Perrot, seconde épouse du patriarche Jean-François.

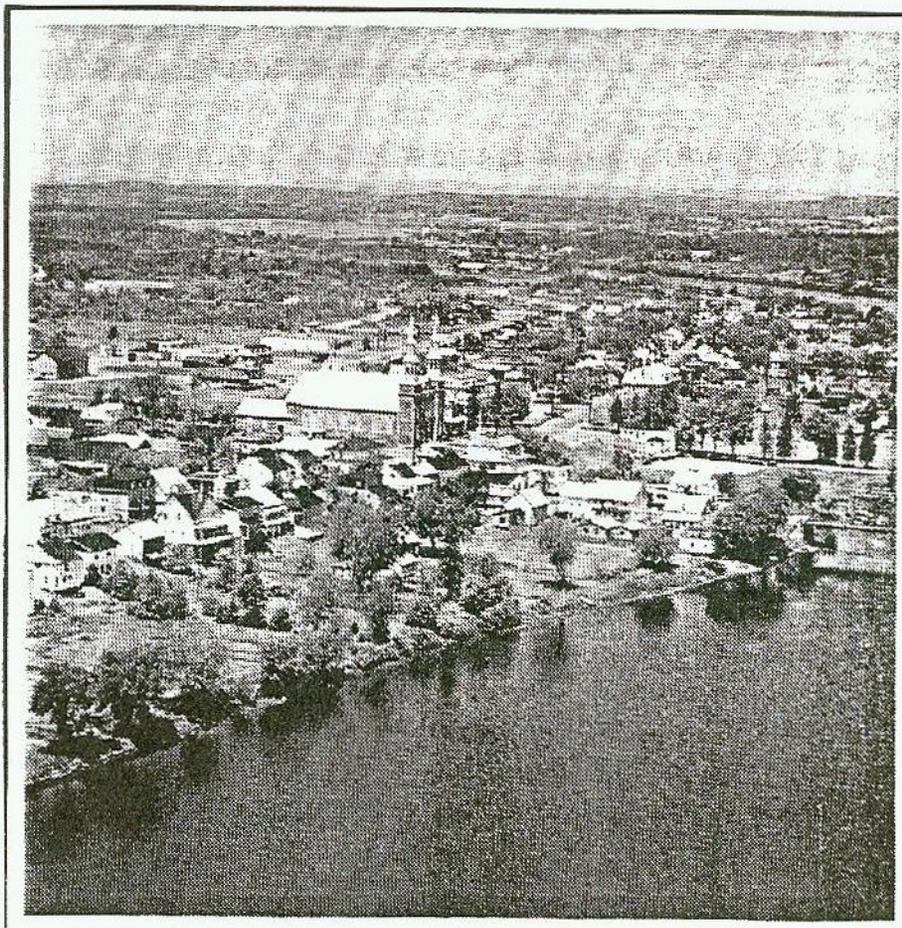


Filiation du couple Paul Frigon et Ursule Lefebvre. Il s'agit ici du dernier-né de Gertrude Perrot, seconde épouse du patriarche Jean-François.

On observe tout-à-coup qu'un membre de la grande communauté des Frigon décède à Montréal en 1843. Serait-il le second, après **Louis Frigon**, voyageur et commerçant en fourrures dont la sépulture se déroulait en 1761 à l'Eglise Notre-Dame, à s'implanter dans la métropole? Ce dernier était célibataire et fils de Jean-François. Nous pensons qu'au moins une des diverses lignées des Frigon qui ont vécu à Montréal tire son origine du couple **Archange**

**Frigon/Josephte Mongrain.** Archange est issu du couple **Joseph Frigon/Madeleine Lefebvre.**

Une recherche en profondeur sur les déplacements de ce couple se révélerait possiblement intéressante car ils vécurent à **St-Stanislas** et aussi à **Louiseville**. A ce dernier endroit, ils mènent au baptême leur petite **Julie** le 7 février 1834. Le registre paroissial fait aussi état de la sépulture de leur petite **Marie** le 9 octobre 1834. Peu après, ils s'installent dans la grande région métropolitaine car leur fils **Césaire-Benjamin** y est baptisé en 1838.



Saint-Stanislas-de-Koska. Le pays des Bordeleau.

Les registres de **Saint-Stanislas** témoignent de leur passage dans cette localité. Ils y font baptiser plusieurs enfants. Au recensement de 1831, **Archange Frigon**, marié à **Josephte Mongrain**, se déclare chef d'une famille de neuf personnes. Il est âgé de 33 ans. Il possède une concession de 150 arpents dont une vingtaine est en valeurs. Pour l'exploiter, il dispose d'un cheval et de sept bêtes à cornes. Il réussit bien dans la culture des pommes de terre car il en déclare 200 minots, ce qui est supérieur à la moyenne déclarée par les autres agriculteurs du village.

**Les Frigon** qui s'installent au **Royaume de Carufel** font, peut-être sans le savoir, un excellent choix en se logeant dans la riche plaine formée par les dépôts lors du retrait de la **Mer Champlain**, à l'intérieur d'un quadrilatère borné par la **rivière Yamachiche** à l'est et la **rivière Maskinongé** à l'ouest. La terre, forte et noire, arrosée par de nombreux ruisseaux, est très bonne pour toute espèce de culture. La jeunesse s'unit aux **Rivard, Lesieur, Gélinas, Bellemarre** et

autres, issus des pionniers.

Les Frigon sont cultivateurs ou bien ouvriers de la forêt. Selon la connaissance que nous en avons, les hommes préféraient de beaucoup le travail du bois à celui de la terre. Ils seront propriétaires ou opérateurs de moulins à scie; ou bien encore charretiers, bûcherons, charpentiers ou menuisiers. Cependant, à **St-Prosper**, **Joseph Alphée Frigon**, fils de **Hilaire** et de **Mary-Ann Grant**, qui avait épousé **Eugénie Girard** en 1867, fille de **Philippe Girard**, marchand, démarrait une lignée de commerçants et d'hommes d'affaires qui firent leur marque. Ils sont les parents du Docteur **Rosario Frigon** de Shawinigan ainsi que d'un futur député pour le comté de Saint-Maurice, **Joseph-Auguste Frigon**, qui en plus a aussi été maire de Shawinigan. Un autre fils, **Ivanhoe Frigon**, a été un pionnier d'**Amos** en **Abitibi**, et y a fait sa marque.

Ce **Joseph Frigon** fut, pendant un temps, le seul marchand de St-Prosper. On a dit de lui qu'il avait acquis une "honnête aisance". Citons **Soeur Eugénie Lasalle**: "**Il faisait ou achetait du bois de corde qu'il faisait porter à la jetée sur la rivière Sainte-Anne; là, des navigateurs, la plupart de Sorel, achetaient ce bois à quatre dollars et le revendaient à Montréal huit dollars. On dit qu'il fit un commerce d'écorce avec les MM. Richardson et Saint-Luc et aussi avec des tanneurs de Québec**".

**Angélique Marie-Anne Grant** était la fille de **Jacques (James) Grant** et de **Catherine Lucie Rolette**. Elle épouse **Hilaire Frigon** à La Pérade le 18 février 1833. Elle décèdera en 1874 à Saint-Prosper, après avoir donné une bonne dizaine d'enfants à son Hilaire.

Le recensement de la Ville de Québec effectué par l'**Abbé Signai** en 1818 signale **Jacques (James) Grant**, âgé de 29 ans et son épouse **Catherine Louise Rolette**, âgée de 25 ans. Le couple réside sur la rue Saint-Charles avec deux enfants et une demoiselle **Geneviève Grant**, âgée de 23 ans. Il était probablement un militaire qui se retrouve à La Pérade un peu plus tard.

Doit-on supposer que le mélange des races y est pour quelque chose dans l'orientation nouvelle de certains descendants qui prennent goût au commerce? Il est bien connu que les Anglophones détenaient les clefs de l'économie après la Conquête. Arborer un nom à consonance anglo-saxonne et posséder cette culture devait présenter certains avantages. Les **Grant**, **Cooke** et **Walker**, même s'ils n'étaient pas nobles, pouvaient avoir leurs entrées auprès des décideurs. Et leur descendance pouvait possiblement bénéficier d'une double culture. Ce ne sont là que des hypothèses cependant.<sup>108</sup>

Au milieu du siècle, des Frigon prennent racines à **Worcester** et **Southbridge** au Massachusetts. Certains sont charrons, briqueteurs, chaudronniers, tisserands dans les filatures, journaliers. D'autres deviendront commerçants.

### Capsules anecdotiques.

La "**Batiscanie**" était une région intéressante pour les aïeux de notre lignée familiale. La composition du sol favorisait les diverses cultures et le défricheur vaillant, aidé de ses enfants, assurait sa subsistance et celle de sa famille. D'aucuns possédaient un "campeau" de terre en bois debout au flanc des **Laurentides** et complétaient les gains de la cellule familiale par la coupe du bois l'automne et l'acériculture au printemps.

Le plus connu des fils d'**Antoine Frigon** et de **Joseph Massicotte** a sans doute été **Ignace**

---

<sup>108</sup> Dans une entrevue avec **Marianne Ackerman**, fondatrice du "Théâtre 1774", Jean Beaunoyer la cite: "A l'époque, (en 1774), la France était la capitale culturelle...les officiers parlaient couramment le français et connaissaient Molière". Elle réfère aux officiers anglo-saxons en poste au Canada. La Presse (16 mai 1992).

**Frigon**, pionnier de la "**terre du brûlé**", site de la future paroisse de **St-Prosper**. Ignace avait de l'envergure. Citons **E. Talusier**.<sup>109</sup>

"Chaque paroisse avait autrefois son chasseur de renom qui tenait le record de plusieurs lieues à la ronde. **St-Prosper** eut le sien dans **Monsieur François Frigon**, mieux connu sous le nom de **François-Ignace**."

"La montagne était le lieu de ses exploits. **Mgr Baril** raconte qu'étant enfant, il vint de la **Rivière-Veillet** à **Saint-Prosper** pour voir sept à huit caribous vivants que **François-Ignace** tenait captifs dans sa grange. Ces animaux gambadaient en tous sens, sautaient pardessus les garde grain, se trouvant à l'étroit, habitués qu'ils étaient à évoluer sur les **Laurentides**."

"Les enfants de l'école, au sortir de la classe, en hiver, s'arrêtaient vis-à-vis l'enclos de **François-Ignace** pour voir une centaine de renards écorchés, suspendus par les pattes, formant un cercle. Le chasseur connaissait une médecine pour les renards qu'il avait apprise d'un passant. Il en prenait aussi au filet et en tuait au fusil. Bref, sa renommée était grande et justement méritée. Habile tireur, il s'enrichit des dépouilles de la loutre, du castor, du vison et du renard."

"**François Frigon** avait une belle sucrerie: ses partis de sucre étaient recherchés. Il y invitait les "gros bonnets" des alentours: **M. Prosper Méthot**, le **Dr Ross** et quelques autres, et dire si l'on s'amusait, tout en mangeant de la trempette, des oeufs cuits dans le sirop et de la bonne tire."

"Le caractère joyeux de l'hôte, son aimable entrain, tout contribuait au plaisir de la compagnie. Lorsqu'il avait commencé ses invraisemblables récits, l'hilarité devenait générale et tous s'amusait à qui mieux mieux".

**Ignace Frigon** eut, paraît-il, vingt-et-un enfants et quand il reçut une prime du gouvernement, il y en avait encore quinze de vivants. Il était très pieux et ne manquait pas la messe du dimanche à l'église de **Sainte-Anne**, distante de 12 kilomètres.

Sur ses vieux jours, le **Curé Dion** l'appelait "**le vénérable vieillard Ignace Frigon**" et après la sépulture, il dit: "**Je viens d'enterrer un homme juste, recommandable pour sa probité**".

Une de ses petites-filles, **Marie-Léa Agnès Massicotte**, nièce du **Major Augustin Massicotte**, et fille de **Jean Massicotte** et de **Marguerite Frigon**, fut la première religieuse de **St-Prosper** à entrer dans les ordres sous le nom de **Soeur St-Théotime (C.N.D.)**. Soulignons que **Augustin Massicotte** avait pour voisins **Jean Jacob** et **Ignace Frigon**.

Deux des enfants d'**Ignace** s'allient à la grande famille **Gagnon**. **François Frigon** épouse **Marie Gagnon** le 13 juillet 1841 et **Zoé Frigon** unit sa destinée à celle de **Thomas Gagnon** le 13 février 1849. Les mariages ont lieu à **La Pérade**. Il est intéressant de reproduire l'acte de donation de **Louis Gagnon** à ses fils **Thomas**, **Joseph** et **Epiphane Gagnon**, passé devant **Me Louis Dury** le 29 janvier 1846, cité par **Soeur Lasalle (E. Talusier)** qui en avait obtenu copie de **Ivanhoe Frigon**:

"Une terre située en la paroisse **St-Prosper**, dans le premier rang des

---

<sup>109</sup> **Soeur Eugénie Lasalle (E. Talusier)** dans "**Autour du clocher natal**", en parle avec affection. Etait-elle dans la parenté?

**concessions de St-Augustin, fief Ste-Marie, contenant deux arpents de front sur vingt-cinq arpents de profondeur: joignant d'un côté au sud-ouest à Pierre Cloutier, et de l'autre côté, au nord-est à Abraham Frigon, avec une maison, grange et autres bâtisses dessus construites, à la charge aux donataires, de fournir, chaque année au donateur, la pension alimentaire qui suit: cinq minots de bon blé froment loyal et marchand réduits en farine et rendu dans le grenier, avec le son qui sera partagé de la farine, le quart d'un cochon gras pesant de cent quatre-vingt à deux cents livres, le quart d'un porchelet ne pesant pas moins de soixante livres, un agneau vif à choix, quinze livres de bon boeuf, un demi-minot de pois cuisant, deux mesures de sel, trois minots de patates, quinze pommes de beaux choux, un quarteron de poivre, vingt livres de sucre du pays, trois quarterons de thé, une demi-livre de café, deux livres de riz, un quarteron de chocolat, cinquante beaux oignons, deux pots de rum, une pinte de vin rouge, sept livres de morue verte salée, deux livres et demie de saumon vert salé, deux anguilles communes, trois douzaines d'oeufs durant les cours de la ponte des poules, du printemps, à l'automne, cinq livres de bon tabac à fumer, et une livre de tabac à chique, des herbes fraîches et salées à son besoin, deux cordes de bois mêlé pour le poêle, bûché du printemps, une autre corde de bois franc, merisier, pour l'été: six livres de chandelle, et enfin une vache laitière à choix, qui sera fournie, hivernée, paccagée par les donataires".**

A remarquer les goûts particuliers de **M. Gagnon** comme le rhum et le vin rouge puis la morue et le saumon, qui provenaient sans doute de la **Gaspésie** car des marchands de **Québec** y faisaient leurs emplettes. **M. Gagnon** se ménage des petites délicatesses pour le temps des Fêtes.

**Abraham Frigon**, son voisin au nord-est, est le fils de **Augustin Frigon** qui avait épousé **Marie Lefebvre**. La continuité sur cette terre est assurée car elle est donnée à son fils aîné, aussi prénommé Abraham. Le testament de Louis Gagnon ne précise pas lequel des deux est son voisin.<sup>110</sup>

Il y eut en Mauricie une période de consolidation, de sérénité tranquille, entre les millésimes 1800 et 1850, qui favorisa l'implantation, la cimentation des familles sur quelques terres. Il en sortira des cultivateurs prospères, qui vivront et vivent encore des produits de leur ferme. Citons deux descendants que nous connaissons: **Cyrille Frigon** de **Louiseville** et **Normand Frigon** de **Sainte-Geneviève**.

---

<sup>110</sup> Les frères **Pierre, Mathurin** et **Jean Gagnon** arrivèrent à Québec en 1642 en provenance de **Tourouvre**. Leur descendance est l'une des plus nombreuses d'Amérique.

**CHAPITRE 9****FOYERS FERTILES****Prolongements de l'espèce**

Nous continuons le dénombrement des cellules familiales de la quatrième génération et d'une partie de la cinquième. Nous indiquons, autant que possible, la destinée des enfants de ces couples. En rappel, précisons que **François-Marie Frigon**, né en 1700 et décédé en 1789 à **Bécancour**, fils aîné de **Jean-François Frigon** et de **Madeleine Moreau**, n'eut pas d'enfant de sexe masculin. On ne connaît pas non plus de descendance issue de son frère **Claude-Joseph** établi à **Yamachiche**.

Enfants B = baptême	Parrain\ Marraine M = mariage	Date S = sepulture	Endroit
<b><u>QUATRIEME GENERATION 1.</u></b>			
<b><u>ANTOINE (Pierre) FRIGON.<sup>111</sup></u></b>			
Famille de Antoine Pierre Frigon, fils de Antoine Frigon (Marie-Anne Trottier). Né à Ste-Geneviève le 7 janvier 1750, il décède le 22 octobre 1808 aussi à Ste-Geneviève. Il avait épouse Josephte Massicotte fille de Jean-Baptiste Massicotte et de Marie Masson le 26 janvier 1774 à Ste-Geneviève. Il fut un pionnier de cette paroisse et ses descendants ont collaboré à la fondation de St-Prosper.			
Frigon 1. Antoine		B. (?) 1777 M. 7 janvier 1807 S. 19 mai 1830	S.Stanislas S.Genevieve S.Genevieve
Il épouse Marie-Anne Frigon, fille de Augustin Frigon et de Marie Lefebvre. Elle décède le 25 septembre 1821 (38 ans). <sup>112</sup>			
Frigon 2. Augustin		B. 23 février 1779 S. 11 février 1781	S.Geneviève S.Geneviève

<sup>111</sup> Antoine Frigon est l'ancêtre de plusieurs lignées de Frigon qui ont vécu à Ste-Geneviève et à St-Prosper. D'autres familles Frigon, bien établies dans le Bas-St-Laurent, sont aussi issues du couple Antoine Frigon/Marie-Anne Trottier.

<sup>112</sup> Ils eurent une bonne famille et les descendants de ce couple sont légions au Québec.

Enfants B = baptême	Parrain\ Marraine M = mariage	Date S = sépulture	Endroit
Frigon 3. Ignace		B. 28 janvier 1781 M. 31 août 1807 S. 31 décembre 1863	La Pérade S. Geneviève S. Prosper
Il épouse Marguerite Rouillard dit Prénoveau fille de Louis et de Geneviève Papillau dit Périgny) <sup>113</sup>			
Frigon 4. Louis		B. 15 juillet 1782 S. 11 mai 1791	S. Geneviève S. Geneviève
Frigon 5. Marguerite		B. 1er mai 1784 M. 30 septembre 1809	S. Geneviève S. Geneviève
Elle épouse Jean-Baptiste Tiffault. Ce couple vécut à Saint-Stanislas.			
Frigon 6. Marie		B. 11 septembre 1786 S. 30 avril 1791	S. Geneviève S. Geneviève
Frigon 7. Agathe		B. 30 avril 1789 M. 30 janvier 1814	S. Geneviève S. Geneviève
Elle épouse Louis Lefebvre.			
Frigon 8. Angèle		B. 28 septembre 1790 S. 25 avril 1791	S. Geneviève S. Geneviève
Frigon 9. Olivier		B. 29 avril 1792 M. 28 juillet 1817 S. 28 avril 1863	S. Geneviève S. Geneviève S. Geneviève
Il épouse Josephte Trottier (Joseph et Geneviève Cadot). Son épouse est inhumée à St-Prosper le 18 juin 1853. <sup>114</sup>			
Frigon 10. Marie		B. 30 septembre 1794 M. 23 janvier 1827 S. 20 janvier 1828	La Pérade S. Geneviève S. Geneviève

<sup>113</sup> Pionnier de St-Prosper avec Augustin Massicotte, Ignace Frigon éleva une grosse famille; Soeur Eugénie Lasalle, Ursuline que l'on dit parente de Benjamin Sulte, parle de lui dans son magnifique ouvrage "Autour du clocher natal", qu'elle signe sous pseudonyme (E. Talusier).

<sup>114</sup> Olivier Frigon a été un important cultivateur de la Rivière Veillet.

Enfants B = baptême	Parrain\ Marraine M = mariage	Date S = sépulture	Endroit
	Elle épouse Joseph Ebacher, veuf de Marie-Louise Bacon.		
Frigon ? Josephte		B. (?) M. 24 février 1800 S. 22 mai 1852	S. Geneviève S. Geneviève
Elle épouse Charles Massicotte (veuf de Marguerite Ayotte)			
<u>QUATRIEME GENERATION 2.</u>			
<u>AUGUSTIN FRIGON.</u> <sup>115</sup>			
Famille de Augustin Frigon, fils de Antoine et de Marie-Anne Trottier. Baptisé le 17 septembre 1751, il épouse à Sainte-Geneviève le 10 janvier 1780 Marie Lefebvre, fille de Jean-Baptiste Lefebvre et de Catherine Massicotte. Tous deux résident à Sainte-Geneviève. Au terme de leur existence, ils seront inhumés dans leur paroisse. Le 18 mai 1834 dans le cas d'Augustin, 83 ans, et le 31 décembre 1847 dans le cas de Marie Lefebvre à l'âge vénérable de 90 ans.			
Frigon 1. Marie		B. 27 octobre 1780 S. 12 février 1853	S. Geneviève S. Geneviève
Frigon 2. Marguerite		B. 10 janvier 1782 S. 25 avril 1791	S. Geneviève S. Geneviève
Frigon 3. Josephte		B. 28 août 1783 M. 11 janvier 1808 S. 1er mai 1826	S. Geneviève S. Geneviève S. Geneviève
Elle épouse Joseph Cloutier, fils de Jean-Baptiste Cloutier et de Louise Gagnon (de Chateau-Richer).			
Frigon 4. M.-Anne		B. 21 mars 1785 M. 7 janvier 1807 S. 25 septembre 1821	S. Geneviève S. Geneviève S. Geneviève
Elle épouse Antoine Frigon, son cousin.			

<sup>115</sup> Lignée de l'auteur de ce document.

Enfants B = baptême	Parrain\ Marraine M = mariage	Date S = sépulture	Endroit
Frigon 5. Judith		B. 17 septembre 1786 M. 23 janvier 1809 S. 9 août 1827	S. Geneviève S. Geneviève La Pérade
Elle épouse Louis Cloutier, fils de Jean-Baptiste Cloutier et de Louise Gagnon (de Château-Richer).			
Frigon 6. Augustin		B. 10 mai 1788 S. 7 mai 1796	S. Geneviève S. Geneviève
Frigon 7. Abraham		B. 3 mars 1794 M. 4 juillet 1814 S. 8 février 1869	S. Geneviève S. Geneviève S. Geneviève
Il épouse Josephte Dontigny, fille de Michel Dontigny et de Geneviève Bailly.			
Frigon 8. Archange		B. 6 mai 1796 S. 10 mai 1796	S. Geneviève S. Geneviève
Frigon 9. Rosalie		B. 27 juin 1797 S. 27 juillet 1797	S. Geneviève S. Geneviève
Frigon 10. Marguerite		B. 10 octobre 1798 S. 10 mars 1804	S. Geneviève S. Geneviève
Frigon 11. Victoire		B. 13 janvier 1801 S. 5 septembre 1801	S. Geneviève S. Geneviève
Frigon 12. Augustin		B. (?) 1803 M. 26 janvier 1818 S. 2 juin 1873	S. Geneviève S. Geneviève S. Geneviève
Il épouse Marie Trudel en premières noces. Elle est la fille de Jean-Baptiste Trudel et de Catherine Trépanier. En secondes noces, il épouse Marie Brousseau.			
<u>QUATRIEME GENERATION 3.</u>			
<u>JOSEPH FRIGON.</u> <sup>116</sup>			
Famille de Joseph Frigon, fils de Antoine Frigon et de Marie-Anne Trottier. Baptisé le 23 octobre 1758 à Sainte-Geneviève, il uniera			

<sup>116</sup> Lignée du Dr Augustin Frigon, le plus connu des descendants de l'ancêtre.

Enfants B = baptême	Parrain\ Marraine M = mariage	Date S = sépulture	Endroit
<p>sa destinée à <b>Madeleine Lefebvre</b>, fille de <b>Joseph Lefebvre</b> et de <b>Madeleine Massicotte</b> à <b>Sainte-Généviève</b>, le 1er juillet 1782. Ils habiteront ce village et leur sépulture à quelques jours d'intervalles, présente un caractère assez dramatique. Le 28 novembre 1800 pour <b>Madeleine</b> et le 27 décembre 1800 pour <b>Joseph</b>.</p>			
Frigon 1. J.-Jean		B. 25 juin 1783 S. 28 juin 1783	S.Geneviève S.Geneviève
Frigon 2. Magdeleine Marguerite		B. 14 août 1784 M. 13 mai 1807 S.	S.Geneviève Champlain
Elle épouse Jean Loranger.			
Frigon 3. Joseph		B. 5 janvier 1786 M. 31 juillet 1809 S.	S.Geneviève Louiseville
Il épouse Josette Savoie, fille de Simon Savoie et de Josette Garant. <sup>117</sup>			
Frigon 4. Eustache		B. 3 janvier 1788 M. 21 août 1815 S. 13 juillet 1829	S.Geneviève Louiseville Louiseville
Il épouse Catherine Gobeil, fille de Joseph et de Catherine Carpentier. Veuf en 1829.			
Frigon 5. M.-Joséphé		B.29 mars 1789 M. 3 novembre 1807 S.23 novembre 1839	S.Geneviève Champlain S.Geneviève
Elle épouse François Bigué-Nobert.			
Frigon 6. Victoire		B. 5 août 1790 S. 20 février 1791	S.Geneviève S.Geneviève
Frigon 7. Pierre		B. 12 janvier 1792 M. 15 février 1814 S.	S.Geneviève Batiscan

<sup>117</sup> Quelques enfants de ce couple ont émigré aux Illinois vers le milieu du 19<sup>e</sup> siècle. **Charles Hilaire Frigon** d'Edmonton est un descendant de **Joseph** et de **Josette Savoie**.

Enfants B = baptême	Parrain\ Marraine M = mariage	Date S = sépulture	Endroit
	Il épouse Angèle Levreau DeLangis, fille de Antoine Levreau De Langis et de Elizabeth Frigon. <sup>118</sup>		
Frigon 8. François		B. 11 mai 1793 S. 20 août 1793	S.Geneviève S.Geneviève
Frigon 9. Olivier		B. 28 avril 1795 M. 7 février 1814 S. 18 juin 1859	S.Genevieve S.Geneviève S.Geneviève
	Il epouse Louise Veillette, fille de Louis et de Louise Houle.		
Frigon 10. M.-Anne		B.23 novembre 1796 S. 17 mai 1797	S.Geneviève S.Geneviève
Frigon 11. Archange		B. 03 mars 1798 M. (?) 1818 S. (?) 1843	S.Geneviève S.Stanislas Montréal
	Il épouse Josephte Mongrain. Archange, tout comme son père Joseph, décède dans la quarantaine. Il est le chef d'une lignée qui essaïmera dans la métropole à partir de 1840 et il est l'ancêtre d'Albert-Pierre et d'Augustin que nous avons illustré dans ce document.		
<u>QUATRIEME GENERATION 4.</u>			
<u>ANTOINE (Paul) FRIGON.</u>			
Né en 1765, fils de Paul Frigon et de Ursule Lefebvre, il épouse Angèle Grenier, le 20 février 1797 à Louiseville. Il décèdera en 1842 à l'âge de 80 ans (S. 22 décembre).			
Frigon 1. Angèle	Par.: François Frigon Mar.: Louise Grenier	B.30 novembre 1797 M.17 novembre 1817	Maskinongé Maskinongé
	Elle épouse J.-Emery Coderre de St-Cuthbert.		
Frigon 2. Jos.-Paul	Par.: Louis Frigon	B. 3 juillet 1799 M. 26 juillet 1825	Maskinongé Maskinongé

<sup>118</sup> Les Levreau de Langis étaient de petite noblesse et la famille donna plusieurs bons officiers aux troupes françaises.

Enfants B = baptême	Parrain\ Marraine M = mariage	Date S = sepulture	Endroit
	Mar.: Elisabeth Carufel	S. 13 avril 1883	Maskinongé
Il épouse Marie-Louise Bourdon (St-Paul).			

**Paul H. Frigon** est issu de la branche de **Michel-Archange Frigon** et de **Josephte Lafond dit Mongrain**. Ceux-ci, en s'installant à Montréal, dans le centre-ville, lanceront une lignée de **Frigon** besogneux qui deviendront des industriels ou des professionnels. **Paul H. Frigon**, industriel, est de ceux-là.



**Paul H. Frigon**

Né le 27 janvier 1907, fils de **Hector Frigon** et de **Louise Bourdeau**, il fit des études au **Mont St-Louis** et à l'Ecole Technique de Montréal. Représentant de commerce pour les maisons **Swift Canadian** et **René T. Leclerc** pendant une vingtaine d'années, en 1947, il s'installe à **Drummondville** et achète des actions dans la **St. Francis Paper Converters Ltd.**

Il a été maire de **Drummondville-ouest** et présida divers organismes dont la Chambre de commerce et la Fédération des Oeuvres de Charité du diocèse de **Nicolet**.

Marié le 17 juin 1930 à **Jeanne Lussier**, elle lui donne un fils prénommé **Pierre**.

Frigon 3. Josephte Victoire	Par.: Joseph Grenier Mar.: Marguerite Frigon	B. 13 août 1802 S. 5 juillet 1803	Maskinongé Maskinongé
Frigon 4. Jos.-Pierre	Par.: Joseph Maçon	B. 27 juin 1804 M. 19 janvier 1830	Maskinongé Maskinongé
Sa marraine est dite Marie-Antoine Lampron dit Lacharité. Il épouse Julie Marchand, fille de Pierre Marchand, écuyer et Capitaine de Milice, et de Elisabeth Sicard de Carufel.			

Enfants B = baptême	Parrain\ Marraine M = mariage	Date S = sépulture	Endroit
Frigon 5. Claire	Par.: Mar.:	B. (?) M. 12 janvier 1830	Maskinongé
Elle épouse Joseph Petit-Bruneau.			
Frigon 6. M.-Eclasse	Par.: Joseph Frigon Mar.: Marguerite Barolette	B. 18 août 1806 S. 2 septembre 1806	Maskinongé Maskinongé
Frigon 7. M.-Eclasse	Par.: Antoine Gauthier Mar.: Marguerite Roy	B. 12 juin 1809	Maskinongé
<b><u>QUATRIEME GENERATION 5.</u></b>			
<b><u>LOUIS MICHEL FRIGON</u></b>			
Fils de Paul Frigon et de Ursule Lefebvre, né en 1772 à La Pérade, il épouse à Maskinongé Marguerite Masson le 21 janvier 1799; elle est la fille de Barnabé Maçon et de Marie-Anne Landry. Louis est inhumé le 16 juin 1843. On le dit âgé de 68 ans (?).			
Frigon 1. Marguerite	Par.: Joseph Maçon Mar.: Marguerite Roy	B. 1 mars 1800 M. 15 février 1819 S. 4 juillet 1872	Maskinongé Maskinongé Maskinongé
Elle épouse Jacques Landry dit Pinotte, fils de Joseph Landry et de Josephte Coran (?) dit Dauphiné.			
Frigon 2. J.-Louis	Par.: J.-Baptis. Biron Mar.: Marguerite Landry	B. 3 octobre 1806 M. 25 juillet 1826 S. 17 novembre 1857	Maskinongé Maskinongé Maskinongé
Il épouse Etienne Landry, fille de Pierre Landry et de Euphrosine Marchand.			
Frigon 3. Isidore	Par.: Augustin Lebeau Mar.: Elisabeth Dupuis	B. 7 mai 1817 S. 30 juillet 1820	Maskinongé Maskinongé

Enfants B = baptême	Parrain\ Marraine M = mariage	Date S = sépulture	Endroit
Frigon 4. Elisabeth	Par.: Alexis Senyer Mar.: Françoise Biron  Elle épouse Jean-Baptiste Lebeau.	B. 24 mars 1810 M. 31 juillet 1827	Maskinongé Maskinongé
<b>QUATRIEME GENERATION 6.</b>			
<b><u>OLIVIER (Pierre) FRIGON.</u></b>			
Fils de Paul Frigon et de Ursule Lefebvre, né en 1775, il épouse à Louiseville le 26 janvier 1801 Judith Banhiac-Lamontagne, fille de François Banhiac et de Marie-Anne Lemaître. Olivier sera <u>INHUMÉ DANS L'ÉGLISE</u> le 22 janvier 1833.			
Frigon 1. Toussaint (Olivier)		B. 10 octobre 1801 M. 6 février 1826 S. 21 octobre 1861	Louiseville Louiseville Louiseville
Il épouse Madeleine Lupien, fille de Joseph et de Agathe Chrétien.			
Frigon 2. François Germain		B. 14 septembre 1803	Louiseville
Frigon 3. Joseph Désire		B. 23 septembre 1806 M. 27 juin 1831	Louiseville Louiseville
Il épouse Emilie Lupien, fille de Joseph et de Agathe Chrétien.			
Frigon 4. Moïse		B. 27 décembre 1808 S. 30 décembre 1808	Louiseville Louiseville
Frigon 5. Hilaire		B. 22 mai 1810 M. 6 février 1837	Louiseville Les Becquets
Il épouse Adelaïde Godin, fille de Nicolas Godin et de Archange Levreau-Langis.			
Frigon 6. Jean Hilaire		B. 18 janvier 1815	Louiseville
Frigon 7. Ursule		B. (?) M. 24 août 1835 S. 29 octobre 1890	Louiseville Louiseville

Enfants B = baptême	Parrain\ Marraine M = mariage	Date S = sépulture	Endroit
	Elle épouse Toussaint Lupien, fils de Joseph et de Agathe Chrétien.		
<b>QUATRIEME GENERATION 7.</b>			
<b><u>JOSEPH (Marie) FRIGON.</u></b>			
Né en 1778, fils de Paul Frigon et de Ursule Lefebvre, il épouse à Louiseville le 26 janvier 1807 Josette Gravel. Il décède en 1856.			
Frigon 1. Joseph		B. 14 octobre 1807 M. 11 septembre 1832 S. 11 juin 1847	Louiseville Louiseville T.-Rivières
Il épouse Louise Julie Hermine Walker, fille de Georges Walker et de Sarah Millies. Orpheline en bas âge, Julie est adoptée par le notaire Gagnon. Son père était soldat dans l'armée britannique. Elle décède en 1851. Joseph Frigon a été marchand et avocat aux Trois-Rivières.			
Frigon 2. Marie Emilie		B. 5 mars 1809 S. 29 octobre 1845	Louiseville Montréal
Religieuse de l'Hôtel-Dieu de Montréal.			
Frigon 3. Honorée		B. 28 janvier 1812 S. 14 novembre 1814	Louiseville Louiseville
Frigon 4. Marguerite		B. 27 août 1814	Louiseville
Frigon 5. Sophie Domitilde		B. 8 octobre 1817 M. 11 janvier 1853	Louiseville Louiseville
Elle épouse Paul Gélinas, fils de Louis Gélinas et de Théotiste Gélinas. Il était veuf de Emilie Lesieur Desaulniers.			
Frigon 6. Josette		B. 29 avril 1821	Louiseville
Frigon 7. Eléonore		B. 21 août 1823 S. 13 février 1880	Louiseville (?)
Soeur Grise sous le nom de Soeur Frigon.			

Enfants B = baptême	Parrain\ Marraine M = mariage	Date S = sépulture	Endroit
Frigon 8. Edouard Désiré		B. 3 avril 1827 M. 1 octobre 1849 S. 8 octobre 1901	Louiseville T.-Rivières T.-Rivières
Première épouse: Eulalie Cooke. Seconde épouse: Georgine Badeau.			
Frigon 9. M.-Rose		B. 22 septembre 1830 M. 15 juillet 1850 S. 27 décembre 1877	Louiseville Louiseville (?)
Elle épouse Frs-Xavier Masse, fils de J.-Bte Masse et de Céleste Fremond.			
Frigon 10. Marie Emilie (?)		B. 22 juillet 1837	Louiseville
Soeur Grise sous le nom de Soeur Gravel.			
<b><u>CINQUIEME GENERATION 1.</u></b>			
<b><u>ANTOINE FRIGON.</u></b>			
Fils aîné du couple Antoine Frigon/Josephite Massicotte, né en 1777, il épouse Marie-Anne Frigon, fille de Augustin Frigon et de Marie Lefebvre. L'union est célébrée le 7 janvier 1807 a Sainte-Geneviève. <sup>119</sup>			
Frigon 1. Antoine		B. 19 septembre 1807 S. 30 janvier 1815	S. Geneviève S. Geneviève
Frigon 2. M.-Anne		B. 29 janvier 1809 M. 19 août 1834	S. Geneviève S. Geneviève
Elle épouse Archange Jacob, fils de Jean Jacob et de Suzanne Trépanier. Archange décède en 1846 âgé de 60 ans (S. 22 août).			
Frigon 3. Soulange		B. 12 juillet 1810 M. 26 juin 1832	S. Geneviève S. Geneviève

<sup>119</sup> Un fort groupe de descendants de ce couple colonisa à la fin du dernier siècle, le Royaume du Saguenay et le Lac-St-Jean. Les Frigon sont en force dans St-Félicien et Normandin. Ils sont issus des Rémi, Adrien, Léopold, Henri, Alphée et d'autres.

Enfants B = baptême	Parrain\ Marraine M = mariage	Date S = sépulture	Endroit
	Elle épouse Canut Trottier, fils de Jean-Baptiste et de Marguerite Jacob.		
Frigon 4. Placide		B. 4 février 1812 S. 13 mai 1846	S.Geneviève S.Geneviève
Frigon 5. Marguerite		B. 7 octobre 1813 M. 27 juillet 1841	S.Geneviève S.Geneviève
	Elle épouse Calixte Brunel, fils de Pierre et de Rose Grondin, residents de Champlain.		
Frigon 6. Adelaïde		B. 16 mars 1815 M. 7 octobre 1834	S.Geneviève La Pérade
	Elle épouse Pierre Bertrand dit St-Arnaud, fils de Paul Bertrand et de Joseph Bertrand.		
Frigon 7. Joseph Souleine		B. 28 décembre 1816 M. 30 janvier 1844 S. 20 juin 1872	S.Geneviève S.Geneviève St-Prosper
	Il épouse Henriette Cloutier, fille de Pierre Cloutier et de Angélique Bertrand.		
Frigon 8. Antoine		B. 26 novembre 1818 M. 14 juillet 1846	S.Geneviève S.Stanislas
	Il épouse Louise L'Heureux.		
Frigon 9. Olivier		B. 12 octobre 1820 M. 4 août 1846	S.Geneviève Champlain
	Il épouse Marguerite Belletête.		

CINQUIEME GENERATION 2.

IGNACE (François) FRIGON.

Né en 1781, fils de Antoine Pierre Frigon et de Joseph Bertrand Massicotte, il épouse le 31 août 1807, Marguerite Rouillard dit Pronoveau, fille de Louis Rouillard et de Geneviève Papillau dit Périgny. Il décède en 1863, âgé de 81 ans. Marguerite décède en 1855 (S. 31 juillet). Ignace et sa famille, composée des diverses alliances, seront les pionniers de St-Prosper. Il aurait eu, semble-t-il, plus d'enfants que dénombrés ici.

Enfants B = baptême	Parrain\ Marraine M = mariage	Date S = sepulture	Endroit
Frigon 1. Marguerite		B. 3 novembre 1808 M. 31 juillet 1827 S. 17 décembre 1885	La Pérade La Pérade St-Prosper
Elle épouse Jean Massicotte, fils de Augustin et de Marguerite Belletête. Décès de Jean Massicotte, le 4 février 1903, âge de 99 ans et 2 mois..			
Frigon 2. Flavie		B. 9 janvier 1810 M. 9 février 1830 S. 13 novembre 1873	La Pérade La Pérade St-Prosper
Elle épouse Michel Massicotte, fils de Joseph Massicotte et de Suzanne Bertrand dit St-Arnaud.			
Frigon 3. Hilaire		B. 29 juillet 1811 M. 18 février 1833 S. 25 novembre 1867	La Pérade La Pérade St-Prosper
Il épouse Angélique Marianne (Mary Ann) Grant, fille James Grant et de Catherine Lucie Rolette. Marianne décède en 1874 (S. 4 décembre).			
Frigon 4. Marie-Reine		B. 16 novembre 1816 M. 28 janvier 1834 S. 16 décembre 1904	La Pérade La Pérade St-Prosper
Elle épouse Joseph Cloutier, fils de Joseph Cloutier et de Josephte Frigon. Josephte est la fille de Augustin Frigon et de Marie Lefebvre. Joseph, le mari de Reine, décède en 1880, âgé de 70 ans (S. 6 août).			
Frigon 5. Sophie Euphémie		B. 13 mai 1815 M. 28 janvier 1834 S. 21 février 1885	La Pérade La Pérade St-Prosper
Elle épouse Louis Cloutier, fils de Louis Cloutier et de Judith Frigon. Judith Frigon est la fille de Augustin et de Marie Lefebvre.			
Frigon 6. François		B. 4 avril 1821 M. 13 juillet 1841 S. 17 avril 1897	La Pérade La Pérade St-Prosper
Il épouse Marie Gagnon, fille de Louis Gagnon et de Louise Cauchon. Marie Gagnon décède en 1857, âgée de 37 ans (S. 2 décembre). En secondes			

Enfants B = baptême	Parrain\ Marraine M = mariage	Date S = sepulture	Endroit
	noces, François épouse à Saint-Prosper, le 31 mai 1859, Aurélie Vézina, fille de Joseph Vézina et de Marguerite St-Arnaud. Aurélie décèdera à l'âge de 76 ans à Saint-Prosper. (S. 17 avril 1897).		
Frigon Philie 7.		B. 17 novembre 1822 S. 9 avril 1880	La Pérade St-Prosper
Frigon Zoé 8.		B. 7 novembre 1824 M. 24 septembre 1844 S. 15 février 1881	La Pérade La Pérade St-Prosper
	Elle épouse Olivier Bigué Nobert, fils de Modeste Bigué Nobert et de Françoise Hamelin. Olivier décède à l'âge de 25 ans (S. 20 mai 1846). En secondes noces, Zoé Frigon épouse le 13 février 1849, Thomas Gagnon, fils de Louis et de Louise Cauchon.		
Frigon Julie 9.		B. 14 janvier 1830 M. 1 février 1853 S. 10 janvier 1891	La Pérade St-Prosper St-Prosper
	Elle épouse Marcel Cossette, fils de François et de Josephite St-Laurent.		
<u>CINQUIEME GENERATION 3.</u>			
<u>OLIVIER FRIGON.</u>			
Fils de Antoine Frigon et de Josephite Massicotte, né en 1792, Olivier épouse Josephite Trottier, fille de Joseph Trottier et de Geneviève Cadotte le 28 juillet 1817. Ils résideront à Sainte-Geneviève. Josephite décède en 1853 (S.18 juin), âgée de 58 ans; Olivier décèdera 10 ans plus tard, âgé de 70 ans, (S. 25 avril).			
Frigon Julie 1.		B. 1 mai 1818 M. 13 janvier 1835 S. 4 mai 1837	S.Geneviève S.Geneviève S.Geneviève
	Elle épouse Denys Langevin, fils de Godefroi et de Angélique Meunier. En secondes noces, son mari épouse Geneviève Gagnon le 9 novembre 1841.		
Frigon Rose 2.		B. 18 septembre 1821 M. 14 janvier 1845	La Pérade S.Geneviève

Enfants B = baptême	Parrain\ Marraine M = mariage	Date S = sépulture	Endroit
	Elle épouse Hubert Bigué dit Nobert, fils de François et de Joseph Frigon.		
Frigon 3. Pierre		B. 7 mars 1823 M. 13 janvier 1846 S. 29 octobre 1866	S.Geneviève S.Geneviève S.Geneviève
	Il épouse Emilie Théoret, fille de Joseph et de Joseph Gauthier. Les beaux-parents demeuraient à Pointe-Claire.		
Frigon 4. Marie		B. 9 mai 1827 M. 14 janvier 1845 S. 7 avril 1871	S.Geneviève S.Geneviève S.Narcisse
	Elle épouse François Veillet, fils de Jérémie et de Ghislaine Gervais.		
Frigon 5. Moïse		B. 23 juillet 1828 M. 7 novembre 1865 S. 28 février 1881	S.Geneviève S.Narcisse S.Narcisse
	Il épouse Caroline Elisabeth (Catherine) Desjarlais. <sup>120</sup>		
Frigon 6. Olivier		B. 1 février 1830 M. 28 janvier 1862 S.	S.Geneviève S.Prosper
	Il épouse Virginie Vézina, fille de Joseph et de Marguerite Saint-Arnaud.		
Frigon 7. Sophie		B. 26 janvier 1832 M. 15 novembre 1852 S.	S.Geneviève S.Prosper
	Elle épouse Joseph Jacob, fils de Pierre et de Angèle Nobert.		
Frigon 8. Marguerite		B. 26 février 1836 M. 31 juillet 1860	S.Geneviève S.Prosper
	Elle épouse Joseph Trottier, fils de Eustache et de Rose Pronovost.		

<sup>120</sup> Couple dont la descendance comprend Pierre Frigon, notre dévoué recherchiste de Saint-Hubert.

Enfants	Parrain\ Marraine	Date	Endroit
B = baptême	M = mariage	S = sepulture	
<b><u>CINQUIEME GENERATION 4.</u></b>			
<b><u>ABRAHAM FRIGON.</u></b>			
Fils d' <b>Augustin Frigon</b> et de <b>Marie Lefebvre</b> , né en 1794, il épouse <b>Josephte Lucas dit Dontigny</b> , fille de <b>Michel</b> et de <b>Généviève Baril</b> , le 4 juillet 1814 à <b>Sainte-Généviève</b> .			
Frigon 1. Abraham Sylvestre		B. 1 mai 1815 M. 11 février 1839 S. 6 mai 1870	S.Geneviève Batiscan S.Geneviève
Il épouse <b>Rose-de-Lima Cinq-Mars</b> , fille de <b>Joseph</b> et de <b>Scholastique Lefebvre</b> , de <b>Batiscan</b> .			
Frigon 2. Marguerite		B. 12 juillet 1817 M. 1 août 1871	S.Geneviève S.Geneviève
Elle épouse <b>Sifroi Marchildon</b> , veuf de <b>Luce Massicotte</b> .			
Frigon 3. Julie		B. 13 avril 1819 M. 31 janvier 1837 S. 18 mai 1877	S.Geneviève S.Geneviève S.Geneviève
Elle épouse <b>François Fugère</b> , fils de <b>Joseph</b> et de <b>Angélique Langevin</b> .			
Frigon 4. Hubert		B. 7 mai 1821 M. 7 août 1842 S. 24 septembre 1904	S.Geneviève S.Geneviève S.Geneviève
En premières noces, il épouse <b>Sophie Cloutier</b> , fille de <b>Pierre</b> et de <b>Angélique Saint-Arnaud</b> ; en secondes noces, il épouse <b>Marie Delise Houde</b> , fille de <b>Laurent</b> et de <b>Louise Vézina</b> , le 6 mai 1850 à <b>Sainte-Généviève</b> .			
Frigon 5. Cyrille		B. 3 novembre 1823 M. 22 février 1848 S. 22 mai 1903	S.Geneviève S.Geneviève S.Prosper
En premières noces, il épouse <b>Julie Marchand</b> , fille de <b>Louis</b> et de <b>Julie Beaudry</b> ; en secondes noces, il épouse, à <b>La Pérade</b> , <b>Sophie Devost</b> , fille de <b>Joseph</b> et de <b>Anabelle Mayrand</b> , le 20 février 1854.			

Enfants B = baptême	Parrain\ Marraine M = mariage	Date S = sépulture	Endroit
<u>CINQUIEME GENERATION 5.</u>			
<u>AUGUSTIN FRIGON.</u>			
Fils de Augustin Frigon et de Marie Lefebvre, né possiblement en 1803, il épouse en premières noces Marie Trudel, fille de Jean-Baptiste et de Catherine Trépanier. En secondes noces, il épouse Marie Brousseau, fille de François et de Marie-Anne Bigué, le 1er mai 1838 (La Pérade).			
Frigon 1. Joseph		B. 21 août 1820 M. 12 août 1845 M. 26 mai 1872 S. 8 août 1899	S.Geneviève S.Stanislas S.Clothilde S.Clothilde
Il épouse Aurélie Vallée, fille de Narcisse Vallée et de Geneviève Cauchon. En secondes noces, il épouse sa jeune belle-soeur, Philomène Vallée, bénéficiaire de ses dernières volontés. Il est l'arrière-grand-père de l'auteur de ce document. <sup>121</sup>			
Frigon 2. Marguerite		B. 10 août 1827 M. 11 juin 1855	S.Geneviève S.Prosper
Elle épouse Louis Cossette, fils d'Abraham et d'Angélique Gerbeau.			
Frigon 3. Soulange		B. 14 septembre 1831 M. 4 novembre 1856 S. 3 février 1868	S.Geneviève S.Narcisse S.Narcisse
Elle épouse Adrien Trudel.			
Marie Frigon, née en 1833 (B. 5 décembre) et Sophie Frigon, née en 1834, sont aussi des filles d'Augustin. Sophie serait décédée en 1888 (S. 13 août), à Sainte-Geneviève. On sait aussi que Adèle Frigon, une autre fille, se serait unie à Ovide Dessureault, le 30 juillet 1867, à Saint-Narcisse.			

<sup>121</sup> Joseph Frigon est l'ancêtre de Madeleine Frigon, petite-fille de Bruno Frigon et fille de Lorenzo Frigon. Elle demeure actuellement aux Trois-Rivières.

Enfants B = baptême	Parrain\ Marraine M = mariage	Date S = sépulture	Endroit
Frigon 7. Elzéar		B. 29 janvier 1839 M. 12 décembre 1866 S. 24 juillet 1917	S. Geneviève S. Prosper S. Geneviève
Il épouse Eléonore Massicotte, fille de François-Xavier Massicotte et de Adelaïde Jacob. Un descendant, Normand Frigon, est propriétaire d'une grosse ferme à Sainte-Geneviève.			



Rosario Frigon

Dans la série de portraits et biographies que l'auteur de ce document offre à la parenté, il nous plaît de présenter **Rosario Frigon**, un descendant d'**Hilaire** et de **Mary-Ann Grant**.

Né à Montréal, le 28 avril 1912, il est le fils du **Dr Rosario Frigon** et d'**Alice Ouimet**. Il a fait ses études primaires à **Shawinigan** pour se diriger vers **Montréal** où il enrichit ses connaissances par de bonnes études classiques. Puis il se dirige ensuite vers l'**Ecole Polytechnique** d'où il sortira avec un B.Sc.A. en Génie Civil en 1937. Il complètera avec des études post-graduées en Génie Minier à l'**Université Queens de Kingston** de 1937 à 1939.

**Rosario** pratique sa profession d'ingénieur pendant une dizaine d'années au service de complexes **Rosario Frigon**. industriels et miniers (**Mines Normétal** et **Allied War Supplies**) pour ensuite fonder sa propre firme d'ingénieur-conseil. Le groupe se spécialisera en Génie Municipal.

Le 26 octobre 1941, il épousait à Saint-Jean, **Simone Poulin**, fille de **Stanislas Poulin C.R.** Ils eurent un fils prénommé **Paul**.

## CHAPITRE 10

### PROGRESSION PAR DEGRÉS

#### Ressources actives et passives

Le vivre quotidien et le climat social en Batiscanie à la demie du dix-neuvième siècle n'étaient pas différents des conditions d'existence qui prévalaient dans le reste de la colonie ou même dans les autres colonies du **Royaume d'Angleterre**. On avait laissé le commerce des fourrures aux aventuriers et on s'occupait du travail de la terre et de la forêt. Si ce n'était de la culture du blé, quasi abandonnée, mais cette précieuse denrée était tout de même disponible en quantité car elle provenait d'ailleurs, la famille moyenne disposait de biens qui en assuraient sa subsistance. Possiblement que les jeunes couples, en hâte de s'établir, éprouvaient les difficultés les plus grandes à cause du prix exorbitant des nouveaux territoires de développement mais on explique cette anomalie par les appétits féroces d'une dizaine de grands propriétaires fonciers, majoritairement anglophones, qui spéculaient sur l'immobilier; la terre coûtait trop cher.

Au midi de ce siècle, voici le bilan dressé par les recenseurs qui ont inventorié le gros bourg de **Batiscan** en 1851; nous pensons que cet état statistique peut constituer un échantillon valable pour tout gros village ouvert à la colonisation depuis une centaine d'années. Ces villages ne vivaient pas dans l'aisance mais les conditions d'existence étaient acceptables.

Population	955 hab.	Avoine	22443 boi.	Boeuf	73 bar.
Culture	4633 arp.	Pois	12251 boi.	Lard	55 bar.
Lin-chanvre	2900 liv.	Blé	3133 boi.	Poisson	5 bar.
Laine	2300 liv.	Sarrasin	1906 boi.	Chevaux	182
Flanelle	1000 ver.	Seigle	444 boi.	Vaches	511
Ettoffe	1349 ver.	Orge	240 boi.	Taureaux	101
Toile	4000 ver.	Mais	235 boi.	Moutons	1021
Sucre érab.	6280 liv.	Fèves	8 boi.	Cochons	345
Tabac	310 liv.	Patates	3133 boi.	Veaux	256

#### **Biens collectifs de la communauté de Batiscan (1851)**

Ces données ne sont pas le reflet d'une paroisse pauvre. La terre rend bien comme l'indique la production agricole d'une centaine de cultivateurs lesquels disposent en moyenne d'une quarantaine d'arpents en culture, mais on sait aussi que la majorité d'entre eux possède des campeaux de terre en bois brut qui leur procurent bois de chauffage, madriers et planches dont ils tirent profit. Ajoutons aussi pour certains l'exploitation d'une érablière sise au flanc des **Laurentides** distantes de quelques kilomètres.

Le village est bien pourvu d'animaux domestiques, pratiquement deux chevaux par ferme; le cheptel comprend aussi quatre ou cinq vaches, des veaux, des cochons et une quantité

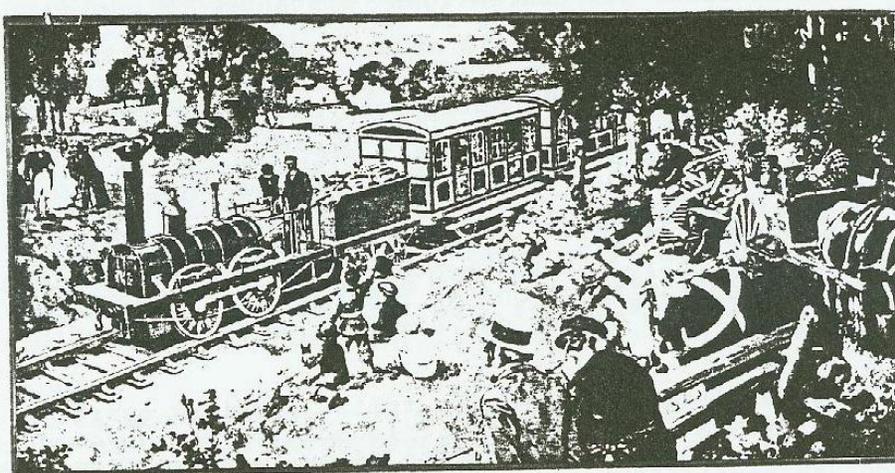
surprenante de moutons qui fournissent la laine indispensable au tricot des vêtements chauds. D'ailleurs, au chapitre des étoffes, on déclare aussi de la flanelle et de la toile. Il n'y a que les habits du dimanche qui sont confectionnés avec des étoffes étrangères. Précaution supplémentaire, prévoyance héritée des précurseurs, les habitants ont en réserve dans leurs caveaux une quantité estimable de barils de boeuf et de lard salé ainsi que du poisson.

Cette période s'étendant sur les trois premiers quarts du 19<sup>e</sup> siècle est marquée du sceau de l'indécision et du questionnement; les ajustements à une dualité de culture, de langue et de religion se précisaient alors même que des cellules perturbatrices, majoritairement anglophones et antipapistes, s'évertuaient à dominer l'élément francophone, encore important en nombre au **Canada. Montréal**, la métropole du pays, siège du gouvernement pendant un certain temps, était un véritable volcan politique. Groupes ethniques, anarchistes, annexionnistes s'affrontaient en y laissant des morts.

Dès 1848, la niveleuse britannique est sous contrôle écrira **Mgr Albert Tessier**. Un gouverneur, **Sir Charles Bagot**, mandaté par l'**Angleterre** pour pacifier le pays, corrige les erreurs de ses prédécesseurs, favorise l'équité et la justice dans l'administration du pays et témoigne de la loyauté des **Canadiens** envers la **Couronne**. Il décède au **Canada**, regretté de tous. Son règne à été trop court.

C'est aussi sous l'**Union** que les décideurs abolissent le tenure seigneuriale<sup>122</sup> ce qui imprime un nouvel élan à la colonisation; les habitants auront l'opportunité d'acheter des campeaux de terre pour quelques dollars; puis l'acte des municipalités, en donnant plus de pouvoir à celles-ci, favorisera l'initiative locale.

C'est aussi l'époque qui témoigna des premières étincelles des locomotives à vapeur. Un premier tronçon d'acier reliait **Montréal** à **Laprairie** en 1836 et un peu plus tard, une autre voie reliait **Montréal** à **Lachine**. Dès 1847, le télégraphe de terre unissait **Québec, Montréal** et **Toronto**. Cette époque marque aussi la naissance des gros chantiers de la coupe du bois en **Mauricie** et sur l'**Outaouais**.



**Inauguration de la voie ferrée reliant Saint-Jean à Laprairie en 1836. (Toile de J. D. Kelly).<sup>126</sup>**

<sup>122</sup> Ce système de répartition des terres n'avait pas cours dans le **Haut-Canada**; la Couronne était propriétaire et les défricheurs achetaient leur terre.

<sup>126</sup> Photocopie tirée de "**L'avènement du premier chemin de fer au Canada**". François Cinq-Mars. Editions Mille Roches.

Au chapitre de l'éducation, c'est durant cette période que le **Canada** se libère d'une certaine culture héritée du colonialisme et s'ouvre à la connaissance. **Mgr Ignace Bourget**, infatigable pèlerin du savoir, parcourt la **France** à la recherche de maîtres et d'institutrices; on assiste à l'éclosion des collèges de jeunes filles et de garçons par les dizaines de communautés religieuses qui répondent à l'appel. Puis trois universités sont constituées; **Laval**, **McGill** et **Bishop de Lennoxville** complèteront la formation reçue dans les collèges classiques. Maîtres et maîtresses recevaient leur formation des **Ecoles Normales Laval** et **Jacques-Cartier** pour les francophones et **McGill Teacher College** pour les anglophones.

**Ludger Duvernay**, propriétaire d'un journal vers 1830, crée la **Société Saint-Jean-Baptiste** dans le but de "**cimenter entre les Canadiens des sentiments d'union, de sympathie et de fraternité**". Avouons que les objectifs de la même Société ont possiblement changé avec le temps. Nous retiendrons nos commentaires. Tout de même, c'est bien l'attachement au sol et la pratique des traditions léguées par nos ancêtres sous la direction éclairée de l'**Eglise Canadienne** qui ont assuré notre survivance.

**Pour résumer, disons que la dominante de cette période a sans doute été la recherche d'une identité nationale; et depuis plus d'un siècle et un quart que le Canada actuel existe, il doit y avoir un bon côté.**

### Étape intermédiaire

Les recensements effectués par les autorités civiles ou religieuses sont des sources de renseignements très appréciées par les narrateurs de la petite histoire locale ou régionale et nous permettent de recomposer une cellule familiale. Par tradition, au **Canada**, un recensement est effectué à tous les dix ans, obligatoirement prévu à l'an un de chaque nouveau millésime. Cette pratique avait déjà cours au dix-neuvième siècle et il nous est possible de consulter des tableaux manuscrits remontant à 1831 ou même avant. Encore heureux si l'écriture est encore lisible et que l'inventaire des biens matériels passifs, assurant le gîte et le couvert, ait été fait.

Ce n'est pas sans peine cependant que ces recherches s'effectuent. Une personne décidée et motivée et qui dispose de temps et d'argent, car il faut se déplacer et chaque séance de curiosité coûte toujours du numéraire, peut extraire toute sa parenté de ces documents et dégager des observations intéressantes au plan du vivre quotidien. Disons que nous y avons puisé quelques données nominatives, histoire de situer en temps et en lieux nos aïeux les plus proches.

En 1851, des recenseurs assermentés parcourent le **Canada** afin d'y dénombrer la population ainsi que les biens possédés par les familles. Les originaux sont stockés aux **Archives Nationales** à Ottawa<sup>127</sup>. Pour le bénéfice des curieux cependant, on en a tiré des exemplaires sur microfilms et avec de la patience il est possible d'en extraire les données qui nous intéressent. Notons que la confidentialité de cet acte officiel est conservée pendant quatre-vingt-douze ans, de sorte que le recensement de 1901 est offert à la gourmandise du chercheur depuis le 4 janvier 1993.

Nous avons dénombré la parenté à partir des listes notées par les recenseurs de certains villages de la **Batiscanie**. Comme il nous faut s'y retrouver dans le cheminement généalogique, on a noté par des lettres les familles-souches et entre parenthèses la génération à laquelle appartient la personne recensée. Les lettres réfèrent aux familles-souches suivantes:

---

<sup>127</sup> Des copies microfilmées de ces recensements peuvent être visionnées aux **Archives Nationales du Québec** dans les grands centres ou encore dans certaines capitales régionales.

A = Antoine Frigon/Marie-Anne Trottier	[3 <sup>ième</sup> génération]
<b>B = Antoine Frigon/Joseph Massicotte</b>	<b>[4<sup>ième</sup> génération]</b>
<b>C = Augustin Frigon/Marie Lefebvre</b>	<b>[4<sup>ième</sup> génération]</b>
D = Joseph Frigon/Madeleine Lefebvre	[4 <sup>ième</sup> génération]

La parenté de **Louiseville** qui lira ce document, se demandera où étaient les ancêtres à cette époque; les rameaux de l'arbre généalogique s'étendent bien au-delà de Trois-Rivières et la forte concentration de nos cousins et cousines au **Royaume de Carufel** nous obligera, le Seigneur permettant, de faire une incursion en profondeur, un jour, sur les rives occidentales du Lac-St-Pierre<sup>128</sup>.

Admettons que ces listes sont partielles et acceptons qu'il y manque bon nombre de parents; nous aurions aimé consulter les tableaux de **Saint-Stanislas**, introuvables pour le moment; et on sait qu'il y avait de la parenté à **La Pérade**<sup>129</sup> et à **Champlain** de même que sur la rive sud.

M é n a g e	Nom de l'époux(se) Enfants Autres	S e x e	A g e	S t a t u t	Résidence	Parents du patronyme	Souche généa- logique (Géné- ration)	Observations
1	Massicotte Michel	M	46	M	St-Prosper	*F.-Ignace M. Rouillard	A-B (5)	Cultivateur
	Frigon Flavie <sup>6</sup>	F	43	M				
	Massicotte Joseph	M	19					
	" Philie	F	17					
	" Hubert	M	15					
	" Edouard	M	13					
	" Firmin	M	11					
	" Thomas	M	6					
	" Pierre	M	4					
" Prosper	M	3						
2	Gagnon Thomas	M	29	M	St-Prosper	*F.-Ignace M. Rouillard	A-B (6)	Cultivateur Elle est veuve de Olivier Nobert **Né à Chateau- Richer ***Née à Ste-Anne
	Frigon Zoé <sup>6</sup>	F	27	M				
	Nobert Bertrand	M	7					
	Gagnon Pierre	M	2					
	" Agnès	F	1					
	" Louis <sup>11</sup>	M	69	M				
Cauchon M.-Louise <sup>111</sup>	F	62	M					

<sup>128</sup> Les cinq garçons du couple **Paul Frigon/Ursule Lefebvre**, nés à **Batiscan**, sans doute sous l'inspiration des **Lesieur dits Desaulniers** et des **Lesieur dits Duchaine**, ont préféré s'établir à l'ouest de **Trois-Rivières** sur les terres très fertiles de **Yamachiche** et de **Louiseville**.

<sup>129</sup> En 1842, **Pierre Frigon**, veuf de **Angèle Leveau de Langis**, se déclare forgeron; il est le chef d'une maisonnée comprenant onze personnes et dispose de 100 acres de terre.

3	Frigon Cyrille	M	29	V	St-Prosper	Abraham	C (6)	Cultivateur
	" William	M	1			J. Dontigny		Vf de Julie Marchand
4	Frigon Ignace	M	73	M	St-Prosper	Antoine	A-B (5)	Cultivateur
	Prénoveau Marguerite	F	61	M		J. Massicotte		
	Frigon François	M	30	M				
	Gagnon Marie	F	31	M				
	Frigon Filie	F	29					
	" Julie	F	22					
	" Octavie	F	14					
	" Marie	F	9					
	" Zélie	F	7					
	" François	M	3					
5	Massicotte Jean	M	49	M	St-Prosper			Cultivateur
	Frigon Marguerite <sup>a</sup>	F	44	M		*F.-Ignace	A-B (6)	
	Massicotte Olivier	M	23			M. Rouillard		
	" Marie	F	22					
	" Jean	M	20					
	" Apolline	F	20					
	" Marguerite	F	17					
	" Prima	M	15					
	" Philomène	F	13					
	" Aug.-Alphée	M	11					
	" Adèle	F	9					
	" Clair	M	1					
6	Frigon Hilaire	M	41	M	St-Prosper	F.-Ignace	A-B (6)	Cultivateur
	Grant M.-Anna	F	34			M. Rouillard		
	Frigon Edouard	M	18					
	" Hilaire	M	16					
	" Joseph	M	13					
	" Pierre	M	12					
	" François	M	10					
	" Lumina	F	4					
	" Zélia	F	2					
7	Cloutier Louis	M	43	M	St-Prosper			Cultivateur
	Frigon Sophie <sup>a</sup>	F	37	M		*F.-Ignace		
	Cloutier Céline	F	18			M. Rouillard		
	" Uldoric	M	16					
	" Louise	F	13					
	" Gilbert	M	10					
	" Zéphirin	M	6					
	" Elmire	F	4					
	" Onésime	M	2					
8	Frigon Abraham	M	37	M	St-Prosper	Abraham	A-C (6)	Cultivateur
	St-Mars Délina	F	35	M		J. Dontigny		Possède deux maisons
	Frigon Céline	F	12					

	Frigon Filie	F	9					
	" Hubert	M	7					
	" Xavier	M	5					
	" Anselme	M	3					
	" Gervaise	F	1					
9	Frigon Olivier	M	61	M	St-Prosper	Antoine	A-B (5)	Cultivateur
	Trottier Josephte	F	57	M		J. Massicotte		
	Frigon Moise	M	23					
	" Olivier	M	22					
	" Sophie	F	19					
	" Marguerite	F	16					
	" Philomene	F	14					
10	Nobert Hubert	M	34	M	St-Prosper	*Olivier	A-B (6)	Cultivateur
	Frigon Rose*	F	31	M		J. Trottier		
	Nobert François	M	6					
	" Régis	M	5					
	" Alfred	M	3					
	" Marie	F	1					
11	Frigon Joseph	M	40	M	St-Prosper	Antoine	A-B (6)	Cultivateur
	Cloutier Henriette	F	29	M		M.-A. Frigon		Possède deux maisons
	Frigon Adélaïde	F	6					
	" Hortense	F	4					
	" J.-Baptiste	M	1					
12	Cloutier Joseph	M	42	M	St-Prosper			Cultivateur
	Frigon Reine*	F	36	M		*F.-Ignace	A-B (6)	
	Cloutier Philomène	F	13			M. Prénoveau		
	" Onésime	M	7					
	" Claire	F	5					
	" Eugène	M	4					
	" Emilie	F	2					
13	Frigon Pierre	M	27	M	Ste-Geneviève	Olivier	A-B (6)	
	Theoret Emilie	F	24	M		J. Trottier		
	Frigon F.-Xavier	M	7					
	" Theodore	M	5					
14	Frigon Olivier	M	57	M	Ste-Geneviève	Joseph	A-D (5)	Cultivateur
	Veillet Louise	F	67	M		M. Lefebvre		
	Frigon Joseph	M	36	M				
	Desaulniers Henriette	F	35	M				
	Frigon Joseph	M	12					
	" Nérée	M	10					
	" Timothée	M	8					
	" Céline	F	6					
	" Uldoric	M	3					
15	Frigon Augustin	M	64	M	Ste-Geneviève	Augustin	A-C (5)	Cultivateur
	Brousseau Marie	F	52	M		M. Trudel		

	Frigon Joseph	M	31	M					Augustin et Joseph opéraient des moulins
	Vallée Aurélie	F	29	M					
	Frigon Elzéar	M	13						
	" Joseph	M	6						
	" Julie	F	4						
	" Aurélie	F	3						
	" Onésime	M	1						
16	Frigon Abraham	M	58	M	Ste-Geneviève	Augustin	A-C (5)	Cultivateur	
	Dontigny Joseph	F	58	M		M. Trudel			
	Frigon Marie	F	71			Tante			
	" Marguerite	F	34						
	" Hubert	M	31	M					
	Houde Marie Delise	F	27	M					
	Frigon Geo.-Alphée	M	6						
	" Philie	F	8						
	" William	M	1						
17	St-Arnault P.-Paul	M	43	M	Ste-Geneviève			Cultivateur	
	Frigon Sophie <sup>a</sup>	F	32	M		<sup>a</sup> Olivier	A-D (6)		
	St-Arnault Adélaïde	F	17			M.-L. Veillette			
	" Julie	F	14						
	" Pierre	M	10						
	" Dolphis	M	2						
18	Trottier Canut	M	46	M	Ste-Geneviève			Cultivateur	
	Frigon Soulange <sup>a</sup>	F	43	M		<sup>a</sup> Antoine	A-B (6)		
	Trottier Onésime	M	11			M.-A. Frigon			
	" Joseph	M	9						
	" Marie	F	8						
	" Geneviève	F	6						
	" Abraham	M	5						
	" Dolphis	M	2						
19	Frigon Marie <sup>#</sup>	F	28		Ste-Geneviève	<sup>#</sup> Augustin	A-C (6)	Servante	
	Frigon Emilie <sup>#</sup>	F	27			Marie Trudel		Servante	
	Frigon Soulange <sup>#</sup>	F	20					Servante	
20	Frigon Joseph	F	78		Ste-Geneviève				
21	Frigon Pierre	M	27	M	Ste-Geneviève	Olivier	A-B (6)	Cultivateur	
	Théoret Emilie	F	24	M		J. Trottier			
	Frigon Théodore	M	7						
	" F.-Xavier	M	5						
22	Fugère François	M	40	M	Ste-Geneviève	<sup>a</sup> Abraham		Cultivateur	
	Frigon Julie <sup>a</sup>	F	32	M		J. Dontigny	A-C (6)		
23	Frigon Marguerite	F	25					Servante	
24	Frigon Sophie	F	28					Servante	
25	Frigon Olivier	M	36	M	Champlain				
	Belletête Marguerite	F	33	M					

C'est dans cette région que se sont multipliées les branches issues du rameau principal et **François-Ignace de Saint-Prosper** avec ses vingt-et-un rejetons, contribua pour beaucoup à la croissance des descendants et descendantes en **Batiscanie**. Le peuplement progresse donc à grands pas. On dut songer à créer de nouvelles paroisses pour répondre aux besoins spirituels d'une population sans cesse grandissante et il fallut démembler des territoires ecclésiastiques trop vastes pour en tailler d'autres à partir de parcelles de concessions<sup>130</sup>, ce qui ne se fit pas sans heurts.

En 1847, des francs-tenanciers des hautes terres de **La Pérade** se réunissent pour démarrer, sous l'inspiration du **Capitaine Augustin Massicotte**, le long et compliqué processus de fondation d'une nouvelle paroisse. Ils sont cent-trente-neuf signataires d'une convention qui vise à fournir une solide argumentation au Chef de l'Eglise du Canada afin d'arracher son accord. Le document s'accompagne de garanties financières supportées par un engagement des habitants. Car une nouvelle paroisse implique la construction d'une église, d'un presbytère et des dépendances sur un terrain assez vaste pour y inclure un cimetière.

Ces braves gens, trop éloignés des églises de **Sainte-Gènéviève** et de **Sainte-Anne**, voient leur démarche aboutir et ils auront plus près d'eux un prêtre pour visiter les malades, administrer les derniers sacrements et dispenser l'instruction chrétienne auprès des jeunes enfants. La paroisse de **Saint-Prosper**, centre agricole, d'une superficie de quarante-six milles carrés, sera érigée canoniquement le 27 février 1850.

Les chefs de famille et propriétaires terriens se créent des cas de conscience qui s'ajoutent à une charge fiscale et souvent les engagements se mettent sur papier devant un notaire; l'habitant se reconnaît une obligation morale, sorte de dette d'honneur, qu'il diminuera graduellement et transmettra à ses enfants. C'est cependant sans trop de dommages; il y avait là un geste symbolique d'appartenance à une culture dont on peut dire qu'elle avait sauvé notre peuple de possibles désastres.

À la page suivante, un tableau montre les engagements écrits de la parenté à cette occasion; on promet, devant notaire, de "**fournir, bailler et livrer**" certains biens.

### **Capsules anecdotiques**

Poursuivons dans la veine des capsules anecdotiques. Il nous est agréable de narrer certaines citations, tirées de nos lectures, qui valent la peine d'être mentionnées. Et de plus, cela nous amuse. Nous allons puiser quelques pages dans les notes historiques de **Soeur Eugénie Lasalle**<sup>131</sup> attendu que les propos qu'elle avait recueilli sont d'époque et transmis de vive voix, ce qui est d'autant plus précieux. Citons:

**"Ignace Frigon racontait sur ses vieux jours, ses pénibles débuts. "J'avais travaillé pour gagner une piastre afin de payer le contrat de concession de ma terre. Je travaillai de nouveau pour acheter une hache et ainsi de suite. Une fois, heureusement, j'eus la bonne fortune d'acheter une terre pour une tuque; elle vaut aujourd'hui \$10 000."**

"Les anecdotes abondent sur son compte. C'était au printemps, il faisait du sucre. Comme il était très religieux, bien qu'il eût bien travaillé et perdu du sommeil, cela ne l'empêcha pas le

---

<sup>130</sup> Vers 1820, **Sainte-Gènéviève** couvre un territoire considérable duquel on détachera des parcelles pour former les trois paroisses de **Saint-Prosper**, **Saint-Narcisse** et **Saint-Stanislas**.

<sup>131</sup> "**Autour du clocher natal**". Par E. Talusier, pseudonyme.

dimanche de se rendre à **Sainte-Anne** en parcourant à pied deux lieues et demie. Rien de surprenant, si au milieu de la messe il est pris de sommeil; mais ce qui est insolite, c'est le cri de **hou! hou!** le cri du hibou que ses voisins un moment presque effrayés l'entendirent tout à coup pousser. Il rêvait à sa cabane".

Nom du chef de famille	Argent \$	Pierre T o i s e	Bois P i e s	Planches U n i t é	Corvée J o u r s	Supplément (annuel)		
						Foin B o i s	Bois C o r d e s	Argent \$
Cloutier Joseph	100.00	2	100	25			1	1.00
Cloutier Louis	16.00	2	100			25	1	2.00
Frigon Abraham	40.00	1	50	12		6	1.5	
Frigon François	100.00	1				25	1	1.00
Frigon Hilaire	50.00	1		25		12	0	1.00
Frigon Joseph	10.00	0.5			8			
Frigon Olivier							1	1.00
Gagnon Louis	40.00	1	50	25		12	0.5	
Gagnon Thomas	32.00	1	50	25		10	0.5	2.00
Massicotte Michel	50.00			25		12	1	0.75
Robert Hubert	16.00			50				

Engagements de la parenté lors de la création de la paroisse de Saint-Prosper (1850).

"Son esprit de foi était grand. Occupé à battre au fléau, l'instrument lui échappe et vint le frapper. Il en voit trente-six chandelles. Tout de même, il se ressaisit, offre cette douleur en expiation de ses péchés et dit: **"Encore plus Seigneur, encore plus!"** La demande fut exaucée; une seconde maladresse lui imprime un nouveau coup très douloureux, baissant un peu la voix, il dit: **"Encore plus, Seigneur, encore plus!"** Mais au troisième coup, il s'écrie avec une grande vivacité: **"Je crois bien, Seigneur, que vous en prenez une accoutumance."**

"Il aimait à communiquer les nouvelles, mais c'était toujours sous le sceau du secret et avec la recommandation: **"Prenez bien garde de le dire à personne!"** avec cette injonction la nouvelle, comme une trainée de poudre, n'en traversait que mieux la paroisse."

"C'était un homme de prière, et sur ses vieux jours, il passait de longues heures à l'église, recommandant au bon Dieu tous les besoins de sa nombreuse famille. Comme il était un peu sourd, il lui arrivait de rendre quelque tierce personne se trouvant aussi à l'église, confidente de ses secrets. La tradition rapporte que le pieux vieillard disait: Cinq pater et cinq ave pour un tel, puis cinq pater et cinq ave pour un autre; "Mais je ne prie pas pour chez **Jean Massicotte**, disait-il un jour, ils sont bien que trop riches eux-autres". Ce **Jean** était son gendre. Un de ses petit-fils raconte un trait édifiant dont il fut témoin dans sa petite enfance et qu'il n'a jamais oublié."

"Le bon vieillard comprenait la loi du travail comme une loi d'expiation et bien que appesanti par l'âge et courbé par le rude labeur de la vie des champs, il ne songea jamais à s'en dispenser. Un soir, à la fin d'une journée d'été, le vieux cultivateur, la figure inondée de sueurs, venait de déposer ses instruments de travail. Il fit un grand signe de croix et dit à haute voix: **"Mon Dieu, je**

**vous offre mon travail, mes fatigues, mes souffrances de la journée."** Se retournant il aperçut un de ses petit-fils à ses côtés. **"Dis, petit, est-ce que je t'ai scandalisé? Je me croyais seul." - "Pas le moins, grand père"."**

**François-Ignace Frigon** est décédé le 29 décembre 1863 à l'âge de 87 ans. Il a été inhumé dans la paroisse qu'il avait collaboré à fonder, **Saint-Prosper**, trois jours plus tard.

"A sa mort, **M. Dion** le recommanda aux prières en le nommant: "le vénérable vieillard **Ignace Frigon**," et après la sépulture, il revient de nouveau sur cette pensée: **"Je viens d'enterrer un homme juste, dit-il, recommandable pour sa probité."**

Mais nous risquons d'oublier une information puisée dans une de nos lectures à l'effet qu'un certain auteur<sup>132</sup> paraît chagriné du fait que **"la moitié du domaine ancestral passa (ainsi) aux mains des Frigon"**. **Jean Jacob**, militaire démobilisé, obtint en 1764 une concession des **Pères Jésuites** sur la **Rivière-à-Veillet**; trente ans plus tard, **Jean Jacob** et son épouse **Angélique Massicotte**, font donation de leur terre de quatre arpents en largeur par vingt-et-un de profondeur à leur fils **Joseph Jacob** qui avait épousé **Angèle Périgny**; à son tour, celui-là cède un peu plus tard sa terre à son aîné mais ce dernier, ainsi que son épouse, décéderont dans la vingtaine laissant deux jeunes enfants. La terre est vendue à la porte de l'église de **Sainte-Geneviève** par le tuteur de ces derniers le 18 mars 1828 et **Olivier Frigon** s'en porte acquéreur pour la somme de 1790 livres (environ 8000 \$). Pour la sérénité de cet auteur, précisons que plusieurs **demoiselles Frigon**, par une union consacrée à l'église, sont aussi passées aux mains des Jacob.

Il nous plaît de mentionner trois personnes, entre plusieurs, qui se sont dévouées au bien public et au confort des citoyens. **Clara Frigon**, fille de **Hilaire** et de **Marie-Anne Grant**, fut institutrice à **Saint-Prosper** de 1873 à 1877. Elle épousa **Ernest Cloutier**, cultivateur; ils eurent un fils qui devint prêtre. **L'abbé Emile Cloutier** fut ordonné le 22 septembre 1901. Il était le neveu de **Mgr Cloutier**.

Né le 19 décembre 1875 de l'union de **Ernest Cloutier** et de **Clara Frigon**, baptisé à **Saint-Prosper**, l'abbé **Emile Cloutier** étudia au **Séminaire de Trois-Rivières** et à l'**Université Laval**. Il compléta des études supérieures à **Rome** et au **Collège Léon XIII** fondé par le **Cardinal Mercier**, à **Louvain, Belgique**. Ses connaissances académiques et théologiques lui valurent des responsabilités importantes au diocèse des **Trois-Rivières**.

Et puis **François Frigon**, oncle de Clara, qui fut maire de **St-Prosper** du 20 janvier 1866 au 20 janvier 1868. Il était le fils du fameux **François-Ignace**. Nous souhaiterions compléter par une liste, assez éloquente, des religieux et religieuses issus de la parenté; cela sera fait sans doute lorsque nous aurons contourné un léger obstacle; beaucoup sont cités uniquement sous leur nom en religion.



<sup>132</sup> **"Famille Jacob. Généalogie"**. Alfred Cambray. Trois-Rivières (1938).

## CHAPITRE 11

### AU ROYAUME DE CARUFEL

#### Seconde colonie

Territoire inconnu de l'auteur de ce document, le littoral nord du Lac St-Pierre, que les cartographes dessinent comme une "peau de castor", offrait à ses premiers défricheurs un royaume garni de gros bois dont les racines se perdent dans une très fertile terre argileuse. C'est cette région plane, s'étendant de **Berthier** à la **Pointe-du-Lac** que nous désignons comme le **Royaume de Carufel**. Cela plaît à notre fantaisie.<sup>133</sup>

A la **Conquête**, une dizaine de seigneuries étaient concédées à des particuliers au nord du lac dont une de celles-ci portait le nom de **Carufel**. **Joseph Petit dit Bruneau**, marchand, fait l'acquisition de la **seigneurie de Maskinongé** des frères **Pierre Noël Legardeur de Tilly** et **Jean-Baptiste Legardeur** en 1700. Cette seigneurie restera dans la famille jusqu'en 1774 alors qu'elle passe à **James Cuthbert**.

**Jean Sicard de Carufel** a été un des premiers censitaires du seigneur **Joseph Petit-Bruno**. Militaire issu de la noblesse de France, **Jean Sicard de Carufel** demeure au pays au terme de son licenciement. Il avait épousé une jeune fille de l'**Ile d'Orléans**, **Gèneviève Ratté**, avec laquelle il eut une nombreuse descendance. Lui-même possédera sa seigneurie sise dans le haut de la **rivière Maskinongé**, qui comprend le village actuel de **Saint-Justin**. La descendance de cette famille estimée comptera de nombreux religieux et religieuses.

C'est aussi dans les trois gros villages de ce royaume, **Louiseville**, **Yamachiche** et **Maskinongé**, fiers de leur importance dans ce jardin d'abondance situé à l'ouest du gouvernement des **Trois-Rivières**, que des **Frigon**, leur femme et leurs enfants, après avoir fait le bon choix, arroseront de leurs sueurs le sol meuble.

Les vaillants défricheurs de la première vague dans cette région furent **Charles** et **Julien Lesieur**, les fils de **Charles Lesieur dit Lapierre**, procureur fiscal des Jésuites à Batiscan et compagnon de notre ancêtre **François Frigon**. Rien d'étonnant à ce que les secondes générations de Frigon laissent **Batiscan** à un certain moment pour émigrer vers une région moins densément peuplée. En 1700, le gros bourg de **Batiscan** n'avait déjà plus d'espace. Ne craignait-on pas aussi une région portée vers les gros tremblements de terre, les vieillards se souvenant sans doute de celui de 1663?

Sans reparler ici des alliances avec les descendants de **Charles Lesieur**, il a été fait mention de sa famille aux pages précédentes, les oncles, les tantes, les parrains et marraines de tous ces petits et petites **Frigon** de **Batiscan** au nom de **Lesieur**, **Rivard** et **Moreau**, qui devaient se fréquenter par l'exercice des déplacements entre **Batiscan** et **Yamachiche**, devaient faire valoir les avantages de s'installer dans un pays moins dévasté comme le **Royaume de Carufel**. N'oublions pas non plus qu'**Ursule Lefebvre**, veuve de **Paul Frigon**, vend sa propriété de **Batiscan** en 1792 pour aller demeurer avec ses enfants à **Yamachiche**.

Mais nos vaillants ancêtres ne reculaient pas devant les travaux difficiles comme bûcher, essoucher, ramasser en vue d'abattis, scier, labourer et semer, récolter mais aussi construire des

---

<sup>133</sup> Vers 1665, un fort est construit à l'embouchure de la **Rivière-du-Loup** par l'intendant **Talon**; le peuplement de ce royaume commence donc par **Louiseville** alors que des tentatives de colonisation y sont faites par **Jean Jacquet de Gerlaise** et **Jean Bérard dit Laverdia**.

nouveaux logis avec dépendances pour le grain et les animaux. Avec peine et misère, mais avec un courage inlassable, ils deviendront des habitants prospères.



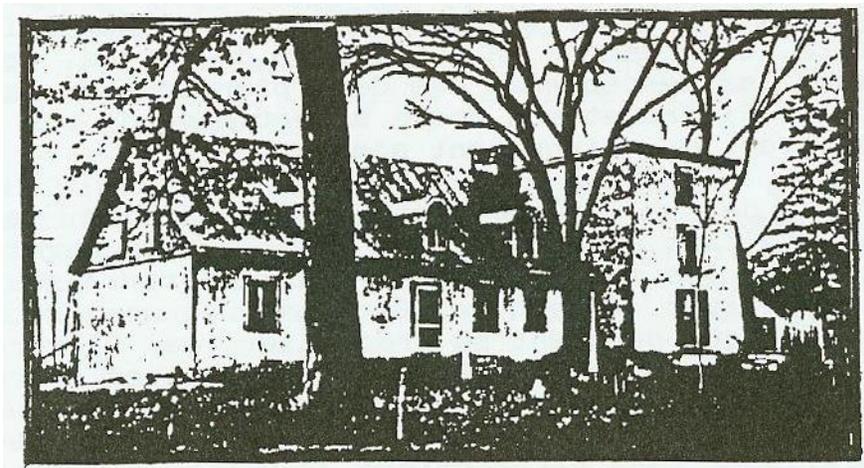
**Photocopie d'un couple de cultivateurs établi à Sainte-Gèneviève. Jeanne Frigon, née en 1893 de Jeanne Baril et William Frigon, épouse Arthur Rivard en 1919. Elle élève une belle famille dont les descendants sont des techniciens ou des professionnels prospères. La ferme familiale au rang de la Rivière-à-Veillette est encore aux mains de ses enfants. Elle décède en 1952, âgée de 59 ans. Les Rivard sont les descendants des deux pionniers de Batiscan, Nicolas Rivard et son frère Robert Rivard. Les alliances avec les Frigon sont nombreuses.**

Le développement d'un village passe par une belle rivière qui coupe les propriétés agricoles. C'est par elle que transitent les citoyens en attendant la route qui la longera. Le royaume n'en manque pas: petite et grande **Rivière-du-Loup**, rivières **Yamachiche** et **Maskinongé**. Chaque embouchure possèdera son quai qui accueille chaloupes, brigantins, transporteurs navals de tous ordres. Une autre aura son petit chantier naval à sa sortie.

Route pour le citoyen, l'entrepreneur voit aussi sur sa rivière les possibilités qu'elle offre: bâtir un moulin à farine ou à scie, y faire flotter les billots généreux qui dorment sur ses bords et se transformeront en planches et madriers puis descendront la grande rivière sur des cageux. Ils seront conduits à Québec pour finalement être exportés vers l'Angleterre.

C'est par les rivières que la parenté s'assemblera. Oncles, tantes, cousins, cousines se regroupent à un certain moment à **Yamachiche**, en assez grand nombre pour former une petite colonie. D'autant que les nouveaux arrivants ne se trouvent pas sur une terre inconnue et hostile. Avec de la proche parenté dans le voisinage, il est possible de s'entraider.

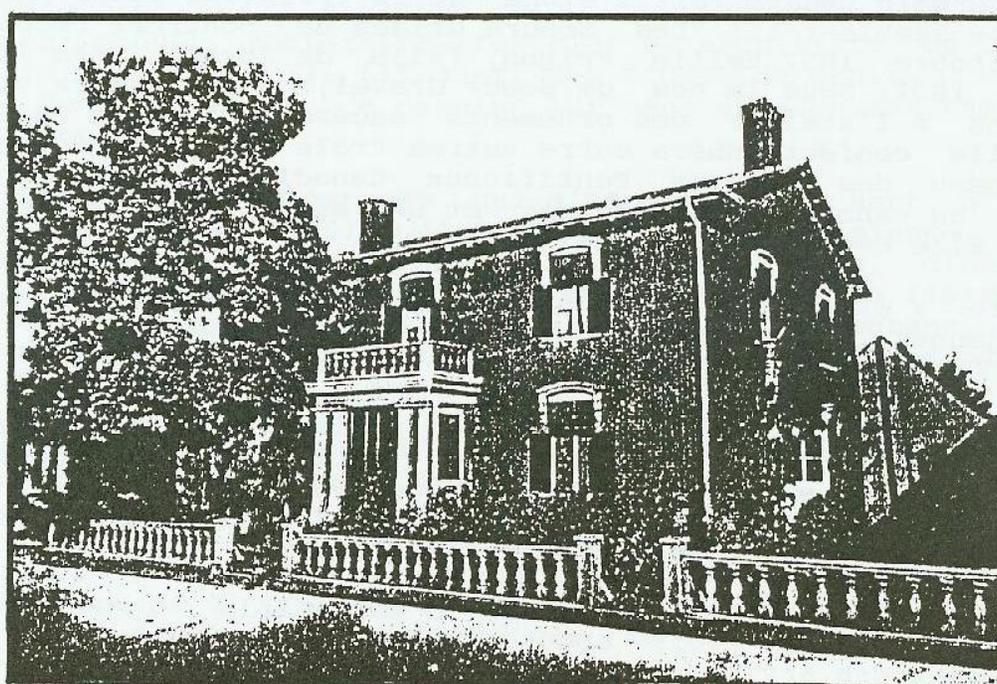
C'est ainsi qu'à l'ouest des **Trois-Rivières**, tout comme à l'est et à égale distance, il se formera une autre colonie de parents d'où naîtront des descendants en abondance. Pour le moment, on semble éviter ce gros village fermé, ville de garnison, siège d'un gouvernement régional. Le recensement de 1825 ne signale pas de **Frigon** dans la capitale. Ce ne sera que vers 1850 que s'y installera de la parenté.



**Le manoir Sainte-Anne à La Pérade tel qu'il existait en 1905. Un descendant, Xavier Frigon, a possédé et exploité la terre seigneuriale de 1905 à 1918. Trois de ses enfants habitent encore La Pérade.**

### Lumières sur le passé

Le 7 octobre 1863, le curé de **Louiseville** inscrit au registre paroissial la mention suivante: "Mariage de **Maire-Louise Frigon**, fille majeure de feu **Joseph Frigon, Ecuyer, Avocat**, et de feu Dame **Louise Julie Hermine Walker de Trois-Rivières** et de **Augustin Pépin dit Laforce, facteur de piano, de Montréal**". On supposera que le prétendant est un descendant de **Guillaume Pépin**, pionnier des Trois-Rivières. Il note aussi l'agrément de **J. G. A. Frigon, Ecuyer**, tuteur de la dite demoiselle **Marie-Louise Frigon**. Nous en reparlerons.



**Maison du poète Nérée Beauchemin, originaire du beau village d'Yamachiche.**

Et puisqu'il est question de mentions honorables dédiées à quelques membres de notre parenté, offrons-nous quelques extraits dégagés de l'**"Histoire de Louiseville"**, écrit par **Germain Lesage, O.M.I.**, chercheur émérite.

**"Depuis cent huit ans, aucune fille de la paroisse n'était entrée en communauté lorsque Emilie Frigon se présente le 26 août 1831 chez les Hospitalières de Saint-Joseph à Montréal. Née en 1809 de Joseph Frigon et de Josephte Gravel, soeur Frigon fait sa profession solennelle à l'Hôtel-Dieu le 2 septembre 1833. Elle manifesta avec une profonde vertu une grande adresse à toutes les sortes d'ouvrages spécialement comme pharmacienne et décèdera le 29 octobre 1845 à l'âge de trente-six ans".**

Puis cette autre notice biographique touchant la seconde des trois religieuses issues des mêmes parents: **"Eléonore Frigon, née le 20 août 1823 de Joseph Frigon et de Josephte Gravel entre au noviciat de la rue Guy le 1er octobre 1844. Chargée tout d'abord des orphelins de la maison-mère elle y est ensuite pharmacienne. Éluë conseillère en 1863, elle conservera cette fonction jusqu'à son décès y ajoutant de 1864 à 1879 la charge de supérieure à l'Hospice Saint-Joseph. Au moment de sa mort, le 13 février 1880, elle répondra à l'infirmière étonnée de sa quiétude: "Comment ne serais-je pas joyeuse, je pars pour la Patrie".**

Enfin, **Germain Lesage** fait l'éloge de la troisième soeur, habile créatrice semble-t-il: **"Les Soeurs Grises de Montréal reçoivent le 2 octobre 1857 Emilie Frigon, fille de Joseph, née le 22 juillet 1837. Sous le nom de Soeur Gravel, elle passera vingt-trois ans à l'atelier des ornements sacerdotaux de la maison-mère; elle confectionnera entre autres trois pièces précieuses: le drapeau des Zouaves Pontificaux Canadiens, une bannière offerte au sanctuaire de Lourdes et une mitre destinée au pape Pie IX. Elle décèdera le 8 juillet 1919".**

Il semble y exister un peu de confusion sur les prénoms de ces trois jeunes filles; deux soeurs porteraient-elles le même prénom? Cela aurait sans doute échappé à Germain Lesage.

En plus de donner trois filles à l'**Église**, un autre fils du couple **Joseph Frigon/Josephte Gravel**, parmi d'autres, s'établit aux **Trois-Rivières** et s'y illustra. **Edouard-Désiré Frigon**, né en 1827, épouse **Eulalie Cooke**, soeur de **Mgr Thomas Cooke**, premier évêque du nouveau diocèse de **Trois-Rivières**.

**Thomas Cooke**, d'origine irlandaise, s'est établi à la **Pointe-du-Lac** vers 1790 après avoir épousé **Isabelle Guay**. Les **Cooke** sont possiblement des artisans du fer car trois des fils du pionnier s'identifient comme forgerons et commerçants.

En s'alliant à cette belle famille de souche irlandaise, le bilinguisme s'installa possiblement au foyer; la maîtrise de la langue du pouvoir devait offrir un certain avantage. Ici, nous supposons uniquement mais il se dégage de nos recherches que les **Frigon** liés aux **Cooke**, **Grant** et **Walker** ont su s'élever dans l'échelle sociale, certains dans l'administration et d'autres dans le commerce.

Vers 1850, **Désiré-Edouard Frigon** possédait une propriété sise sur un terrain de 60 x 38 pieds du côté nord-est de la rue St-Georges évaluée à 175,00 \$ dont il payait la rente à la **Ville des Trois-Rivières**. Il était marchand et agent d'assurances. Ses voisins étaient à ce moment **Antoine Lesieur-Desaulniers** et **André Cooke**. Ce dernier était forgeron et marchand.

En 1868, **Edouard-Désiré Frigon, Ecuyer**, est membre d'une commission destinée à déterminer les limites de **Sainte-Anne d'Yamachiche**, en tant que paroisse ecclésiastique. Les autres

commissaires sont Georges Badeaux, Valère Guillet, Denis Genest et Sévère Dumoulin.<sup>134</sup>

### **Capsules anecdotiques**

Cette capsule d'histoire familiale se place bien ici.<sup>135</sup> Un autre descendant de la lignée du couple **Paul Frigon/Ursule Lefebvre** s'illustre aux **Trois-Rivières**. **Joseph-Georges-Antoine Frigon** est né à **Louiseville** en 1833 de l'union de **Josph Frigon** et de **Louise Hermine Walker-Gagnon**. Il épouse **Célanire Panneton** aux **Trois-Rivières** le 25 novembre 1862. Aux registres, il est dit marchand, écuyer, secrétaire-trésorier et archiviste de la ville des **Trois-Rivières**. Il fit aussi des études de droit. C'était un ami de **Benjamin Sulte**. Ce dernier lui rend un éloquent témoignage le 13 janvier 1886.

**"En recevant le télégramme qui m'annonçait la mort d'Antoine Frigon, (8 janvier 1886), j'ai eu un retour d'existence qui m'a ramené à trente ans en arrière. Il y a quatre mois, dînant chez lui, nous causions de souvenirs. J'avait conservé la liste de nos amis de jeunesse et nous la relisons en la commentant. Il faut aujourd'hui ajouter une croix à celles qui marquent les compagnons disparus."**

**"Durant notre promenade, l'automne dernier, je rappelais sans cesse à Antoine Frigon des souvenirs dont l'image s'était effacée de sa mémoire, et cependant le secrétaire-trésorier de la ville des Trois-Rivières n'est pas le plus ignorant sous le rapport des personnes, des rues, des maisons, des jardins, du service public et des anecdotes courantes. Mais tout cela était déjà vieux pour lui, emporté par le tourbillon des choses nouvelles"**.

**"Il faisait, comme en cachette, des études qui le rendaient précieux. Puis il était observateur. Tandis que nous tâtonnions, il se renseignait. Un jour, on lui prêta un livre sur l'art du comédien; il le lut et se trouva d'emblée professeur de gestes et de déclamations devant notre Société dramatique. Lorsqu'il voulut monter sur notre théâtre d'amateurs, il se trouva du coup comédien de talent. Jeu sobre, bien suivi, profitant de tout, sans paraître y mettre de l'art, et ne manquant à rien."**

**"Il apprit tout seul la tenue des livres, la haute comptabilité; il entra dans une banque et se mit à manier les chiffres comme s'il les avait inventés, les grosses sommes d'argent comme s'il était né millionnaire, lui le pauvre sans école. Connaissant le dessus et le dessous du monde, il a tenu, pendant près d'un quart de siècle, les ficelles de cette autre scène qui se nomme le conseil municipal. Que de services il a rendus dans ce poste, difficile et délicat à tenir. C'était le plus Trifluvien des Trifliviens. Dors en paix, vaillant homme, coeur honnête, esprit droit. Ton souvenir aura une longue durée."**

**Joseph-Georges-Antoine Frigon** avait épousé aux **Trois-Rivières** le 25 novembre 1862. **Marie Louise (Célanire) Panneton**. Elle était la soeur de **Philippe-Élisée Panneton**, homme d'affaires entreprenant, avocat, musicien et banquier. Il fonda même sa propre banque, la **Banque Panneton**. Le 8 août 1888, **Célanire**, sa veuve, épouse un homme d'affaires, **Joseph Antoine Gagnon**, veuf lui aussi. Propriétaire d'usines et de scieries, il est intéressant de signaler que **Joseph Antoine Gagnon** obtint un contrat pour la fabrication de 150 000 traverses de chemin

<sup>134</sup> Source: **Yamachiche et son histoire, 1672-1978**". J.-Alide Pellerin, historien.

<sup>135</sup> **"Son père, Joseph Frigon, avait été le secrétaire d'une société d'assurance mutuelle déjà existante vers 1840 et qui s'étendait dans les comtés de Nicolet, Yamaska, Saint-Maurice et Champlain. Ses registres ont péri dans l'incendie du 15 novembre 1856. Ce fut Joseph Frigon qui agit comme secrétaire de l'assem-blée présidée par René-Joseph Kimber le 20 juin 1837"**. Source: Benjamin Sulte.

de fer.

### Cellules familiales: 2<sup>ième</sup> vague

C'est le peuplement en masse du **Royaume de Carufel** par les fils de **Paul Frigon** qui nous incite à utiliser cette expression de seconde vague, la première se produisant en **Batiscanie** quelques décennies plus tôt. Tout comme cette belle famille dut quitter **Batiscan**, possiblement en raison du contexte économique difficile et aussi à cause de l'engorgement causé par une population grandissante, de nombreux jeunes citoyens de **Louiseville** devront aussi à leur tour laisser père et mère pour émigrer vers d'autres cieux.

Le dénombrement de la parenté dans les pages qui suivent montre de nombreuses absences de date relative au mariage ou au décès. C'est qu'en effet, les registres de catholicité du **Québec** nous informent de naissances, mais par la suite, on ne trouve pas trace des jeunes cousins et cousines. D'une part, nous savons que la parenté actuellement établie dans l'**Ouest Canadien** ou aux **Etats-Unis** se réclame d'ancêtres qui auraient vus le jour au **Royaume de Carufel**. Et d'autre part, il n'est pas facile d'effectuer des recherches généalogiques à distance. Il faudra de toute évidence se rendre aux **Illinois** pour compléter ces tableaux.

Enfants	Parrain\ Marraine	Date	Endroit
B = baptême	M = mariage	S = sépulture	
<u>CINQUIEME GENERATION 6.</u>			
<u>JOSEPH FRIGON</u>			
Fils de Joseph Frigon et de Madeleine Lefebvre, né en 1786, il épouse à Louiseville, le 31 juillet 1809, Josette Savoie, fille de Simon Savoie et de Josette Garant. <sup>132</sup>			

<sup>132</sup> Nous n'avons pas trouvé la date de sépulture de ce couple dans les registres du Québec. Auraient-ils émigré aux Illinois, à Beaverville, vers les 1850 avec leur famille?

Enfants B = baptême	Parrain\ Marraine M = mariage	Date S = sépulture	Endroit
Frigon 1. Joseph		B. 23 octobre 1810 M. 21 novembre 1836	Louiseville Louiseville
	Il épouse Mathilde Poulin. <sup>133</sup> Au recensement de 1851, ce couple demeurait à Sainte-Ursule. La cellule familiale comprenait: Joseph, 40 ans, Mathilde Poulin, 39 ans, Joseph, 14 ans, Antoine, 12 ans, Marie, 10 ans, Pierre, 9 ans, Théo, 8 ans, Louise, 6 ans, Maxime, 4 ans, Esther, 3 ans, et Charles, 2 ans.		
Frigon 2. Maxime		B. 11 janvier 1813 S. 28 janvier 1813	Louiseville Louiseville
Frigon 3. Joseph Hilaire		B. 18 avril 1814 S. 7 juin 1820	Louiseville Louiseville
Frigon 4. Josette (Josephite)		B. 23 juin 1816 S. 14 juillet 1817	Louiseville Louiseville
Frigon 5. Pierre		B. 25 mai 1818	Louiseville
Frigon 6. Aurélie		B. 3 septembre 1820	Louiseville
Frigon 7. Joseph Hilaire		B. 20 avril 1823	Louiseville
Frigon 8. Maxime		B. 15 avril 1825 S. 24 mai 1830	Louiseville Louiseville
Frigon 9. Joseph Simon		B. 8 décembre 1826 M. 7 janvier 1845 M. 29 août 1848 M. 26 septembre 1895	Louiseville Louiseville St-Léon Louiseville
	Il épouse Lucie Lemaître Lottinville, fille de Joseph et de Lucie Coulombe. Simon Frigon était résident de Ste-Ursule. Mais un Joseph Frigon épouse, en secondes noces, Cécile Bergeron à		

<sup>133</sup> Arrière-grand-père de Charles-Hilaire Frigon, demeurant à Edmonton. Ce dernier, comme son père, Pierre Clarence Frigon, oeuvrait dans la construction de gros bâtiments.

Enfants	Parrain\ Marraine	Date	Endroit
B = baptême	M = mariage	S = sépulture	
St-Léon. Possiblement le même. Puis, il épouserait plus tard Euphrosine Bergeron en 1895. <sup>134</sup>			
Frigon 10. Jean		B. 3 mai 1829	Louiseville
Frigon 11. Olivier		B. 26 avril 1835	Louiseville
<u>CINQUIEME GENERATION 7.</u>			
<u>EUSTACHE FRIGON.</u> <sup>135</sup>			
Baptise le 3 janvier 1788, fils de Joseph Frigon et de Madeleine Lefebvre, il épouse le 21 août 1815 à Louiseville, Catherine Gobeil, fille de Joseph Gobeil et de Catherine Carpentier. Le témoin est Jean-Baptiste Lefebvre.			
Frigon 1. Delphine		B. 16 février 1819 S. 5 janvier 1820	Louiseville Louiseville
Frigon 2. Eulalie		B. 5 janvier 1821 S. 11 juillet 1821	Louiseville Louiseville
Frigon 3. Philie		B. 30 juin 1822 S. 9 juillet 1822	Louiseville Louiseville
<u>CINQUIEME GENERATION 8.</u>			
<u>PIERRE FRIGON.</u>			
Ne en 1792 (B. 12 janvier), il est le fils de Joseph Frigon et de Madeleine Lefebvre. En premières noces, il épouse Angèle Levreau de Langis à Batiscan le 15 février 1814. En secondes noces, il épouse Julie Lafrenière à			

<sup>134</sup> Simon s'établit à Beaverville, Illinois vers 1860. Un descendant, Edmund Lawrence Frigone, demeure à Allyn, non loin de Seattle, Etat de Washington. Son père, Edmund John Baptiste Frigone transforma le patronyme.

<sup>135</sup> La destinée de cette famille nous est inconnue. Le recensement de 1825 pour le bourg de Louiseville indique une cellule familiale de quatre personnes, dont 2 filles comprises entre 14 et 25 ans, non mariées, et un garçon, non marié, dont l'âge est compris entre 18 et 25 ans.

Enfants B = baptême	Parrain\ Marraine M = mariage	Date S = sépulture	Endroit
Maskinongé le 23 janvier 1826. Ceci est sous toute réserve cependant, nous pouvons confondre avec un autre Pierre Frigon.			
Frigon 1. M.-Elise		B. 12 avril 1815	Batiscan
Frigon 2. Charles Eusebe		B. 12 novembre 1816	Batiscan
Frigon 3. M.-Domitilde (Aurélie)		B. 4 février 1827 S. 31 juillet 1827	Louiseville Louiseville
Frigon 4. Eléonore	Par.: Desiré Frigon Mar.: Emilie Lupien	B. 27 avril 1829 M. 21 juillet 1846 M. 10 octobre 1848	Maskinongé St-Stanislas St-Stanislas
Son premier mari a été Olivier Vallée et en secondes noces, elle épouse Adolphe Perron.			
Frigon 5. Julie (Marie)		B. 20 mai 1832 S. 21 février 1833	Louiseville Louiseville
Frigon 6. M.-Délina (Céline)		B. 8 juin 1834 M. 15 novembre 1858	Louiseville T.-Rivières
Elle épouse Augustin Peterson.			
Frigon 7. Philomène		B. 29 août 1838	Louiseville
<b><u>CINQUIEME GENERATION 9.</u></b>			
<b><u>OLIVIER FRIGON.</u></b>			
Fils de Joseph Frigon et de Madeleine Lefebvre, né en 1795, il épouse Louise Veillette, à Sainte-Geneviève. Elle est la fille de Louis et de Louise Houle.			
Frigon 1. Joseph Olivier		B. 18 janvier 1816 M. 18 février 1840 S. (?)	S.Stanislas S.Geneviève
Il épouse Henriette Desaulniers, fille de Antoine et de Marie Baribeau.			

Enfants B = baptême	Farrain\ Marraine M = mariage	Date S = sépulture	Endroit
Frigon 2. Marie		B. 5 juin 1817	S. Stanislas
Frigon 3. Sophie		B. 13 mars 1819 M. 19 septembre 1837 S. 6 février 1854	S. Stanislas S. Geneviève S. Geneviève
Elle épouse Pierre Bertrand dit Saint-Arnaud, veuf de Adèle Frigon.			
Frigon 4. Pierre		B. 27 février 1827 S. 26 janvier 1828	S. Geneviève S. Geneviève
Frigon 5. Emilie		B. 12 septembre 1829	S. Geneviève
<b><u>CINQUIEME GENERATION 10.</u></b>			
<b><u>ARCHANGE FRIGON.</u></b>			
Né en 1798, fils de <b>Joseph Frigon</b> et de <b>Madeleine Lefebvre</b> , il épouse <b>Josephte Mongrain</b> . On lui doit les lignées de la région métropolitaine de <b>Montréal</b> . Étonnamment, <b>Archange</b> habitera les villages de <b>Saint-Stanislas</b> et <b>Louiseville</b> avant d'émigrer à <b>Montréal</b> .			
Frigon 1. Timothée		B. 7 octobre 1819 M. 4 juin 1839 S. 10 octobre 1841	S. Stanislas S. Stanislas S. Stanislas
Il épouse Clotilde Cormier, fille de Martin et de Marie Rédégonde Thiffault.			
Frigon 2. Joseph		B. 20 novembre 1820 S. 17 mai 1824	S. Stanislas S. Stanislas
Frigon 3. Athanase		B. 26 juin 1822 M. (?) M. 16 juin 1868	S. Stanislas Montréal
Il était veuf de Julie Hawkes. En 1868, il épouse Marie Victorine Gravel.			
Frigon 4. Marie		B. 24 juin 1824 S. 9 octobre 1834	S. Stanislas Louiseville
Frigon 5. Joseph		B. 24 juin 1824	S. Stanislas

Enfants B = baptême	Parrain\ Marraine M = mariage	Date S = sépulture	Endroit
Frigon 6. Pierre		B. 23 avril 1826	S.Stanislas
Frigon 7. Placide		B.30 décembre 1827	S.Stanislas
Frigon 8. Michel Archange		B. 28 février 1830	S.Stanislas
Frigon 9. Cleophile		B. 9 janvier 1832	S.Stanislas
Frigon 10. Julie		B. 7 février 1834	Louiseville
Frigon 11. Césaire Benjamin		B.20 décembre 1838 M.20septembre 1865 S. (?) 1916	Montréal Montréal Montréal
	Il épouse Philomène Cassant, fille de Jérôme Cassant et de Justine Meunier-Lafleur. Césaire Benjamin était l'arrière-grand-père de Raymond Frigon d'Ottawa, le président de notre association de famille.		
	Les registres indiquent une Marie-Rose Frigon, baptisée à Montréal le 22 septembre 1830.		
	Le 16 novembre 1846, Lucille Frigon, fille mineure de Michel Archange Frigon et de Josephte Mongrain, épouse Pierre Griffard, fils de Joseph et de Angélique Perreault (Mtl, Notre-Dame).		
	Marguerite Frigon, le 11 octobre 1847, fille de Michel Archange et de Josephte Mongrain, épouse Pierre Gauvreau, fils de Toussaint et de Marie Lefranc-Houdin.		
	En l'église de Notre-Dame de Montréal, le 24 mai 1860, Julie Frigon, fille de Archange Frigon et de Josephte Mongrain, épouse François-Xavier Rousseau, fils de Toussaint et de Louise Doray.		

## CHAPITRE 12

### AGITATIONS ET DÉPLACEMENTS

#### Accès aux biens-fonds

Par la loi du 18 décembre 1854, le parlement du **Bas-Canada** abolissait la tenure seigneuriale, coutume médiévale freinant le développement.<sup>136</sup> Cet acte social et humanitaire a été suivi d'une agitation intense; à partir de ce millésime, les habitants bougent beaucoup. On achète des parcelles de terre; on déboise, on défriche, on sème; on s'approprie le sol et on peuple; la forêt recule. Cette effervescence colonisatrice change très rapidement le paysage Laurentien.

Cette loi avait pour but d'aider le censitaire à devenir propriétaire de ses biens-fonds. Le citoyen devient plus un fermier qu'un métayer; il n'a plus à partager le fruit de ses labeurs avec le seigneur; il acquiert de la propriété moyennant un droit annuel minimal.

A la lecture des "**Cadastres Abrégés**"<sup>137</sup> que nous ont légué les dix commissaires nommés par le gouvernement pour concéder les terres, nos Canadiens ne se gênèrent pas pour s'emparer littéralement du sol; le tableau que nous présentons regroupe les lots acquis par les **Frigon** dans le district des **Trois-Rivières**. On aurait aimé y inclure les lots concédés à l'époux de toutes les demoiselles Frigon dans le même territoire. Ce sera sans doute pour plus tard.<sup>138</sup>

<u>CADASTRE ABRÉGÉ DE PARTIES DE SEIGNEURIES (1861)</u>				
Village	Nom du censitaire	Aire (arp.)	Rente annuel- le (\$)	Observations
Sainte-Geneviève	Abraham Frigon	189	2.63	Lots de Abraham Frigon père et fils. Ils sont issus d'Augustin et de Marie Lefebvre. Terres sises à la Rivière-à-Veillet.
Saint-Marcisse	Antoine Frigon	50	2.22	Epoux de Louise L'heureux. Fils de Antoine Frigon et de Marie-Anne Frigon de Saint-Stanislas.
Sainte-Geneviève	Augustin Frigon	29	0.25	Fils de Marie Lefebvre et père de Joseph Frigon. Terre sise à la Rivière-à-Veillet.
Saint-Prosper	Cyrille Frigon	55	1.05	Fils de Abraham Frigon et de Josephte Dontigny. Petit-fils de Marie Lefebvre et cousin d'Augustin Epoux de Julie Marchand et de Sophie Devault.

<sup>136</sup> Les 242 seigneurs ont été généreusement indemnisés. Ils gardèrent tous leurs biens et leur domaine personnel.

<sup>137</sup> Ces cadastres sont microfilmés et peuvent être lus **Aux Archives Nationales** (Québec).

<sup>138</sup> Nous n'avons pas encore consulté les terriers à l'ouest de **Trois-Rivières**.

Cap-de-la-Madeleine	Désiré-Edouard Frigon	62	1.51	Descendant de Paul Frigon et d'Ursule Lefebvre. Oeuvera dans Trois-Rivières et banlieue. Ecuyer. Echevin. Recenseur. Demeurait rue St-Georges. Ses voisins: Antoine Lesieur et André Cooke.
Sainte-Geneviève	Elzéard Frigon	33	0.31	Fils d'Augustin et de Marie Brousseau. Frère de Joseph. Terre sise à la Rivière-à-Veillet.
La Pérade	François Frigon	107	2.58	Fils d'Ignace. Epoux de Marie Gagnon. Avait des lots dans Sainte-Geneviève, Saint-Prosper La Pérade et Batiscan. Laissa une descendance à Saint-Prosper.
Sainte-Geneviève	Hilaire Frigon	202	4.78	Fils d'Ignace. Epoux de Mary Ann Grant. Concessions dans Sainte-Geneviève ainsi que dans Saint-Prosper. Son fils Alphée deviendra marchand général à Saint-Prosper.
Sainte-Geneviève	Hubert Frigon	7	0.11	Epoux de Sophie Cloutier. Lignée de Augustin et Marie Lefebvre. Terre sise à la Rivière-à-Veillet.
Saint-Prosper	Ignace Frigon	30	1.43	Lignée d'Antoine Frigon et de M.- Anne Trottier. Epoux de Marguerite Rouillard-Pronovost qui lui donna 21 enfants. Il fut un des fondateurs de Saint-Prosper.
Louiseville	Vve Joseph Frigon	8	0.18	Née Louise Bourdon. Ce Joseph était le petit-fils de Paul Frigon et d'Ursule Lefebvre.
Sainte-Geneviève	Joseph Frigon	2.5	0.12	Il y avait deux Joseph Frigon. Les cadastres ne font pas de distinction les identifiant.
Sainte-Geneviève	" " "	58	0.72	
Batiscan	" " "	93	1.57	a) Fils d'Augustin Frigon et de Marie Trudel. Il épouse Aurélie Vallée à Saint-Stanislas. S'établira à Sainte-Clothilde.
Batiscan	" " "	92	2.24	
Saint-Prosper	" " "	33	0.76	b) Fils de Joseph Frigon et de Madeleine Lefebvre. Epoux de Henriette Desaulniers. S'établira à Saint-Valère.
Maskinongé	Louis Frigon	40	1.96	Descendant de Paul Frigon et d'Ursule Lefebvre. Epoux d'Etienne Landry. Se fixa sur un lot du seigneur Cuthbert.

Sainte-Geneviève	Olivier Frigon	60	1.81	Fils de Joseph Frigon et Madeleine Lefebvre. Défricha son coin de pays à la Rivière-à-Veillet. Aussi à Saint-Stanislas.
Champlain	Olivier Frigon	100	1.02	Epoux de Marguerite Belletête. Fils d'Antoine et de Marie-Anne Frigon.
Louiseville	Olivier Frigon	100	2.95	Epoux de Madeleine Lupien. Olivier est issu de la lignée de Paul Frigon et d'Ursule Lefebvre.
Batiscan	Pierre Frigon	152	1.87	Fils d'Abraham. Epoux de Julie Lafrenière (1er mariage) puis d'Emilie Theoret.
Maskinongé	Pierre Frigon	15	0.27	Lignée de Paul Frigon et d'Ursule Lefebvre. Lot sis au 3è rang Saint-Jacques dans la seigneurie de Maskinongé.

Les Frigon en Mauricie vers 1850.

A se battre avec les archives il nous est possible de déterminer les allées et venues des habitants qui, avec leur conjointe, ont essaimé dans toute l'Amérique. C'est par l'exploration des microfilms des **Archives Nationales (Canada)** qu'il nous a été possible de situer ces vaillants défricheurs lors de cette magistrale opération de même qu'aux divers recensements commandés par le parlement canadien.

Voilà ce tableau situant la paroisse d'établissement de nos ancêtres au moment de la confection du terrier par les commissaires du gouvernement. Il n'est pas actuellement possible de définir avec plus de précision les parcelles de terre où étaient établis nos ancêtres dans leur village vers 1855.

### Le grand dérangement: 2<sup>ème</sup> phase

Épisode assez pénible de notre histoire, le mouvement d'émigration en masse vers la **Nouvelle-Angleterre**, commencé vers 1840<sup>139</sup>, n'aurait pas du se produire mais n'avait pu être évité. Le **Canada** de cette époque, tout en longueur le long du **Saint-Laurent**, peuplé et cultivé sur ses bords uniquement, se cherchait une identité. Fractionné en districts législatifs et culturels, les peuples de ces communautés vivaient dans l'incertitude politique, disposition qui faisait bien l'affaire de la **Grande-Bretagne**. A l'intérieur d'une **Amérique** qui se bâtissait, on se questionnait sur une possible appartenance à la République voisine mais le clergé encourageait fortement la fidélité à la **Couronne Royale**.

Les causes de cette émigration sont difficiles à cerner. Nous pensons que le surpeuplement, l'absence de terrains à des prix abordables, la pauvreté des récoltes, l'attrait d'un travail assuré et l'espérance d'une certaine sécurité d'emploi, pouvaient être des motifs suffisants pour changer une situation inconfortable en un rêve réalisable. Certes, certains ont été bien avisés de partir car, à force de travail, la réussite les a récompensés.

Ces mouvements migratoires ne sont pas sans inquiéter les législateurs cependant et encore plus le clergé; évêques, missionnaires et pasteurs qualifiaient cette émigration de plaie nationale.

<sup>139</sup> Plus de 20 000 canadiens quittèrent notre district pour les **Etats-Unis** entre 1840 et 1850. Ce mouvement migratoire était déjà commencé à cette époque.

Pour y remédier, on donna gratis des lots de cinquante âcres et on diminua le prix de vente des autres lots mieux "d'adon". Ces maigres efforts n'enrayèrent pas la fuite de notre capital humain.

Mais, nos compatriotes ne fuyaient-ils pas le pays tout simplement parce qu'il ne pouvait plus **les supporter et les nourrir**? Dans les circonstances, partir pouvait être une question de subsistance. On se dirigera vers des régions qui réclament de la main-d'oeuvre, l'**Ouest Canadien**, pour certains, mais la **Nouvelle-Angleterre** pour le plus grand nombre.

Au **Parlement de Québec**, on recommandait de donner à nos habitants du travail et des terres. **"Ce qu'il fallait pour activer la colonisation, c'était surtout d'ouvrir de grandes routes à travers la forêt, d'améliorer celles qui étaient déjà faites, de procurer des terres à des conditions faciles et à bas prix. C'était le moyen de ralentir l'émigration (1848) de la population française vers les Etats-Unis, ou du moins de l'empêcher de prendre des proportions considérables"**.<sup>140</sup>

Ne pourrâit-on pas aussi ajouter des causes naturelles ou quelques catastrophes qui incitèrent les plus démunis à émigrer? **Joseph-Charles Saint-Amant** dans son ouvrage "**Un coin des Cantons de l'Est**", publié en 1898, trace un portrait sinistre d'un fléau qui ravagea les cantons de **Warwick** et de **Drummond** au pays des **Bois-Francs**. Nous citons: **"C'est vers 1865 que commença à sévir le grand fléau des sauterelles. Venant on ne sait d'où, elles firent leur première apparition sur la terre de M. Henry Connolly, plus tard la propriété de M. Moïse Fontaine, puis elles se répandirent vers le sud-est. Dès que l'herbe du printemps et les pousses de la récolte sortaient de terre, elles disparaissaient sous un nuage de sauterelles. Les champs n'étaient plus qu'une plaine aride de sable nu et léger que le vent soulevait en tourbillons de poussière, comme dans les grands déserts. Le soir, les clôtures et les bâtisses se couvraient de plusieurs pouces d'épaisseur de ces insectes bruissants qui s'attaquaient même au bois. Les feuilles des arbres étaient dévorées comme les herbes des champs et les plantes des jardins. Pendant ce règne de terreur, tout avait un aspect morne et triste dans cette région, comme au lendemain d'une tempête désastreuse. On eut cru à une vengeance divine, tant était grande la désolation. Ces terres n'ont jamais recouvré leur fécondité d'autrefois, et en quelques parties sont restées des dunes arides de sable mouvant, comme les plaines de Lanoraie. Il s'y élève ici et là quelques bouleaux solitaires, des foins blancs et des mûriers rachitiques. Ce fléau des sauterelles a duré une quinzaine d'années. On parle encore de ces années terribles et leurs effets se font toujours sentir parmi les cultivateurs de ces endroits désolés"**.

Dans les annales de la petite histoire, on cite la grande inondation du mois d'avril 1865, désastre qui causa **"de grands ravages de Montréal aux Trois-Rivières. La crue des eaux était considérable, et faisait craindre de grands malheurs, lorsque pour comble d'infortune, une tempête violente commença alors à souffler et fit déborder le fleuve hors de son lit naturel. L'inondation dévasta des paroisses entières, fit plus de cinquante victimes dans les Iles de Sorel, détruisit plusieurs milliers de bêtes à cornes, un grand nombre de maisons, de granges, des ponts et autres. Jamais la débâcle n'avait causé tant de dégâts et amené la ruine d'un si grand nombre de cultivateurs"**.<sup>141</sup>

Et puis encore, le 14 octobre 1866, un violent incendie détruisait plus de deux mille maisons dans la ville de Québec; un grand nombre d'ouvriers se découvraient ruinés par la perte de tous leurs biens; au surplus, la principale industrie de Québec, la construction des navires, diminua

---

<sup>140</sup> "**Le Canada sous l'Union. 1841-1867**". Louis-P. Turcotte.

<sup>141</sup> "**Le Canada sous l'Union**". Louis P. Turcotte.

considérablement cette même année et les suivantes. La venue des navires en acier mettait fin à la construction des navires en bois et provoquait un grand dérangement économique. Sans emploi, sans avenir, des chefs de famille quittèrent la région pour recommencer ailleurs.

Le grand mouvement d'émigration s'intensifie vers 1870. Nos gens partent pour fuir la misère et la retrouver à l'autre bout de leur périple. Les filatures engagent hommes, femmes et enfants. D'aucuns seront fermiers chez les gros propriétaires terriens. En hiver, on sciait du bois à la petite scie. Les gages sont bas. On peine pour un dollar par jour. Il faudra des décennies pour améliorer le bien-être personnel.

Dans une lettre en date du 24 octobre 1889, destinée à un homonyme cousin de France et aussi abbé, le curé **Charles Bellemare** de **Shawinigan** écrivait ceci: "**Nos pauvres habitants sont découragés et j'en vois toutes les semaines partir pour le gouffre américain. C'est une vraie désolation**". Une crise économique assez sévère, survenant lors des dernières décennies du siècle précédent, affecta la classe ouvrière et les petits commerçants. Notre main-d'oeuvre s'exilait à destination de la **Nouvelle-Angleterre** en quête d'emploi dans les grandes manufactures. C'était la révolution industrielle qui commençait.

Dans un décor anglo-saxon, nos ex-compatriotes formeront des communautés un peu hybrides: par l'origine, ils sont français, mais ne parlent ni ne lisent plus cette belle langue; la langue usuelle du travail et de la culture est l'anglais. Nos deux millions de francophones vivant aux Etats-Unis ne se rattachent au Canada français que par la religion catholique, qui, elle, a été conservée.

Reconnaissons aussi aux législateurs de ce temps, visionnaires d'avant-garde, d'avoir autorisé des sorties de fonds pour aider à la construction des chemins de fer. Ils voyaient sans doute déjà un grand pays sillonné de voies ferrées, dont les premières s'édifièrent vers 1850. Les chemins de fer dessinaient déjà le Canada d'aujourd'hui.

Epoque sans doute exaltante et prometteuse de progrès, la percée de la forêt par ces entreprises gigantesques, donna du travail à quantité d'ouvriers sur le chantier même de la construction mais aussi de nombreuses petites scieries artisanales produisaient les milliers de dormants à partir des billots coupés par l'habitant. Déjà en 1854, 800 milles de chemins de fer étaient achevés. En 1860, le "**Grand Tronc**" reliait **Rivière-du-Loup** à **Sarnia**. Et sur une période de dix années, soit de 1852 à 1862, 2000 milles de voies ferrées sillonneront le pays.

La politique gouvernementale en matière de chemins de fer favorisa davantage certains canadiens déjà prospères, mais offrait à la classe ouvrière des emplois lucratifs. Tous y trouvèrent leur bénéfice à plus long terme car la route d'acier, en suivant le cours des rivières et des vallées, ouvrira des régions à la colonisation et favorisera la création de nombreux villages. Au surplus, puisque les rudes saisons hivernales n'arrêtaient pas la locomotive, les produits canadiens pouvaient être exportés aux Etats-Unis. Sans compter que le voyage vers le pays voisin, à l'abri des intempéries, était plus agréable et plus sécuritaire.

Ces grands dérangements par la voie du rail n'auraient pas épargné la parenté; on sait que **Onésime Frigon**, notre grand-père, aurait effectué quelques stages de travail aux Etats-Unis, à **Nashua (Mass.)**, et à cause de ces déplacements de notre grand-père et de sa famille, ses enfants n'ont pu fréquenter l'école. Cela se passait possiblement vers 1890.

Selon **E.Z. Massicotte**, en 1888, **Philippe** et **Prosper Frigon**, les deux frères, quittent **Sainte-Geneviève** pour **Rutland (U.S.A.)**. Ils en reviendront cependant et s'établiront à Batiscan. Nous savons aussi qu'en 1891, un élément de la grande famille, **Louis Frigon**, était "constable" à **Spencer (Mass.)**.

**Warwick** et **Woonsocket**, au **Rhodes-Island**, ont attiré des descendants qui firent souche dans cette région. On sait qu'au moins quatre enfants de **Toussaint Frigon** et de **Marie Proulx** y épousèrent des petits amis du voisinage de Louiseville, compagnons d'enfance, ou bien encore des enfants de parents qui eux aussi dûrent émigrer. On retrace aussi dans les répertoires de mariages un autre couple originaire de **Saint-Prosper** dont les éléments firent souche sur la côte-est américaine. **Joseph Anselme Frigon**, fils de **François Frigon** et de **Marie Gagnon**, s'unissait à une citoyenne de **Saint-Prosper**, **Eugénie Côté** en 1874. A un certain moment, tous deux émigrent aux **Etats-Unis**. Une bonne descendance est issue de ce couple.

Les filatures de **Woonsocket** attirent sans doute aussi **Céline Carle**, épouse de **Joseph Frigon**, lui-même originaire de **Louiseville** et issu de **Olivier Frigon** et de **Domitilde Desrosiers**. Devenue veuve en 1887, c'est peut-être par obligation qu'elle émigre aux Etats-Unis avec sa jeune famille, afin d'y trouver du travail. Ses enfants s'installeront à **Woonsocket**. Anna, Charles, Marie-Rose et Georges se marieront dans cette localité. **Georges Frigon** décèdera en 1963 à l'âge de 82 ans et sera inhumé à **Woonsocket**.

Un autre couple s'unissait à **Saint-Prosper** en 1904. Il s'agit de **Philippe Frigon** et de **Antoinette Desaulniers**. Par quel concours de circonstances cette parenté se retrouve-t-elle un jour installée sur la côte ouest américaine, à **Tacoma**, dans l'**Etat de Washington**? Leur descendance s'y trouve encore et d'autres cellules familiales issues de ce couple essaieront jusqu'en **Californie**.<sup>142</sup>

### Autres cellules familiales

En continuité avec l'esprit de ce document, selon lequel nous désirons présenter les lignées familiales et leurs cellules individuelles dans un certain ordre chronologique non pas dans un répertoire continu mais morcelé par de courtes observations historiques ou socio-économiques, lesquelles sont personnelles et n'engagent que nous-mêmes, nous ajoutons d'autres familles qui vécurent au **Royaume de Carufel**.

Bien qu'il ne reste plus de parenté à **Maskinongé**, ce village a été le berceau de nombreuses lignées dont les descendants se trouvent dispersés en Amérique. Encore de nos jours une belle agglomération campagnarde, vers 1864, "**ce petit village rural, situé entre Montréal et Trois-Rivières, regroupe des cultivateurs relativement prospères car les terres y sont riches et elles donnent un bon rendement. La communauté se situe en marge du grand mouvement de migration des habitants canadiens-français vers les villes ou vers les Etats-Unis, mouvement qui fut l'un des traits dominants de la société québécoise à la fin du dix-neuvième siècle**".<sup>143</sup>

---

<sup>142</sup> Source: "**Cinq générations de Tessier**". Par Robert Tessier.

<sup>143</sup> "**Mémoires d'un simple missionnaire, le Père Joseph-Etienne Guinard, o.m.i.**". Présentation de Serge Bouchard. Ministère des Affaires culturelles (Québec). Ses parents, Olivier Guinard et Marie Ross, réussirent bien sur leur ferme car Joseph déclare que son père "**est riche de douze à quatorze mille piastres**".

Enfants B = baptême	Parrain\ Marraine M = mariage	Date S. = sépulture	Endroit
<b><u>CINQUIEME GENERATION (11).</u></b>			
<b><u>JOSEPH FRIGON</u></b>			
Famille de Joseph Frigon, fils de Paul-Antoine et de Angèle Grenier. Né à Maskinongé en 1799, il épouse Louise Bourdon au même endroit le 26 juillet 1825. <sup>144</sup>			
Frigon 1. Adélaïde (Adèle ?)	Par.: Edouard Drolet Mar.: Angélique Grenier	B. 28 janvier 1826 M. 27 juin 1848	Maskinongé Maskinongé
Elle épouse Olivier Moursin dit Lajoie.			
Frigon 2. Louis David	Par.: David Sicard Mar.: M.-Claire Frigon	B. 11 octobre 1827 M. ?	Maskinongé
Il épouse Adèle Hotte.			
Frigon 3. Julie	Par.: Moyse Lebrun Mar.: M.-Anne Landry	B. 14 octobre 1829	Maskinongé
Frigon 4. Onésime Daniel	Par.: François Frigon Mar.: V. Dugas	B. 16 février 1831 S. 28 juin 1831	Maskinongé Maskinongé

144

<sup>144</sup> Cette famille quitta Maskinongé avant la fin du siècle précédent. C'est ce qui explique l'absence de données en regard des mariages et des sépultures.

Enfants B = baptême	Parrain\ Marraine M = mariage	Date S = sépulture	Endroit
Frigon 5. Angèle	Par.: Gabriel Gauthier Mar.: Julie Marchand	B. 15 juillet 1832 S. 27 mars 1833	Maskinongé Maskinongé
Frigon 6. Antoine	Par.: Antoine Chèvrefils Mar.: Louise Sicard	B. 20 janvier 1834	Maskinongé
Frigon 7. Julie Emilie	Par.: Joseph Petit-Bruneau Mar.: Julie Lebrun	B. 15 janvier 1836	Maskinongé
Frigon 8. J.-Louis	Par.: Louis Frigon Mar.: Catherine Aubry	B. 4 mars 1838	Maskinongé
Frigon 9. Godefroi	Par.: Joseph St-Antoine Mar.: Angélique Rinfret	B. 19 février 1840	Maskinongé
Frigon 10. Joseph	Par.: Charles Montgrain Mar.: Angèle Frigon-Lémeri	B. 2 mars 1842 S. 18 avril 1842	Maskinongé Maskinongé
Frigon 11. Pierre	Par.: Louis-A. Paquin Mar.: Olive Paquin	B. 13 avril 1843	Maskinongé
Frigon 12. Joseph Napoléon	Par.: Joseph Roi Mar.: Louise Chevalier	B. 12 mai 1845 S. 29 janvier 1846	Maskinongé Maskinongé
Frigon 13. J.-Arthur	Par.: Louis-Léon Doucet Mar.: Emerentien. Lafrenière	B. 23 janvier 1847 M. 27 septembre 1864	Maskinongé Maskinongé
Il épouse Clophire Fréchette, fille de Zéphirin et de Sophie Livernoche.			

Enfants	Parrain\ Marraine	Date	Endroit
B = baptême	M = mariage	S = sépulture	
<b>CINQUIEME GENERATION (12).</b>			
<b><u>PIERRE FRIGON.</u></b>			
Famille de Pierre Frigon, fils de Paul Frigon et de Angèle Grenier. Né en 1804 à Maskinongé, il épouse Julie Marchand le 19 janvier 1830 à Maskinongé.			
Frigon 1. Pierre Amable	Par.: Jean Sicard Mar.: Elisabeth Carufel	B. 6 novembre 1830 S. 16 février 1831	Maskinongé Maskinongé
Frigon 2. Emilie	Par.: Joseph Marchand Mar.: Tharsile Girardin	B.13 novembre 1831 S. 3 avril 1842	Maskinongé Maskinongé
Frigon 3. Godefroi	Par.: Godfroi Marchand Mar.: M.-Anne Landry	B. 23 octobre 1833 S. 28 juillet 1841	Maskinongé Maskinongé
Frigon 4. Godfrine	Par.: Olivier Lebrun Mar.: Etiennette Landry	B.3 septembre 1835 S. 3 juin 1836	Maskinongé Maskinongé
Frigon 5. Louis Adolphe	Par.: Alexis Morais Mar.: M.-Claire Frigon	B.16septembre 1837 M. 8 août 1876	Maskinongé N.Dame MTL
Il épouse Eugénie Tharsile Gosselin, veuve de Théodore Rodias Desjardins.			
Frigon 6. Léocadie	Par.: Amable Sicard Mar.: Léocadie Grenier	B. 9 décembre 1838	Maskinongé
Frigon 7. J.-Léandre	Par.: Joseph Petit-Bruneau Mar.: Marguerite Marchand	B. 20 février 1840 M.21 novembre 1870	Maskinongé N.-Dame MTL
Il épouse Emilie Beaugrand dit Champagne, fille de feu Louis et de Geneviève Beaugrand dit Champagne. En secondes noces, il épouse, le 7 mai 1876, Virginie Deguire Larose (N.-D. MTL).			

Enfants	Parrain\ Marraine	Date	Endroit
B = baptême	M = mariage	S = sépulture	
Frigon 8. Sophie Henriette	Par.: David Sicard Mar.: Sophie Morais-Lemire	B. 17 janvier 1842	Maskinongé
Frigon 9. Pierre Amable	Par.: Amable Lebrun Mar.: Marie (?) Juneau	B. 1 mai 1843 M. 24 octobre 1865	Maskinongé Napierville
Il épouse Aurélie Verdon, fille de Luc et de M.-Reine Nadeau.			
Frigon 10. Louis Edouard	Par.: Edouard Lemire Mar.: Esther Lisabelle	B. 25 août 1844 S. 16 octobre 1844	Maskinongé Maskinongé

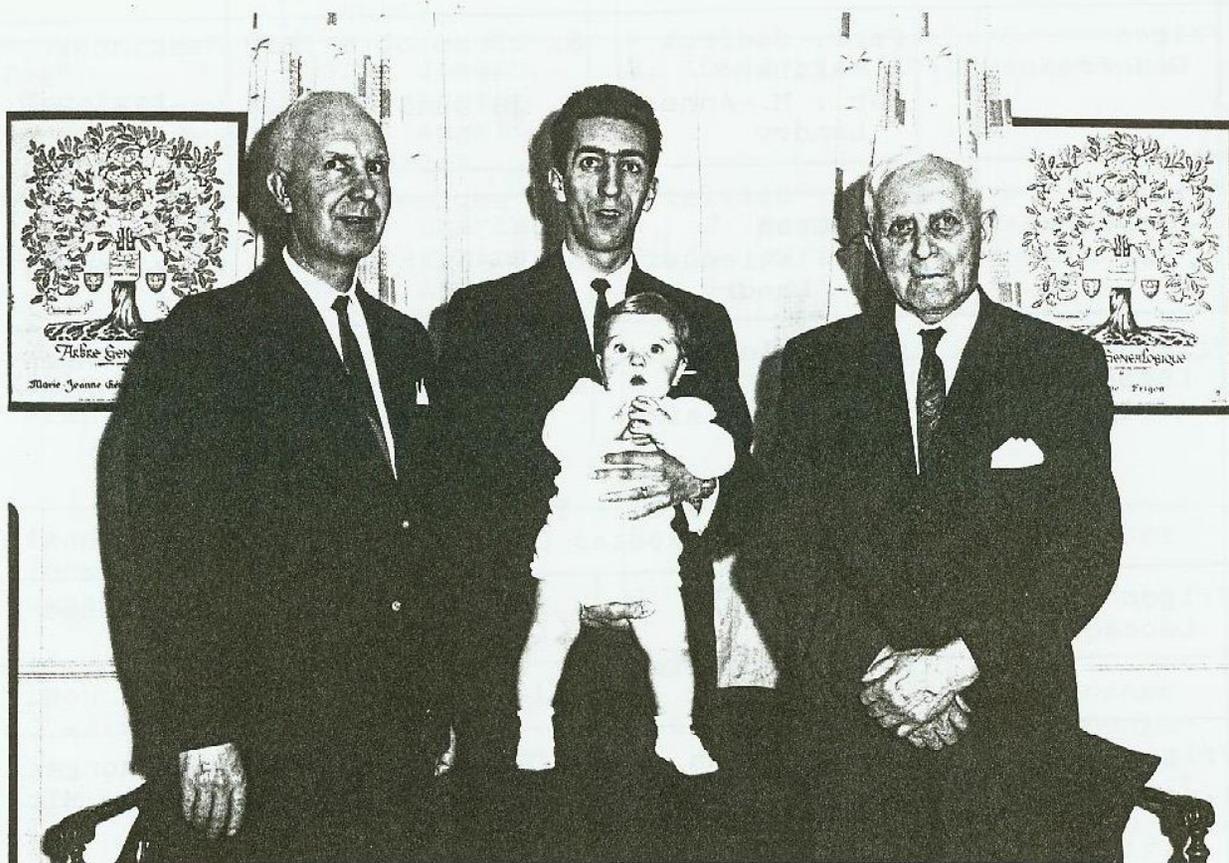


Photo prise en 1964 de quatre générations. A gauche, Onésime Frigon (Ti-Zime), son fils Bernard, le père, Onésime (Nézime) et le premier-né de Bernard.

## CHAPITRE 13

### PARMI LES BOIS-FRANCS

#### Aisance modérément acceptable

Nous avons présenté, un peu auparavant, l'inventaire des biens collectifs de la communauté de **Batiscan** au midi du 19<sup>e</sup> siècle. La valeur et la quantité de ces biens transposées dans chaque foyer, montre que la vie matérielle s'est organisée sur le modèle de la petite ferme mixte dans laquelle la terre nourrit hommes et bêtes et les arbres fournissent le gîte et les revenus d'appoint. Nos compatriotes se sont fabriqués une petite vie campagnarde, paisible et bien rangée. Il faisait bon vivre à cette époque.

Le millésime 1850 marque le Canada par une certaine stabilité sociale; on avait accueilli quantité d'immigrants, la population croissait rapidement, il y avait beaucoup de bouches à nourrir et même si le rendement de l'agriculteur était moyen, on pouvait toujours importer des céréales produites dans d'autres parties du Canada. Et les gros villages fondés au début de la colonie accusaient un surplus d'individus qu'il fallait relocaliser.

Au même moment, un autre territoire, au sud du **Lac St-Pierre**, désigné comme **les Bois-francs**, constitué d'une épaisse couche végétale, parsemé de beaux bois enracinés dans une terre fertile, s'ouvrait à la colonisation en accueillant les jeunes couples. De nature assez vierge encore, en devenir d'un développement agraire intermédiaire et urbain moyen, nous faisons nôtre cette observation: "**La fourrure forestière est épaisse et variée; elle offre des possibilités à peu près illimitées. Reste le climat, dur et brutal, auquel il faudra s'adapter; il va tremper la race qui vient s'implanter aux rives du Saint-Laurent**".<sup>145</sup>

La colonisation et la pénétration vers l'intérieur de ce territoire est assez récente et ne remonte pas plus qu'à un siècle et demi, mais la progression aura été très rapide. Selon Mgr Albert Tessier<sup>146</sup>, en 1832, des colons de la région de Nicolet affrontèrent la redoutable savane de Stanfold et s'établirent dans les Bois-Francs. C'était le début de la difficile conquête de l'arrière-pays sur la rive sud du Saint-Laurent. Durant les décennies suivantes, l'habitant et ses bêtes de somme façonneront le contour des rivières Nicolet et Bullstrode, au relief peu prononcé, et changeront la géographie de la région. Les cartes cadastrales nous montrent maintenant une terre déboisée en grande partie, sillonnée de ruisseaux et de rangs parallèles et équidistants représentant des fermes et leurs champs.

La mer de Champlain inondait cette région il y a des milliers d'années. Le sous-territoire, témoin d'une évolution géologique impressionnante, présente une face cachée de Nicolet à Saint-Pierres-Becquets. Les sédiments laissés par le glacier lors de son retrait suscitent un immense intérêt et sont étudiés par les géologues. Cette portion des Basses-Terres du Saint-Laurent fait partie de la région géologique des Appalaches. Les effleurements le long de la rivière Nicolet constituent la coupe la plus spectaculaire de toutes les Basses-Terres, tant par la variété des formations observées que par leur contenu fossilifère. (Source: Ministère de l'Energie et des Ressources, Québec)

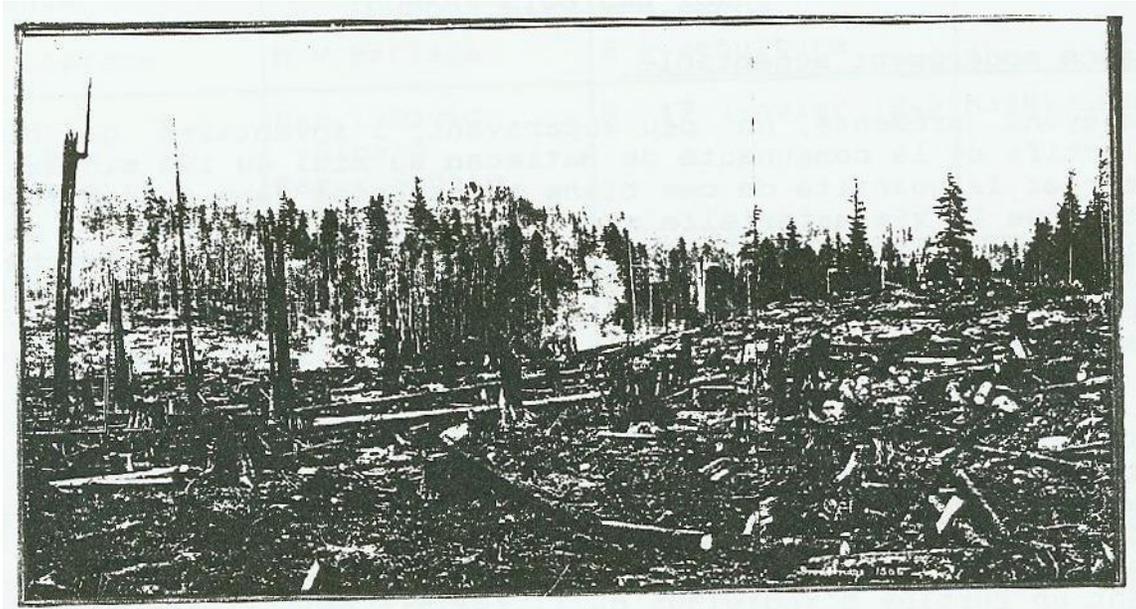
Pays plat, régions typiquement pastorales, les cantons de **Horton, Bulstrode, Stanfold et Blanford** dans **les Bois-Francs**, se parent de patronymes originalement attribués à des

---

<sup>145</sup> "**Le Canada Français**". Raoul Blanchard.

<sup>146</sup>"**Histoire du Canada, Tome II, 1763-1958**".

militaires de l'armée britannique. Ils obtiennent d'immenses territoires. On voulait ces cantons exclusivement anglophones et protestants. Mais cela était-il différent des concessions faites aux officiers méritants sous le **Régime Français**? Cet héritage est bien le reflet de la dualité du pays. Et lors du prolongement de la ligne du **Grand Tronc** de **Richmond** à **Lévis**, voie ferrée administrée par les Anglais, "**on ne manqua pas de mettre ces noms en évidence**" pour désigner les gares de villages.



**Une étape de la préparation de la terre: le déboisement.**

Graduellement, des éléments francophones tassent les pionniers **Ecossais**, **Américains** et **Irlandais** des contreforts des **Cantons de l'Est**, s'y mêlant et éventuellement prennent leur place. Les **Britanniques** s'en vont tandis que les **Français** se multiplient. L'occupation du territoire se fait rapidement à partir de 1850. Les rivières se bordent de charmants villages reliés comme en un chapelet de demeures claires et confortables. L'organisation économique et sociale suivra une loi naturelle: les colons sont dispersés au début, puis artisans et commerçants se regroupent près de l'église et des écoles et fournissent les services aux cultivateurs établis dans les rangs, qui deviennent des secteurs de l'exploitation agricole.

La colonisation avait fait des progrès assez considérables durant la dernière moitié du 20<sup>e</sup> siècle. Les parlementaires, harcelés par la presse francophone du Bas-Canada et talonnés avec obstination par un clergé déterminé, débloquent des crédits pour améliorer les routes existantes et en construire de nouvelles. Mais c'est la construction du chemin de fer du "**Grand-Tronc**" qui ouvre l'arrière-pays au développement agricole.

Dans une brochure sur la colonisation des Cantons de l'Est, un missionnaire<sup>147</sup> s'exprime ainsi: "**De l'avis de tout le monde, ce territoire est susceptible de devenir la partie la plus riche, la plus belle de la Province de Québec. Le paysage est magnifique; les sites sont charmants. Le climat est aussi doux, sinon plus doux, que celui de nos anciennes paroisses. Les chemins à lisses<sup>148</sup> qui existent déjà, et surtout ceux qui sont en voie de construction,**

<sup>147</sup> **Abbé Chartier**, cité dans "**Le Canada sous l'Union**" par **Louis-P. Turcotte**. Il diffère d'opinion avec **Raoul Blanchard** sur le climat; question de tiédeur de peau.

<sup>148</sup> Rails en bois pour les locomotives à vapeur.

promettent un écoulement rapide aux produits de l'agriculture. Le voisinage des Etats-Unis est encore un avantage considérable. Le caractère accidenté du pays, tout en rendant facile l'égout des terres, fait abonder les pouvoirs d'eau partout. Les terres hautes, couvertes en bois francs, offrent un sol léger, il est vrai, mais propre à la culture de toute espèce de grain et surtout très favorable à la production du foin et de l'herbe. La supériorité des pâturages des Cantons de l'Est est bien constatée; c'est là qu'on rencontre les plus beaux troupeaux, et nos races d'animaux dégénérées, une fois transportées là, semblent y acquérir une taille et des qualités nouvelles. Ceci est dû, sans contredit, aux pâturages dont elles sont nourries et à l'excellente eau que leur fournissent les sources si pures, les ruisseaux si limpides que l'on rencontre partout dans cette région."

"Un des grands avantages qu'il y a à coloniser les terres hautes, c'est que dès la première année, on peut semer et récolter sans être tenu d'arracher les souches, et sans s'occuper de l'égout du sol; tandis que la cendre du bois franc, convertie en sel, suffit pour payer la plus grande partie des frais de défrichement".

"Il y a dans les Cantons de l'Est de l'espace pour les Canadiens des Etats-Unis, qui désirent revenir fouler le sol de la patrie, et pour tous les pères de famille dans les vieilles paroisses qui visent à établir leurs enfants."

Dans ce vibrant plaidoyer destiné aux jeunes agriculteurs en devenir, l'**abbé Chartier** ciblait tout particulièrement le million d'âcres de terre appartenant à la Couronne et disponible à raison de trois chelins l'âcre (0,60 \$).

Une fois sa maison construite, l'habitant l'entoure de dépendances: il lui faut une grange-étable, des hangars et des remises pour ranger instruments aratoires et bois de chauffage; avec le temps et l'aide de ses fils, il ajoutera une laiterie, une écurie, une porcherie, un poulailler; puis un atelier pour les petites réparations. Hormis quelques journaliers, peu d'habitants ignorent comment opérer une ferme et prendre soin des animaux. Ce mode de vie traditionnel, aujourd'hui disparu, a fait place à la spécialisation dans la production agricole.

Au milieu du siècle débiteront les grands travaux dans les chantiers forestiers. On se rendra compte que la forêt est une source supplémentaire de revenus, car en sus de fournir le matériau indispensable à toute construction, on découvre un nouvel usage: le progrès en éducation crée une demande accrue de documents écrits mais le papier était rare et coûteux.

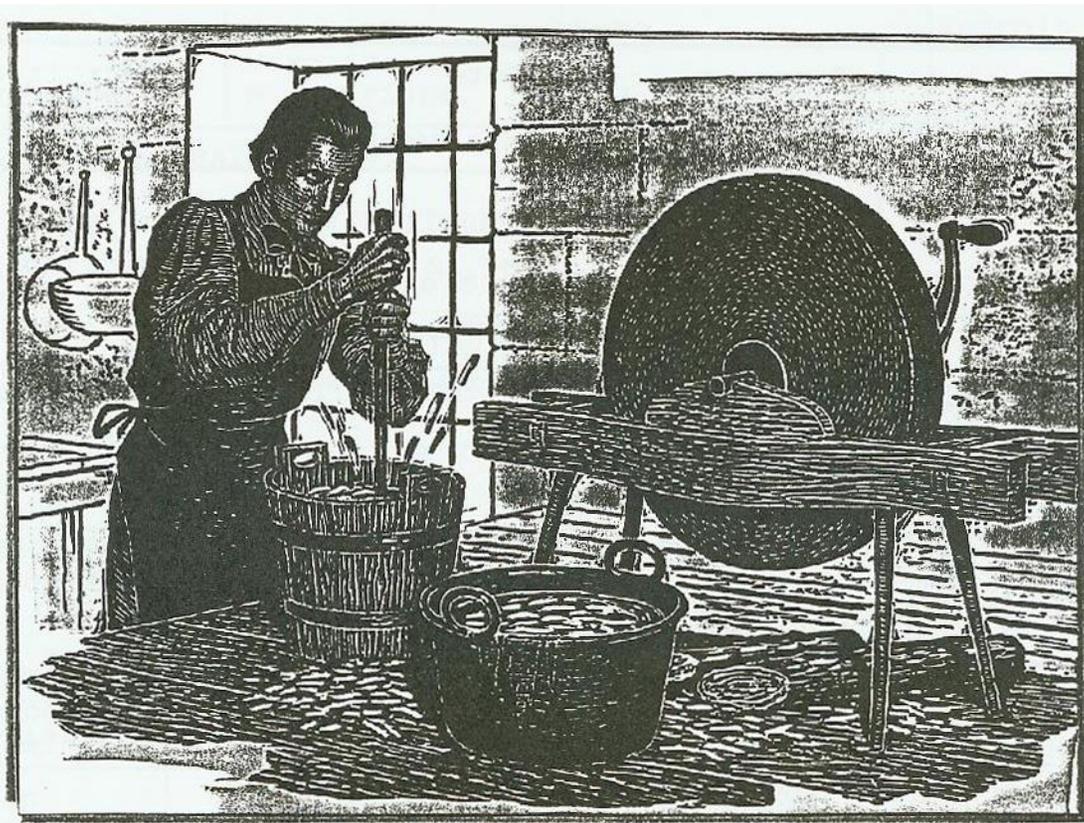
Dorénavant le domaine forestier sera exploité par les papetières. La première usine de papier, la "**Manufacture de Papier d'Argenteuil**", entre en opération vers 1805.<sup>149</sup> Traditionnellement, le papier était fabriqué à partir de chiffons fermentés, dissous et transformés en pâte. Il devint nécessaire de trouver un matériau de remplacement pour produire le papier. Des chercheurs pensèrent à réduire en bouillie les fibres du bois tendre comme l'épinette et parvinrent à réaliser de minces feuilles de papier. L'amélioration des procédés techniques de base pavait la voie à la toute puissante industrie nord-américaine des pâtes et papiers.

Au Canada, les deux premières papetières voient le jour pour l'une à **Windsor Mills** en 1864 et pour l'autre à **Valleyfield** en 1870. Nonobstant les immenses dégâts causés par un buchage inconsidéré, il faut dire que l'apport économique des "moulins à papier" ne se calcule pas en termes de dollars pour certaines villes de l'Outaouais et de la Mauricie.

---

<sup>149</sup> **James Brown**, dans un encart publicitaire, en date du 21 septembre 1805, promet de "**payer en argent comptant les guenilles nettes de toile et de coton**".

Terminons notre excursion dans les Bois-Francs par cette observation extraite de la GAZETTE de Montréal, en date du 6 septembre 1918. **"Nous avons particulièrement remarqué le progrès considérable de la colonisation dans la région de Drummond et d'Arthabaska. Cette région, encore couverte de forêts, il y a à peine dix ans, est maintenant parsemée de paroisses florissantes où l'agriculture et l'industrie sont à l'honneur et où l'on note surtout l'effort des cultivateurs pour activer la production... ce territoire est maintenant couvert de riches moissons"**. A cette époque cependant, notre parenté avait quitté cette belle région agricole de la province.



**Charles Fenerty, de la Nouvelle-Ecosse, se livrant, vers 1830, à une expérience de fabrication du papier.**

Enfants	Parrain\ Marraine	Date	Endroit
B = baptême	M = mariage	S = sépulture	
<b>CINQUIEME GENERATION (13).</b>			
<b><u>LOUIS FRIGON.</u></b>			
Né en 1806 (B. 3 octobre) et fils de Louis-Michel Frigon et de Marguerite Masson, il épouse à Maskinongé, Etienne Landry (M. 25 juillet 1826). Elle est la fille de Pierre Landry et de Euphrosine Marchand. Décès de Louis en 1857 (S. 17 novembre) à l'âge de 52 ans.			

Enfants B = baptême	Parrain\ Marraine M = mariage	Date S = sépulture	Endroit
Frigon 1. Octavie	Par.: Mar.:	B. 1828 M. 12 janvier 1847	(?) Maskinongé
Elle épouse David Vanasse dit Vertefeuille.			
Frigon 2. Antoine	Par.: Antoine Rinfret Mar.: Euphrosine Marchand	B. 22 juillet 1830	Maskinongé
Frigon 3. Charles Hercule	Par.: Moyse Landry Mar.: Julie Landry	B. 26 décembre 1833 S. 13 janvier 1852	Maskinongé Maskinongé
Frigon 4. Isidore	Par: Jacques Landry Mar.: Françoise Biron	B. 24 août 1837 M. 16 février 1857	Maskinongé Berthier
Il épouse Agnès Goulet, fille de Côme-Irénée Goulet et de Archange Drouin. Leurs enfants firent souche dans l'est de Montréal, paroisse de Hochelaga. A noter tout spécialement une descendante, Antoinette Frigon, qui donna à la communauté et à son mari, Armand Harel, dix-neuf enfants.			
Frigon 5. Philomène	Par.: Amable Doucet Mar.: Marguerite Frigon	B. 28 octobre 1839	Maskinongé
Frigon 6. Julie	Par.: Isidore Landry Mar.: Julie Barette	B. 27 avril 1843	Maskinongé
Frigon 7. J.-Noé	Par.: Joseph Lebeau Mar.: Charlotte Lamotte	B. 22 août 1847 M. 13 novembre 1866	Maskinongé St-Justin
Il épouse Léocadie Ayotte, fille mineure de David Ayotte et de Léocadie Clément. Ce couple émigra en Nouvelle-Angleterre.			

Enfants B = baptême	Parrain\ Marraine M = mariage	Date S = sépulture	Endroit
<b><u>CINQUIEME GENERATION (14).</u></b>			
<b><u>OLIVIER (Toussaint) FRIGON.</u></b>			
Baptisé le 8 octobre 1801, fils de Olivier Frigon et de Judith Banhiac, il épouse le 6 février 1826 Madeleine Lupien, fille de Joseph Lupien et de Agathe Chrétien. Olivier décède en 1861 (S. 21 octobre), à l'âge de 60 ans.			
Frigon 1. Joseph Olivier	Par.: Mar.:	B. 8 janvier 1827 M. 20 avril 1857 S. 29 juin 1906	Louiseville Louiseville Louiseville
Il épouse Domitilde Desrosiers, fille de Elie et de Henriette Prescottte Godin.			
Frigon 2. Marie	Par.: Mar.:	B. 26 mars 1829	Louiseville
Frigon 3. Eléonore	Par.: Mar.:	B. 21 septembre 1831 M. 7 octobre 1856	Louiseville Louiseville
Elle épouse Louis Arseneau, fils de Charles Arseneau et de Céleste Augé de Kankekee aux Illinois.			
Frigon 4. Hilaire	Par.: Mar.:	B. 21 septembre 1834 S. 27 avril 1841	Louiseville Louiseville
Frigon 5. Toussaint	Par.: Mar.:	B. 15 janvier 1837 M. 31 juillet 1866	Louiseville St-David
Il épouse Marie Proulx (Yamaska), fille de Antoine et de Emilie Desautels. Ce couple émigra au Rhodes-Island et sa famille s'y installa. Un de leurs nombreux descendants, Robert "Bob" Frigon, marié à Eleanor Metzдорff, est un menuisier prospère et vit actuellement dans le Maine (Jackman). Le couple descend au Texas tous les ans pour y passer l'hiver.			
Frigon 6. Antoine	Par.: Mar.:	B. 30 juillet 1839 M. 17 janvier 1865 S. 15 janvier 1917	Louiseville Louiseville Louiseville
Il épouse Caroline Fréchette. Fille de David et de Agathe Lebeau.			

Enfants	Parrain\ Marraine M = mariage	Date S = sépulture	Endroit
B = baptême			
Frigon 7. Aurélie	Par.: Mar.:	B. (?) M. 3 novembre 1857	Louiseville
	Elle épouse Charles Arseneault (Bourbonnais, Chicago, Ill.), fils de Charles et Céleste Auger.		
	Note: à St-Leonard d'Aston, le 2 mars 1900, décès d'Emilie Frigon, fille d'Olivier, née en 1831..		

### CINQUIEME GENERATION (15) et (16).

Nous désignerons **Désiré Frigon** et **Hilaire Frigon** comme étant porteurs des quinzième et seizième générations, en attendant d'obtenir d'autres renseignements. Baptisé le 23 septembre 1806, fils de Olivier Frigon et de Judith Banhiac, Désiré Frigon épouse le 27 juin 1831 Emilie Lupien, fille de Joseph Lupien et de Agathe Chrétien. Ils eurent au moins un fils, François, baptisé le 2 février 1832 à Louiseville.

Quant à Hilaire Frigon, aussi fils d'Olivier Frigon et de Judith Banhiac, il épouse Adélaïde Godin, fille de Nicolas Godin et de Archange Levreau-Langis, à Les Becquets en 1837.

### ANGLAISE DE NATION.

**Mercy Adams. "Anglaise de Nation", née le 13 mars 1674, fille de Charles Adams et de Rebecca Smith, de Durham (N.H.), capturée lors d'un raid des Abénakis, est adoptée par Charles Antoine Plagnol, Commandant au Fort Saint-François-du-Lac. Elle épouse Charles Dubois le 3 août 1704. Leur fille, Ursule Dubois, épouse Louis Lefebvre le 4 mars 1734, et une fille de ces derniers, Ursule Lefebvre, devient la femme de Paul Frigon le 13 janvier 1755. Hélène Bessette, de Springfield (Maine), descend de Mercy Adams. Cette cousine peut se réclamer, au surplus, de quatre autres générations de Frigon, originaires de Maskinongé. Louis Frigon, époux de Marguerite Masson (M. 21 juillet 1799), Louis Frigon, époux de Etiennette Landry (M. 27 juillet 1826), Noé Frigon, époux de Léocadie Ayotte (M. 13 novembre 1866), et Rosina Frigon, femme de Charles E. Gouger (M. 22 janvier 1892). Hélène Bessette est la petite-fille de Rosina Frigon.**

## CHAPITRE 14

### VILLAGES NES DE LA BROUSSE

#### Saignées dans la forêt

La forêt fait partie du paysage canadien. Mais c'est sur une période de trois cents ans qu'elle a été massacrée, privée à tout jamais de ses plus beaux éléments de pins et de chênes qui ont servi à la construction des navires britanniques au dix-neuvième siècle. Ces essences sont maintenant introuvables au Québec.

Fort heureusement, cependant, notre territoire est si vaste, que la furie dévastatrice des exploiters n'en est pas venue à bout. Le Québec actuel compte plus de 600000 kilomètres carrés de forêt, constituée en partie d'épinettes noires, essence très acceptable aux papetières. Et l'abondance du bois rend son usage commode pour la construction de la maison et des dépendances mais aussi pour le commerce.<sup>150</sup>

Les rapports de l'habitant des campagnes avec le bois s'établissent dès l'enfance alors que très jeune, il doit alimenter en bois de chauffage le "**poêle**" de la maison; il développe assez rapidement certaines habiletés avec la hache et la "**sciotte**" qui lui serviront dès l'âge de quinze ou seize ans alors qu'il s'attaquera, à l'exemple de son père et de ses oncles, aux grands arbres qu'il faudra abattre pour libérer la terre. D'ailleurs, la forêt constituait un obstacle à l'agriculture.

En s'établissant au pays, les pionniers ne recherchaient pas les plaines de l'Ouest, arides et balayées par les vents, mais se trouvaient plus à l'aise dans le voisinage d'une rivière poissonneuse et de ses bords aplanis pour y établir leur campement. Et tant mieux si de beaux arbres nourrissaient le sol.

Un territoire où la végétation est généreuse, situé dans une plaine alluvionnaire enchassée entre le **Plateau Laurentien** et celui des **Appalaches**, encore recouvert d'un épais coussin forestier en 1850, doit séduire **Joseph Frigon**, l'aïeul de la sixième génération. Jouissant d'un climat plus tempéré, toutes les essences d'une forêt mixte s'y retrouvent: érables, merisiers, ormes, frênes, tilleuls, hêtres, noyers et chênes. Et la terre est bonne dans la région des **Bois-Francis** tout comme les **Cantons de l'Est** se prêtent bien à l'élevage des bestiaux.

Cette portion de pays, ravinée et picturale, était bien connue des **Abénaquis** qui l'exploitaient comme territoire de chasse. Ouverte à la colonisation, en 1792, divisée en "**townships**",<sup>151</sup> ces terres de la Couronne sont tout d'abord offertes aux **Loyalistes**. Les durs travaux et l'isolement brisèrent la volonté de ces courageux pionniers. Bon nombre de ces terres seront abandonnées après quelques années. Le développement progressait donc lentement à cause de l'état pitoyable des chemins quand ce n'était une absence totale de routes.

Les terres vacantes sont réclamées par les **Canadiens-Français**. Ces derniers écartent les précurseurs **Ecossais**, **Américains** et **Irlandais** des contreforts des **Cantons de l'Est**, s'y mélangent et éventuellement prennent leur place. Les **Britanniques** émigrent vers le **Haut-Canada** tandis que l'élément francophone, très fécond, envahit le territoire.

---

<sup>150</sup> Au recensement de 1871 pour la commune de **Sainte-Clotilde**, plus de la moitié des propriétaires déclare posséder des billots bruts; **Olivier** et **Louis Gélinas** en possèdent 9500 à leur deux.

<sup>151</sup> Le **township** est un territoire cartographique ayant 10 milles de côté.

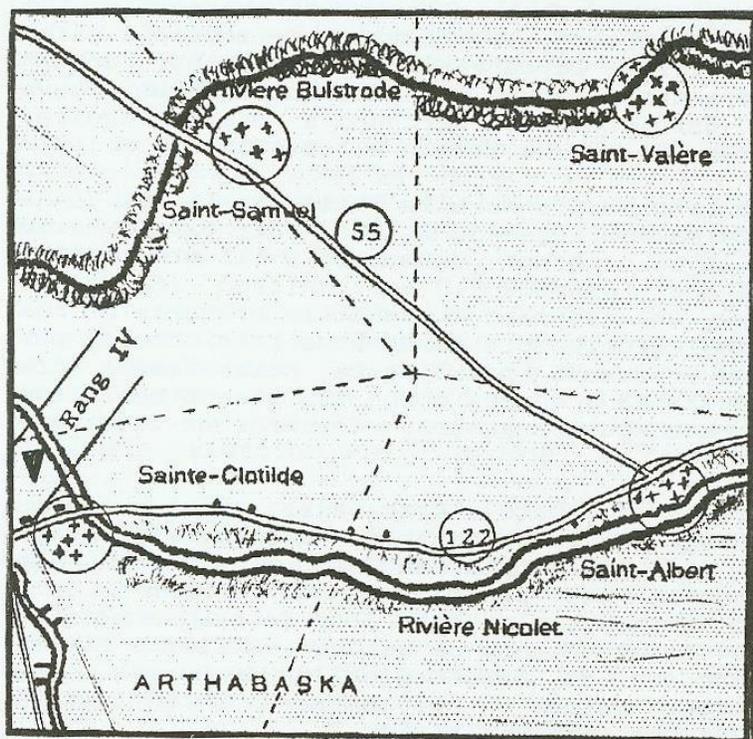
Les premiers colons établis au début du siècle dans le **canton de Horton**, au sud de Nicolet, le long de la rivière, avaient essaimé; partout, la population augmentait, et il suffisait de quelques centaines d'âmes pour justifier la construction d'un lieu de culte avec curé résident. Forte d'une organisation municipale fonctionnelle dès 1864, on suppose qu'un vigoureux groupe de chrétiens habitaient les lieux et la paroisse de **Sainte-Clotilde**, dans le **canton de Horton**, au sud de **Nicolet**, est érigée canoniquement le 1er juillet 1870. L'organisation municipale de ce village date de 1864 et l'ouverture des registres date de 1868. Les premiers habitants de **Sainte-Clotilde** nous sont inconnus.

Nos ancêtres de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> génération ont voulu profiter, comme bien d'autres de leurs concitoyens, de l'élan économique déclenché par l'afflux important de population qu'il fallut loger suite à une politique agressive d'immigration et, disons-le, un peu altruiste, de nos gouvernants. Les nouveaux logis demandaient des madriers et des planches. D'autant plus que l'**Angleterre** réclamait davantage de bois de charpente pour la construction de ses navires de commerce et que nos forêts regorgeaient de pins rouges et blancs.

Nous supposons que **Augustin Frigon**, le père et **Joseph Frigon**, le fils, devaient avoir une certaine connaissance de la mécanique et des possibilités offertes par les **Forges de Batiscan**, toutes proches, qui eurent une existence courte, de 1794 à 1813, et qui durent fermer suite à la faillite personnelle du principal actionnaire. Cette industrie fabriquait quantité d'articles divers, mais aussi des accessoires de moulin à scie, des roues et des engrenages.

Vers le même temps, à **Saint-Stanislas**, au village voisin, deux moulins à scie étaient en opération.<sup>152</sup> Les forgerons marteleurs des **Forges de Batiscan**, dont au moins deux ont été

Les lots 148, 149 et 150 au rang IV du tout nouveau village de **Sainte-Clotilde** ont jadis été la propriété de l'aïeul **Joseph Frigon**.



signalés, **J.-B. Moussin-Lajoie** et **Joseph Michelin**, avaient tracé la voie à d'autres hardis et

<sup>152</sup>Source: Mme Janine Trépanier-Massicotte.

entreprenants ouvriers désireux eux aussi d'exploiter la forêt. L'expertise et les "agrès" étaient sur place. La conjoncture économique s'y prêtait et les rivières voisinaient leur concession. Il ne restait qu'à se façonner des rouleaux, des treuils, des poulies, des tambours, des manivelles et autres accessoires de soutien, tout en bois, qui ne demandaient que de l'habileté au bon charpentier.

Et c'est le long de la rivière **Nicolet**, que **Joseph Frigon**, fils d'**Augustin Frigon**, et son épouse, **Aurélie Vallée**, s'établiront, au sud du fleuve, eux qui avaient vainement tenté de se fixer à demeure à **Saint-Stanislas** ou à **Sainte-Geneviève** pour y établir leur jeune famille.

Manifestement, **Joseph Frigon** avait laissé **Sainte-Geneviève** et son vieux père. Comme opérateur forestier, on peut supposer que l'inventaire des grands arbres à couper et à transformer en belles planches dans son village ne lui donnait plus satisfaction. Les vieilles paroisses seigneuriales au nord du **Saint-Laurent** pouvaient être vidées de leur contenu forestier ce qui, on le suppose, avait pu modifier la destinée de l'aïeul et de sa famille.

Vers 1860, on le retrouve à **Sainte-Clotilde-de-Horton**.<sup>153</sup> C'est à cet endroit qu'il fonde son foyer. Il semble avoir vécu des travaux de la terre tout en exerçant le métier de charpentier. Il est aussi opérateur et, plus tard, propriétaire de moulin à scie. Selon les sources consultées, le territoire occupé par **Joseph Frigon** et ses fils appartenait à une dame **Charlotte Brown**, veuve **Stanislas Doucet**. Ce dernier était marchand à **Saint-Grégoire**. Elle était aussi la propriétaire du moulin situé sur le lot 149.

En 1861, **Joseph Frigon** est veuf d'**Aurélie Vallée**, mais sa jeune belle-soeur, **Philomène Vallée**, âgée de 21 ans, fait partie de la cellule familiale; celle-ci comprend Joseph fils (15 ans), Julie (13 ans), Aurélie (12 ans), Onésime (10 ans), Alfred (6 ans) et Bruno qui n'a que 5 ans. On comprend et admet la présence de la jeune **Philomène Vallée** laquelle doit être tenue fort occupée par cette marmaille qui ne fréquente pas l'école. Mais Joseph père disposera pendant une dizaine d'années d'une assistance masculine fort appréciable car ses quatre garçons deviendront vite des hommes.

Au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, nous avons pu faire la lecture de tous les actes notariés relatifs à **Joseph Frigon**, l'aïeul, ainsi qu'à sa famille, en dépôt à ce bureau. Ces documents l'identifient comme "**propriétaire de moulin**". On y apprend que la famille possédait plusieurs lots de chaque côté de la **rivière Nicolet**, à une trentaine de milles du fleuve Saint-Laurent, dans la paroisse de **Sainte-Clotilde-de-Horton**. Les terrains familiaux étaient situés un peu au nord du pont permettant à la route 122 de franchir la rivière.

Assez bizarrement, dans aucun de ces actes notariés passés entre **Joseph Frigon** et ses pairs de même qu'entre ses fils **Joseph** et **Bruno**, il est question de ses deux autres garçons **Onésime** et **Alfred**. Ces deux derniers ne semblent pas participer à la fortune familiale. Quoiqu'il en soit, en 1888, Bruno possédait le lot 150 que son père lui avait vendu et les lots 148 et 149 achetés de son frère Joseph. Cette belle épopée s'éteindra avec le décès prématuré de Bruno en 1897; puis peu après, l'ancêtre Joseph décèdera à son tour.

Nous avons trouvé quelques renseignements liés aux ancêtres qui ont possédé des moulins. Disons que les avenues parcourues pour trouver certaines données, fort surprenantes, on le doit

---

<sup>153</sup> Nous devons effectuer des recherches dans les greffes de notaires car jusqu'ici, nous n'avons pu trouver à quel moment et en vertu de quel acte **Joseph Frigon** s'installait à **Sainte-Clotilde**.

à des chercheurs universitaires<sup>154</sup>; on sait maintenant que dès 1850, **Augustin Frigon**, le pionnier de la parenté dans ce domaine, possédait 2 moulins et son fils **Joseph Frigon** opérait un autre moulin à neuf scies. La tradition orale est moins précise. N'eut été de l'intérêt de ces chercheurs, ces faits, maintenant connus, ne l'auraient pas été.

Quant au successeur de **Joseph Frigon** et de son fils **Bruno**, à **Sainte-Clotilde**, nous savons que le moulin, actionné à la vapeur à ce que les résidents racontent, était exploité, en 1913, par **Omer Bergeron**; et on dit que ce dernier trouva la mort par noyade laissant une très jeune famille.

Dans un autre document révélateur,<sup>155</sup> on signale un autre **Joseph Frigon**, petit-fils d'**Augustin** et fils de **Joseph**, l'arrière-grand-père, qui opérait un moulin à scie à **Sainte-Germaine Station** (Bellechasse); et un autre de ses descendants, **Edmond Frigon**, possédait un moulin à scie à **Linières** (Beauce). La tradition familiale s'éteint avec le décès accidentel de ce dernier en 1925.

Les progrès matériels ont peut-être stoppé l'aventure indus trielle des Frigon de notre lignée, eux qui, à l'inverse de leurs concitoyens, ne travaillaient pas la terre par plaisir. Et c'est au moment de la crise de 1929, alors que l'habitant sur sa terre pouvait assurer sa pitance quotidienne, que notre parenté abandonna les travaux forestiers pour s'orienter vers d'autres tâches. Malgré le respect que le Canadien devait avoir pour les grands arbres, il devait apprendre, avec un peu de retard, que cette richesse n'était pas inépuisable.

Les recensements mentionnent encore de la parenté originaire de Sainte-Geneviève établie dans le quadrilatère étrié **Sainte-Clotilde**, **Saint-Albert**, **Saint-Samuel** et **Saint-Valère** au millésime 1871. **Saint-Valère** est un autre jeune village des **Bois-Francs**. Un jeune couple de la parenté devait s'y installer vers le millésime 1860; **Joseph Frigon** et **Henriette Desaulniers**, unis le 18 février 1840 à **Sainte-Geneviève**, eurent une grosse famille et leurs enfants s'établiront dans le voisinage. Joseph était le fils de **Olivier Frigon** et de **Louise Veillet**. Tous deux habitaient Sainte-Geneviève en 1851.

Nous terminons, au meilleur de notre connaissance, la nomenclature des familles issues des couples de la cinquième génération.

L'auteur de ces lignes fait tout son possible pour combler les espaces vides dans les tableaux. Signalons que toute aide de renseignements à cet effet serait très appréciée.

---

<sup>154</sup>"**L'exploitation forestière en Mauricie**". Groupe de recherche sur la Mauricie, U.Q.T.R.: René Hardy, Normand Séguin, Alain Gamelin, André Miville et Guy Trépanier, 1980.

<sup>155</sup>"**Liste des moulins à scie**". T. Giroux. Département des Terres et Forêts (Québec), 1913.

Enfants	Parrain\ Marraine	Date	Endroit
B = baptême	M = mariage	S = sépulture	
<b><u>CINQUIEME GENERATION (17).</u></b>			
<b><u>JOSEPH FRIGON.</u></b>			
Baptisé le 14 octobre 1807, il est le fils de <b>Joseph Frigon</b> et de <b>Josette Gravel</b> . Il épouse à Louiseville, le 11 septembre 1832, <b>Louise Hermine Walker-Gagnon</b> , fille de Georges Walker, soldat au Vingtième Régiment, et de Sarah Millies. Orpheline, elle a été adoptée par le notaire Antoine Gagnon. Joseph Frigon se dit marchand et écuyer.			
Frigon 1. J.-Georges Antoine		B. 25 novembre 1833 M. 25 novembre 1862 D. 8 janvier 1886	Louiseville T.-Rivières T.-Rivières
Il épouse Célanire Panneton, fille de Joseph Panneton et de Justine Héroux. Il a été secrétaire-trésorier de la ville de Trois-Rivières. Ami de Benjamin Sulte, celui-ci lui rend un bel hommage dans un de ses écrits.			
Frigon 2. Marie-Louise		B. (?) M. 7 octobre 1863	Louiseville
Elle épouse Augustin Pépin dit Laforce, facteur de pianos. Fils de feu Pierre Pépin dit Laforce et de (?) Gauthier dite Saint-Germain, de Montréal. Au registre, on dit de Marie-Louise qu'elle est "fille majeure de feu Joseph Frigon, Ecuyer, Avocat, et de feu Dame Louise Julie Hermine Walker, de Trois-Rivières". On signale l'agrément de J.G.A. Frigon, tuteur de la dite demoiselle Frigon.			
<b><u>Autres enfants:</u></b>			
Maire-Hermine Cécile, épouse Louis Arcand (Léon et Emilie Boudreault) aux Trois-Rivières le 17 juin 1861.			
Jean-Henri Frigon (Joseph) épouse Dorilla Turcotte, fille de François-Xavier Turcotte et de Adelaïde Pépin, à Saint-Maurice, le 7 janvier 1863.			
Julie C. Frigon épouse J.-A Olivier aux Trois-Rivières, le 14 mai 1866.			
Ch. Auguste Frigon épouse Jul. Al. Lambert, fille de Thomas			

Enfants	Parrain\ Marraine	Date	Endroit
B = baptême	M = mariage	S = sépulture	

Alexandre et de Eléonore Odile Savary, aux Trois-Rivières, le 18 novembre 1867.

L. Geo. Ber. Frigon épouse Mathilde Adolphine Lambert, fille de Thomas Alexandre et d'Eléonore-Odile Savary, aux Trois-Rivières, le 10 août 1868.

Note: les données ne sont pas plus précises que cela dans les répertoires inachevés de l'Institut Drouin.

#### CINQUIEME GENERATION (18).

##### EDOUARD DESIRE FRIGON.

Fils de Joseph Frigon et de Josette Gravel, né en 1827, il épouse Eulalie Cooke le 1 octobre 1849 aux Trois-Rivières. En secondes noces, il épouse, aussi aux Trois-Rivières, M.-Julie E. (Georgine) Badeau, fille de Georges Badeau et d'Amérinthe Berthelot le 30 mai 1871.

##### Quelques enfants:

Cécile Frigon, le 14 mai 1866, épouse Jean-Aimé Olivier, veuf de Eléonore Labarre, aux Trois-Rivières.

Edouardina Frigon épouse Elzéar Paquin à Saint-Boniface de Shawinigan, le 2 octobre 1878.

Joseph Edouard Frigon épouse Gertrude Tough à Grand-Mère le 31 octobre 1900.

Blanche Frigon épouse Joseph U. Girard (Léger et Egérie Leblanc) le 12 janvier 1904 aux Trois-Rivières.

Joseph Georges Antoine épouse Lydia Malvina Beaubien, le 28 juillet 1914, à Saint-Roch (Québec).

##### Notes:

- a) Il restera à découvrir les données manquantes en regard de ces deux belles familles de notre parenté.
- b) Le 15 août 1863, un incendie d'importance détruisait une vingtaine de maisons du quartier des affaires aux Trois-Rivières; parmi ces maisons incendiées, on note celle de Ed. Frigon. Il s'agit peut-être de Edouard Frigon. Selon la monographie des Usulines des Trois-Rivières, éditée par la communauté, ce dernier aurait été un conseiller municipal dans sa ville.

## CHAPITRE 15

### BILAN D'UN VILLAGE

#### Recensement de Sainte-Clotilde: 1871

Après réflexion et compte tenu que l'information écrite sur le village de **Sainte-Clotilde** est inexistante, nous avons pensé insérer le recensement nominatif de 1871 en y ajoutant un condensé du recensement agraire. Malgré le poids supplémentaire imposé à ce document, nous tablons sur leur valeur historique pour espérer que ces données offriront de l'intérêt aux citoyens actuels, descendants de ces pionniers de la première heure. Ces tableaux en conservent le souvenir.

En plus de présenter une tranche de population et la composition sociale d'un village naissant, il n'est pas interdit de se former une image de la vie quotidienne sur laquelle veillent le curé, **l'abbé Gédéon Béliveau**, le notaire et fermier, **L. Poulin DeCourval**, et le commissaire d'école, **Camille Gélinas**. Il n'est pas interdit non plus d'avancer l'hypothèse que les familles **Gélinas**, avec **Olivier Gélinas** en tête, seul marchand du village, devaient présider aux décisions des villageois; en possession de plus de 500 arpents de terre et de 15 000 billots non équarris déclarés au recenseur, les Gélinas et leurs alliances, groupés au centre du village, pouvaient raisonnablement constituer la classe dirigeante.

Lors de ce recensement, cinq mortalités sont dénombrées:--**Eugénie Gélinas Poirier**, 30 ans (Vve Louis ?), décédée de la fièvre en mars 1871;--**Joseph Martel**, fils, 25 ans, de la fièvre, aussi en mars 1871;--**Louis Lupien**, 22 ans, de la fièvre en décembre 1870; --**Marie Champagne**, jeune enfant, en octobre 1870;--**Zoé Vigneault**, 2 ans, née aux **Etats-Unis**, en octobre 1870.

En 1871, l'infrastructure industrielle et commerciale de **Sainte-Clotilde** est des plus simples; il n'y a qu'un commerçant, **Olivier Gélinas** et un menuisier connu, **Johnny Sinclair**, est le seul artisan de métier inscrit. On déplore l'absence de forgeron, de charretier, de boulanger ou de cordonnier. Ces services sont sans doute disponibles dans les villages avoisinants.

**Charlotte Brown**, épouse de **Stanislas Doucet**, marchand de **St-Grégoire**, possède le moulin à scie et à farine, énergisé par une canalisation d'eau, d'une puissance de 14 chevaux, sans doute opéré par l'arrière-grand-père **Joseph Frigon**. La valeur estimée de l'ensemble est de 1000 dollars. La production annuelle est de 4500 planches et madriers et la scierie compte 600 billots en inventaire. Quant à la meunerie, sa production annuelle est de 125 quintaux et son grenier renferme 500 minots en céréales (blé, avoine, orge, seigle, blé d'inde).

Ajoutons quelques autres notes: **Johnny Sinclair** est d'origine Ecossaise et son épouse se dit institutrice; **Marie Martel**, âgée de 6 ans, fille de **Joseph Martel**, est née aux Etats-Unis, de même que **Betsey Baker**, épouse d'**Ambroise René**; de plus, cette dernière se dit d'origine Allemande; est aussi d'origine Allemande, **Louise Miller**, épouse d'**Olivier Gélinas**. Nous devons supposer que la majorité des habitants de **Sainte-Clotilde**, de même que ses premiers colons, devaient originer du voisinage de **Nicolet** et des berges du **Lac Saint-Pierre**, sauf quelques exceptions.

Le sommaire du "**Tableau No. 7 - Produits des Forêts**", nous laisse totalement sans mot devant ce que nous affirmons être un extra-ordinaire gaspillage car ce petit village supposément perdu en forêt, comptant au total 371 personnes incluant femmes et enfants, possède en commun 16 548 "**billots de pin**" et 19 205 "**billots de tous autres bois**"; ce sont là des quantités absolument ahurissantes et confirment ce que nous savions déjà: la forêt était surexploitée et

massacrée sans pitié.

Il n'en reste pas moins que les vigoureux habitants de **Sainte-Clotilde** devaient posséder de bons bras car le recensement note 51 chevaux uniquement et 21 "boeufs de travail" comme force motrice totale dont disposaient les villageois pour leurs travaux des champs et pour la coupe et le halage des billots.

En résumé, en 1871, **Sainte-Clotilde** est un petit village composé de petits exploitants agroforestiers, vocation confirmée par l'absence de moissonneuse et de faucheuse, instruments indispensables à un exploitant agricole moyen. Mais on utilisait les capacités des plus jeunes, car sur 102 enfants d'âge scolaire, c'est-à-dire entre 6 et 14 ans, 59 seulement fréquentent l'école.<sup>156</sup>

Dans un rapport de l'inspecteur scolaire **W. Alexander** couvrant l'année 1870, celui-ci note que le gouvernement soutient deux écoles à Sainte-Clotilde. Les deux institutrices sont **Hélène Lapierre** et **Céline Lambert**; elles reçoivent 60 dollars de salaire annuel; il y a 48 élèves; le secrétaire de la municipalité est M. Camille Gélinas. Une de ses remarques porte sur les conditions d'existence de cette époque. **"L'extrême modicité des salaires reste seule comme matière à reproches. Il est vrai que la plupart des municipalités sont pauvres, que le territoire est très étendu et possède une population dissiminée, ce qui exige plus d'écoles qu'il n'en faudrait si les habitants se trouvaient plus rapprochés les uns des autres. Le défaut d'assiduité à l'école de la part des enfants s'explique par les grands froids, par les mauvais temps qu'il a fait cet hiver et par l'état impraticable des chemins"**.

Nous terminerons avec cette observation consignée par le responsable du recensement de 1861, embrassant d'un regard, du sommet de la montagne, le village d'**Arthabaska**. Assurément, la perspective l'enchantait. Nous citons: **"Sur le versant d'une montagne dans un des plus beaux sites du monde, au centre d'un magnifique village, qui s'élève en amphithéâtre à quelques pas de la rivière Nicolet est bâtie l'Eglise catholique romaine de St-Christophe d'Arthabaska. Sa longueur est de 75 pieds et sa largeur est de 40. Elle fut commencée il y a onze ans et finie, à l'extérieur, cinq ans plus tard. L'augmentation de la population de cette paroisse qui en moins de six ans s'est quadruplée et au-delà souligne l'importance que lui ont donnée la création de deux villages qui ont surgi comme par enchantement, et ont empêché le parachèvement de l'Eglise à l'intérieur. Car il est devenu déjà presque nécessaire d'en construire une nouvelle pour contenir la foule des catholiques romains dont cette paroisse est presque exclusivement composée"**.

**Le collège de l'Assomption en 1893. Y étaient élèves: Georges Frigon (1890), Raymond Frigon (1911), Dr Rosario Frigon (1890) et son fils Rosario Frigon (1924).**



<sup>156</sup> Les jeunes participaient aux travaux quotidiens et on utilisait leur juvénile ardeur l'été tandis que durant l'hiver, le mauvais temps et la distance favorisaient l'absentéisme scolaire.

RECENSEMENT DE 1871.  
Sainte-Clothilde-de-Horton.

Ernest Pacaud, énumérateur.

M a i s o n	F a m i l l e	Nom	S e x e	A g e	E t a t	Occupation Résidence Observations	Surface totale de la terre (arp.)	Terres en culture (arp.)	Culture du blé		Avoine M i n o t s
									A r p e n t s	M i n o t s	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	1	Gélinas Camille	M	31	M	Cultivateur	210	40	3	34	300
		Vigneault Marie	F	30	M	Rang 5					
		Gélinas Rebecca	F	9		Lots 5-6-7					
		" Philippe	M	7							
		" Edmond	M	4							
		" Lédia	F	2							
		" Ulric	M	.4							
Vigneault Joseph	M	62	M								
Roy Marianna	F	72	M								
2	2	Gélinas Cyrille	M	33	M	Journalier					
		Boucher Marie	F	37	M						
		Gélinas Elise	F	10							
		" Hector	M	6							
" Hormidas	M	3									
3	3	Poirier Louis	M	38	V	Cultivateur	36	1			4
		" Victorine	F	11		Rang 5					
		" Joseph	M	8		Lot 6-7					
		" Evariste	M	6							
		" Philippe	M	5							
" Alphonse	M	3									
4	4	Gélinas Olivier	M	54	M	Commerçant	100	81	3	29	300
		Miller Louise	F	56	M	Cultivateur					
		Gélinas Edmond	M	19		Rang 5					
		" Esther	F	16		Lot 5					
5	5	Gélinas Pierre	M	45	M	Cultivateur	28	15	2	7	60
		Cloutier Aurélie	F	37	M	Rang 5					

		Gélinas Edouard	M	17		Lot 4						
		" Théophile	M	14								
		" Xavier	M	11								
		" Marie	F	9								
		" Denis	M	6								
		" William	M	4								
		" Anatolie	F	3								
		" Octavie	F	0.9								
6		Gélinas Siméon	M	20		Cultivateur Rang 5 Lot 4	28	12				25
	7	Vigneault Georges	M	33	M	Cultivateur	200	38				
		Houde Marie	F	31	M	Rang 11 Lot 22						
6	8	Béliveau Gédéon	M	35		Prêtre. Cure.	8	8	2	12		
		" Marguerite	F	63		Rang 9 Lot 9						
		Vincent Mélanie	F	31								
7	9	Gélinas Louis	M	58	M	Cultivateur	100	30	2	10		150
		Desilets Desanges	F	48	M	Rang 5 Lot 3						
		Gélinas Hercule	M	24								
		" Evariste	M	12								
		" Albert	M	8								
		" Eugène	M	7								
		" Fabienne	F	26								
		" Elodine	F	21								
		" Octavie	F	11								
8	10	Gélinas Dolphis	M	28	M	Cultivateur	50	15				40
		Lemire Josephine	F	31	M	Rang 5 Lot 3						
		Gélinas Clérissa	F	5								
		" Belzémire	F	3								
		" Patrick	M	2								
		" Wilfrid	M	0.5								
9	11	Gélinas Paul	M	40	M	Cultivateur	50	30				50
		Lemire Adèle	F	36	M	Rang 5 Lot 3						
		Gélinas Adélia	F	17								
		" Olivier	M	15								
		" Agnès	F	13								
		" Arsèlie (?)	F	11								
		" Hélène	F	6								
		" Clarice	F	3								
10	12	Sinclair Johnny	M	27	M	Menuisier						
		Vignault Delphine	F	31	M	Institutrice						
11	13	Lambert Antoine	M	57	M	Cultivateur	50	6				
		Toussaint Présille	F	40	M	Rang 4 Lot 1						
12	14	Lambert Antonio	M	30	M	Cultivateur	200	53	1	9		100
		Lemire Adélaïde	F	30	M	Rang 4 Lot 2						



		Hébert Etienne	M	9							
		" Dolphis	M	7							
		" Philippe	M	5							
		" David	M	3							
17	23	Constantineau Alfred	M	30	M	Cultivateur	18	11	2	8	60
		Dupont Philomene	F	30	M	Rang 3 Lot 10-11					
		Constantineau Philom.	F	4							
		" Aurélie	F	2							
		" Alfred	M	0.8							
18	24	Constantineau Nère	M	32	M	Cultivateur	60	22			60
		" Germaine	F	30	M	Rang 3 Lot 8-9					
		" Pierre	M	4							
		" Joseph	M	2							
		" Jacob	M	0.1							
19	25	Constantineau Louis	M	59	M	Cultivateur	200	42	2	16	150
		Rouleau Soulange	F	55	M	Rang 3 Lot 8-9					
		Constantineau Nazaire	M	21							
		" Théophile	M	16							
		" Marie	F	19							
		" Léonie	F	12							
20	26	Dupont Thomas	M	36	V	Cultivateur	120	44	2	12	100
		" Léonie	F	12		Rang 3 Lot 8-9					
		" Louis	M	75	V						
		" Félie (?)	F	36							
		" Olivine	F	30							
21	27	Frigon Joseph	M	25	M	Cultivateur	37	37			24
		Célinas Denise	F	21	M	Rang 4 Lot 6-7-8					
		Frigon Amanda	F	3							
		" Edmond	M	0.1							
22	28	Champagne Norbert	M	25	M	Cultivateur	60	17			20
		" Marceline	F	25	M	Rang 6 Lot 3					
23	29	Champagne Olivier	M	33	M	Cultivateur	70	20			
		Duval Marie	F	23	M	Rang 6 Lot 3					
		Champagne Alfred	M	8							
		" Ferdinand	M	7							
		" Olivier	M	5							
		" Etienne	M	3							
		" Mèrilise	F	0.9							
24	30	Vigneault Pierre	M	53	M	Cultivateur	284	146	1	5	95
		Thibodeau Marie	F	53	M	Rang 12 Lot 17					
		Vigneault Délina	F	26							
		" Antoine	M	15							
		" Adéline	F	13							
		" Edmond	M	11							
		" Philomène	F	8							

		Vigneault Johnny	M	24							
		" Albert	M	22							
25	31	Bourne Félix	M	28		Cultivateur	150	30	1	2	60
		Provencher Agnès	F	30		Rang 6 Lot 2					
		Bourne Victoria	F	5							
		" Homère	M	4							
		" Clérina	F	2							
26	32	Lampron Antoine	M	48	M	Cultivateur	200	50	4	6	50
		Massicotte Délina	F	45	M	Rang 12 Lot 16					
		" Onésime	M	22							
		" Adeline	F	19							
		" Antoine	M	17							
		" Téléphore	M	14							
		" Jules	M	12							
		" Barthélémy	M	4							
27	33	Lupien Michel	M	58	M	Cultivateur	200	120	8	30	200
		Boucher Zéphérine	F	52	M	Rang 11-12					
		Lupien Agnès	F	28		Lot 10-11					
		" Napoleon	M	24							
		" Emma	F	20							
		" Théophile	M	18							
		" Arsène	M	16							
		" Amédé	M	14							
		" Victorine	F	12							
		" Georgine	F	9							
		" Colombe	F	7							
	34	Lupien Alexandre	M	26		Cultivateur	100	90			
						Rang 12 Lot 18					
28	35	Champagne Joseph	M	50	M	Cultivateur	80	6			25
		" Elizabeth	F	49	M	Rang 2					
		" Luce	F	22		Lot 9-10					
		" Hélène	F	18							
		" Mary	F	15							
		" Philippe	M	13							
		" Anny	F	10							
		" Elisabeth	F	8							
29	36	Champagne Charles	M	40	M	Cultivateur	75	5			
		Beauchemin Lise	F	26	M	Rang 1 Lot 9-10					
		Champagne Luc	M	13							
		" Xavier	M	11							
		" Moïse	M	9							
		" Philomène	F	6							
		" Orsélie	F	4							

		Champagne Napoléon	M	2							
		" Charles	M	60	M						
		Bernard Marguerite	F	56	M						
30	37	Champagne Louis	M	61	M	Cultivateur	100	40	3	15	60
		" Marie	F	56	M	Rang 2 Lot 9-10					
		" Alexis	M	24							
		" Hercule	M	19							
		" Emilie	F	18							
		" Joseph	M	15							
		" Marie	F	13							
31	38	Bélangier Alexis	M	25		Cultivateur	50	12	2	8	
						Rang 2 Lot 9-10					
32	39	Champagne Désiré	M	25	M	Cultivateur	40	8			18
		Ouellette Georgina	F	26	M	Rang 2 Lot 9-10					
		Champagne Caroline	F	5							
		" Luc	M	3							
		" Délia	F	1							
33	40	DeCourval L. Poulin	M	65	M	Notaire	236	116	2	10	
		Robitaille Eléonie	F	39	M	Rang 6 Lot 5-6					
		DeCourval Mary	F	23							
		" Alphonse	M	20							
		" Edmond	M	19							
		" Louis	M	16							
		" Ellé (?)	F	14							
		" Antoine	M	12							
		" Caroline	F	8							
		" Homère	M	5							
		Robitaille Marie	F	44							
	41	Champagne Emmanuel	M	21	M	Cultivateur	50				
		Boucher Clarice	F	19	M	Rang 2 Lot 9-10					
34	42	Lecompte Ludger	M	31	M	Cultivateur	158	26	2	11	75
		Lapierre Philomène	F	28	M	Rang 11 Lot 18-19					
		Lecompte Joseph	M	4							
		" Charles	M	3							
		" Marie	F	2							
	43	Lecompte Israel	M	28		Cultivateur	84	13			
						Rang 11 Lot 18					
35	44	René Alexis	M	57	M	Cultivateur	54	16			25
		Champagne Louise	F	58	M	Rang 2 Lot 9-10					
		" Emilie	F	22							
		" Alexandre	M	19							
		" Louise	F	18							
		" Desneiges	F	14							
	45	René Narcisse	M	24	M	Cultivateur	81	2			
		Leclerc Hélène	F	30	M	Rang 2 Lot 9-10					
		René Philomène	F	4							

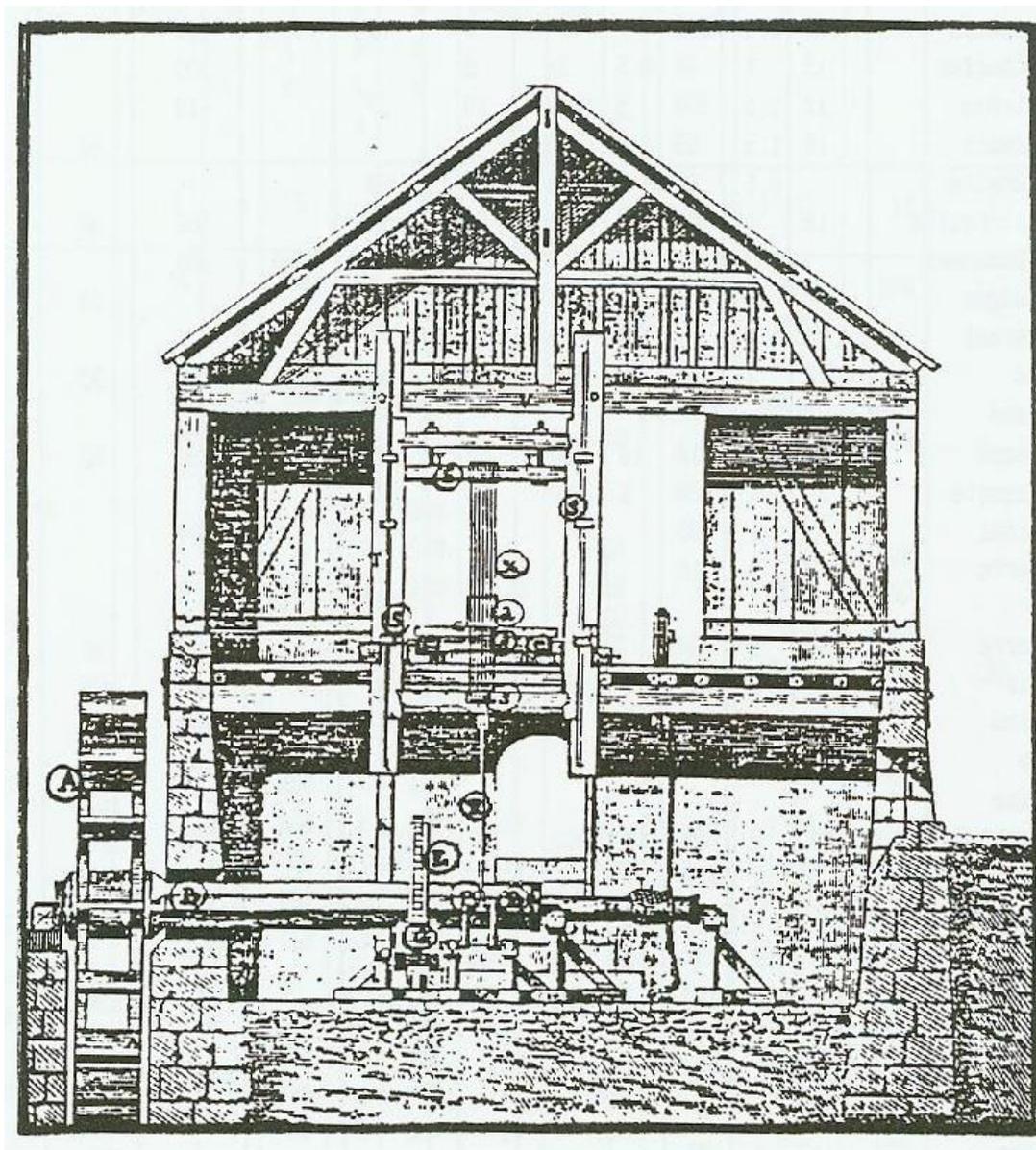


43	56	Landry Joseph	M	42	M	Cultivateur Rang 12 Lot 8-9	120	75	2	20	150
		Lachance Lise	F	45	M						
		Landry Cyprien	M	22							
		" Ludger	M	20							
		" Elzir	F	18							
		" Désiré	M	16							
		" Alfred	M	13							
		" Joseph	M	11							
		" Odilon	M	9							
		" Napoléon	M	7							
		" Noé	M	5							
	57	Désilets Hercule	M	24		Cultivateur Rang 12 Lot 7	50	15		125	
	58	Désilets Joseph	M	60	M	Cultivateur Rang 12 Lot 7	150	49			55
		Landry Julienne	F	50	M						
		Désilets Arside	M	23							
		" Hermine	F	20							
		" Arise	F	19							
		" Léonard	M	18							
		" Calixte	M	16							
		" Cléophas	M	14							
		" Virginie	F	12							
		" Victorine	F	9							
	" Evariste	M	7								
45	59	Dubé Damase	M	34	M	Cultivateur Rang 12 Lot 8	39	12			60
		Lemire Mérance	F	28							
		Dubé Clérina	F	8							
		" Marie	F	6							
		" Délina	F	4							
		" Mélanie	F	1							
46	60	Landry Zoël	M	46	M	Cultivateur Rangs 11 et 12 Lots 6 et 8	100	25			150
		Arsenault Léonard (e)	F	30							
		Landry Séverine	F	8							
		" Elisabeth	F	6							
		" Pierre	M	4							
		" Ernest	M	2							
		" Rosanne	F	0.3							
47	61	Arsenault Georges	M	34	M	Cultivateur Rang 11 Lot 7	50	3			10
		Dubé Salomé	F	40							
		Arsenault Odilon	M	10							
		" Elmire	F	8							
		" Joseph	M	6							
		" Oscar	M	4							

		Arsenault Adélar	M	2							
		" Rosanant	F	0.3							
48	62	Lemire Julien	M	58	M	Cultivateur	50	4		15	
		Dubuc Ovide (?)	F	42		Rang 11 Lot 7					
		Lemire Evariste	M	21							
		" Hélène	F	20							
		" Octave	M	14							
		" Zoël	M	12							
		" Thomas	M	10							
		" Mina	F	8							
		" Hermine	F	6							
		" Noë	M	2							
	63	Lemire Milien	M	18		Cultivateur	50	6			
						Rang 11 Lot 8					
49	64	St-Cyr Elzéar	M	25	M	Cultivateur	95	20	1	1	15
		Provencher Céline	F	23	M	Rang 1 Lot 1					
		St-Cyr Napoléon	M	2							
50	65	St-Cyr Zéphirin	M	22	M	Cultivateur	75	10	1	1	30
		Côté Célanie	F	22	M	Rang 1 Lot 1					
		St-Cyr Frédéric	M	2							
		" Joseph	M	0.1							
51	66	Lemire Emmanuel	M	28	M	Cultivateur	100	10			15
		René Olive	F	16	M	Rang 12 Lot 10					
	67	Landry Cyprien	M	22		Cultivateur	100	15			50
						Rang 12 Lot 9					
	68	Maltais Hypolite	M	45	M	Cultivateur	176	2			
		Gagnon Louise	F	40	M	Rang 6 Lot B					
		Maltais Ovide	M	22							
		" Hypolite	M	20							
		" Thomas	M	18							
		" Joseph	M	16							
		" Georgine	F	12							
		" François	M	6							
		" Joseph	M	1							
52	69	Lapierre Octave	M	28	M	Cultivateur	100	10			20
		" Odile	F	21	M	Rang 11 Lot 6					
		" Emma	F	0.6							
53	70	Dubois Théophile	M	27	M	Cultivateur	100	1			
		Martel Agnès	F	23	M	Rang 11 Lot 17					
		Dubois Joseph	M	0.8							
54	71	Lavertu Louis	M	32	M	Cultivateur	100	10			22
		Plante Philomène	F	31	M	Rang 11 Lot 16					
		Lavertu Aimé	M	8							
		" Ludger	M	6							
		" Désiré	M	3							
		" Mathilde	F	0.2							

F a m i l l e	Nom	Produits de la terre					Étoffes		Bois d'oeuvre		Aliments	
		Fèves Sarra- sin Mais (Mi- nots)	Patates		Foin		Chan- vre Laine Lin (li- vres)	Draps Toiles Flan- elle (ver- ges)	Bois équar- ris (pieds cubes)	Billots bruts (quan- tité)	Beur- re (li- vres)	Sucre éa- ble (li- vres)
			A	M	A	B						
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
1	Gélinas Camille	14	1	100	4	600	15	31		600	100	175
2	Gélinas Cyrille						4	16		1000		
3	Poirier Louis											
4	Gélinas Olivier	50	2	280	10	3000	70	60	3000	6000	200	
5	Gélinas Pierre	5	1	90			26	80		200	200	
6	Gélinas Siméon	7	0.5	18	1	100				1000		
7	Vigneault Georges		0.5	50	10	800						
8	Béliveau Gédéon				6	500		50		125	100	
9	Gélinas Louis	8	1	120	2	200	22	48	700	3500	150	
10	Gélinas Dolphis	69					15	45		900	100	
11	Gélinas Paul	19	1	100	5	400	21	27		2000	100	150
12	Sinclair Johnny						2				25	
13	Lambert Antoine	4	2	75					450	1000	50	
14	Lambert Antonio	3	1	100	8	400				900	75	
15	Frigon Joseph	47	1.5	150	1.5	400	16	48	996	2700	200	
16	Gagnon Charles	12	1.5	80	10	1400	17	49		1069	100	50
17	Martel Joseph		1.5	150	4	600						
18	Gagnon Ludger		0.5	18	10	800						
19	Cadoret Emilie				4	800						
20	Landry Antoine				5	600						
21	Hébert Léon	23	1	100	3	300				1000	8	
22	Hébert Gonzague	20	2	272	3	400	30	35			100	
23	Constantineau Alfred		1	30	2	300	23	47		300	50	
24	Constantineau Néré	7	1	50			18	15		50	30	
25	Constantineau Louis	31	1	150	3	500	15	85			150	
26	Dupont Thomas	7	1.5	200	2	300	30	44		900	20	
27	Frigon Joseph		1	60	3	400	7	14		1225	20	
28	Champagne Norbert		2	50	6	800	27	40			6	
29	Champagne Olivier		2	200	6	1000	6	15		600	50	



**CHAPITRE 16****LE MOULIN A SCIE** <sup>157</sup>

<sup>157</sup> Source du dessin: "L'industrie forestière chez les Acadiens de la Baie Sainte-Marie de 1860 à 1930". Selon J.-R. Doucet. Collège Sainte-Anne.

La coupe du bois en Mauricie, c'était reconnu comme un apport économique appréciable. Selon **Madame J.-Trépanier-Massicotte**, "un des premiers entrepreneurs forestiers de notre rivière, Jean Veillet, de Sainte-Geneviève, obtint par contrat, le 10 avril 1711, le droit de couper du bois aux endroits désignés par le procureur fiscal des Jésuites, en donnant à ceux-ci le douzième des madriers sciés qu'il mènera à Québec sur des cageux. Sa terre était baignée par un affluent de la Batiscan qu'on nomma le Ruisseau-à-Veillet".<sup>158</sup>

Déjà en 1752, l'ingénieur **Franquet**, qui visitait le pays, trace un portrait de la **Pointe-du-Lac** et signale "qu'au delà de cet établissement, il y a deux moulins, l'un à grains et l'autre à scies, placés sur un ruisseau, et solidement construits. Les eaux y sont retenues par une digue revêtue en maçonnerie".<sup>159</sup>

Tout près de nous, à **Saint-Etienne-de-Lauzon**, l'ossature d'un moulin à scie construit en 1835 et muni d'une turbine, nouveauté au Canada, est conservée telle quelle. Ce moulin fournissait un rendement important. Son propriétaire, **Louis Huart**, en 1850, accepta une commande de vingt mille madriers de douze, quatorze et seize pieds de longueur, de neuf pouces de largeur et de trois pouces d'épaisseur.

Le dessin de la page précédente montre un moulin de l'Acadie de l'époque 1830. On voit la grande roue (A), l'arbre de couche (B), et la châsse, sorte de cadre rectangulaire se déplaçant alternativement de bas en haut dans un espace défini, muni de sept scies verticales. La châsse glisse dans des rainures huilées et son mouvement est synchronisé avec le déplacement horizontal du billot sur les rouleaux du chariot. Il en sortira des belles planches qu'il faudra sans doute varloper par la suite.

La petite histoire conserve peu de souvenirs des nombreux moulins à scie de l'époque artisanale et pré-industrielle, celle qui assista à l'essor considérable de l'exploitation forestière au pays. Entre 1800 et 1900, le moulin banal du seigneur devra graduellement céder sa place au profit d'une organisation privée de type artisanal et familial.

Pour avoir visité un moulin à scie et avoir été très impressionné par les divers mécanismes, engrenages, roues, tambours et engins de métal et de fonte que cachent des murs souvent vieillots, nous soupçonnons qu'il fallut beaucoup d'audace à **Augustin Frigon** et à son fils **Joseph** pour construire et opérer un moulin à scie vers 1850 à **Sainte-Geneviève-de-Batiscan**. Même que Augustin en possédait deux. Il en surgit d'ailleurs plusieurs centaines au Canada vers la même période.

Toute machine est un instrument destiné à transmettre l'action des forces. L'homme peut modifier à souhait les actions, les forces ou bien les vitesses, à l'aide de courroies ou encore d'engrenages.

On peut facilement déduire du schéma ci-après, que le mécanisme de gauche peut transformer un mouvement circulaire uniforme en mouvement alternatif se prêtant bien à mouvoir une scie; tandis que les courroies de droite, montées sur tambour, permettront de changer la vitesse et la direction du mouvement (dans le cas des courroies croisées).

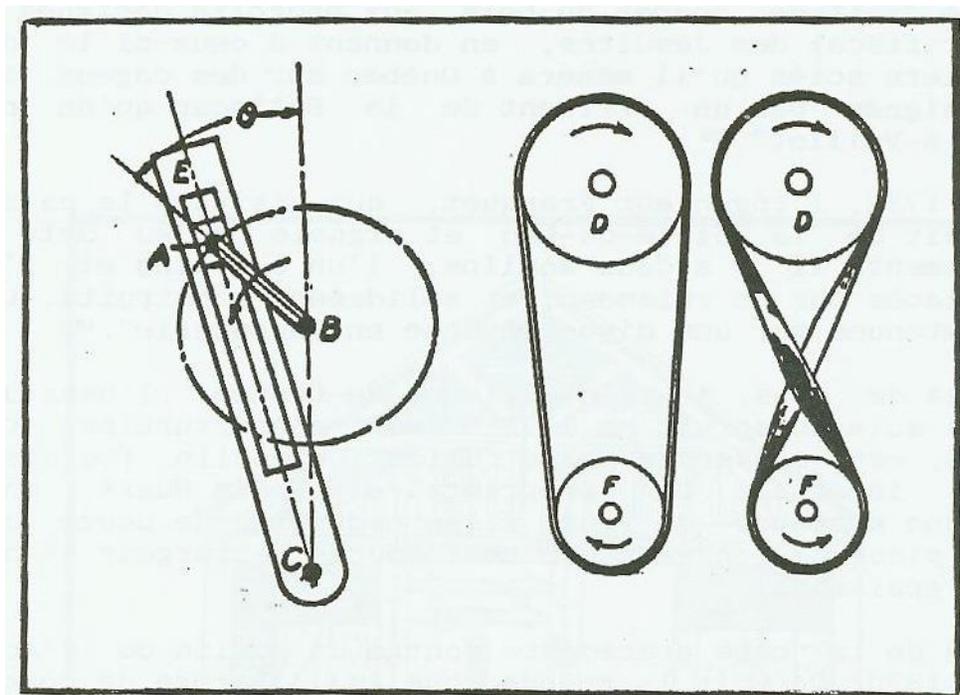
L'homme apprit à maîtriser la furie des rivières pour transmettre leur force à des machines. L'exemple classique est la grande roue à aubes des moulins banaux seigneuriaux. Mais c'est la

---

<sup>158</sup> "**Chez-nous en Nouvelle-France 1608-1787**".

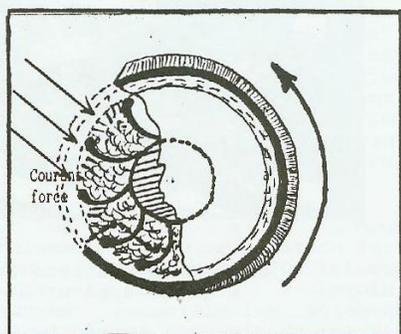
<sup>159</sup> "**Histoire des Canadiens-Français**". Benjamin Sulte.

turbine hydraulique qui est la principale application des pressions exercées par les liquides. On la met en mouvement au moyen de chutes d'eau canalisées vers ses godets.<sup>160</sup>



L'idée de transformer en énergie mécanique utilisable la force des rivières est très ancienne. A l'origine, une grande roue à godets, raccordée à un arbre de couche, actionnait les mécanismes du moulin.

La turbine hydraulique, véritable révolution industrielle, qui sera supplantée par la turbine à vapeur un peu plus tard, remplaça la grande roue à aubes ou à godets, d'un rendement inférieur. Mais cette grande roue, d'une vingtaine de pieds de diamètre, et large de quatre, développant une vingtaine de chevaux-vapeur tout au plus, fait partie de notre patrimoine et témoigne de l'imagination et du talent de nos pionniers.



La turbine hydraulique.

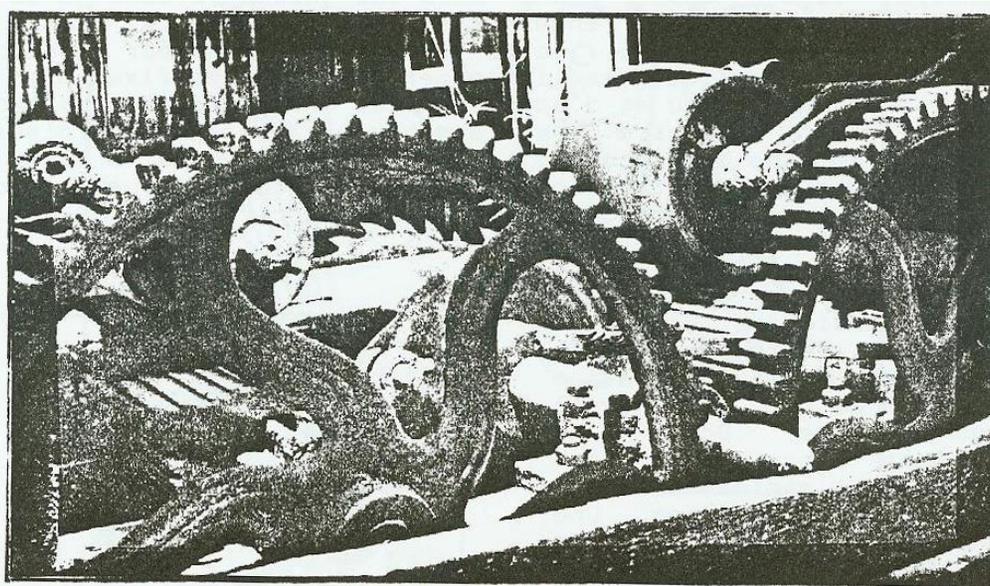
<sup>160</sup> "Vers les années 1860, on fabriquait annuellement aux E.-U. plusieurs centaines de turbines, d'une puissance allant jusqu'à 1000 ch. Dès les débuts des années 1870, au moins une usine canadienne produisait en moyenne 20 machines par année". Encyclopédie du Canada.

On attribue à **Benoit Fourneyron** (1802-1867), la réalisation sur un plan pratique de la première turbine hydraulique dont le principe, certes, était connu mais les améliorations qu'il y apporta augmentèrent son rendement de façon notable. A partir du milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, cette turbine, copiée par d'autres imitateurs et modifiée, améliorée par des palettes fixes afin de guider l'entrée d'eau et d'atténuer les chocs sur les palettes mobiles, devint populaire dans le monde entier. Elle fournissait l'énergie motrice des moulins à farine, des moulins à scie ou bien à cardes et dans certains cas, des particuliers y grefferont un générateur de courant continu un peu plus tard.

Le principe en est connu depuis l'Antiquité. Mais plus récemment, **Fourneyron** (1827) fut chargé de la réalisation pratique de cet engin qu'il nomma turbine. Dotée d'un rendement élevé, elle remplaça très rapidement les grandes roues à aubes. Une canalisation amène la force vive de l'eau sur des aubes mobiles reliées à un arbre de couche qui transmet son énergie, à l'aide d'engrenages ou de courroies, au châssis rectangulaire supportant les scies.

L'aménagement de la canalisation d'eau<sup>161</sup> nécessitait des travaux assez importants dont la conception relevait, on suppose, de connaissances empiriques: blocage de la rivière, construction de la dalle, dénivellation suffisante de la chute d'eau, angle d'attaque sur les godets ou pales, ce sont des considérants qui, on peut se l'imaginer, ont donné lieu à quelques erreurs réparables. Pour un couple-moteur maximum, l'ensemble devait fonctionner comme un puissant bras de levier.

Les premières scies mécaniques se composaient d'un châssis rectangulaire devant, par sa montée et descente, réaliser le travail du scieur de long; le cadre pouvait grouper plusieurs scies installées à des intervalles déterminés, ce qui augmentait la production. Un même billot pouvait fournir, d'un seul trait de scie, une douzaine de belles planches. Un autre banc de scie enlevait l'écorce ou la "croûte". Les billots glissaient sur des bancs de bois munis de rouleaux.



Mouvements réalisés au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle. La scie ronde apparut un peu plus tard cependant.

<sup>161</sup>Possiblement que **Joseph Frigon**, notre arrière-grand-père, édifia un barrage sur la rivière Nicolet, à Sainte-Clotilde, car on parle encore de nos jours de la "**dam à Frigon**".

Le Moulin des Arts de **Saint-Etienne** est décrit, en 1850, comme muni de "**deux châsses dont l'une contient sept scies et l'autre quatre, avec neuf appareils, grément qui est en son total de la contenance de vingt-quatre pieds de largeur sur trente-deux pieds de longueur**". Cet endroit, très accessible lorsqu'après avoir traversé la **Ville de Saint-Rédempteur**, est ouvert au public car, suivant la volonté de son créateur, **Albert Rousseau**, il s'y donne des cours de peinture.

Puisons un autre renseignement se rapportant au moulin de **Felighsburg**: "**...vers 1855, le nouveau propriétaire, Peter Cowan, améliore les performances du moulin en y installant une turbine d'environ 1 mètre de diamètre approvisionnée à l'aide d'une conduite en bois d'à peu près le même diamètre...**"<sup>162</sup> Donc les turbines, originaires d'Europe, avaient atteint le Canada.

Enfin, citons ce renseignement très révélateur tiré d'une de nos lectures: "**Une châsse à scie unique peut préparer un mille pieds de bois par jour, si elle est de bonne dimension. Avec le temps, on augmenta graduellement jusqu'à douze le nombre de scies à l'intérieur du châssis. De plus, dans certains moulins, on multiplia le nombre de châsses pour en arriver à scier des quantités considérables de bois par jour. Ainsi, dans un moulin de la compagnie Gilmour, à Hull, on pouvait scier jusqu'à cent vingt mille pieds de bois par jour, avec six châsses de douze scies. Un engin à vapeur actionnait ce moulin. Un autre moulin de cette même compagnie, à Gatineau, produisait plus de deux cent mille pieds de bois par jour, avec deux cent vingt scies verticales actionnées par des turbines**".<sup>163</sup>

Ces grosses entreprises, dont les actionnaires étaient tous des Anglo-saxons, ont sans aucun doute réussi à anéantir la petite organisation familiale et ainsi éliminer la concurrence. Nos ancêtres n'ont pas échappé à ce mouvement dévastateur.

Par ailleurs, certains petits moulins étaient transportables. L'exploitant qui possédait sa turbine hydraulique et ses "agrès", pouvait déplacer son équipement dans le voisinage d'un village naissant. Ses chances étaient meilleures d'écouler sa production auprès des habitants désirant se loger convenablement. Cependant, la technologie plus complexe des turbines à vapeur demandait des capitaux infiniment supérieurs. Bien des artisans ne pouvant rencontrer les nouvelles exigences du XX<sup>e</sup> siècle fermèrent tout simplement leur boutique.

Pour conclure ce court exposé sur les moulins à scie, il nous semble approprié d'inclure intégralement l'acte de donation fait par **Joseph Frigon** à son fils **Edmond** le 11 décembre 1904 tel que reproduit dans les registres civils. Le notaire **J. J. Lavoie**, résidant et pratiquant à Saint-Georges, recueille les volontés du frère de notre grand-père, lequel, après une vie de travail intense, désire léguer à son fils les réalisations à son actif, soit une scierie et un moulin à farine en plus de 300 000 pieds carrés de terrain. Véritable reflet d'une réussite, c'est un bilan d'existence impressionnant qui fait honneur à toute la parenté. Jugez-en par vous-même. Et cet homme ne savait ni lire ni écrire.<sup>164</sup>

### **DONATION PAR JOSEPH FRIGON A SON FILS EDMOND FRIGON**

<sup>162</sup> "**Le Moulin Freligh**". *Echo de Frelighsburg*, Jean-Marie Demers. Juillet 1989 à Juillet 1990.

<sup>163</sup> "**Les moulins à eau de la vallée du Saint-Laurent**". Francine Adam-Villeneuve.

<sup>164</sup> **Joseph Frigon** décède en 1936 (S. 10 août) "**âgé de 95 ans**"; son épouse **Denise Gélinas** l'avait précédée dans la tombe en 1935 (S. 28 février), âgée de 86 ans.

L'an mil neuf cent quatre, le onzième jour de décembre, devant le notaire soussigné, J. J. Lavoie, résidant & pratiquant en la paroisse St Georges, comté de Beauce. A comparu: Sieur Joseph Frigon, propriétaire de moulins, demeurant en la paroisse St-Côme, comté de Beauce, lequel a, par ces présentes, fait donation entrevifs, pure, simple, irrévocable, à Sieur Edmond Frigon, son fils majeur, mécanicien, du même lieu à ce présent et acceptant, donataire, pour lui ses hoirs & ayant cause à l'avenir, les immeubles suivants savoir:

**( 1 ) Deux lopins de terre de forme irrégulière, à distraire du lot numéro vingt-sept du premier rang du canton de Linière & désigné comme ci-après, savoir:**

**(a) Un lopin de terre de dix pieds de largeur sur sept cent cinquante pieds de profondeur, borné en front par le chemin public, en arrière au terrain ci-après immédiatement désigné, au nord ouest par Henri Bolduc & au sud est par Joseph Rodrigue ou représentants, circonstances et dépendances.**

**(b) Un autre lopin de terre situé au même lieu ayant deux cent cinquante quatre pieds du côté nord ouest, trois cent soixante-quatorze pieds du côté sud est, six cent trente pieds du côté nord est, six cent vingt deux pieds au centre, et quatre cent quarante pieds du côté sud-ouest, borné en front par le terrain de Joseph Rodrigue, ou représentants en arrière par la Rivière-du-Loup & le terrain ci-après désigné, au sud est par Jean Lessard ou représentants & au nord ouest par le dit Henri Bolduc & le terrain ci-après désigné, circonstance & dépendances; les terrains sus-désignés étant maintenant connus & désignés au cadastre officiel pour le premier rang du canton de Linière à compter d'Aubin de L'Isle comme étant partie du lot numéro vingt-sept.**

**( 2 ) Les immeubles ci-après désignés, savoir:**

**(a) Un emplacement situé en le canton de Linière, comté de Beauce, et enclavé dans le lot de terre numéro vingt-six du premier rang de la contenance de un arpent de front sur un demi arpent de profondeur, borné en front, à la Rivière-du-Loup, en arrière au bout de la dite profondeur, du côté sud-est aux représentants de Eloi Létourneau, et du côté nord-ouest aux représentants de George Rodrigue, avec en plus neuf pieds de terre de front sur la profondeur qu'il y a à partir du chemin royal à aller au dit arpent de terre ci-dessus mentionné, le long de la ligne des dits représentants de George Rodrigue, pour servir de route de sortie au dit emplacement, avec les bâtisses dessus construites, circonstances & dépendances.**

**(b) Un autre emplacement situé en le canton de Linière, enclavé dans le lot de terre numéro vingt-cinq du dit premier rang, de la contenance d'un arpent & demi de front sur un arpent & demi de profondeur, borné en front à la dite Rivière-du-Loup, en arrière au bout de la dite profondeur, du côté nord ouest aux dits représentants de George Rodrigue, et du côté sud est à l'emplacement ci-dessous désigné, avec de plus neuf pieds de terre de front sur la profondeur qu'il y a à partir du chemin royal, descendant le long de la ligne entre le dit George Rodrigue ou représentants & l'emplacement ci-dessus désigné à aller au dit emplacement, pour servir de route, avec les bâtisses dessus construites, circonstances & dépendances, y compris les MOULINS A SCIE & A FARINE, mouvements tournants et travaillants et autres accessoires, dalles, chaussées et droit de l'eau de la dite Rivière-du-Loup. Les terrains ci-dessus désignés étant maintenant connus & désignés au cadastre officiel pour le dit premier rang du canton de Linière à compter d'Aubin de L'Isle comme étant le lot**

numéro vingt-six (B) et partie du lot numéro vingt-cinq (C). Tous les droits de propriété, possession, jouissance et autres droits quelconques appartenant au donateur, en vertu de l'acte de vente de Dame Michael Cahill, ci-après cité, sur un certain terrain ou cap situé de l'autre côté de la dite Rivière-du-Loup, dans la terre de Gaspard Bélanger ou représentants, servant à appuyer la chaussée de susdits moulins & à contenir les eaux, étant le dit terrain connu & désigné au cadastre officiel pour le rang du chemin de Kennébec, Section A, en le canton de Jersey, comté de Beauce, comme étant partie du lot numéro vingt-huit (A);

( 3 ). L'immeuble suivant savoir un terrain distrait de la terre de Godefroi Veilleux, étant partie du lot numéro vingt-huit du rang du chemin de Kennébec, Section A, en le canton de Jersey, comté de Beauce, contenant le dit terrain deux arpents de front sur un demi arpent de profondeur, borné en front par la Rivière-du-Loup, en arrière par le dit Godefroi Veilleux ou représentants, du côté sud-est par Henri Rodrigue, ou représentants, et du côté nord'ouest par le dit Godefroi Veilleux, circonstances & dépendances, étant le dit terrain maintenant connu & désigné au cadastre officiel pour le dit rang du chemin de Kennébec, Section (A), Canton de Jersey, Comté de Beauce comme étant partie du lot numéro vingt-huit (A). Tel que le tout est actuellement & dont le donataire se déclare content et satisfait & le donateur a déclaré en être propriétaire par acte de vente à lui consenti par Dame Margaret Scully Veuve Michael Cahill, devant le Notaire soussigné le 26 septembre 1903. Pour par le dit donataire, jouir, faire et disposer de tout ce que ci-dessus donné en toute propriété & s'en mettre en possession immédiatement.

La présente donation est ainsi faite aux charges & conditions suivantes, par le donataire qui s'y oblige, savoir:

1<sup>è</sup>. D'acquitter à l'avenir les taxes & contributions foncières quelconques qui grèvent les susdits immeubles.

2<sup>è</sup>. De payer à l'acquit du dit donateur, à la dite Dame Cahill ou ordre la balance de ce qui lui est encore dû en vertu de l'acte de vente sus-cité, étant une somme de huit cent vingt-cinq piastres (\$825.00) par versements annuels & consécutifs comme suit, savoir: Trois cents piastres le vingt-six septembre mil neuf cent cinq, deux cent soixante & quinze piastres le vingt-six septembre mil neuf cent six & deux cent cinquante piastres le vingt-six septembre mil neuf cent sept, sans intérêt avant l'échéance, mais avec l'intérêt de six pour cent sur chaque versement, à compter de son échéance.

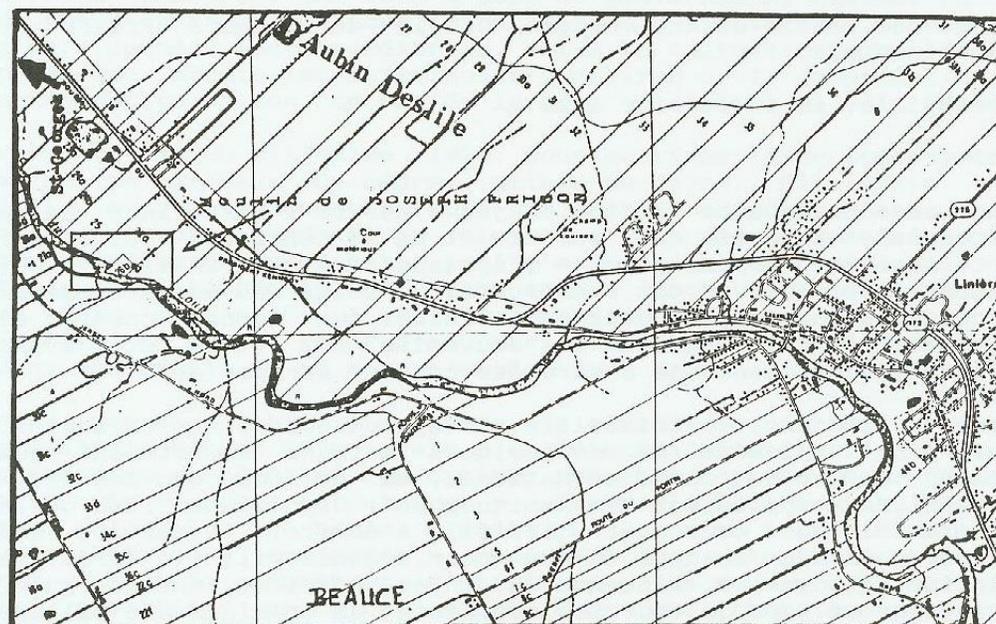
3<sup>è</sup>. De payer au dit donateur ou ordre une somme de cinq cents piastres par versements annuels, égaux & consécutifs de cent piastres, chaque, dont le premier versement se fera le vingt six septembre mil neuf cent huit, pour ainsi se continuer annuellement à la même date, jusqu'au parfait paiement, sans intérêt. Le dit donataire s'oblige en outre de se conformer en tous points aux obligations de scier, planer & embouvetter le bois que la dite Dame Cahill ou son fils Sieur James Cahill voudront faire travailler aux moulins sus-donnés, et ce de la même manière et aux mêmes conditions que le dit donateur s'est engagé au susdit acte de vente suscité de la dite Dame Cahill, lequel acte, le dit donataire déclare bien connaître & vouloir s'y conformer en tous points.

Fait et passé à St-George, Beauce, en notre étude, les jours, mois & an susdits sous

le numéro deux mille cinq cent trente & un. En foi de quoi, le donataire a signé, en présence de Sieur Alfred Brochu, de St-George, Beauce, témoin qui a signé avec nous Notaire, lecture faite. (Signé) Joseph + Frigon (sa marque), Edmond Frigon, Alfred Brochu, J.J.Lavoie, N.D. Vraie copie certifiée. Deux mots rayés nuls. (Signé) J.J. Lavoie, N.P.



**"Le Moulin des Arts Albert-Rousseau est un centre d'arts visuels où se dispensent des cours de dessin, de peinture, d'aquarelle, de gravure, de poterie, céramique et de sculpture. Chaque année plus de six cents participants: institutrice ou médecin, coiffeuse ou cartographe, femme architecte ou ingénieur, secrétaire ou notaire, enfants du samedi patrimoine. fréquentent ces cours qui se présentent comme des ateliers de formation".** Cet extrait du pamphlet publicitaire témoigne d'une idée originale et du bon emploi d'un édifice appartenant à notre



Le rectangle encadrant les lots 25 et 26 de Linière situe l'endroit où était le moulin de **Joseph Frigon**. Un sieur **Morin** opéra ce moulin pendant assez longtemps. **Pierre Morin** demeure encore sur ces lots et il me disait que son père y sciait encore des billots il y a une trentaine d'années.

**LUMIERES SUR LE PASSE**

Lettre de Marie-Jeanne Frigon, fille de Onésime Frigon et d'Antoinette Roy.

Forestville, le 16 février 1993.

Cher frère,

Ayant eu connaissance de ton projet d'écrire l'historique de la descendance à partir de l'ancêtre et de te consacrer tout entier à cette tâche monumentale, j'applaudis à ton initiative et t'incite à poursuivre tes recherches. Je joins mes encouragements à ceux de nos frères et soeurs, ainsi que de nos cousins et cousines. Je joins aussi mes souvenirs aux tiens, et, avant qu'ils ne s'effacent, je désire les coucher sur papier.

Comme tu le sais, Routhierville, siège de nos ébats enfantins, était une agglomération de quelques maisons appartenant aux chemins de fer du Canadien National, en un lieu que les indigènes Micmacs appelaient "Assametquaghan". Signifiant "lieu où la rivière fait une courbe et difficile à écrire, le service des postes du Canada changea ce nom pour Routhierville, d'après le principal citoyen, M. Alphonse Routhier, hôtelier, chef de gare, magasinier et papa de tous les résidents de ce minuscule village juché à flanc de montagnes, longeant la route 132, laquelle louvoie au gré de la rivière Matapédia.

L'arrière-grand-père s'appelait Joseph, notre grand-père se prénommaient Onésime, de même que notre père et notre frère aîné se prénommaient aussi Onésime. Savais-tu que pour faire la distinction, lors de conversations, puisqu'ils étaient trois, le grand-père conservait le prénom; son fils, notre père, c'était "Nézime" et le petit-fils, notre frère, c'était "Ti-Zime"?

Onésime Frigon (Nézime), était un bâtisseur. "Cette maison-là, c'est moi qui l'ai bâtie et un peu plus loin, la grosse à gauche, et la petite sur le côteau là-bas, c'est aussi moi qui les ai construites". Telles sont les paroles que j'ai entendues de la bouche de mon père, lors d'un voyage en automobile, conduite par Onésime (Ti-Zime), sur la route 132 entre Saint-Moïse et Sainte-Angèle, dans la vallée de Matapédia. Notre grande soeur Cécile nous accompagnait. C'était en 1950. Notre père avait à ce moment soixante-et-cinq ans. Grand-papa était décédé depuis vingt ans et notre frère aîné avait quarante-deux ans.

Notre père avait débuté dans la construction sans doute avec son père, notre grand-père, alors que les moulins à scie devaient entretenir la famille. Il a toujours construit les maisons qu'il habita, tant à Sainte-Angèle, qu'à Routhierville et à Rimouski.

Sur la côte de Routhierville, il habita au début un "camp en bois rond". C'est là que je suis née, un beau matin de juin. Il exploitait la forêt, encore vierge, s'y construisit un moulin à scie, qu'il exploita pendant quelques années. C'est la raison principale qui fit que la grande crise des années trente ne nous affecta pas trop. Les lots à bois du gouvernement étaient farcis de beaux arbres, bouleaux, pins, sapins et épinettes, demandant d'être coupés pour apprêter le sol à la culture. Ce moulin lui permit de sortir les matériaux nécessaires à la construction de notre petite maison "en bas de la côte", collée à la voie ferrée.

Vers la fin du millésime 1920, nous entrions dans cette petite maison en bardeaux de cèdre, peinte en jaune. Elle était très jolie, avec ses contours rouge-vin très foncé. Cette maison fut notre demeure pendant une vingtaine d'années. Nos frères et soeurs naîtront dans cette petite maison jaune. C'est ainsi que toujours on l'appelle. Une autre maison

jaune, "La petite maison au bord de l'eau", à Sainte-Anne-des-Monts, abrita aussi la famille de notre soeur Eva. Mes excuses pour cette parenthèse dans mon récit, je ne peux m'empêcher de faire le rapprochement.

Pour que Routhierville devienne un endroit touristique estival, c'était la vision qu'en avait M. Alphonse Routhier, il a fallu y construire un hôtel et des cabines, du côté opposé de la rivière à la voie ferrée. Notre père y a travaillé abondamment. Dès le mois d'avril, la neige n'étant pas encore toute fondue, il voyageait soir et matin, apportant son dîner. Lorsque la température le permettait, c'était nous, les deux plus vieux, qui lui apportions un diner chaud, dans une chaudière vide de graisse. Il y avait toujours une portion de dessert supplémentaire pour nous récompenser. Parfois, notre mère nous accompagnait, avec les jumeaux, empruntant le pont couvert. C'était alors l'occasion d'un pique-nique familial.

Homme de bois, il était heureux avec des outils de charpentier. Il fabriqua des meubles, des chaises berçantes, des armoires, des hûches à pain. Nos pupitres à l'école étaient de sa conception et son oeuvre de même que le pupitre de l'institutrice. On l'a vu aussi construire des petites tombes, en belles planches de pin varlopees, lambrissées de soie, pour des jeunes bébés décédés.

Quant au pont couvert de Routhierville, encore debout après 63 ans, je me souviens que notre père (Nézime) et notre mère calculaient la quantité de bois nécessaire, tout en tenant compte des petites ouvertures le long de chaque côté. J'étais à genoux sur une chaise, les coudes sur la table et je les regardais travailler sur une feuille de papier brun. Au bout de la table se trouvait papa à sa place habituelle et maman était à ses côtés. Je me souviens d'avoir traversé la rivière Matapédia en bac, avant la construction du pont. J'avais quatre ans à cette époque. J'avais très peur.

A Routhierville, on savait que le printemps était vraiment arrivé lorsque l'on humait dans l'air la senteur de l'écorçage à la "plaine" du bois de pitoune. Pendant tout l'hiver, papa coupait sur les lots du gouvernement sapins, épinettes et bouleaux. Il travaillait d'une noirceur à l'autre. Il se levait alors qu'il faisait encore noir, déjeunait tout seul, accompagné de ses deux chats placés de chaque côté de lui. Il donnait à chacun des bouchées trempées dans le bouillon de ses fèves au lard, lesquelles avaient mijotées toute la nuit dans le fourneau du grand poêle "l'Islet". Puis il montait la montagne, juste là, derrière, et coupait sa corde de bois dans sa journée. Seuls les grands froids ou une tempête de neige pouvaient modifier son emploi du temps.

Le bois coupé était charroyé par Baptiste Pineault, qui possédait des chevaux et des "bob sleighs", cordé le long du petit ruisseau qui longeait notre maison, et le printemps arrivé, c'était l'écorçage avec la "plaine". L'opération suivante consistait à mettre tout ce bois dans les wagons fermés du Canadien National, pour expédition vers le Nouveau-Brunswick. Mais entretemps, le mesureur de la compagnie Fraser Brothers notait et estampillait aux couleurs de l'entreprise. Je possède encore les cahiers de charge dans lesquels le nom de chacun de ses employés est inscrit, ainsi que ses heures de travail et ses gains. Cela fait partie de mes archives.

A l'époque de la seconde guerre mondiale, au début des années quarante, notre père était âgé de cinquante-cinq ans. Bien qu'en bonne santé, il ne put participer aux retombées économiques générées par les besoins énormes de nos forces armées. On se souvient cependant que la défense nationale, lui fournissant une carabine de calibre .303, lui demanda de garder un pont enjambant la rivière Matapédia situé à quelques kilomètres de Routhierville, vers Sainte-Florence. Ce fut là sa contribution à l'effort de guerre.

Amant de la nature sauvage, et telle était la vallée de Matapédia au début du siècle, on se souvient aussi qu'il "trappait" les animaux à fourrures. Il a capturé de beaux visons, des renards roux et argentés, des martes, belettes ou hermines; une fois dépecées et séchées, ces peaux étaient achetées par la maison Dupuis & Frères de Montréal. Il partait pour une quinzaine de jours, emportant ses victuailles, et je me rappelle l'avoir vu s'en allant en raquettes vers son camp de chasse, chargé comme l'ancêtre François, ce qui nous inquiétait beaucoup, notre mère et nous les jeunes. Cependant, ses excursions étaient toujours couronnées de succès.

Durant la crise économique, de nombreux vagabonds empruntaient la route de la vallée pour se transporter, aux frais du Canadien National. Ils embarquaient dans un "box-car", se retrouvant souvent plusieurs pour jaser et s'échanger des observations telles que: "A Routhierville, allez à la petite maison jaune, on vous donnera à manger". Nous en avons reçu beaucoup, la route de la vallée étant le chemin qui conduisait de l'Atlantique vers les grandes villes au centre du pays, qui après avoir mangé du bon pain de ménage, de la soupe, du porc froid et des patates brunes, ne se sentaient pas assez en vie pour reprendre la route. On s'installait sur le plancher, dans le petit salon et le lendemain, de nouveau rassasiés, ils s'en allaient. Nous, les jeunes, fallait regarder à terre avant d'avancer, de peur de poser le pied sur un vagabond.

La vallée de Matapédia foisonnait de petits et gros gibiers. Les hommes chassaient. Il y avait des fusils dans la maison, et des munitions. Même que les douilles utilisées servaient à confectionner de nouvelles cartouches. Tu te rappelles, nous nous levions le matin, au début de l'automne, et souvent nous pouvions voir dans le petit garage, à côté, un chevreuil ou un orignal, fraîchement abattu et prêt pour le dépeçage. Notre père conservait les peaux pour en faire de la "babiche", et fabriquer des raquettes ou des dossiers de chaises.

Tu sais, j'ai toujours eu peur des fusils. Une certaine fois, nous avons une cousine chez-nous, Bernadette Gaudreau, la nièce de papa. Elle me disait, dernièrement, se souvenir, alors que j'avais à peine trois ans, que notre père nettoyait son fusil calibre 410, et, selon Bernadette, une balle serait partie par malchance. Cette balle m'avait évitée de justesse, me frôlant le côté droit de la tête.

Par deux reprises, en fait, la famille dut essuyer deux coups de feu dans la maison, accidentellement déclenchés. La seconde fois, tu jouais avec la grosse carabine calibre .303 dans la chambre des filles, en haut, après le repas du midi. Bien que barrée, une balle était logée dans le canon. C'était l'arme de chasse du grand frère, absent. Georges, ton petit frère, t'accompagnait partout. Il était avec toi. Est-ce que tu le visais? Le coup partit. Le bruit se fit entendre dans toute l'agglomération.

Heureusement que l'arme était trop pesante pour tes petits bras. Et le recul fit que tu te retrouvais assis sur le plancher. Sans trop de dégâts. Par après, on sut que tu visais la montre Waltham du frère aîné, suspendue au mur, à hauteur des yeux. La trajectoire horizontale de la balle put être suivie jusqu'au mur extérieur de la maison voisine, au-dessus d'une fenêtre, à quelques pieds de Madame Emile Lévesque, épouse du contremaître de section, qui se berçait en somnolant. Le petit Robert alla se cacher, comme c'était son habitude, honteux et déprimé, derrière le gros poêle l'Islet. Et le frère aîné prit, dès cet instant, la bonne habitude de garder son arme libre de balles.

Mais il n'y eut pas que des incidents fâcheux. Par un beau dimanche matin d'automne, André Frigon, fils de Wilfrid Frigon, notre cousin orphelin, presque notre frère, était à la

maison de Routhierville, en repos après une longue maladie. Maman tout-à-coup dit: " Regardez le beau chevreuil". Un superbe animal traversait la rivière Matapédia, en biais avec l'Hotel de la Montagne et la voie ferrée. André, lui aussi détenteur des gênes de notre ancêtre, François Frigon, célèbre coureur de bois, très rapidement s'empare du fusil calibre .410, se couche sur la voie ferrée, vise et d'une seule cartouche abat l'animal. Le tir, bien placé, trancha la gorge du cervidé. C'était au début de la seconde guerre mondiale. A cette époque de restrictions, ce surplus inattendu de bonne viande fut très apprécié.

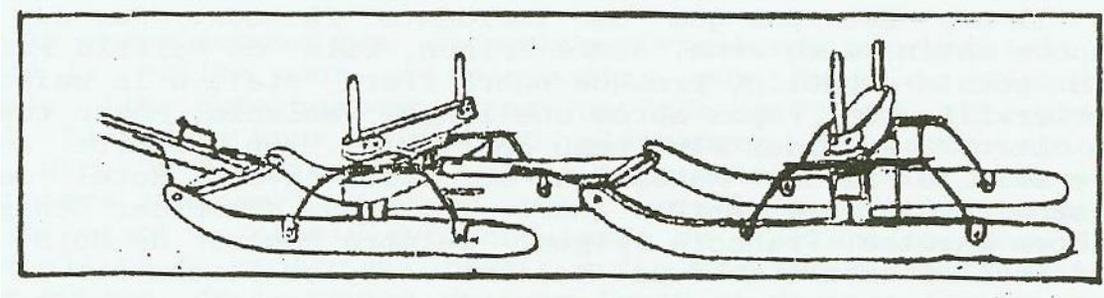
Que faisons-nous l'hiver? Eh bien, la classe nous occupait durant le jour, sur semaine, et le soir, à la lampe à l'huile, nous faisons nos devoirs et lisons. Mais à très bonne heure nous étions au lit. Et que dire des glissades en traîneau dans la grande côte qui aboutissait directement à la voie ferrée? N'avons-nous pas été chanceux d'avoir échappé aux nombreux convois qui circulaient entre Lévis et Halifax? Quand j'y pense, Quelqu'un devait nous protéger. Il est vrai que les grandes personnes entendaient fort à l'avance le sifflet des locomotives et devaient nous avertir en temps.

Et l'été, lorsque le temps des fraises et des framboises était arrivé, puis en août les gros bleuets que nous récoltions et vendions à Madame Routhier, propriétaire de l'hôtel, laquelle, avec ses servantes, cuisinait de bonnes tartes que les touristes américains, pêcheurs de saumons, appréciaient tant. Durant ces chauds mois d'été, notre père nous transportait sur son tricycle de garde-feu, roulant sur la voie ferrée, tous ensemble guettant l'approche des trains et prêts à dérailler rapidement. Il connaissait les bons endroits où le feu avait passé quelques années auparavant et où se cachaient les plus gros bleuets. Nous ramassions aussi les noisettes que l'on tabassait dans un gros sac de jute, sur une pierre et lorsqu'épluchées, elles étaient vendues chez les jeunes à Monsieur Routhier, Gérard, Antonio et Jean-Marie, toujours complaisants à nous donner quelques sous.

C'est au milieu de la seconde guerre mondiale que nous devons, à regret, laisser cette paisible région rustique et émigrer vers la ville. Maman, institutrice, voulait que nous recevions de l'instruction. Les Soeurs de la Charité, les Ursulines, les Frères du Sacré-Coeur reçurent, un bon jour de septembre, ces jeunes expatriés, sortis de la forêt, et ce fut une toute nouvelle existence pour nous tous. En quittant Routhierville, nous y avons laissé notre enfance. Et une vie plus difficile s'amorçait.

Ah! C'était le bon temps.

Ta soeur, Marie-Jeanne Frigon-Ross.



Le "bob-sleigh" de Baptiste Pineault.

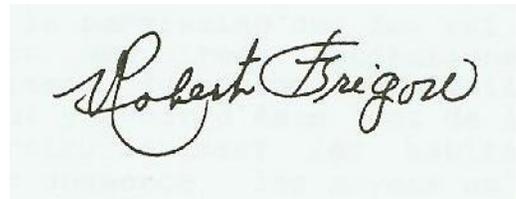
## CONCLUSION

Les données nominatives et les anecdotes consignées dans les pages précédentes sont puisées dans un éventail assez épars de documents qui vont des petites monographies de paroisse aux répertoires publiés par les diverses sociétés de généalogie. Ce travail de quelques années nous a été agréable en ce qu'il aura meublé notre période dite de l'**Age d'or**. Tout cela n'est pas gratuit cependant. Il est nécessaire d'effectuer une relâche.

Un travail de recherche n'est jamais terminé. Si nous n'avons présenté que les familles des couples des cinq premières générations, c'est que nous espérons qu'il y aura une suite. Et les données relatives aux générations suivantes sont plus difficiles à obtenir. Notre récit s'arrête en même temps que débutent les vagues d'émigrations vers d'autres régions de l'Amérique. Ceux et celles qui ont essaimé dans l'Ouest du pays et les Etats-Unis ont laissé des traces. Il nous faudra des pistes de départ afin de découvrir la route suivie par cette nombreuse parenté. Cela prendra beaucoup de temps.

C'est afin de mettre nos connaissances actuelles à la disposition de la parenté et des chercheurs que nous n'hésitons plus à sortir ce document. Attendre davantage ne servirait pas notre cause. Nous formulons aussi l'espoir que le lieu d'origine de notre ancêtre fasse l'objet d'une éblouissante découverte de la part de quelque chercheur curieux.

Nous espérons que le lecteur plus jeune a pu se former, tant par les anecdotes que les copies de photos, une idée exacte de ce qu'était la vie du temps de nos ancêtres. Nos réflexions et observations personnelles sont sans aucun doute sujettes à de la contestation. Tout comme au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, nous vivons aujourd'hui dans l'incertitude. Mais il faut garder espoir dans un avenir meilleur.

A handwritten signature in black ink on a light blue background. The signature reads "Robert Brignon" in a cursive, flowing script. The first letter 'R' is large and prominent, and the last letter 'n' has a long, sweeping tail.

## Annexe 1

MANDAT DU ROI LOUIS XIV AU SIEUR. GAUDAIS-DUPONT  
CONCERNANT L'INVENTAIRE ECONOMIQUE ET SOCIAL DE LA  
NOUVELLE-FRANCE (7 mai 1663).

Quelques jours avant l'embarquement du sieur Gaudais-Dupont, commissaire du Roi, en compagnie de Mgr de Laval et de M. de Mézy, le Roi lui donne les instructions suivantes:

"La première chose que le dit sieur Gaudais doit considérer, c'est que devant revenir avec les mêmes vaisseaux sur lesquels il passera en Canada, et qui, vraisemblablement, n'y demeureront pas plus d'un mois ou six semaines depuis le jour du débarquement jusqu'à celui qu'ils mettront à la voile pour revenir en France, il est nécessaire qu'il ait une application particulière et continuelle pour tirer dans cet espace de tems les éclaircissements sur toutes les matières contenues en la présente instruction".

"Premièrement, il faut qu'il prenne une information exacte de la situation du pays, à combien de degrés il est du pôle, la longueur des jours et des nuits, de leur plus grande différence, des bonnes et mauvaises qualités de l'air, de la régularité ou irrégularité des saisons, et comment ce pays est exposé".

"Après ces premières connaissances, il sera à propos de s'éclaircir soigneusement de la fertilité de la terre, à quoi elle est propre, quelles semences ou légumes y viennent plus aisément, la quantité de terres labourables qu'il y a, celles que l'on pourrait défricher dans peu de temps, et quelle culture l'on pourrait leur donner".

"Et comme l'établissement que le roi prétend faire au dit pays dépend en quelque façon de celui qui a été fait par la compagnie qui s'était formée pour cela par la permission du feu roi, il sera bon de faire une description des trois habitations de Québec, Montréal et des Trois-Rivières, du nombre des familles qui les composent, et combien il peut y avoir d'âmes tant de l'un que de l'autre sexe, à quoi particulièrement les habitants s'appliquent, en quoi consiste leur commerce, les moyens qu'ils ont de subsister et d'élever leurs enfants".

"Le dit sieur Gaudais étant informé que la principale chose qu'il faut examiner pour la manutention des colonies du dit pays, et pour leur augmentation étant de défricher la plus grande quantité de terres qu'il se pourra, et de faire en sorte que tous les habitants soient unis dans leurs demeures, et qu'ils ne soient pas éloignés les uns des autres d'une grande distance, sans quoi ils ne peuvent s'assister pour toutes les choses qui regardent la culture de leurs champs, mais même sont exposés aux insultes des sauvages et particulièrement des Iroquois, lesquels, par le moyen de cette séparation, peuvent venir presque à couvert dans les bois jusqu'aux habitations des dits Français, les surprennent facilement, et parce qu'ils ne peuvent être secourus, les massacrent et font désertir ainsi ces habitations qui sont éparses qui ça qui là, il n'y a rien de si grande conséquence que de travailler à réunir les dits habitans en des corps de paroisses ou bourgades, et à les obliger à défricher leurs terres de proche en proche, afin de s'entre secourir au besoin, et quoique ce moyen fut le plus certain, il trouvera assurément, étant sur les lieux, que le peu de soin et de connaissance que la compagnie qui a ci-devant possédé le pays en a eu, et l'avidité de ceux qui ont voulu s'y habituer, lesquels ont toujours demandé des concessions de terres de grande étendue, dans lesquelles ils se sont établis, ont donné lieu à cette séparation d'habitations, qui se trouvant fort éloignées les unes les autres, non seulement les particuliers qui ont obtenu des concessions n'ont pas été en état d'en faire les défrichements, mais même a donné grande facilité aux Iroquois à couper la gorge, massacrer et rendre désertes presque

toutes les dites habitations et c'est ce qui a obligé le roi de rendre l'arrêt [cet arrêt du 21 mars 1663 créait le Conseil Souverain] dont la copie est mise entre les mains du dit sieur Gaudais, ensemble de faire écrire au sieur évêque de Petrée, [Mgr de Laval], de remettre entre ses mains l'original du dit arrêt, pour le faire publier et afficher partout aussitôt après son arrivée".

"Et comme il voit clairement par les raisons ci-dessus expliquées, qu'il est impossible de se pouvoir jamais assurer de ce pays et d'y faire des habitations considérables, que l'on n'oblige tous ceux qui ont eu ces concessions de les abandonner, et de s'unir en des bourgades et paroisses les plus nombreuses qu'il se pourra pour défricher toutes les terres qui se trouveront aux environs de proche en proche, lesquelles en ce cas il faudrait de nouveau partager et en donner à chacune bourgade ou paroisse, selon le nombre de familles dont elle serait composée, il tâchera de persuader cette vérité par toutes sortes de moyens au dit sieur évêque, au gouverneur et aux principaux du pays, afin qu'ils concourent unanimement à faire réussir ce dessein, lequel il leur fera connaître être non seulement d'une nécessité absolue pour leur conservation, mais même que Sa Majesté le fera exécuter par une révocation générale de toutes les concessions.

"Au cas que quelques-uns de ceux auxquels les dites concessions ont été faites se mettent en devoir de les défricher entièrement, et qu'avant l'expiration des six mois portés par le dit arrêt, ils aient commencé d'en défricher une bonne partie, l'intention de Sa Majesté est que sur leur requête le conseil souverain les puisse pourvoir d'un nouveau droit de six mois seulement, lequel étant fini, elle veut que toutes les susdites concessions soient déclarées nulles."

"Il apportera, s'il se peut, un rôle de tous les habitans, tant hommes, femmes, garçons, filles que petits enfans.

"Il s'informera soigneusement de toute l'étendue du pays qui est occupé par les Français, de chacune habitation particulière, du nombre de familles et de personnes dont elles sont composées, et des lieux de leur situation, dont il faudra dresser une forme de carte autant exacte qu'il se pourra.

"Il fera mention du nombre d'arpens de terre qui seront labourés et enclavés en chacune habitation, et de quelle qualité sont celles non défrichées, qui se trouvent entre les dites habitations.

"Il s'informera aussi de la quantité de blé que le pays peut produire, année commune; s'il en produit plus grande quantité qu'il n'en faut pour la subsistance des habitans, et s'il y a quelque sorte d'espérance que cela pourra augmenter ou non étant d'une extrême conséquence pour les peuples du dit pays de cultiver la terre en sorte qu'elle fournisse plus de blé qu'il n'en est nécessaire pour leur nourriture, afin de n'être pas exposés à l'avenir à la même peine où ils ont été jusqu'à présent, de ne pouvoir nourrir les personnes qui y passent chaque année, si en même temps l'on n'y porte des farines pour leur subsistance.

"Le dit sieur Gaudais observera s'il manque au dit pays des femmes ou des filles, afin d'y en envoyer le nombre nécessaire l'année prochaine.

"Le principal préjudice que les habitans du pays reçoivent venant des Iroquois, lesquels à tous moments attaquent les Français à dépourvu et les massacrent cruellement, sans qu'il y ait d'autres moyens de remédier à leurs surprises qu'en les allant attaquer dans leurs foyers et les exterminer chez eux, le roi a résolu, en cas qu'on l'estime nécessaire, d'envoyer l'année prochaine des troupes réglées au dit pays, pour entreprendre cette guerre et mettre ses sujets de ces quartiers-là à couvert, une fois pour toutes, des violences et des inhumanités de ces

barbares; c'est le sujet pour lequel il faudra que le dit sieur Gaudais examine avec grand soin et avec grande application le nombre d'hommes qu'il sera à propos d'y faire passer, les munitions de guerre et de bouche qu'il sera besoin d'avoir et les assistances que le pays pourra fournir de lui-même, à quoi à l'avance il sera bon de disposer, afin que quand les troupes de Sa Majesté arriveront sur les lieux, elles trouvent les choses prêtes pour agir avec vigueur et ne perdent point de tems dans l'attente des préparatifs nécessaires pour cette guerre.

"Etant constant que la difficulté du défrichement des terres et la facilité que les Iroquois ont de venir attaquer les habitations des Français, proviennent de la quantité de bois qui se trouve au dit pays, il serait bon d'examiner si l'on ne pourrait pas en brûler une bonne partie pendant l'hiver en mettant le feu du côté du vent, ce qui se rencontre bien souvent trop facile à faire dans les forêts du royaume; et peut-être si ce moyen est praticable, comme il le paraît, il sera aisé en découvrant un grand pays d'en défricher les terres et d'empêcher les ravages et les surprises des Iroquois.

"Sa Majesté désire que le dit sieur Gaudais examine et voie l'état de toutes les dépenses auxquelles le pays est obligé, comme appointements des gouverneurs, solde des officiers et soldats, subsistance de l'évêque, des prêtres et des jésuites, et autres dépenses communes, et de quels moyens le pays jouit pour y satisfaire.

"Il prendra connaissance de toutes les dettes du dit pays, de quelle qualité elles sont, quand, par qui, pour quelle cause et en vertu de quels titres elles ont été contractées.

"Et d'autant que le principal revenu dont la compagnie [les Cent-Associés] jouissait, consistait en l'achat et traite des pelleteries qu'elle avait seule et qu'elle a cédés par un traité particulier, à la réserve d'un millier de castors par chacun an, et que cette cession s'est trouvée fort dommageable au dit pays, en ce que les habitans ont appliqué la meilleure partie de leurs soins à ce trafic, au lieu de les appliquer entièrement, comme ils faisaient autrefois, au défrichement et culture des terres; et même que l'achat des dites pelleteries étant libre à tous les habitans et ne se faisant que des mains des sauvages, ils les ont enchéries à l'envi les uns des autres, en sorte que tout l'avantage est passé aux sauvages et toute la perte aux Français, le roi veut que le dit sieur Gaudais s'informe particulièrement des moyens de retirer au profit de Sa Majesté la dite traite, en faisant connaître aux habitans que c'est leur bien, et qu'elle n'entend tirer aucune utilité du pays, et au contraire qu'elle veut y employer une somme considérable, tous les ans, pour le maintenir et l'entretenir, et pour le peupler.

"Le dit sieur Gaudais observera tout ce qui se peut et doit faire pour l'établissement des droits de souveraineté et de seigneurie directe et foncière dans toute l'étendue du dit pays, sans toutefois fouler les dits habitans que Sa Majesté veut soulager en toutes choses.

"Le dit sieur Gaudais s'informera si l'on pourrait avoir en ce pays-là quelque mine de fer, ainsi qu'on l'a rapporté ici, et quelle utilité il en reviendrait, soit au roi en faisant entreprendre ce travail, soit aux particuliers auxquels Sa Majesté en donnerait la permission, mais ce qu'il faut vérifier encore plus clairement, est s'il est vrai qu'il se trouve au dit pays une prodigieuse quantité d'arbres d'une hauteur extraordinaire, dont l'on pourrait faire des mâts pour les navires du plus grand port que le roi ait à la mer, et qu'il s'y en rencontre d'autres en abondance propres et particuliers pour toutes les parties d'un navire, en sorte qu'il sera facile d'en construire au dit pays à peu de frais, en cas que l'on y eut de bons charpentiers et des gens entendus au choix des dits arbres.

"Sur ce qu'il a été remontré au roi, que jusqu'à présent la propriété du dit pays ayant appartenu à la compagnie de ses sujets, laquelle depuis peu a remis ses droits entre les mains de Sa

Majesté, il n'y avait point de justice réglée dans cette colonie, en sorte que l'autorité n'en était pas reconnue universellement, et que par le défaut de caractère de ceux qui étaient préposés pour la rendre, les jugemens qui intervenaient demeuraient le plus souvent sans exécution, Sa Majesté résolut il y a quelque tems de créer un conseil souverain au dit pays, lequel serait composé du gouverneur, de l'évêque et de cinq autres personnes, dont les expéditions ont été ici délivrées au dit sieur évêque; c'est pourquoi il sera bien important que le dit sieur Gaudais pendant le séjour qu'il fera sur les lieux, remarque avec soin de quelle manière l'établissement de ce conseil se fera, le choix des sujets qui sera fait pour en remplir les charges, l'approbation qui y sera donnée par les habitans, et si les plus gens de bien d'entre eux estimeront que par ce moyen l'on pourra les assurer contre les entreprises des méchants, punir ces derniers selon la sévérité des lois, et généralement établir une bonne justice et la maintenir parmi eux.

"Pour ce qui est de la religion, monsieur l'évêque de Pétrée étant venu ici pour rendre compte au roi de ce qui se pouvait pratiquer, pour étendre la foi parmi les sauvages de ces contrées-là, pour bien policer cette nouvelle église et pour cultiver les bonnes dispositions que les Français ont de se conformer entièrement aux maximes du christianisme, il serait superflu que le dit sieur Gaudais s'appliquât à cette matière, parce qu'elle est particulièrement du fait du dit sieur évêque, auquel Sa Majesté a donné et donnera ci-après toutes les instructions dont il aura besoin pour la conduite de son troupeau et pour l'avancement de ses pieux desseins.

"Au surplus comme le dit sieur Gaudais verra plus clairement sur les lieux toutes les choses qui méritent d'être observées, tant pour l'avantage du service du roi que pour celui des sujets de Sa Majesté en ce pays-là, elle remet à son activité et à sa vigilance pour s'en éclaircir, à sa prudence et à son discernement pour ne point faire d'observations qu'elles ne lui paraissent importantes, et à son zèle et son exactitude pour n'en omettre aucunes de celles qu'il croira pouvoir être utiles".

(Archives Nationales du Québec)

## Annexe 2

**Nous empruntons, avec sa permission, ce texte à Monsieur Raymond Douville.**

Après la mort de son second mari, Augustin Dupaul, de qui elle n'eut pas d'enfants, Marie-Josèphe Frigon dut, à la demande d'Augustin Dupaul père, faire dresser l'inventaire de ses biens. Des cinq filles issues de son premier mari, la plus âgée était mariée à Louis Fouchet. Les autres étaient mineures.

L'inventaire fut fait le 22 juin 1756 par le notaire Jean Leproust, de Trois-Rivières, et cette pièce met éloquemment en lumière en quoi consistait à l'époque l'avoir d'un cultivateur moyen, c'est-à-dire, ses animaux, instruments de ferme, ustensiles et articles de ménage. Voici qu'elle était l'évaluation de certains items: un cheval valait 40 livres; une pouliche, 15 livres; un taureau d'un an, et une génisse du même âge, 15 livres pièce; un cochon d'un an, 10 livres; un minot de blé, trois livres; même prix pour un minot de pois; un minot d'avoine, une livre et demie; un fusil valait trente livres; le lard salé était évalué à 10 sols la livre, soit environ trois dollars actuels. On voit que l'inflation causée par la guerre de Sept Ans était déjà commencée en 1756.

Le total de l'évaluation des animaux, ustensiles, vêtements et instruments de ferme se chiffre à 1378 livres, et ceci sans tenir compte du prix de la terre, qui n'est pas indiqué à l'inventaire. Le même document nous informe que le travail d'inventaire par le notaire et les arbitres commençait à cinq heures du matin. Une heure était allouée pour le dîner, et le travail recommençait pour finir à six heures.

**GREFFE LEPROUST - 22 juin 1756.**

Inventaire des biens communs d'entre les enfants de feu Augustin Desonier, les héritiers de feu Augustin Dupaul & Marie-Josèphe Frigon, veuve desd. deffunts.

L'an mil sept cents cinquante six le vingt-deux juin, cinq heures du matin, à la requête de Marie Joseph Frigon, veuve en première nopce de feu Augustin Desoniers LeSieur et en seconde nopce de feu Augustin Dupaul, demeurante à Machiche, tant en son nom à cause de la communauté de biens qui était entre elle et lesd. deffunts, que comme tutrice élu par amis de parents, homologué en justice par sentence expédiée par Me Pillard greffier, le premier février mil sept cent cinquante trois, à Françoise-Jeanne-Elizabeth et Marie-Louise LeSieur Desoniers ses enfants et dud deffunt Augustin Lesieur Desoniers, en la présence de Louis Fouchet, tant en son nom que comme ayant épousé Marie-Josèphe LeSieur Desoniers que comme subrogé tuteur auxd mineures au lieu et place de deffunt Louis Desoniers, élue aussi en justice par sentence expédiée par Me Pillard le jour d'hyer, en la présence de Augustin Dupaul habitant de Machiche père et héritier dud deffunt Augustin Dupaul son fils, second mari de lad veuve, à la consommation des droits des partyes & autres qu'il appartiendra a été par le Notaire Royal de la Juridiction Royale des trois-rivières, y résidant soussigné & tesmoins cy après nommés, fait bon et loyal inventaire & description exacte de tous et chacun les biens meubles et immeubles, bestiaux, ustensiles de ménage, titres, papiers et autres enseignements dépendant de la dite communauté, trouvées en la maison de ladite veuve située aud Machiche et par elle représentées et mis en évidence après serment par elle fait de tout représenter et qu'elle n'en a rien détourné ny dimimué sous les peines du droit à elle données à entendre par led Notaire, le tout estimé et mis à prix par les Srs François Rivard Beaucourt & Nicolas Rivard Lorangé, habitants dud Machiche, habitant dud lieu experts et à ce connaissants qui les ont estimés en leur âme et conscience, serment par eux préalablement fait es mains dud Notaire, fait en présence de Claude Frigon & Joseph Duvivier, habitant dud lieu tesmoins qui ont, scavoir led Frigon & Lorangé & Dupaul signé avec nous Not. les autres ayant déclaré ne scavoir signer de ce enquis lecture faite.

Claude Frigon                      dupaul  
                   nicolas rivard            LEPROUST

Premièrement a été estimé et mis à prix par lesd arbitres-

Une crémaillière à potence, estimée cinq livres.....	5
Item une pelle à feu à trente sols.....	1 10
Item une paire de chenets de fer, à quinze livres.....	15
Item une petite marmite, à trois livres.....	3
Item - une grande marmite mauvaise, à quarante sols.....	2
Item - un vieux gril à rôtir, une grande fourchette de fer & un petit trépié, ensemble trois livres.....	3
Item - deux vieux fers à flasquer, ensemble trois livres.....	3
Item - une mauvaise poelle à frire, dix sols.....	10
Item - six petits plats de terre à dix sols ch.....	3
Item - une terrine, à vingt sols.....	1
Item - une mauvaise cruche, un mauvais pot de terre, ens. dix sols	10
Item - un pot de terre, à quinze sols.....	15
Item - trois bouteilles de verre, à dix sols pièce.....	1 10
Item - une tourtière de fer, à cinq livres.....	5
Item - une vieille chaudière de cuivre jaune, à sept livres.....	7
Item - un baril vide, à quinze sols.....	15
-Deux vieux rouets à filler, ensemble cinquante sols.....	2 10
-Une barrique vide, dix sols.....	10
-Un petit baril défoncé, d'un bout, à dix sols.....	10
-Vingt-quatre livres trois quarts d'étin commun, à 30 sols lv....	37 2
-Une écuelle d'étin à quinze sols.....	15
-Deux gobelets d'étin, à dix sols pièce.....	1
-Une vieille cuillère d'étin à quarante sols.....	2
-Douze fourchettes, ensemble.....	2
-Une lanterne, à trente sols.....	1 10
-Une passoire et un couloir de fer blanc, ensemble 15 sols.....	15
-Un vieux entonoir et un gobelet de fer blanc, ensemble dix sols.	10
-Une cuiller à soupe d'étin fin, estimée à vingt sols.....	1
-Six vieux draps de toile du pays, ensemble neuf livres.....	9
-Huit serviettes de toile de Beaufort, ensemble neuf livres.....	9
-Dix vieilles serviettes de toile du pays, ensemble six liv.....	6
-Six vieilles nappes toile du pays, ensemble six livres.....	6
-Un petit lit de plume avec son traversin, ens. 20 liv.....	20
-Une vieille couverture verte, trois livres.....	3
-Une courtépointe de droguet mauvaise, trois livres.....	3
-Une couverture, quinze sols.....	15
-Une pailleasse, à trois livres.....	3
-Une vieille courtépointe de droguet, quatre livres.....	4
-Une vieille couverture blanche.....	4
-Un petit lit et son traversin couvert de toile, 15 liv.....	15
-Une vieille pailleasse, à trente sols.....	1 10
-Une couchette, trois livres.....	3
-Deux buffets de bois de pin, à seize livres pièce.....	32
-Un coffre de bois de pin ferré, six livres.....	6
-Une paire de chandeliers, mochette et porte mochettes, ens.....	7
-Huit images, ensemble quarante sols.....	2
-Un vieux coffre de bois de pin, à trois livres.....	3
-Une plaque de            avec son            et cintre, ensemble 12 liv.....	12
-Un petit miroir à cadre verni, cinquante sols.....	2 10

-Une table à pliant, trois livres.....	3
-Huit vieilles chaises, ensemble quatre livres.....	4
-Une vieille table, estimée vingt sols.....	1
-Une vieille huche à pétrir, à deux livres.....	2
-Une vieille courtepointe de droguet, à trois livres.....	3
-Deux petites peaux de mouton, à quinze liv. pièce.....	1 10
-Une vieille faux à manche, quarante sols.....	2
-Un vieux pot, à dix sols.....	10
-Trois peaux de veaux de deux ans, à quarante sols pièce.....	6
-Une chaisne de cariole à deux anneaux.....	2
-Trois vieux fers à cheval, ensemble vingt sols.....	1
-Deux grosses terrines, ensemble cinquante sols.....	2 10
-Deux petites do, " trente sols.....	1 10
-Un à trois livres.....	3
-Une paire de tenailles et un marteau, ensemble trois liv.....	3
-Une hache, trois livres.....	3
-Trois mauvaises haches, ensemble quatre livres.....	4
-Un trait de vache marine, vingt sols.....	1
-Une paire de vieilles raquettes, trois livres.....	3
-Trois vieilles faucilles, ensemble trente sols.....	1 10
-Quinze livres de laine, à 20 sols la liv.....	15
-Quinze livres de fil brun, à seize sols la liv.....	12
-Huit livres de réparon, à huit sols.....	3 4
-Quinze livres de laine à vingt sols.....	15
-Trente-cinq liv. de tabac dont partyes feuilles, à cinq sols....	8 15
-Une vieille charrue, à douze livres.....	12
-Cent bottes de paille longues, à huit livres .....	8
-Trois barriques vides, à vingt sols.....	1
-Un vieux van à vaner, vingt sols.....	1

ET ATTENDU qu'il est midy sonné avons du consentement des partyes remis la continuation dud inventaire à une heure de relevée & laissé les effets inventoriés à la garde de lad. veuve qui s'en est volontairement chargée, et ont lesd Dupaul, Frigon & Laurangé signé avec nous Nre, les autres ayant déclaré ne scavoir signer, ce enquis, lecture faite.

Claude Frigon                      Dupaul                      Nicolas rivard

EEPROUST, Nre. royal

Dud, jour une heure de relevée, présence que dessus, a été par lesd arbitres proceddé à la continuation dud, inventaire ainsy qu'il suit -

-Une chaisne de charrue, estimée à trois livres.....	3
-Une paire de , estimé à quarante sols.....	2
-Une chaisne de traisne, à vingt sols.....	1
-Un petit lit, à quinze livres.....	15
-Une paire de traits de vache marine, à quatre livres.....	4
-Une paire d'enfarges à cheval, trois livres.....	3
-Une traisne avec ses lisses, huit livres.....	8
-Une paire de lisses de cariole, cinq livres.....	5
-Une chaisne de traine, à vingt sols.....	1
-Une vieille faucille, quinze sols.....	15

-Une couverture de laine blanche, sept livres.....	7	
-Une peau de mouton, dix sols.....		10
-Un buffet avec son dressoir, dix livres.....	10	
-Une vieille charette et ses roues, six livres.....	6	
-Une herse, trente sols.....	1	10
-Une braye, trente sols.....	1	10
-Une paire d'enfarges, quatre livres.....	4	
-Deux grattes, ensemble cinquante livres.....	2	10
-Deux vieilles pioches, ensemble quarante sols.....	2	
-Un vieux métier à toile, cinq livres.....	5	
-Une vieille cariole, dix livres.....	10	
-Quatre cochons d'un an, à dix livres pièce.....	40	
-Treize moutons, à cinq liv. 10 sols, pièce.....	71	10
-Une vache avec son veau, quarante livres.....	40	
-Une vieille vache, quarante livres.....	40	
-Un toreau et une genisse d'un an, quinze livres pièce.....	30	
-Un idem - estropié, à six livres.....	6	
-Un cheval noir, trente livres.....	30	
-Une pouliche, quinze livres.....	15	
-Cinquante minots de bled, à trois livres.....	150	
-Idem - chez Dupaul, quinze minots.....	45	
-Deux minots de pois, à trois livres.....	6	
-Trois cochons de lait, à quarante sols pièce.....	6	
-Douze minots de bled en gerbe, à trois livres pièce.....	36	
-Vingt-huit minots de bléensemencés.....	84	
-Vingt-un minots d'avoine, à trente sols.....	31	10
-Pour le prix de vint arpents de labourage de terre, à trois livres l'arpent.....	60	
-Un fusil, estimé à trente livres.....	30	
-Vingt poules et un coq, à dix sols pièce.....	10	10
-Un vieux harnais à cheval, à dix livres.....	10	
-Vingt livres de lard salé, à dix sols la lb.....	10	
-Quatre livres de sindoux, à douze sols la lb.....	2	8
-Un chapeau, à huit livres.....	8	
-Un vieux chapeau, à vingt sols.....	1	
-Un chapeau de paille, à trente sols.....	1	10
-Quatre chemises de toile du pays, à cinquante sols pièce.....	10	
-Trois vieilles chemises, à vingt sols pièce.....	3	
-Deux ceintures de laine, à trois livres pièce.....	6	
-Une veste de cadis demy usée, à huit livres.....	8	
-Une paire de culotte de peaux, à huit livres.....	8	
-Une vieille paire de culotte et une vieille bourée à chevaux....	2	
-Une vieille bougrine et une vieille veste, ens. 30 sols.....	1	10
-Une vieille paire de mitasses, à trois livres.....	3	
-Une veste de ras de Maroque, à neuf livres.....	9	
-Un vieux capot de Cadis, à huit livres.....	8	
-Un capot de cadis, à vingt livres.....	20	
-Un gilet de cariset, à trois livres.....	3	
-Un gilet d'étoffe du pays, trente sols.....	1	10
-Un mantelet d'étoffe du pays, à neuf livres.....	9	
-Une vieille paire de culotte et un vieux mantelet, ensemble.....	1	
-Deux vieilles paires de boucles, à vingt sols.....	1	

-Deux épinglettes, à vingt sols pièce.....	2	
-Trois vieilles chemises de toile blanche, ens. dix livres.....	10	
-Trois quarts de satin sur fil, quatre livres.....	4	
-Deux vieux fichus et un vieux bonnet, ens. trente sols.....	1	10
-Un rasoir, trente sols.....	1	10
-Un bonnet rouge, quarante sols.....	2	
-Une vieille paire d'escarpins avec ses boucles, trois liv.....	3	
-Un jonc ou canne, quatre livres.....	4	
-Deux vieilles paires de bas, ens. trente sols.....	1	10
-Deux paires de bas à trois fils, trois livres pièce.....	6	
-Une paire de bas de coton, quatre livres.....	4	
-Le tiers d'une scie de travers, à sept liv. pour la scie .....	2	6
-Une vieille culotte de peaux, à trente sols.....	1	10
-Une vieille paire de culotte, un vieux capot et un vieux tablier, ensemble trente sols.....	1	10
-Cinq vieilles poches, à quinze sols pièce.....	3	15

-----  
1.378 5  
-----

SUIT les dettes actives,

Pour l'eschange d'un fusil.....	10"
Par le Sr Brassard, cent-vingt-huit liv....	128"
Pour le prix de vingt-quatre planches, à 10 s,	12"

-----  
150"  
-----

SUIT les dettes passives -

-A Joseph Frigon, cent livres cinq sols.....	100	5
-A Massé, cinq livres dix sols.....	5	10
-A Claude Frigon, trente quatre liv. douze sols.....	34	12
-A Simon Dufresne, neuf livres.....	9	
-A René Patry, trente sols.....	1	10
-A Joseph Blaye, trente sols.....	1	10
-A Ballan, trente sols.....	1	10
-A Duvivier, vingt-cinq sols.....	1	5
-A Mr de Tonnancour, huit livres.....	8	
-A la Veuve Louis Desonier, dix-huit livres.....	18	
-A la Fabrique, pour vente de banc, trois livres.....	3	
-A Thérèse Frigon, huit livres.....	8	
-A Jean-Bte Bergeron, vingt sols.....	1	
-A Fauché, quarante-huit livres.....	48	
-A la Fabrique, pour frais mortuaires de défunt Aug. Dupaul.....	23	

-----  
264 2  
-----

SUIT les Titres et Papiers –

- Un contrat de concession d'une terre de quatre arpents de front sur la profondeur d'icelle, estant un. ausd. mineurs, par le Sr LeSieur à Joseph Bellemare, passé par Me Petit Not., le vingt-neuf mars mil sept cent vingt-neuf, paraphé et cotté. A

- Un acte de vente de lad terre par Joseph Bellemare à Maurice Dery passé par led notaire Petit, le deux aoust mil sept cent trente deux, paraphé. B

-Un acte de vente de lad concession par led Dery aud feu Augustin Lesieur Desonier passé par led Not. Petit le vingt-un février mil sept cent trente trois, paraphé et cotté. C

-Le contrat de mariage d'entre led deffunt Desonier & lad Marie Joseph Frigon, passé par Mr Matis, missionnaire à la Riviere du Loup le dix huit novembre mil sept cent trente quatre déposé en l'étude de Mr Rouillard, Not. le quinze janvier mil sept cent trente cinq, paraphé et cotté .D

L'Inventaire des biens communs d'entre lad veuve & led deffunt Augustin Desonier, passé devant le notaire soussigné le deux février mil sept cent cinquante trois, paraphé et cotté. E

- Le contrat de mariage d'entre lad veuve & led defunt Augustin Dupaul du deux février mil sept cent cinquante trois, paraphé et cotté. F

ATTENDU qu'il est six heures du soir et qu'il ne s'est plus rien trouvé à inventorier, tous les effets contenus au présent inventaire ont resté du consentement des partyes es mains & a la garde de lad veuve qui s'en est volontairement chargée, promet iceux représenter quand et à qui il appartiendra,

FAIT à Machiche, les jours et an que dessus, présences que dit est, & ont lesd Dupaul, Frigon & Laurangé signé avec nous Not., les autres ayant déclaré ne scavoir signé, de ce enquis, lecture faite.

Claude Frigon

Dupaul

Nicolas rivard

LEPROUST, Notre Royal

Observation

Marie-Josèphe Frigon décède à Yamachiche en 1802, âgée de 97 ans (le registre paroissial l'a dit âgée de 103 ans au décès).

La lecture de ce document est assez pénible. Tous les objets qualifiés de "vieux" par le notaire cachaient peut-être leur vraie nature: c'est à la demande du beau-père de Marie Josèphe, héritier de son fils défunt, qu'on procéda légalement à l'inventaire; et c'était le second en trois ans.

On sait que Marie Josèphe Frigon perdait deux maris en l'espace de quelques années, possiblement à la suite de longues maladies. Lorsque le mari est malade, la famille doit continuer à vivre. Comme on peut le constater au chapitre des dettes passives, ses frères et soeur ne lui ont pas ménagé le secours.

### Annexe 3

#### Les Trois-Rivières

Dans une lettre au cardinal de Richelieu, en date du 18 août 1634, **Champlain** note qu'il aurait **"dressé deux nouvelles habitations dont l'une qui est à quinze lieues au dessus de Kebec"**, à l'embouchure de la rivière Saint-Maurice. Il y fit construire un fort.

**"Pourtant, cet emplacement fut connu dès l'époque de Jacques Cartier qui explora l'embouchure de la rivière en 1535, et de François Gravé Du Pont qui, avant 1600, avait songé à en faire un poste de traite. D'ailleurs, en 1601, le nom de Trois-Rivières était mentionné pour la première fois sur une carte de la Nouvelle-France dessinée par Levasseur".** (Sulte).

Les postes de **Trois-Rivières** et de **Tadoussac** ont une ancienneté égale à celle de Québec. A la différence que les deux premiers sites ont servi, par tradition, de postes de traite, fonction que jamais ne remplissa **Québec**. La cité fondée par **Laviolette** était un lieu de rendez-vous pour les sauvages. **Sagard** observe qu'à l'été 1617, plus de 800 de ceux-ci s'y regroupent et décident de se défaire de tous les Français. Fort heusement, l'indiscrétion d'un Huron sympathique, en avertissant les Français, sauva la colonie.

**Trois-Rivières** était reconnu comme un poste de marchandage; la belle saison apportait son cortège d'indiens Hurons, Algonquins ou Attikamègues venus traiter le produit de leur chasse contre des biens apportés de France. Les administrateurs de la colonie s'y retrouvaient à tous les printemps à l'occasion de cette foire annuelle.

Même en 1752, alors que **Franquet** visita la ville, il en fait la remarque: **"D'ailleurs cette ville est le rendez-vous le plus fréquenté des nations errantes nommées "Têtes de boule", "Montagniers" et plus communément "Gens de terre", qui y viennent faire la traite de leurs pelleteries"**.

Au sujet de la fondation de **Trois-Rivières**, voici ce qu'écrivit **Benjamin Sulte**: **"Le premier juillet [1634], une chaloupe montée par quelques soldats et plusieurs hommes de métier, sous les ordres du Sieur de la Violette, partit de Québec en même temps que les pères Jean de Brébeuf et Antoine Daniel; ils arrivèrent aux Trois-Rivières le 4 juillet. Aussitôt, les ouvriers commencèrent la construction du fort"**.

A l'extérieur de ce fort, le 15 février de la même année, les Jésuites se font concéder une étendue de terrain par la Compagnie de la Nouvelle-France. **"En vertu du pouvoir à nous donné par Sa Majesté, nous avons, aux dits RR. PP. de la compagnie de Jésus, donné, concédé, donnons, concédons par ces présentes l'étendue et consistance de terre qui en suit, c'est-à-savoir: la quantité de six cents arpents de terre, à prendre en la dite Nouvelle-France, au lieu dit les Trois-Rivières, à l'endroit où notre dite com-pagnie fait construire une habitation"**.

Il est dit dans une relation que la traite qui eut lieu aux Trois-Rivières, le 15 septembre 1646, rassembla quatre-vingt canots. Mais les magasins étaient vides, et par malheur, un brigantin, chargé d'effets pour la traite, périt le 21 novembre, non loin de Lotbinière.

**Sulte** nous donne le nom de quelques-uns des premiers habitants des Trois-Rivières, ceux qui sont les pionniers, et qui déjà, en 1634, possédaient des terres: **Jacques Hertel, Jean Godefroy, Thomas Godefroy, Jean Sauvaget, François Marguerie (noyé près du Saint-Maurice en mai 1645 et retrouvé près de Québec en septembre), Guillaume Pépin,**

**Guillaume Isabel (tué par les Iroquois en 1652), Sébastien Dodier, Pierre Blondel (fabricant de bière pour le compte des Jésuites) et Simon Baron.**

Pézard de la Touche détenait en partie la paroisse de Champlain. Voici d'ailleurs les premières lignes du titre de sa seigneurie: "**Nous, messire Augustin de Saffray, chevalier de Mézy, maréchal de camp, lieutenant général et gouverneur pour le roi de toute la Nouvelle-France, et François de Laval, évêque de Pétrée, vicaire apostolique en la dite Nouvelle-France, nommé, par Sa Majesté, premier évêque du dit pays lorsqu'il aura plu à Notre Saint-Père le Pape d'y en établir un; en vertu du pouvoir à nous donné et enregistré où il est dû, pour la distribution des terres de la Nouvelle-France, donnons et concédons par ces présentes à Etienne Pezard, ecuyer, sieur de la Touche, capitaine de la garnison des Trois-Rivières, en considération des services qu'il a rendus à Sa Majesté en ce dit pays et qu'il continue à rendre journellement: la quantité d'une lieue et demie de terre de front à prendre sur le grand fleuve Saint-Laurent, depuis la rivière Champlain en montant sur le dit fleuve vers les dites Trois-Rivières, sur une lieue de profondeur dans les terres**". Fait à Québec le 8 avril 1664.

**Batiscan** fut donné aux Jésuites "**pour l'amour de Dieu**", le 13 mars 1639 par M. **Jacques de la Ferté**, chanoine de la chapelle du Roi à Paris; son étendue est de deux lieues au fleuve sur vingt de profondeur, avec droit de haute et basse justice. Ce droit ne paraît pas avoir été exercé.

Citons au passage quelques seigneurs qui, justement, par les nombreux liens qui se développeront par la suite, toucheront la parenté dans le futur: le seigneur **Lemoyne**, Jean de son prénom, lequel obtint la seigneurie **Sainte-Marie (La Pérade)** et fut un compagnon de **François Frigon** puis **Estienne de la Fond**, habitant des Trois-Rivières, lequel se fait concéder le 10 août 1655, des terres de valeur au **Cap-de-la-Madeleine** et dans la région de **Yamachiche**; à sa mort, dix ans plus tard, **Pierre Boucher**, son beau-frère, héritera de ses domaines.

Les débuts de la colonie furent marqués par des randonnées en canots inspirées par la curiosité et l'attrait de l'inconnu même si **Colbert** se montre peu favorable aux expéditions de découvertes. Dans une lettre au gouverneur **Frontenac**, en date du 17 mai 1674, il écrit: "**L'intention de Sa Majesté n'est pas qu'à l'avenir les habitants s'étendent autant qu'ils ont fait par le passé, au contraire, elle veut que vous travailliez à les reserrer, et à les assembler, et en composer des villes, et des villages, que non pas de penser au loin des découvertes**".

Selon **Champigny**, les Canadiens qui courent les bois vivent "**dans une oisiveté et le plus souvent dans une misère extraordinaire**", tandis que "**ceux qui se sont attachés à faire valoir les terres sont riches ou tout au moins vivent très commodément**". Cette observation s'applique admirablement bien à plus de la moitié de la population mâle du district des Trois-Rivières, véritable pépinière de coureurs des bois.

Aventurier de nature, l'adolescent canadien ne craignait pas de s'engager hardiment dans la course aux fourrures, mieux encore si l'expédition se soldait par un gain intéressant, quitte à revenir tôt ou tard défricher et prendre femme dans le voisinage de la terre paternelle. Pour lui, c'était une manière de vivre sa jeunesse, à la mode du temps. Et ce goût de l'aventure du trifluvien date des débuts de la colonie.

"**Le 20 avril 1657, huit Français des Trois-Rivières, avec vingt canots de sauvages algonquins, partent pour la traite des Attikamègues. Ils entrèrent dans les terres par la rivière Batiscan, qui est six lieues au-dessous des Trois-Rivières. Ils passèrent dans cette rivière vingt-huit sauts en quatorze jours**". (Sulte). Ces hardis voyageurs reviennent de leur

expédition le 15 juillet, chargés de castors. Le voyage aurait été un succès complet n'eut été la perte d'un Français par noyade.

Insouciant des périls, les habitants du district de **Trois-Rivières** fournirent une quantité de voyageurs ou coureurs de bois et même au début du dix-huitième siècle, des colons trifluviens émigrèrent vers **Détroit** et les **Illinois**. **Lahontan**, qui s'y connaissait en hommes, écrira en 1684: "**On m'a dit que les meilleurs soldats du pays étaient originaires de ce lieu-là**".

Dès 1638, **Jean Godefroy, sieur de Lintôt**, se fait concéder une seigneurie presque en face de la ville; très rapidement, la terre, libérée des grands arbres, piochée et semée, donnera du beau blé qui sera transformé en farine au moulin seigneurial le plus proche. "**La terre rend bien**", écrira Mère Marie de l'Incarnation dans une correspondance.

En 1652, le 19 août, le gouverneur des Trois-Rivières périt aux mains des Iroquois avec quinze de ses hommes dans une embuscade. L'année suivante, plusieurs centaines d'Agniers dressent un blocus fluvial tout autour de la ville. "**Les Iroquois menacent, étreignant les colons d'angoisse. La liste de leurs victimes s'allonge. Le Gouverneur, Pierre Boucher, a institué un camp volant en 1649: une quarantaine d'hommes surveillent les abords de la palissade. Il fallait posséder un caractère fièrement trempé pour s'enraciner en un lieu pareil; en 1653, six cents Iroquois assiègent le poste, mais Boucher les repoussera**". (Robert Provost, La Presse, 17 août 1991).

Antérieurement à 1655, la grande traite annuelle avait lieu aux **Trois-Rivières**; peu à peu, les **Outaouais** préfèrent s'arrêter à Montréal; puis la métropole devient virtuellement le principal marché des sauvages de l'ouest, d'autant plus que le voisinage de **Sorel**, fourmillant d'Iroquois camouflés dans les îles, à l'affût de quelque canotier solitaire, était un obstacle dangereux à franchir. Les **Agniers** de la Nouvelle-Angleterre empruntaient la route du Richelieu pour assouvir des vengeances sur les Français.

En 1664, on comptait quatre cents âmes dans le gouvernement des Trois-Rivières. La chapelle des Jésuites servait de lieu de culte avant cette date mais une église était construite sur un terrain donné aux habitants par **M. de Mézy** et **Mgr de Laval**, comme administrateurs de la colonie. En 1670, les Récollets reviennent aux Trois-Rivières et prennent charge de la paroisse.

**La Hontan**, de passage aux Trois-Rivières en 1684, fait une description peu flatteuse de la ville: "**...est une bicoque qui n'est fortifiée ni de pieux ni de pierre. Quand je donne le nom de bicoque a la ville des Trois-Rivières, j'entends son peu d'étendue et le petit nombre de ses habitants, car, d'ailleurs, elle est fort riche et bâtie magnifiquement**". Benjamin Sulte corrige quelque peu ces propos: "**le plan de l'ingénieur du roi montre une palissade très solide**" écrit-il en ajoutant qu'il y avait trente-six maisons à l'intérieur de remparts de dix-huit pieds de hauteur.

Comme élément d'intérêt, signalons que la mère de **Kateri Tekahkwitha**, béatifiée en 1990, était une Algonquine et avait été baptisée aux Trois-Rivières où elle grandit au milieu des Français. Capturée par les Iroquois, elle fut amenée comme esclave des Agniers au village de **Ossernenon** (Nouvelle-Angleterre). Un chef de village prit la jeune esclave comme épouse. Kateri, leur fille, devenue orpheline, adoptée par son oncle et ses tantes, se prit d'une tendre passion pour le christianisme. Pour éviter la colère de la parenté, elle dut s'enfuir au **Sault-St-Louis (Lachine)**. C'est à cet endroit qu'elle fut baptisée le jour de Pâques, le 5 avril 1676.

Question de jeter un regard lumineux sur le passé, nous repro-duisons un texte tiré des archives publiques du Canada.

**Trois-Rivières: 1823.**

APPENDICE DU XXXIII<sup>e</sup> VOLUME DES JOURNAUX DE LA CHAMBRE D'ASSEMBLEE DE LA PROVINCE DU BAS-CANADA. QUATRIEME SESSION DU ONZIEME PARLEMENT PROVINCIAL.

A L'HONORABLE CHAMBRE D'ASSEMBLEE DU BAS-CANADA.

Le Président et le Comité de direction de la Société d'Agriculture du District des Trois-Rivières, en transmettant à la Législature Provinciale les Comptes exposant l'emploi des deniers publics qui leur ont été confiés, demandent humblement qu'il leur soit permis de faire rapport que, d'après leur jugement, l'institution de la dite Société a, toutes choses considérées, été d'un grand avantage à ce District. Ce qui suit semble être les effets les plus frappans de son influence coissante sur le système d'agriculture du pays, savoir: --Premièrement. La qualité des grains pour semences est choisie avec un tel soin qu'on voit rarement des grains de qualité inférieure exposés en vente dans les marchés, tandis qu'autrefois les grains véritablement beaux n'étoient presque jamais vus, ou lorsqu'il en paroissoit, ils étoient admirés comme objets de curiosité.— Secondement. La race des chevaux et du bétail, s'améliore sensiblement depuis que l'attention des Cultivateurs s'est tournée vers un choix plus judicieux d'animaux de souche.— Troisièmement. Le nombre des moutons élevés s'est considérablement augmenté, purement par la simple précaution de n'abandonner les béliers que dans la saison convenable.— Quatrièmement. L'art du labourage, de même que celui de construire les instrumens d'Agriculture, est beaucoup mieux entendu que ci-devant; la charrue de fonte commence à être en usage, et promet des avantages.—Cinquièmement. La culture des racines propres à l'engrais des bestiaux, devient de plus en plus en pratique; on en peut dire autant des prairies artificielles. Nonobstant cet exposé, il faut pourtant convenir que la pratique de l'Agriculture perfectionnée est encore dans son enfance, et que ses progrès ne sont pas aussi rapides qu'on auroit pu l'attendre de la simplicité des objets recommandés, et des peines prises par la Société à ce sujet. Mais le grand obstacle à tout perfectionnement, quoique diminué, n'a pas entièrement cessé d'exister; le comité se croit donc justifiable en disant que jusqu'à ce que des Ecoles Elementaires généralement établies, aient répandu la clef des sciences parmi la masse de la population, l'ignorance et les préjugés exerceront leur influence en opposition aux efforts les mieux dirigés. Il est cependant constant qu'il a résulté quelque bien, et qu'on peut raisonnablement en attendre progressivement encore, de la persévérance dans le système des Sociétés d'Agriculture, supportées par le zèle des individus composant les classes les mieux éclairées de la population, et guidées et protégées par une Législature libérale.

Les remarques précédentes ne s'appliquent qu'à la partie du District purement Canadienne. Le Comité cependant a tout lieu de croire que la Société auxiliaire établie à Sherbrooke produit de semblables, sinon supérieurs avantages dans la sphère de ses opérations; mais comme le Comité n'a encore reçu aucun retour de cette Société auxiliaire, soit de l'emploi des argens par elle payés en primes, ou compte de ses dépenses, ni telles remarques que la localité auroit pu suggérer sur le sujet de l'agriculture dans les Townships; le Comité ne peut rien dire en particulier sur cette partie du District des Trois-Rivières.

Le Comité, avant de conclure, prend la liberté d'observer que la somme accordée à la Société par la Législature est insuffisante aux objets qu'elle a en vue, et ajoute que ses moyens présent (à son grand regret) ne lui permettent pas de promouvoir l'établissement de Sociétés auxiliaires en différentes parties du District, où elles sont infiniment désirées. Ces Sociétés seroient, dans l'opinion du Comité, le moyen le plus efficace de répandre généralement les connoissances agricoles; car il y a en effet plus de vaine parade que de vrais avantages dans les exhibitions de District, où certains individus opulens viennent régulièrement emporter tous les prix, au grand découragement de l'humble Cultivateur des Concessions; cette dernière classe, plus nombreuse, est aussi celle qui demande le plus d'instruction, qui, pour les raisons citées ci-dessus, ne peut

encore leur être inculquée que sous l'influence stimulante des récompenses.

Un tems viendra sans doute où l'intérêt personnel deviendra comme ailleurs le principal ressort de l'industrie; mais cette époque est encore éloignée; quant elle sera venue, il n'y aura plus besoin de Sociétés d'Agriculture.

Le présent Rapport humblement soumis.

L.GUGY, Prst. S.A.T.R. ,  
Trois-Rivières, 29 novembre 1823.

ETAT des prix et premiums accordés et payés par la Société d'Agriculture du District des Trois-Rivières, sur les derniers argens appropriés par la Législature de cette Province à cet effet, savoir:

	£	s.	d.
1. A Jean Lottinville, de la Banlieue, pour avoir fait le meilleur ouvrage sur un demi-arpent de terre en superficie	2	10	0
A son toucheur	0	15	0
2. A Jean Lonval, même lieu et ditto	2	0	0
A son toucheur	0	10	0
3. A Zacharie Cloutier, même lieu et ditto	1	15	0
A son toucheur	0	5	0
4. A Antoine Buisson, même lieu et ditto	1	10	0
A son toucheur	0	5	0
5. A Joseph Panneton fils, même chose	1	5	0
A son toucheur	0	5	0
6. A Benjamin Aubry, même chose	1	0	0
A son toucheur	0	5	0
7. A Joachim Clermont, de St-Grégoire, ditto	0	10	0
A son toucheur	0	5	0
	-----		
Porté ci-contre	£ 13	0	0

## GRATIFICATIONS

A Augustin Loranger, de la Banlieue, pour labour	0	5	0
A Antoine St-Pierre, même lieu et ditto	0	5	0
A Philippe Girard, même lieu et ditto	0	5	0
A Augustin Hamelin, même lieu et ditto	0	5	0
A André Panneton, même lieu et ditto	0	5	0
A Joseph Denis Pratte, même lieu et ditto	0	5	0
A James Crawford, Cap-de-la-Madeleine, ditto	0	5	0
A François Loranger, de la Banlieue, ditto	0	5	0
A Michel Labadie, même lieu, ditto	0	5	0
A Louis Noël, même lieu, ditto	0	5	0
	£ 15	10	0
A l'exhibition des Bestiaux. Patates et Navets, le 20 Octobre dernier.			
1. A Alexis Baril, de Maskinonge, pour un cheval sous poil gris, de 4 ans	4	0	0
2. A Joseph Pépin, de Bécancour, pour un cheval sous poil brun, 4 ans	3	0	0
3. A Louis Marchand, de Maskinongé, pour un cheval sous poil noir, de 11 ans	2	10	0
4. A Louis Lebrun, même lieu, pour un cheval sous poil noir, de 4 ans	2	0	0
5. A Joseph Loranger, de Ste-Marguerite, pour ditto, de 4 ans	1	10	0
6. A Louis Bellemard, d'Yamachiche, pour ditto sous poil gris, de 4 ans	1	0	0
7. A Augustin Tapin, de Maskinongé, pour une jument sous poil gris, de 4 ans	4	0	0
8. A Gonzague Villeneuve, même lieu, ditto sous poil brun, de 8 ans	3	0	0
9. Audit Joseph Pépin, même lieu, ditto sous poil brun, de 5 ans	2	10	0
10. A Simon Savoie, de la Riviere-du-Loup, ditto sous poil gris, de 14 ans	2	0	0
11. A Pierre Dubois, de Bécancour, ditto sous poil gris, de 14 ans	1	10	0
12. A François Bourassa, de la Pointe-du-Lac, ditto sous poil noir, de 11 ans	1	0	0
13. A Joseph Lafrenière, de Maskinongé, pour un cheval de 3 ans, sous poil brun	2	0	0
14. A Louis Godefroy de Tonnancour, Ecuyer, de la Banlieue, ditto sous poil brun, 3 ans	1	10	0
15. A François Théodore Panneton, de la Banlieue, pour une jument sous poil noir, de 11 ans	2	0	0
16. A Antoine Lonval, ditto, de 3 ans	1	10	0
17. A Michel Trahant, d'Yamachiche, pour une jument de 3 ans	1	0	0
18. Au dit Joachim Clairmont, de St. Grégoire, pour un taureau de 3 ans	2	10	0
19. A Louis Vanasse, de la Rivière du Loup, pour un ditto de trois ans	2	0	0

20. A Jean Carufel, de Maskinongé, pour ditto de 3 ans	1	10	0
21. A Joseph Vanasse, de la Riviere du Loup, pour ditto de 4 ans	1	0	0
22. A Jean Evangeliste Carufel, de Maskinongé, pour ditto de 4 ans	0	10	0
23. Au dit Joseph Vanasse, pour une vache à lait de 4 ans	2	10	0
24. A Louis Gouin, de la Baie du Febvre, pour ditto de 4 ans	2	0	0
25. A Philippe Girard, de la Banlieue, pour ditto de 4 ans	1	10	0
26. A Etienne Duval, de Trois-Rivières, pour ditto de 6 ans	1	0	0
27. A John Mitchelson, du même lieu, pour ditto de 4 ans	0	10	0
28. A Antoine Picotte, de la Rivière du Loup, pour le meilleur bélier	2	0	0
29. A Jean-Baptiste Précourt, de la Pointe du Lac, pour ditto ensuite	1	10	0
30. A Olivier Beaudry, de Ste Marguerite, pour ditto ensuite	1	0	0
31. A François Garceau, de la Rivière du Loup, pour ditto ensuite	0	10	0
32. Au dit Antoine Picotte, pour les quatre meilleures brebis	2	0	0
33. A Antoine Lamontagne, de la Rivière du Loup pour ditto	1	10	0
34. A Antoine Garceau, de la Pointe du Lac, pour ditto	1	0	0
35. Au dit Joseph Loranger, pour ditto	0	10	0
36. Au dit Antoine Picotte, pour 18 agneaux produits par douze brebis	3	0	0
37. Au dit Jean Lottinville, pour 19 agneaux produits par 12 brebis	2	0	0
38. A François Nobert, de Ste Anne, pour 16 agneaux produits par douze brebis	1	10	0
39. A René Kimber, écuyer, de la ville des Trois-Rivières, pour un cochon entier	2	0	0
40. A Alexis Deaumier, de la Rivière du Loup pour ditto	1	10	0
41. A Jean-Baptiste Panneton, de la Banlieue, pour la meilleure truie d'un an	2	0	0
42. A François Rousseau, de cette dite ville, pour ditto	1	10	0
	-----		
Porté en l'autre part	£	90	0 0
43. A Germain Beaulieu, de St Gregoire, pour ditto	1	0	0
44. A Basile Doucet, de la Banlieue, pour une ditto ensuite	0	10	0
45. Au dit Antoine Picotte, pour 8 cochons du printemps, de la même portee	3	0	0

46. Au dit Joseph Vanasse, pour ditto	2	10	0
47. Au dit Philippe Girard, pour ditto	2	0	0
48. Au dit Jean Baptiste Panneton, pour 6 ditto	1	10	0
49. A K. Connor Chandler, écuyer, de Nicolet, pour la meilleure récolte de patates sur un arpent de terre en superficie	3	0	0
50. A Etienne Bellemard, d'Yamachiche, pour ditto	2	10	0
51. A Louis Bettez, d'Yamachiche, pour ditto	2	10	0
52. A Antoine Buisson, de la Banlieue, pour ditto	2	0	0
53. Au dit Jean Lottinville, pour ditto	1	10	0
54. A Antoine Jutras, de la ville, ditto	1	0	0
55. A Thomas Omand, du Cap la Magdeleine, pour do. ensuite,	0	10	0
56. A Willam Collins, de do. pour la meilleure récolte de Navets	3	0	0
57. A Louis Doyon, de la Rivière du Loup, pour do. ensuite	2	10	0
58. Au dit Thomas Omand, pour do. ensuite,	2	0	0
59. A John Boyes, de cette ville, pour do. ensuite	1	10	0
	£	122	10 0

## GRATIFICATIONS

A James Crawford, du Cap de la Magdeleine pour une charrue nouvelle	2	10	0
A Thomas Dickson, de Bécancour, pour do. do.	1	5	0
Porté ci-contre	£	126	5 0
A C Modeste Pratte, pour un cheval de race canadienne,	0	10	0
A Thomas Hooper, fermier de l'honorable M. Bell, pour do. ensuite	0	10	0
A Augustin Caron pour un teureau de 4 ans	0	5	0
A Etienne Bellemard, pour une vache à lait de 6 ans	0	5	0
A François Boucher, écuyer, de Maskinongé, pour une do. de 4 ans	0	5	0
A Joseph Panneton pour une do.	0	5	0
A Joseph Lonval, écuyer, pour une do.	0	5	0
A Thomas Hooper, fermier de l'honorable M. Bell, pour des navets d'une excellente qualité	0	10	0
A John Boyes, pour do. ensuite	0	10	0
A John Brack, de Nicolet, fermier de K. C. Chandler, écuyer,	0	10	0
	£	130	0 0

15 octobre dernier, Payé pour la partie de labour qui a eu lieu à Batiscan,	5	5	0
22 ditto, Payé pour la partie de labour qui a eu lieu à Bécancour,	5	5	0
23 Novembre dernier, Payé pour la partie qui a eu lieu à la Rivière du Loup,	5	5	0
	£ 145	15	0

Pour vrai extrait des Registres.

Trois-Rivières, 21 Novembre 1823.

ANT. Z. LE BLANC,  
Secrétaire.

Voici le bilan financier de la Société.

La Société d'Agriculture du District des Trois-Rivières en Compte Courant avec DAVID GRANT, Trésorier.

DOIT.

	£	s.	d.
Oct. 18 Pour montant des prix à la partie de labour du District selon les règles de la Société	13	0	0
Pour montant des Gratifications	2	10	0
Pour argent payé à François Dargie, pour avoir mesuré la terre pour la partie de labour	0	5	0
20 Pour montant des prix à l'exhibition des Bestiaux, Patates et Navets selon les règles de la Société	107	0	0
Pour montant des Gratifications	7	10	0
20 Pour argent payé à Charles Witcher, Ecuyer, Trésorier de la Société Auxiliaire de Sherbrooke	100	0	0
Pour montant des prix à la partie de labour de Batiscan, 15 Octobre dernier	5	5	0
25 Pour montant des prix à la partie de labour de Bécancour, 22 Octobre dernier	5	5	0
Nov. 20 Pour montant des prix à la partie de labour de la Rivière du Loup, 3 Nov.	5	5	0
21 Pour argent payé à L. Duvernay, Imprimeur	12	0	0
22 Pour do. payé à A. Z. Leblanc, Secrétaire de la Société, son compte pour papeterie	2	3	0
Pour do. à John Bigott, pour avoir copié les Comptes, le Rapport, y compris la papeterie	2	0	0

22 Balance due à la Société	137	12	0
	-----		
	£ 399	15	0
AVOIR			
Oct 30. Par argent reçu par ordre de Son Excellence le Gouverneur, (déduisant 2 s 6 d pour l'ordre)	£ 199	17	6
Nov. 5. Par argent reçu par ordre de Son Excellence le Gouverneur (deduisant 2 s 6 d pour l'ordre)	199	17	6
	-----		
	£ 399	15	0

Toutes les charges ci-dessus sont appuyées par des pièces justificatives entre mes mains

Trois-Rivières, 22 Novembre 1823.

Signé DAVID GRANT, Trésorier

Le présent compte examiné et approuvé.

L.GUGY, Prést. S.A.T.R.

### **OBSERVATIONS**

Dans cette reddition de comptes, on calcule aisément à des fins de vérification, que la livre (£) vaut 20 shillings (s.) et que le shilling vaut 12 pence (d.). Petit exercice qui ajoute à notre connaissance des moeurs du temps. Si quelques descendants ou descendantes retrouvent le nom d'un ancêtre dans ce document, nous serions assez satisfait et cela compenserait pour le temps que nous y avons mis.

## REPertoire DES SUJETS

**CHAPITRE 1.** Batiskan (2).- Avant-propos (3).- Le grand dérangement: début d'une épopée (5).- Les affaires coloniales: le Conseil Souverain (6).- Directives de Louis XIV au sieur Gaudais-Dupont (8).- Rôle des gentilhommes (9).- Les flûtes (10).- L'enracinement: les seigneurs, les engagés, les Filles du Roi, les mariages (10).- Les occupants et leurs ressources: nourriture et vêtements (12).- Noblesse et clergé: les occupants (16).

**CHAPITRE 2.** L'esclavage de la traite (18).- Le commerce des fourrures (20).- Pionnier de Batiskan: François Frigon (21).- Spécimen de signature (22).- François Frigon dit L'Espagnol (23).- Transactions de François Frigon (24).- Voyageur aux Illinois (26).- Fin de carrière (29).

**CHAPITRE 3.** La pupille du Roy et le baron Lahontan (31).- Le baron accuse (32).- Arguments de J.-Edmond Roy (32).- Pierre Guillet dit Lajeunesse (33).- Marie-Claude Chamois: sa vie mouvementée (35).- Son mariage avec l'ancêtre (36).- Relation d'Agédius Fauteux (36).- Henri-François Daguesseau (37).- Le plaidoyer en défense de Marie Chamois (38).- Les témoignages de contemporains (40).- Albert Pierre Frigon (42).

**CHAPITRE 4.** Création d'une dynastie (43).- L'aïeul Jean-François Frigon et sa famille (43).- Antoine Frigon: sa donation (44).- Donation de François Frigon (46).- Observation sur son existence (47).- Augustin Frigon (49).- Les bâtisseurs: Charles Lesieur, Jules Trottier, Pierre Lefebvre (49) Le Père Jean-Baptiste Frigon, O.M.I. (53).-

**CHAPITRE 5.** Semences d'avenir: les pionniers (54).- Croquis de la carte de Catalogne (55).- Concession de la terre ancestrale: 3 juillet 1671 (55).- Avoirs de l'ancêtre en 1681 (57).- Famille Frigon: première génération (60).- Seconde génération: Jean-François Frigon et sa famille. Soeur St-Joachim (61).- Madeleine et Françoise Frigon (65).- Jeanne Frigon (66).- Antoine Frigon (67).

**CHAPITRE 6.** La conquête du terroir: progression lente et douloureuse (68).- M. de Bougainville (70).- Intermèdes: Madeleine Duclos, Antoine Trottier, François Lefebvre (70).- François Duclos (71).- Epouses d'hommes de fer: Gertrude Frigon et Pierre Marchand, Louise Frigon et Jean-Baptiste Delorme, Gèneviève Frigon et Simon Bélisle (73).- Au Royaume de Carufel: Charles et Julien Lesieur (73).- Yamachiche: Françoise Frigon et Claude Frigon (75).- Seigneurie des Grosbois: suite et fin (76).- Episodes de guerre: les Bostonnais (77).- La Commission Baby-Taschereau-Williams (78).- Guerre de 1812 (78).- L'Acte d'Union (79).- Le Canada ouvre les portes aux immigrants (80).- Malheurs et misère (80).- La Rébellion (80).- Paul Frigon et Ursule Lefebvre (81).- Olivier Frigon et Virginie Vézina (82).- Tableau des familles-souches (84).- Donation de Jacques Hertel à la Fabrique de Bécancour (85).- L'abbé Nicolas Couturier (85).- Données statistiques du district des Trois-Rivières en 1765 (86).- Croissance modérément harmonieuse (90).- Bilan démographique de Sainte-Geneviève: observations (92).

**CHAPITRE 7.** Construction de l'arbre généalogique: la troisième génération (95).- François-Marie Frigon et Marie-Jeanne Deshaies (95).- Claude-Joseph Frigon et Marie-Jeanne Leblanc (97).- Marie-Joseph (Josette) Frigon (97).- Charlotte Frigon (98).- Antoine (Pierre) Frigon et Marie-Anne Trottier (99).- Nérée Frigon, Zéphise Jacob et leurs enfants (101).- Marie-Elizabeth Françoise Frigon (102).- Pierre Frigon et Charlotte Rivard Loranger (103).- Gertrude Frigon et Pierre Marchand (104).- Marie-Anne (Thérèse) Frigon (105).- Thomas Lewis (106).- Gèneviève Frigon (107).- Carte des villages reproducteurs (108).- Joseph-Marie Frigon (109).- Paul Frigon et Ursule Lefebvre: leurs enfants (109).

**CHAPITRE 8.** Cimentation du Canada: l'après-rébellion (112).- Expansion colonisatrice (112).- Cinq frères Frigon en 1961 (113).- Eléments défavorables: disettes, famines, climat (113).- Dr Rosario Frigon (135).- Villages qui éclatent (115).- Jardins florissants (116).- Les familles-souches (118).- Ignace Frigon (119).- Archange Frigon (120).- Les Frigon en Mauricie (120).- Capsule anecdotique: Ignace Frigon (121).- Donation de Louis Gagnon (122).

**CHAPITRE 9.** Foyers fertiles: prolongements de l'espèce (124).- Antoine Frigon et Joseph Massicotte (124).- Augustin Frigon et Marie Lefebvre (126).- Joseph Frigon et Madeleine Lefebvre (127).- Antoine Frigon et Angèle Grenier (129).- Paul H. Frigon (130).- Louis Michel Frigon et Marguerite Masson (131).- Olivier Frigon et Judith Banhiac (132).- Joseph Frigon et Josette Gravel (133).- Antoine Frigon et Marie-Anne Frigon (134).- Ignace Frigon et Marguerite Rouillard (135).- Olivier Frigon et Joseph Trotter (137).- Abraham Frigon et Joseph Dontigny (139).- Augustin Frigon et Marie Trudel (140).- Rosario Frigon (141).

**CHAPITRE 10.** Progression par degrés: ressources actives et passives (142).- Bilan de Batiscan en 1851 (142).- Progrès de l'éducation (144).- Recensement de 1851: milieu de vie des ancêtres (145).- Fondation de Saint-Prosper et obligations des citoyens (149).- Capsule anecdotique: Ignace Frigon (149).- L'abbé Emile Cloutier (151).

**CHAPITRE 11.** Au Royaume de Carufel: seconde colonie (152).- Jeanne Frigon et Arthur Rivard (153).- Trois religieuses (155).- Désiré-Edouard Frigon (155).- Capsule anecdotique: Joseph-Georges-Antoine Frigon (156).- Cellules familiales: 2<sup>ème</sup> vague (157).- Joseph Frigon et Josette Savoie (157).- Eustache Frigon et Catherine Gobeil (159).- Pierre Frigon et ses deux épouses: Angèle Levreau et Julie Lafrenière (159).- Olivier Frigon et Louise Veillette (160).- Archange Frigon et Joseph Mongrain (161).

**CHAPITRE 12.** Abolition de la tenure seigneuriale: accès aux biens-fonds (163).- Cadastre abrégé de parties de seigneuries: acquisitions de la parenté (163).- Le grand dérangement: émigration vers les Etats-Unis et causes probables (165).- Politique envers les chemins de fer (167).- Notre parenté en Nouvelle-Angleterre (158).- Cinquième génération, suite. Joseph Frigon et Louise Bourdon (169).- Pierre Frigon et Julie Marchand (171).- Quatre générations (172).

**CHAPITRE 13.** Découverte des Bois-Francis (173).- Les Canadiens remplacent les Loyalistes (173).- Région propice à la colonisation (174).- Les premières papeteries (175).- Cinquième génération, suite. Louis Frigon et Etienne Landry (176).- Olivier (Toussaint) Frigon et Madeleine Lupien (178).- Désiré Frigon et Hilaire Frigon (179).- Anglaise de nation: Mercy Adams (179).

**CHAPITRE 14.** Saignées dans la forêt. Villages nés de la brousse (180).- Sainte-Clotilde-de-Horton (181).- Joseph Frigon et Aurélie Vallée (181).- Joseph Frigon, propriétaire de moulin (182).- Joseph Frigon, fils, aussi propriétaire de moulin (183).- Joseph Frigon et Henriette Desaulniers de Saint-Valère (183).- Cinquième génération, suite. Joseph Frigon et Louise Julie Hermine Walker-Gagnon (184).- Edouard-Désiré Frigon et Eulalie Cooke (185).

**CHAPITRE 15.** Recensement nominatif et agraire de Sainte-Clotilde en 1871 (186).- Mauvais usage des forêts (187).- Observation de l'inspecteur d'écoles, W. Alexander (187).- Le Collège de l'Assomption, Alma Mater de Rosario Frigon, ingénieur et du Dr Rosario Frigon, son père (187).

**CHAPITRE 16.** Le moulin à scie (199).- Maîtrise des rivières (200).- La turbine de Benoit Fourneyron (201).- Mouvements et engrenages (202).- Acte de donation de Joseph Frigon à son fils Edmond Frigon en 1904 (203).- Le Moulin des Arts Albert Rousseau de Saint-Etienne (206).- Moulin de Joseph Frigon à Linière (206).- Lettre de Marie-Jeanne Frigon Ross (208).- Conclusion (212).

**ANNEXE 1.** Mandat du Roi Louis XIV au sieur Gaudais-Dupont (213).

**ANNEXE 2.** Inventaire des biens de Joseph Frigon (1756), (217).

**ANNEXE 3.** Les Trois-Rivières: court historique. Rapport de la Société d'Agriculture des Trois-Rivières en 1823, (223).